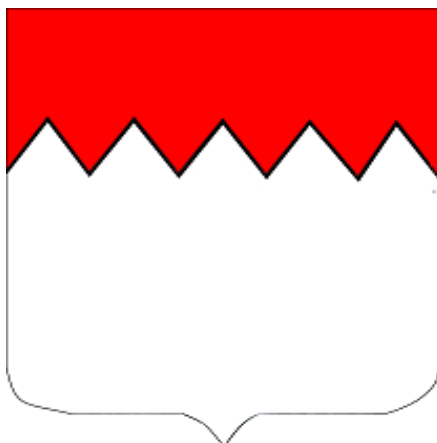


COMMUNE de FERNELMONT



RAPPORT RELATIF A LA GESTION DES AFFAIRES COMMUNALES EN 2024

&

NOTE DE POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE DU BUDGET 2026

Table des matières

<u>AVANT-PROPOS</u>	4
<u>PREMIÈRE PARTIE</u>	
<u>SYNTHESE du PROJET de BUDGET</u>	5
<u>1.1. BUDGET ORDINAIRE.</u>	5
1.1.1 Tableau de synthèse	5
1.1.2. Recettes ordinaires.	5
1.1.3. Dépenses ordinaires.	7
1.1.4. Solde par fonction	8
<u>1.2. BUDGET EXTRAORDINAIRE.</u>	10
1.2.1. Tableau de synthèse	10
1.2.2. Récapitulatif recettes extraordinaires.	10
1.2.3. Récapitulatif dépenses extraordinaires.	11
1.2.4. Solde par fonction	13
<u>DEUXIEME PARTIE</u>	
<u>POLITIQUE GENERALE et FINANCIERE de la COMMUNE</u>	14
<u>2.1. POLITIQUE GENERALE.</u>	14
2.1.0. PST	16
2.1.1. Administration Générale.	24
2.1.2. Agriculture.	26
2.1.3. Culture - Sports – loisirs	27
2.1.4. Développement rural.	30
2.1.5. Economie/Tourisme.	34
2.1.6. Enfance – Jeunesse	36
2.1.7. Enseignement.	38
2.1.8. Environnement.	41
2.1.8.1. Energie	41
2.1.8.2. Propreté publique.	44
2.1.8.3. Cadre de vie	46
2.1.8.4. Eaux usées.	47
2.1.8.5. Sensibilisation.	48
2.1.9. Cultes	49
2.1.10. Fiscalité.	50
2.1.11. Logement.	56
2.1.12. Participation citoyenne	57
2.1.13. Patrimoine.	58
2.1.14. Sécurité.	59
2.1.15. Social/santé	61
2.1.16. Urbanisme.	62
2.1.17 Mobilité	62
2.1.18 Voiries/espaces publics	63
2.1.19 Service travaux/Hall de voirie	65

2.1.20 Coopération internationale décentralisée	65
2.1.21 Communication	66

2.2. POLITIQUE FINANCIERE

2.2.1. Considérations générales.	67
2.2.2. Analyse comptable du budget.	68

TROISIEME PARTIE

SITUATION de l'ADMINISTRATION et des AFFAIRES de la COMMUNE

<u>3.1. ADMINISTRATION GENERALE.</u>	73
3.1.1. Conseil Communal.	73
3.1.2. Collège Communal.	75
3.1.3. Administration.	77
3.1.4. Equipement.	81
3.1.5. Supracommunalité	82
<u>3.2. AGRICULTURE</u>	82
<u>3.3. COMMUNICATION</u>	82
<u>3.4. C.P.A.S</u>	84
<u>3.5. CULTES.</u>	92
<u>3.6. CULTURE - LOISIRS.</u>	92
<u>3.7. DEVELOPPEMENT RURAL.</u>	94
<u>3.8. Emploi - Economie.</u>	98
<u>3.9. EDUCATION POPULAIRE et ARTS (Salles).</u>	100
<u>3.10. ELECTIONS et CORPS ELECTORAL.</u>	101
<u>3.11. ENSEIGNEMENT</u>	101
3.11.1. Répartition de la population scolaire et des emplois.	101
3.11.2. Personnel.	102
3.11.3. Subsidés aux associations scolaires.	102
3.11.4. CoPaLoc – Conseil de participation.	102
3.11.5. Projets importants	102
3.11.6. Locaux.	104
3.11.7. Mobilier – Equipement.	104
3.11.8. Divers.	104
3.11.9. Accueil extrascolaire	105
<u>3.12. ENVIRONNEMENT/ENERGIE</u>	112
3.12.1. Hygiène/Déchets.	112
3.12.2. Permis d'environnement.	114
3.12.3. Actions/Décisions.	114
3.12.4. Biodiversité	114
3.12.5. Actions locales en matière d'énergie	115
3.12.6. Actions en matière de cours d'eau	117
<u>3.13. ETAT CIVIL / POPULATION</u>	119
<u>3.14. FINANCES</u>	121
3.14.1. Budget 2024 et évolution en cours d'exercice.	121
3.14.2. Comptes et bilan 2024	122
3.14.3. Emprunts souscrits.	126
3.14.4. Montant de la dette et des charges y relatives.	126
3.14.5. Divers.	126
<u>3.15. FISCALITE</u>	126

<u>3.16. INTERCOMMUNALES, ASSOCIATIONS et SOCIETES DIVERSES</u>	132
<u>3.17. JEUNESSE</u>	133
<u>3.18. LOGEMENT</u>	134
<u>3.19. PARTICIPATION CITOYENNE</u>	135
<u>3.20. PATRIMOINE</u>	137
<u>3.21. Aménagement Foncier Rural</u>	140
<u>3.22. SOCIAL</u>	141
<u>3.23. SANTE</u>	142
<u>3.24. SPORT</u>	142
3.22.1. Personnel.	142
3.22.2. Subsidés.	142
3.22.3. Infrastructures	143
3.22.4. RCA Fernelmont Sport Culture	144
<u>3.25. SECURITE</u>	148
3.25.1. RGPA	148
3.25.2 Police.	148
3.25.3. Protection incendie.	148
3.25.4. Planification d'urgence	149
<u>3.26. AIDE INTERNATIONALE</u>	150
<u>3.27. TRAVAUX/INVESTISSEMENTS</u>	151
3.27.1. Voiries/cours d'eau/espaces publics	151
3.27.2. Etudes	152
3.27.3. Matériel/véhicules/mobilier	152
3.27.4. Personnel technique	152
<u>3.28. URBANISME, AMENAGEMENT du TERRITOIRE</u>	156
<u>3.29. MOBILITE</u>	158
 ANNEXE 1 : Registre institutionnel – désignations mandats	 159

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est établi en application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui dispose que « *les projets de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport. Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la commune et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.* »

La circulaire budgétaire 2026 précise en outre que le présent rapport « *ne peut se limiter à quelques données ou considérations trop générales mais doit constituer un document véritablement circonstancié qui permette une vision claire et transparente de la gestion communale* ».

Ce rapport se veut donc à la fois une représentation la plus fidèle possible, tout en étant synthétique, de la vie de l'administration durant l'avant-dernier exercice (2024) et une projection de ce qu'elle sera ou devrait être au cours de l'exercice budgétaire (2026) lorsque l'ensemble des crédits de recettes et dépenses auront été déclinés en autant de travaux, achats, études, fournitures, traitements, contrats, taxes, redevances, subsides, loyers, et bien d'autres....

L'administration se tient à la disposition des Conseillers communaux et des citoyens qui voudraient obtenir des informations complémentaires sur ce rapport et son contenu.

Enfin, la circulaire budgétaire 2026 peut être consultée à l'adresse suivante :

https://interieur.wallonie.be/files/2025/finances/circ_budgt_2026/2025_circ_budg_2026_%20Communes.pdf

PREMIÈRE PARTIE

SYNTHESE du PROJET de BUDGET

1.1. BUDGET ORDINAIRE.

1.1.1. Tableau de synthèse.

		2024	2025			2026
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2024						
Droits constatés nets (+)	1	14.090.411,46				
Engagements à déduire (-)	2	12.199.579,88				
Résultat budgétaire au 01/01/2025 (1 – 2)	3	1.890.831,58				
Budget 2025						
Prévisions de recettes	4		14.112.933,82		14.112.933,82	
Prévisions de dépenses (-)	5		13.708.102,76		13.708.102,76	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2026 (4 + 5)	6		404.831,06		404.831,06	
Budget 2026						
Prévisions de recettes	7					12.723.566,72
Prévisions de dépenses (-)	8					12.574.126,99
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2027 (7 + 8)	9					149.439,73

1.1.2. Recettes ordinaires.

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	100,00	583.517,19	12.600,00	596.217,19	0	596.217,19
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	2.134.088,80	0	2.134.088,80	0	2.134.088,80
049 Impôts et Redevances	0	7.866.958,67	0	7.866.958,67	0	7.866.958,67
059 Assurances	2.000,00	25.000,00	850,00	27.850,00	0	27.850,00
123 Administration générale	11.160,59	232.162,01	0	243.322,60	100.000,00	343.322,60
129 Patrimoine privé	12.370,03	74,37	0	12.444,40	0	12.444,40
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	1.000,00	0	0	1.000,00	0	1.000,00
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	12.649,61	60.000,00	0	72.649,61	100.000,00	172.649,61
599 Commerce - Industrie	113.145,24	0	74.775,75	187.920,99	0	187.920,99
699 Agriculture	27.182,10	0	0	27.182,10	0	27.182,10
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	151.433,83	492.061,75	0	643.495,58	0	643.495,58
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	1.000,00	0	0	1.000,00	0	1.000,00
789 Education Popul. et Arts	19.138,91	52.240,00	0	71.378,91	0	71.378,91
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	975,00	0	0	975,00	0	975,00
859 Emploi	0	1.200,00	0	1.200,00	0	1.200,00
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	16.000,00	3.000,00	0	19.000,00	0	19.000,00
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protec.environ.	14.235,44	56.878,50	0	71.113,94	0	71.113,94
939 Logement - Urbanisme	100.000,00	40.877,87	60,00	140.937,87	0	140.937,87
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	482.390,75	11.548.059,16	88.285,75	12.118.735,66	200.000,00	12.318.735,66
Balances exercice propre	Excédent				67.737,97	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		404.831,06
	Excédent				382.701,76	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		12.723.566,72
069 Prélèvements						0
Total général						12.723.566,72
Résultat général	Boni				149.439,73	

1.1.3. Dépenses ordinaires.

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	59.050,00	0	4.501,86	63.551,86	0	63.551,86
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	5.000,00	0	5.000,00	0	5.000,00
059 Assurances	186.879,36	76.000,00	0	0	262.879,36	0	262.879,36
123 Administration générale	2.790.594,83	601.176,72	24.589,74	156.060,72	3.572.422,01	0	3.572.422,01
129 Patrimoine privé	0	49.100,00	0	8.195,32	57.295,32	0	57.295,32
139 Services généraux	151.883,25	19.140,00	3.800,00	0	174.823,25	0	174.823,25
149 Calamités	0	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	2.500,00	0	2.500,00	0	2.500,00
369 Pompiers	0	31.500,00	186.612,58	0	218.112,58	0	218.112,58
399 Justice - Police	0	15.250,00	700.776,00	0	716.026,00	0	716.026,00
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	1.380.331,66	448.200,00	8.688,65	525.501,57	2.362.721,88	0	2.362.721,88
599 Commerce - Industrie	66.004,01	34.300,00	45.547,33	9.133,22	154.984,56	0	154.984,56
699 Agriculture	0	33.954,63	400,00	0	34.354,63	0	34.354,63
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	423.500,21	608.900,00	109.800,00	93.110,28	1.235.310,49	0	1.235.310,49
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	2.000,00	6.500,00	0	0	8.500,00	0	8.500,00
789 Education Popul. et Arts	38.964,52	172.805,00	467.108,41	114.726,95	793.604,88	0	793.604,88
799 Cultes	0	30.200,00	84.984,18	16.411,80	131.595,98	0	131.595,98
839 Sécurité et Assist. sociale	0	3.750,00	1.197.634,64	4.302,37	1.205.687,01	0	1.205.687,01
849 Aide sociale et familiale	0	13.100,00	80.750,00	0	93.850,00	0	93.850,00
859 Emploi	0	500,00	0	0	500,00	0	500,00
872 Institutions de soins	0	7.700,00	500,00	0	8.200,00	0	8.200,00
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	411.500,00	239.118,75	0	650.618,75	0	650.618,75
877 Eaux usées	0	0	23.458,98	53.489,86	76.948,84	0	76.948,84
879 Cimetières-Protec.environ.	79.026,28	121.046,00	26.007,56	33.800,48	259.880,32	0	259.880,32
939 Logement - Urbanisme	3.000,00	64.450,00	26.033,49	68.146,48	161.629,97	0	161.629,97
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	5.122.184,12	2.808.122,35	3.233.310,31	1.087.380,91	12.250.997,69		12.250.997,69
Balances exercice propre					Déficit	0	

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		22.129,30
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		12.273.126,99
069 Prélèvements							301.000,00
Total général							12.574.126,99
Résultat général					Mali	0	

1.1.4. Solde recettes-dépenses par fonction – service ordinaire

Exercice	Service	Fonc	Budget recette	Budget Dépense	Solde Budget
2026	O	000	1.001.048,25	63.551,86	937.496,39
2026	O	021	2.132.386,15	0,00	2.132.386,15
2026	O	025	1.702,65	0,00	1.702,65
2026	O	040	7.866.958,67	5.000,00	7.861.958,67
2026	O	050	27.850,00	262.879,36	-235.029,36
2026	O	060	0,00	301.000,00	-301.000,00
2026	O	100	2.500,00	25.000,00	-22.500,00
2026	O	101	18.535,29	380.447,33	-361.912,04
2026	O	104	322.287,31	3.107.735,93	-2.785.448,62
2026	O	105	0,00	20.000,00	-20.000,00
2026	O	121	0,00	39.238,75	-39.238,75
2026	O	124	12.444,40	57.295,32	-44.850,92
2026	O	131	0,00	173.223,25	-173.223,25
2026	O	136	0,00	1.600,00	-1.600,00
2026	O	164	0,00	2.500,00	-2.500,00
2026	O	300	0,00	14.750,00	-14.750,00
2026	O	330	1.000,00	695.776,00	-694.776,00
2026	O	334	0,00	1.500,00	-1.500,00
2026	O	351	0,00	218.112,58	-218.112,58
2026	O	380	0,00	4.000,00	-4.000,00
2026	O	421	172.649,61	2.200.275,03	-2.027.625,42
2026	O	422	0,00	5.500,00	-5.500,00
2026	O	423	0,00	20.000,00	-20.000,00
2026	O	425	0,00	3.300,00	-3.300,00
2026	O	426	0,00	111.050,00	-111.050,00
2026	O	482	0,00	22.596,85	-22.596,85
2026	O	500	0,00	1.400,00	-1.400,00
2026	O	511	0,00	25.647,33	-25.647,33
2026	O	529	0,00	2.800,00	-2.800,00
2026	O	551	637,58	16.000,00	-15.362,42

2026	O	552	179.897,97	11.133,22	168.764,75
2026	O	561	0,00	6.500,00	-6.500,00
2026	O	562	7.385,44	91.504,01	-84.118,57
2026	O	620	10.500,00	17.400,00	-6.900,00
2026	O	640	13.500,00	16.000,00	-2.500,00
2026	O	651	3.182,10	954,63	2.227,47
2026	O	720	448.235,44	98.556,85	349.678,59
2026	O	721	35.000,00	42.000,00	-7.000,00
2026	O	722	160.260,14	1.094.753,64	-934.493,50
2026	O	760	0,00	4.398,02	-4.398,02
2026	O	761	4.040,00	37.678,10	-33.638,10
2026	O	762	2.138,91	202.768,24	-200.629,33
2026	O	763	65.200,00	68.125,00	-2.925,00
2026	O	764	0,00	475.188,11	-475.188,11
2026	O	767	1.000,00	8.500,00	-7.500,00
2026	O	777	0,00	0,00	0,00
2026	O	778	0,00	0,00	0,00
2026	O	780	0,00	5.447,41	-5.447,41
2026	O	790	0,00	131.595,98	-131.595,98
2026	O	801	0,00	500,00	-500,00
2026	O	830	0,00	750,00	-750,00
2026	O	831	0,00	1.199.937,01	-1.199.937,01
2026	O	832	0,00	2.500,00	-2.500,00
2026	O	833	0,00	1.000,00	-1.000,00
2026	O	834	0,00	1.000,00	-1.000,00
2026	O	844	975,00	93.850,00	-92.875,00
2026	O	851	1.200,00	500,00	700,00
2026	O	870	0,00	7.700,00	-7.700,00
2026	O	871	0,00	500,00	-500,00
2026	O	875	3.000,00	15.000,00	-12.000,00
2026	O	876	16.000,00	635.618,75	-619.618,75
2026	O	877	0,00	76.948,84	-76.948,84
2026	O	878	14.000,00	50.585,73	-36.585,73
2026	O	879	57.113,94	209.294,59	-152.180,65
2026	O	922	138.437,87	112.096,48	26.341,39
2026	O	930	2.500,00	49.533,49	-47.033,49
Somme			12.723.566,72	12.551.997,69	171.569,03

1.2. BUDGET EXTRAORDINAIRE.

1.2.1. Tableau de synthèse.

		2024	2025			2026
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2024						
Droits constatés nets (+)	1	748.760,26				
Engagements à déduire (-)	2	7.753.501,32				
Résultat budgétaire au 01/01/2025 (1 – 2)	3	-7.004.741,06				
Budget 2025						
Prévisions de recettes	4		14.524.290,50	-2.916.922,00	11.607.368,50	
Prévisions de dépenses (-)	5		14.524.290,50	-2.916.922,00	11.607.368,50	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2026 (4 + 5)	6					
Budget 2026						
Prévisions de recettes	7					4.716.770,13
Prévisions de dépenses (-)	8					4.716.770,13
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2027 (7 + 8)	9					

1.2.2. Récapitulatif recettes extraordinaires.

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	633.952,00	0	0	633.952,00	0	633.952,00
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	0	0	0	0	0
129 Patrimoine privé	0	208.800,00	0	208.800,00	0	208.800,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	175.000,00	0	1.300.033,55	1.475.033,55	0	1.475.033,55
599 Commerce - Industrie	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	300.000,00	300.000,00	0	300.000,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	2,00	0	0	2,00	0	2,00
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protec.environ.	0	0	100.000,00	100.000,00	0	100.000,00
939 Logement - Urbanisme	426.405,48	0	473.595,52	900.001,00	0	900.001,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	1.235.359,48	208.800,00	2.173.629,07	3.617.788,55		3.617.788,55
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordinaire		0
	Excédent				0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordinaire		3.617.788,55
069 Prélèvements						1.098.981,58
Total général						4.716.770,13
Résultat général	Boni				0	

1.2.3. Récapitulatif dépenses extraordinaires.

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	0	0	0	0	0
129 Patrimoine privé	0	64.122,00	0	64.122,00	0	64.122,00

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
139 Services généraux	0	50.000,00	0	50.000,00	0	50.000,00
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	0	1.689.336,54	0	1.689.336,54	0	1.689.336,54
599 Commerce - Industrie	0	30.000,00	0	30.000,00	0	30.000,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	505.000,00	0	505.000,00	0	505.000,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	0	40.000,00	0	40.000,00	0	40.000,00
799 Cultes	80.780,80	0	0	80.780,80	0	80.780,80
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	70.000,00	0	70.000,00	0	70.000,00
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	16.000,00	0	16.000,00	0	16.000,00
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	152.500,00	26.275,79	178.775,79	0	178.775,79
879 Cimetières-Protec.environ.	0	250.000,00	0	250.000,00	0	250.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	900.000,00	0	900.000,00	0	900.000,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	80.780,80	3.766.958,54	26.275,79	3.874.015,13		3.874.015,13
Balances exercice propre	Déficit				256.226,58	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordinaire		0
	Déficit				0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		3.874.015,13
069 Prélèvements						842.755,00
Total général						4.716.770,13
Résultat général	Mali				0	

1.2.4. Solde recettes-dépenses par fonction – service extraordinaire

Exercice	Service	Fonc	Budget recette	Budget Dépense	Solde Budget
2026	E	000	0,00	0,00	0,00
2026	E	021	633.952,00	0,00	633.952,00
2026	E	060	1.098.981,58	842.755,00	256.226,58
2026	E	104	0,00	0,00	0,00
2026	E	124	208.800,00	64.122,00	144.678,00
2026	E	131	0,00	50.000,00	-50.000,00
2026	E	420	0,00	0,00	0,00
2026	E	421	967.066,54	1.167.066,54	-200.000,00
2026	E	422	0,00	0,00	0,00
2026	E	426	60.000,00	60.000,00	0,00
2026	E	482	447.967,01	462.270,00	-14.302,99
2026	E	552	0,00	0,00	0,00
2026	E	562	0,00	30.000,00	-30.000,00
2026	E	722	300.000,00	505.000,00	-205.000,00
2026	E	762	0,00	10.000,00	-10.000,00
2026	E	764	2,00	30.000,00	-29.998,00
2026	E	778	0,00	0,00	0,00
2026	E	790	0,00	80.780,80	-80.780,80
2026	E	844	0,00	70.000,00	-70.000,00
2026	E	870	0,00	16.000,00	-16.000,00
2026	E	877	0,00	178.775,79	-178.775,79
2026	E	878	100.000,00	250.000,00	-150.000,00
2026	E	879	0,00	0,00	0,00
2026	E	922	900.001,00	900.000,00	1,00
2026	E	930	0,00	0,00	0,00
Somme			4.716.770,13	4.716.770,13	0,00

DEUXIEME PARTIE

POLITIQUE GENERALE et FINANCIERE de la COMMUNE pour l'exercice 2026

2.1. POLITIQUE GENERALE.

Après les mois nécessaires à la conception du programme stratégique de la Commune, l'année 2026 sera le véritable point de départ de la **nouvelle mandature**.

Les projets d'investissement importants, soumis à subsidiation, sont tous en attente de validation au niveau du gouvernement wallon. Les changements importants dans les axes politiques régionaux et la diminution drastique des crédits alloués par les autorités supérieures aux pouvoirs locaux créent une incertitude importante sur le commencement effectif des travaux liés à ces projets, sans pour autant les remettre en cause.

L'exercice 2026 devrait donc voir la **concrétisation** des travaux suivants :

- l'**amélioration énergétique du Centre Sportif**, en ce compris la réalisation de **terrains de tennis et Padel**, géré désormais par la Régie Communale Autonome Fernelmont Sport et Culture;
- la rénovation du bâtiment sis rue Mahy à Noville-les-Bois en deux **logements intergénérationnels** ;
- les travaux d'aménagement d'un **mobipôle** à l'entrée de la ZAE de Noville-les-Bois, dans le cadre du PIMACI ;
- la réalisation **des travaux de gestion des risques d'inondation sur base de l'étude réalisée** par le bureau Sher (travaux d'aménagements de ZIT, fascines, fossés, acquisition de dispositifs anti-inondation...).
- la réalisation **d'un lieu de convivialité** sur la place de Sart d'Avril ;

Et en termes d'études :

- l'étude et la finalisation des actes patrimoniaux pour la création d'**un cheminement pour la mobilité douce entre Forville et Franc-Waret**;
- la poursuite de l'étude et du dossier de demande de subvention pour le projet de rénovation **des infrastructures de football**, géré par la RCA .

Les processus de **conservation du patrimoine**, de **gestion dynamique** des ressources communales et de **bonne administration** seront poursuivis avec un accent particulier sur la sécurité: contrôles des infrastructures, planification, marchés stock, entretiens, centrales de détection, audit de fonctionnement, contrôle interne, gestion active du personnel, e-services, ... mais encore :

- les travaux pour **la rénovation des toilettes dans les écoles** communales ;
- La mise en **conformité électrique des écoles** communales
- La mise en place d'un système centralisé de **détection incendie dans les écoles** ;
- Le remplacement de systèmes d'**exutoires** dans les écoles de Bierwart et Hemptinne ;
- Le remplacement de **chaudières** obsolètes ;
- La rénovation des **menuiseries extérieures** des écoles ;
- Les travaux d'aménagements pour la **mise en conformité des cimetières** (jardin cinéraire, parcelles des étoiles,...) et la réparation de **murs de cimetières**;
- Une campagne **d'entretien des voiries communales et d'entretien des routes en béton**;
- L'acquisition de nouveaux **bacs à fleurs** et le **démontage de coussins berlinois** pour sécuriser les voiries,
- Le remplacement de **véhicules et équipements** de travaux ;

- L'équipement des locaux les plus utilisés par le public en **défibrillateurs** ;
- Le curage et la réparation de **canalisations d'égouttage**.

En 2026, les stratégies en matière énergétique et urbanistique pourront être mises en œuvre à savoir:

- la **stratégie de rénovation énergétique** pour nos propres bâtiments mais également en faveur des citoyens.
- la rédaction du **Schéma de développement communal**, visant à définir les options de développement urbanistique du territoire.

Il ne négligera cependant pas ce qui fait l'essence même de Fernelmont, surtout en ces périodes difficiles, la **solidarité**, la cohésion, les **moments de vivre ensemble**, grâce à des **projets culturels** et des animations **de loisirs** pour tous les publics, grâce aussi aux **associations et artisans** de la Commune qui font preuve d'un dynamisme important, soutenu encore cette année par les moyens communaux. Le budget 2026 réserve par ailleurs les moyens au CPAS et à la Commune de renforcer leur **soutien aux plus faibles et aux plus précarisés**.

En synthèse, le budget 2026 s'orientera vers une **politique financière plus conservatrice ou stabilisatrice**, reprenant des investissements nécessaires à la préservation du patrimoine, au développement durable, à la sécurité, l'entretien des infrastructures communales, tout en gardant une **attention particulière au vivre ensemble et à la solidarité**.

Malgré l'augmentation de plus en plus forte des charges auxquelles les communes doivent faire face, ce budget démontre une fois encore le rôle à la fois de moteur et de gardien que la Commune entend jouer dans la **gestion de son cadre de vie**, par les actions qu'elle mène pour la **préservation de ses richesses**, de son patrimoine et la **protection de ses citoyens**, tout en conservant ses **capacités d'investissement** pour demain.

Voici les principaux éléments de ce budget 2026.

2.1.0. Programme Stratégique Transversal 2025-2030

Un nouvel outil, permettant d'améliorer la gouvernance, est devenu obligatoire suite aux élections communales du 14 octobre 2018. Il s'agit du **Programme stratégique transversal (PST)**. (article L1123-27 du CDLD)

Ce PST est un **outil de planification reprenant l'ensemble des projets et actions de la Commune à mettre en sur la durée de la mandature**, permettant de répondre aux objectifs opérationnels et stratégiques tels œuvre que définis à travers les différents processus de construction des politiques communales : Déclaration de Politique Communale, PCDR, PCM, PIC, ... Cet outil reprend donc l'ensemble des outils de planification en cours.

La démarche PST est en cours de révision par le Gouvernement Wallon qui a la volonté de simplifier la procédure et de donner à l'outil une plus grande efficacité.

Le nouveau PST (2) pour la législature 2025-2030 a été approuvé par le Collège communal le 9 septembre 2025 et notifié au Conseil communal du 18 septembre 2025.

Il transparaîtra à travers tout le budget 2026, dans le cadre du lancement des différents projets.

Voici la liste des objectifs et actions 2025-2030 :

Programme stratégique transversal – Commune de FERNELMONT 2025-2030

1. Volet externe

Objectif Stratégique 1 :

Etre une commune qui maintient un cadre de vie de qualité et durable

Objectifs opérationnels :

1. Développer une stratégie d'aménagement du territoire cohérente

Actions :

- 1.1.1. Elaboration d'un Schéma de Développement Communal.
- 1.1.2. Définir une note modalisant les charges d'urbanisme à imposer dans le cadre des demandes de permis d'urbanisation ou de constructions multiples
- 1.1.3. Définir et rédiger des fiches thématiques à l'attention des citoyens détaillant les modalités et conditions prescrites dans le cadre des constructions en matière d'égouttage, de plantation de haies, d'aménagements pour lutter contre les ruissellements, d'aménagement des abords de l'espace public,...
- 1.1.4. Rédiger une note reprenant les modalités d'aménagement d'habitat léger sur le territoire de la Commune de Fernelmont

2. Développer une gestion des cimetières conforme aux normes actuelles, durable et attentive à la dignité humaine

- 1.2.1. Actualiser et rédiger le Règlement communal relatif à la gestion des cimetières
- 1.2.2. Poursuivre la campagne d'exhumations afin d'optimiser la gestion des parcelles au sein des cimetières
- 1.2.3. Poursuivre la verdurisation des cimetières
- 1.2.4. Aménager des ossuaires dans tous les cimetières

- 1.2.5. Mise en conformité des cimetières (point de vue modes de sépulture)

3. Développer une politique de mobilité durable et sécurisée

- 1.3.1. Mettre en œuvre un plan de déplacements doux de liaisons internes utilitaires
- 1.3.2. Définir un circuit de promenade au sein du Bois du Tronquoy
- 1.3.3. Apaiser la vitesse dans les cœurs de village
- 1.3.4. Étudier la possibilité de poursuivre la création d'un parking de co-voiturage à la sortie de l'autoroute
- 1.3.5. Créer un mobipôle à Noville-les-Bois à l'entrée de la ZAE de Noville-les-Bois
- 1.3.6. Réaliser le marquage rue des combattants à Noville-les-Bois d'une piste cyclable suggérée sur la portion de la cyclo-piétonne non située en site propre
- 1.3.7. Aménagement des arrêts de bus comprenant également l'aspect accessibilité PMR
- 1.3.8. Mettre en œuvre des actions pour la semaine de la mobilité au sein des écoles

4. Participer activement à la transition énergétique de la commune et à l'action en faveur du climat

- 1.4.1. Mettre en œuvre la stratégie de rénovation immobilière en matière énergétique
- 1.4.2. Mettre en place une communauté d'énergie pour les bâtiments communaux avec l'assistance du BEP
- 1.4.3. Mener un Plan de communication et de sensibilisation envers les citoyens, enfant, personnel, acteurs du territoire sur le Plan énergie Climat (POLLEC)
- 1.4.4. Mise en place d'actions visant le zéro déchet
- 1.4.5. Mise en place d'une Plateforme Locale de Rénovation Énergétique (POLLEC)
- 1.4.6. Mise à disposition d'une voiture électrique partagée (POLLEC)

5. Participer activement à la protection de l'environnement, de la nature et de la biodiversité

- 1.5.1. Aménager des bulles à verre enterrées favorisant le cadre et la tranquillité des riverains dans les lieux les plus sensibles
- 1.5.2. Recensement et sensibilisation à la Faune et la Flore sauvage au sein de la commune
- 1.5.3. Procéder au recensement des arbres et haies sur les espaces publics dans le cadre de Wallonie en fleurs
- 1.5.4. Acquisition d'une zone marécageuse à Hingeon et actions de restauration de biotopes (GAL)

6. **Maintenir la qualité des infrastructures publiques**

- 1.6.1. Définir et mettre en œuvre un plan de rénovation et mise aux normes des sanitaires des écoles : PLAN toilettes écoles
- 1.6.2. Mettre en conformité électrique les bâtiments communaux
- 1.6.3. Mettre en conformité incendie les bâtiments communaux volet administratif et volet technique
- 1.6.4. Installer des centrales incendie au sein des écoles et mettre en place une procédure de rappel en cas d'alerte centrale
- 1.6.5. Développer un programme de rationalisation des lieux de cultes
- 1.6.6. Etablir un programme de surveillance des bâtiments communaux : structures/ sécurité / hygiène
- 1.6.7. Etablir un programme d'entretien des voiries communales
- 1.6.8. Entretenir, surveiller et répertorier le réseau d'égouttage par endoscopie
- 1.6.9. Procéder à la réfection de la rue de Forville à CW (PIC)

7. **Augmenter le parc de logements publics et d'urgence sur le territoire**

- 1.7.1. Rénover le bâtiment public, sis rue Mahy à Noville-les-Bois en logements tremplin (étages) (fiche PCDR 1.2)
- 1.7.2. Développer une politique de création de logements tremplin via une convention entre l'AIS et la Commune

Objectif Stratégique 2 :

Etre une commune attractive, dynamique et favorisant l'économie locale.

Objectifs opérationnels :

1. **Renforcer les services aux entreprises et commerces**

- 2.1.1. Améliorer l'accessibilité à des distributeurs d'argent, à proximité des zones commerciales
- 2.1.2. Développer des actions de soutien à l'entrepreneuriat local

2. **Promouvoir le commerce local et les circuits courts**

- 2.2.1. Développer l'offre des chèques commerces

3. **Développer les attraits touristiques et patrimoniaux du territoire**

- 2.3.1. Organiser des actions en faveur du tourisme
- 2.3.2. Poursuivre le réseautage et la synergie avec les opérateurs du Tourisme en province de Namur
- 2.3.3. Développer la synergie entre les acteurs du Tourisme local

4. **Améliorer la connectivité du territoire**

- 2.4.1. Développer un réseau de contacts avec l'ensemble des opérateurs télécom du territoire
- 2.4.2. Implémenter un outil open data permettant la récolte et l'exploitation des données du territoire (tourisme, économie, services, évènements,...)

Objectif Stratégique 3 :

Etre une commune orientée « citoyens ».

Objectifs opérationnels :

1. **Encourager la participation citoyenne au sein de la gouvernance communale**
 - 3.1.1. Améliorer le processus d’octroi et de mise en œuvre du budget participatif
2. **Développer une politique de SMART city**
 - 3.2.1. Moderniser la communication de la Commune de Fernelmont
 - 3.2.2. Mettre en place une politique rédactionnelle uniformisée des mini-sites des écoles communales
 - 3.2.3. Evaluer l’opportunité de créer un EPN et le mettre en place le cas échéant
 - 3.2.4. Développer un programme d’actions de sensibilisation, d’éducation au numérique pour les citoyens, les entreprises et les jeunes.
 - 3.2.5. Créer un plan d’équipement numérique standard et de qualité pour l’ensemble des écoles
 - 3.2.6. Placer à certains endroits stratégiques des panneaux d’information numériques
3. **Simplifier les démarches administratives et l’accès aux données communales pour les usagers**
 - 3.3.1. Concevoir des formulaires en ligne avec aide au remplissage via le site internet (notamment en urbanisme/environnement /finances/CPAS)
 - 3.3.2. Développer une documentation simplifiée en ligne relative aux droits et obligations de police administrative des citoyens
 - 3.3.3. Implémenter un outil unique de gestion des rendez-vous et calendriers pour l’ensemble des services communaux, CPAS, ASBL et régies communales
 - 3.3.4. Rendre les appels téléphoniques accessibles aux sourds et malentendants en développant un système de SMS pour les services du CPAS
 - 3.3.5. Moderniser l’envoi de documents administratifs (factures-avertissements-....)

Objectif Stratégique 4 :

Être une commune conviviale, favorisant l’éducation, le sport, la culture et les liens sociaux

Objectifs opérationnels :

1. **Développer une politique sportive via la Régie Communale Autonome Fernelmont Sport Culture**
 - 4.1.1. Rénover le centre sportif et associatif et créer des terrains de padel et de tennis
 - 4.1.2. Développer une nouvelle infrastructure pour le football notamment à Forville
 - 4.1.3. Rénover le parcours VITA de Franc-Warêt
2. **Favoriser les projets destinés à renforcer le lien social et à améliorer la convivialité au sein de/entre toutes les générations**
 - 4.2.1. Aménager la Place communale d’Hemptinne en espace de convivialité (fiche PCDR 2.3)
 - 4.2.2. Aménager une aire de convivialité, de jeux à Hingeon (fiche PCDR n° 2.6)
 - 4.2.3. Réaliser un projet sonore avec les citoyens (Podcast) mettant en valeur les histoires et le patrimoine fernelmontois.
 - 4.2.4. Développer un programme d’activités annuel pour la jeunesse

- 4.2.5. Favoriser la participation aux activités jeunesse collectives des jeunes en situation précaire en collaboration avec le CPAS
- 4.2.6. Promouvoir les activités culturelles locales article 27 auprès des opérateurs et des bénéficiaires

3. Favoriser le bien-être et renforcer les apprentissages au sein des écoles pendant et hors des temps scolaires

- 4.3.1. Finaliser les actions du Contrat d'objectifs I des écoles de Fernelmont I et II
- 4.3.2. Favoriser la mise en place du Plan de pilotage II des écoles de Fernelmont I et II via un soutien administratif, logistique et financier
- 4.3.3. Favoriser la participation aux appels à projets scolaires en lien avec le PECA (culture et arts)
- 4.3.4. Développer un projet PECA sur Fernelmont en collaboration avec le service culture/tourisme

4. Développer l'offre culturelle et l'accès à la lecture publique sur le territoire de la Commune

- 4.4.1. Poursuivre le contrat-programme avec le Centre Culturel Andenne
- 4.4.2. Mettre en place une exposition chaque année au sein du sentier vicinal de Noville-les-Bois
- 4.4.3. Dynamiser le Point lecture d'Hambraine

5. Promouvoir les artistes locaux et les associations locales

- 4.5.1. Mise en valeur des artistes et des artisans locaux
- 4.5.2. Concevoir un cycle d'ateliers au profit des fernelmontois donnés par les artistes et artisans locaux
- 4.5.3. Organiser une journée dédiée aux associations fernelmontoises
- 4.5.4. Renforcer la politique d'aide logistique et pécuniaire en soutien aux clubs sportifs et associations
- 4.5.5. Organiser un parcours d'artistes dans le territoire communal

6. Poursuivre les actions communales en faveur de la solidarité internationale

- 4.6.1. Mettre en œuvre le programme de coopération internationale décentralisée avec la Commune de Tiébélé au Burkina Faso
- 4.6.2. Assurer un soutien financier aux initiatives à vocation humanitaire lors de catastrophes naturelles ou de conflits

Objectif Stratégique 5 :

Etre une commune attentive à la sécurité et à la gestion des risques sur son territoire.

Objectifs opérationnels :

1. Favoriser un processus de gestion des risques efficace

- 5.1.1. Définir une procédure d'aide simplifiée pour l'organisation des événements/manifestations via un arbre décisionnel
- 5.1.2. Développer une procédure de placement de panneaux de signalisation par les agriculteurs lors des travaux agricoles pour sécuriser les voiries
- 5.1.3. Mettre en place une procédure d'exercice et de mise à jour du Plan Général d'Urgence et d'Intervention
- 5.1.4. Concevoir un plan de reprise post attaque informatique

2. Assurer un équilibre harmonieux entre l'activité agricole et la protection de la santé et de l'habitat

- 5.2.1. Redynamiser la commission agricole (plus de représentants agricoles- y compris les externes)
- 5.2.2. Définir un programme communal de plantations sur le domaine public sur base du Plan de Faunes et Biotopes, en priorisant sur la lutte contre le risque d'inondations. **(POLLEC)**
- 5.2.2. Réhabiliter le chemin du bois de Bierwart

3. Mettre en œuvre le Programme de Gestion des Risques d'Inondations

- 5.3.1. Création d'un fossé au nord des parcelles agricoles - r/du Baty à Pontillas (PGRI)
- 5.3.2. Création d'1 zone d'immersion temporaire - ZIT route de Cognelée (PC : $17L^2 - 17E^2 - 17D^2$) à Marchovelette 2026
- 5.3.3. Protection sur route (type cassis) et déviation des écoulements dans les prairies vers un fossé à redent à re-aménager le long de la rue du Chenisse à Marchovelette
- 5.3.4. Acquisition de barrières anti inondation mobiles
- 5.3.5. Décaissement en rive droite du Seron sur la parcelle communale « le Warichet » à Pontillas
- 5.3.6. Création d'1 zone d'immersion temporaire - ZIT sur la Voie d'Eau B à Pontillas

Objectif stratégique 6 (OS6)

Être une commune solidaire, inclusive et attentive au respect de la dignité humaine (DPC)

Objectifs opérationnels

1. Elaborer une politique de cohésion sociale au sein de la Commune et du CPAS, via notamment un Plan communal de cohésion sociale

- 6.1.1. Recruter un agent en charge de la cohésion sociale
- 6.1.2. Rédiger un plan communal de Cohésion sociale
- 6.1.3. Mettre en place un service d'écrivain public et de soutien à l'alphabétisation
- 6.1.4. Développer des actions permettant de favoriser et maintenir la mixité sociale (via des stages, l'accès aux évènements culturels, aux activités jeunes, ..)
(// idem actions 4.2.5 et 4.2.6)
- 6.1.5. Favoriser les actions de prévention des violences, du harcèlement et du suicide avec les acteurs sociaux
- 6.1.6. Création d'un espace pour briser la solitude (café papote)
- 6.1.7. Maintenir et Développer l'aide à la personne en situation de handicap (logement, prime, aides, participation, ...)
- 6.1.8. Mise en place d'un service Population/Etat civil mobile, au domicile des citoyens en déficit de mobilité.
- 6.1.9. Développer le fonctionnement du côté fringues du magasin solidaire Fringues et fringale du CPAS afin de le rendre accessible à tous les publics

2. Promouvoir une alimentation équilibrée et durable au sein des écoles et du CPAS

- 6.2.1. Mettre en place une plateforme de fourniture de collations locales via les producteurs locaux
- 6.2.2. Poursuivre la participation aux programmes du SPW « Fruits et légumes » et « produits laitiers » – collations saines dans les écoles de FI et FII
- 6.2.3. Favoriser l'obtention du label « Ecole plus propre » par l'implantation scolaire d'Hemptinne :via la rénovation de la cuisine.

3. Faciliter le maintien à domicile des seniors (plan cohésion)

- 6.3.1. Développer les activités sportives pour les seniors en collaboration avec la RCA
- 6.3.2. Redéfinir des critères d'accès prioritaires au système des aides ménagères
- 6.3.3. Elargir les critères d'accessibilité des aidants-proches aux repas chauds
- 6.3.4. Etudier la possibilité d'élargir les horaires du taxi social

4. Mettre en œuvre des actions de prévention en matière de santé

- 6.4.1. Définir un programme santé via le groupe santé

2. Volet interne

Objectif Stratégique 1 :

Etre une administration communale et un CPAS efficaces, efficients et résilients.

Objectifs opérationnels :

1. Maîtriser/anticiper les évolutions de contextes internes et/ou externes

- 1.1.1. Formaliser un système de contrôle interne visant à garantir la qualité et le bon déroulement du travail de l'administration (identifier et gérer les risques d'échec, d'oubli, d'erreurs, mise en place de procédures d'efficience...)
- 1.1.2. Mettre en place un fonds de pension pour les mandataires
- 1.1.3. Réaliser un plan de recrutement sur 6 ans en fonction des départs à la pension prévus pour la Commune et le CPAS
- 1.1.4. Lancer annuellement un appel à candidatures (réserve de recrutement) pour les métiers pénuriques et récurrents (nettoyage – espaces verts - ...) au sein de la Commune et du CPAS
- 1.1.5. Mettre en place une procédure de gestion et de traçabilité de l'outillage
- 1.1.6. Mettre en place une coordination globale des demandes d'organisation d'événements et de transports (arrêtés de police – signalisation – transports)

2. Améliorer l'image de l'administration communale et du CPAS de Fernelmont

- 1.2.1. Etablir et mettre en œuvre une charte du personnel définissant les comportements attendus en termes de gestion des espaces mis à disposition, des attitudes face aux citoyens, ...

3. Améliorer les outils et dispositifs de gouvernance, pilotage, communication et gestion de projets

- 1.3.1. Développer une gestion uniformisée de planification des tâches et réunions du personnel /utilisation uniforme des agendas des agents
- 1.3.2. Mettre en place un outil de gestion électronique de documents
- 1.3.3. Faire appel à un fournisseur de mail européen.
- 1.3.4. Poursuivre le développement de tableaux de bord au sein des services du CPAS permettant le suivi des activités et des résultats

4. Améliorer le fonctionnement interne des services

- 1.4.1. Mettre en place une gestion efficace des accès aux locaux communaux (clés, codes alarme, etc.)
- 1.4.2. Etablir une procédure d'uniformisation de l'achat du matériel d'hygiène, de nettoyage dans les locaux communaux
- 1.4.3. Aménager les bureaux des services de manière à favoriser la confidentialité et le bien-être des agents (guichet population – service urbanisme – locaux CPAS)

- 1.4.4 Mettre en place des tranches horaires de fermeture des bureaux au public 2 après-midi par semaine avec uniquement un accueil téléphonique central
- 1.4.5. Développer l'informatisation des services du CPAS (logiciel gestion sociale – service cuisine)
- 1.4.6. Désigner un opérateur externe pour la centralisation des appels et vérification des différentes alarmes des bâtiments communaux

5. Renforcer les synergies avec les organismes paraloaux

- 1.5.1. Elaborer une stratégie et un programme de rationalisation des compétences et services support communs à la Commune et au CPAS
- 1.5.2. Renforcer les services de support à la RCA

Objectif Stratégique 2 :

Etre une administration communale et un CPAS qui développent une gestion optimale des ressources humaines.

Objectifs opérationnels :

1. Améliorer l'adéquation du profil des agents aux contextes interne et externe
 - 2.1.1. Elaborer des descriptions de fonction pour chaque poste
 - 2.1.2. Mettre en place un programme de formations internes entre agents sur base des compétences de chacun
 - 2.1.3. Renforcer les compétences des agents via la conception de trajets-type de formation pour les différentes fonctions selon le département
 - 2.1.4. Créer une bibliothèque accessible à tous les agents mettant en commun les ressources de formation (tutos, webinaires, manuels)
 - 2.1.5. Mettre en place un système d'évaluation annuelle des agents fondé sur la définition d'objectifs annuels et la réalisation d'entretiens avec les supérieurs hiérarchiques
2. Veiller au bien-être et au cadre de vie des agents
 - 2.2.1. Mettre en œuvre le plan global d'actions de prévention et de protection de la santé
 - 2.2.2. Réaliser l'analyse des risques psycho-sociaux au sein de l'administration communale, du CPAS et des écoles communales
 - 2.2.3. Mettre en œuvre une procédure d'accueil pour les nouveaux entrants (fiches info marchés publics, bons de commande, pointeuse, matières transversales)
 - 2.2.4. Mettre en place une supervision et une assistance des équipes collective au sein du CPAS
 - 2.2.5. Examiner l'opportunité de développer une offre de Bike leasing pour le personnel
3. Améliorer la structure organisationnelle des services communaux et du CPAS
 - 2.3.1. Attribuer une mission d'assistance / coaching / accompagnement pour améliorer le fonctionnement et l'organisation des équipes de la Commune et du CPAS

2.1.1. Administration Générale. (Groupe fct 123)

1. Projets :

Sur le plan de l'Administration générale, l'année 2026 sera marquée par :

1. la conclusion d'une **assurance pension mandataires** ;

(B.O. : Art. 05001/113-48: 75.000 € - Art. 101/116-01 : 51.268,50 €)

Cette assurance pension consiste en réalité en un fonds de pension, constitué afin de prévoir les réserves suffisantes pour faire face aux frais de pension des mandataires futurs et de lisser ces charges. Ce fonds permettra d'externaliser le paiement et le calcul de ces pensions.

2. La **modernisation de la communication communale** qui se traduit par l'adoption d'une nouvelle **charte graphique**, la mise à disposition d'un nouveau **site internet actuel** répondant aux normes d'accessibilité.

(B.O. : art. 100/12302-48 : 2.000 € - **PST 3.2.1**)

3. La poursuite de la **diffusion des séances** de Conseil communal en direct.

(B.O. : art. 101/123-13 : 20.000 €)

4. la poursuite du marché de consultance pour la **dispense partielle de versement de précompte** professionnel pour les travaux immobiliers exécutés en équipes sur chantier *au sein de la commune de Fernelmont, suite à la circulaire du 20 mars 2020 du Ministre wallon des pouvoirs locaux. En effet, un pouvoir local peut être exonéré partiellement du précompte professionnel pour travaux immobiliers.*

Les frais d'honoraires sont fixés à 9,45 % des montants admissibles.

(B.O. : art. 104/12203-02 : 10.000 €)

5. Une mission de **consultance** pour un audit de fonctionnement/ de l'organisation afin de redéfinir l'organisation des services administratifs et améliorer l'efficacité, sécuriser le fonctionnement.

(BO : Art. 104/12204-02 : 5.000 € - **PST int. 2.3.1**)

6. L'abonnement à une **base de données juridiques** (Kluwer Jura, Strada lex...) afin de faciliter la veille juridique.

(B.O. : article 104/123-19)

7. la poursuite de la **numérisation des outils de travail dans un but d'efficacité et d'amélioration de la transparence** :

- avec la gestion et les frais de location des outils déjà existants, une application de gestion des événements, une extension de l'e-guichet, un abonnement à un module "Etat civil mobile"

(BO : art. 104/12302-12 : 96.000 € - **PST interne 1.1.2 – 1.1.6 – PST externe 3.3.1 - 6.1.8**)

- avec le remplacement de certains matériels, comme certains pc's portables.

- une réflexion, avec l'aide de Digital Wallonia, sur l'IA à l'Administration va être lancée.

- Une **sensibilisation à la cybersécurité** est prévue pour l'ensemble des agents communaux tout au long de l'année pour augmenter les compétences de ceux-ci.

- le lancement d'un nouveau marché de téléphonie comprenant le matériel et les connexions.

(B.O. : art. 104/12402-48)

8. L'acquisition d'un **véhicule** pour les services administratifs en alternance avec le projet de voiture partagée.

(B.E. art. 131/743-52 20260031 : 50.000 € - **PST 1.4.6**)

9. l'aménagement d'une **borne de rechargement des véhicules électriques communaux** à la maison communale. *La Commune disposera bientôt de plusieurs véhicules électriques dont un véhicule partagé. Il est donc primordial d'équiper l'administration d'une borne de recharge rapide.*

(BO : 104/12407-48 : 4.000 €)

10. L'amélioration du **problème acoustique dans les locaux accueil et population** (B.E. art. 124/723-51-20260030 : 25.000 €) avec l'acquisition de nouveau mobilier pour les nouveaux agents.

11. La finalisation de l'aménagement des locaux accueil – service population avec un nouveau **châssis ouvrant** (BE : 104/724-51 20260015 : 10.000 €) et l'entretien des **garde-corps** (BE art. 124/724-51 20260028 : 7.500 €).

Les projets budgétés ci-dessus poursuivent le même objectif stratégique, à savoir **être une commune orientée citoyens**.

2. Personnel :

Le budget 2026 reprend les actions suivantes en termes de personnel :

- la réalisation d'une **analyse de risques psycho-sociaux** pour le personnel communal et du CPAS.

(B.O. : art. 131/122-01 : 15.000 € - **PST int. 2.2.2**)

- La poursuite du **second pilier de pension** au profit du personnel communal contractuel sur base d'une prime de 3% ;

Le marché a été attribué à Ethias en 2022 via un accord-cadre géré par le SPF Pension. Le système a pris la forme d'un fonds de pension "Ethias Pension Fund".

(B.O. Art. 050/113-48 : 76.679,36 €)

- Maintien de l'octroi de **chèques repas** au personnel communal.

(B.O. art. 104/115-41 – 104/115-42 – 421/115-41 – 421/115-42 – 562/115-42 – 720/115-41 – 762/115-42 – 879/115-42)

- Une **indexation** des salaires prévue par le Bureau fédéral du Plan en avril 2026.

- La poursuite de l'organisation des activités de **Teambuilding** annuelles pour l'ensemble du personnel communal, ainsi que l'organisation de temps de midi de cohésion.

(BO : art. 100/12301-17 : 5.000 €)

- La poursuite du plan interne de lutte contre l'**absentéisme**. Le marché public de prestations de **contrôle des absences** a été relancé et est attribué à Certimed pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2029. (B.O. : 131/11703-02 : 850 €)

- La mise en conformité du statut général du personnel se poursuivra en 2026 dans le cadre de la **réforme de la fonction publique locale** (circulaire RGB et décret du 14 mars 2024), avec une échéance fixée au 31 décembre 2028. Cette réforme introduit des changements majeurs dans la gestion des ressources humaines, notamment en matière d'évaluation, de valorisation des compétences et de révision complète des échelles barémiques.

La projection des **évolutions barémiques** en lien avec une gestion optimale des ressources humaines est intégrée dans ce budget.

(B.O. : art. 104/111-01, 104/111-02, 421/111-01, 720/111-01)

- Les moyens visant à assurer la **formation continue du personnel** sur base des besoins de chacun sont prévus dans ce budget. Cela comprend également les actions de **montée en compétences** informatiques et numériques du personnel communal, menées via le **BEP** dans le cadre d'un marché in house.

(B.O. : art. 104/123-17 : 10.000 € - art. 421/123-14 : 8.000 €)

2.1.2. Agriculture/patrimoine forestier (Groupe fct 699).

➤ Travaux récurrents

Le Collège poursuivra en 2026 les **programmes ordinaires d'entretien des voiries agricoles** (empierrements), définis et mis en œuvre en concertation et en collaboration avec les agriculteurs dans le cadre de la Commission agricole, sur base des modalités habituelles.

(B.O. Art. 620/140-02 : 15.000 €)

La **commission communale de l'agriculture** continuera ses travaux de sensibilisation du monde agricole au respect du domaine public (fossés, accotements, voiries empruntées, tracé des sentiers et chemins) ainsi qu'à la prévention des phénomènes d'inondation et de coulées boueuses. Elle participe également à la sensibilisation de l'ensemble des agriculteurs aux problématiques actuelles liées à l'utilisation des pesticides.

Il est envisagé de redynamiser ladite Commission en y intégrant plus de représentants agricoles.

Fiche PST 5.2.1

(Art. 620/12401-48- frais de fonctionnement : 1.000 €)

Des prestations **d'entretien du Bois du Tronquoy** seront menées avec la collaboration du DNF afin d'aménager une zone accessible au public dans le Bois du Tronquoy: clôtures, plantations. De même, un nouveau chemin d'accès pour les groupements scouts et VTT sera délimité afin de permettre aux particuliers de profiter du bois.

Les travaux en 2026 consisteront en des travaux de préparation du terrain, de plantations, de protection du gibier et d'aménagements touristiques divers (panneaux didactiques,...) pour un budget total de 13.700 €.

La Commune fera réaliser 3 panneaux d'informations à placer le long du sentier qui aura été aménagé.

(BO : Art. 640/124-02 : 8.000 € pour les fournitures - 640/124-06 : 8.000 € pour prestations - *PST : 1.3.2*)

➤ Subvention Plan Gestion Risques d'Inondation pour la résilience

Ces dernières années, les effets du changement climatique, combinés à l'urbanisation et à l'évolution des pratiques agricoles, ont significativement accru la fréquence et la gravité des coulées de boues, des inondations et des débordements de cours d'eau. Ces phénomènes touchent particulièrement la commune de Fernelmont, dont plus de 81 % du territoire est consacré à l'agriculture. Les conséquences sont multiples : perte de terres fertiles pour les agriculteurs, dégradation des infrastructures publiques et dommages coûteux pour les particuliers.

Pour renforcer la résilience de la commune face à ces risques, la Wallonie a octroyé à Fernelmont une **subvention PGRI** sous forme de double **droit de tirage** :

- Décembre 2021 : 91.017,00 €
- Décembre 2022 : 175.000,00 €

Le premier projet de ce droit de tirage a consisté en une étude hydrologique et hydraulique du territoire. Cette étude a été confiée via un marché de services au bureau spécialisé SHER ingénieurs-conseils. Celle-ci a débouché sur une liste de projets parmi lesquels certains ont fait l'objet d'un avant-projet. L'analyse des zones prioritaires suivantes avait été sollicitée : Lot 1 : Hemptinne, Lot 2 : Pontillas, Lot 3 : Marchovelette.

Conformément à la procédure applicable, la commune a transmis, fin 2024, à la Direction des Cours d'Eau non navigables du SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement un rapport formel, validé par le Collège communal, présentant l'ensemble des projets à réaliser grâce à cette subvention.

En séance du 30 octobre 2025, le Conseil communal a approuvé la réalisation d'une mission d'auteur de projet ainsi que la coordination sécurité et santé pour la mise en œuvre des projets prioritaires (74800, 74847, 337780 et 337859). Cette mission a été confiée au bureau Inasep pour un montant estimatif de 40.796,00 € TVAC.

Les projets prioritaires pour 2026 sont donc les suivants :

Projet

	Fiche PGRI	Estimation approximative (€ TVAC)
Création d'un fossé – rue du Baty Pontillas	74800	8.470
Création d'une ZIT – Voie d'Eau B Pontillas	337859	145.610
Décaissement rive droite du Seron Warichet - Pontillas	337780	149.710
Cassis + fossé pour déviation des écoulements – rue du Chenisse Marchovelette	74847	100.080
Acquisition de barrières anti-inondations mobiles	75288	10.000

(B.E. : Études : article 482/733-60 20230031 : 48.400 €; Travaux : BE 482/721-60 20230031 : 403.870 €; Matériel : BE482/744-51 20230031 : 10.000 €)).

Ces projets sont référencés dans le Plan Stratégique Territorial (PST) de la Commune de Fernelmont, *fiches PST 5.3.1, 5.3.2., 5.3.3, 5.3.4, 5.3.5 et 5.3.6*. Leur mise en œuvre contribuera à renforcer durablement la résilience de la commune face aux risques d'inondations et aux aléas climatiques.

➤ Autres projets de lutte contre les coulées de boues et inondations

Parallèlement au PGRI, des barrages filtrants (fascines de paille) ou fossés ont été et seront encore installés en différents endroits stratégiques afin de ralentir les écoulements et de favoriser les sédimentations. Un budget de 5.000€ est affecté à ce type d'actions annuellement.

(B.O. : Art. 421/140-48)

2.1.3. Culture - Sports – loisirs (Groupes fct 767 et 789).

Culture

La politique culturelle communale s'inscrit dans la continuité en s'articulant autour de 5 axes :

1. Le soutien actif, tant logistique (mise à disposition gratuite de locaux, soutien technique) que financier aux groupements culturels et de loisirs (théâtre, Fanfare royale, artisans, etc.).

(Art. 762/33202-02, 762/33203-02, 762/33204-02, 762/33206-02, 762/33219-02, 762/33223-02, 762/33224-02, 762/33226-02, 763/33201-02 - *PST 4.5.4*)

2. La priorité donnée à la diversité de l'offre d'activités culturelles, impliquant directement les citoyens fernelmontois et destinées à un public local, et notamment :

- diverses **animations sur le thème de la culture** ;
- des **représentations théâtrales** ;
- des **séances de cinéma plein air** organisées durant l'été ;
- des **animations au Point lecture (voir ci-dessous)** ;
- des **expositions** en plein air (rue du Vicinal);
- des expositions dans la F@brik.

(BO Art. 762/12402-48 : 20.000 €- *PST: 4.4.2 – 4.4.3 – 4.5.1 – 4.5.2 – 4.5.3 – 4.5.5.*)

3- L'adhésion au contrat-programme du Centre culturel d'Andenne (2025-2030) permettra à la commune de bénéficier de **collaborations et de décentralisations** de spectacles ou autres événements comme des stages culturels, mais aussi d'une aide technique lors d'événements, entre autres lors de spectacles à la salle de Cortil-Wodon. Les sorties scolaires, ouvertes à tous les réseaux, continueront d'être prises en charge dans le cadre de ce partenariat (ce qui est déjà le cas actuellement depuis 3 années scolaires).

(B.O art. 762/33201-01 : 20.000 € - PST: 4.4.1)

4. L'accès à la lecture publique :

Le **Point lecture**, en tant qu'opérateur d'accès à la lecture publique se verra donc potentiellement davantage sollicité, comme c'est déjà le cas avec les écoles qui souhaitent venir découvrir l'endroit et sensibiliser les élèves à la lecture. L'offre continuera donc à se développer en 2026.

Par ailleurs, plusieurs animations, événements seront organisés comme chaque année (Nuit des bibliothèques, ateliers de bibliothérapie, Halloween, Saint-Nicolas, etc.) en plus des lectures, conteries, rencontres avec auteurs, etc.

La ludothèque rencontre beaucoup de succès avec plus de 150 jeux à disposition en prêt ou pour jouer sur place et continuera à se développer pour répondre à la demande. Le partenariat avec la société Geronimo Games (basée dans le PAE Mecalys), qui met à disposition des jeux gratuitement permet de compléter l'offre.

Les 10 **boîtes à livres** situées dans les villages sont régulièrement triées et alimentées par les services communaux. Les plus abîmées sont progressivement remplacées par les services techniques communaux.

L'équipe des bénévoles du Point Lecture s'est également formée et continuera à le faire afin de venir en soutien et de proposer certaines animations comme des lectures de Kamishibai, des contes, etc. La volonté est de renforcer l'attractivité du Point Lecture en 2026 et d'améliorer sa fréquentation.

L'**agent culturel et touristique** engagé continuera à pérenniser, développer les activités culturelles et faire connaître davantage le Point lecture. (B.O. Art. 767/124-48 : 6.000 € - PST: projet 4.4.3)

5. la Fête nationale et du folklore :

En 2026, une version "guinguette" de la fête du 21 juillet sera à nouveau proposée sur la place communale de Noville-Les-Bois ou dans le parc de la F@brik à l'occasion du 21 juillet. (B.O Art. 762/12402-48)

6. Gestion de la F@brik

La culture continuera à se développer dans le nouveau bâtiment "**La F@brik**", consacré à cette thématique (avec la jeunesse, le tourisme, le numérique et la consultation citoyenne). La finalisation de l'équipement et la création de supports numériques sont prévus dans ce budget.

(B.O. : articles 562/123-16 – 562/124-02 – 562/124-06 – 562/124-48 – 562/125-02)

7. Projet sonore

En 2026, la **finalisation** du projet sonore Fernelmontois est prévue ; le partenaire poursuivra les rencontres avec les habitants afin de recueillir leurs témoignages, leurs voix et leurs anecdotes, dans une dynamique de création de lien ; une **séance d'écoute collective**, organisée sous la forme d'une soirée d'inauguration, viendra clôturer l'ensemble du projet.

Le matériel généré sera enfin **monté et diffusé**.

(BE : article 562/733-60 20250049 : 15 000 € - PST : projet 4.2.4.)

Sport

La Commune poursuivra son soutien aux différents clubs sportifs par le biais d'aides financières ou de mise à disposition d'infrastructures.

➤ RCA Fernelmont Sport Culture

Une **régie communale autonome** a été créée et est désormais active depuis le 1^{er} septembre 2024. Cette structure gère une partie importante de la politique sportive communale et des infrastructures sportives. Elle remplace l'ASBL CSAF. Une prise de participation de 220.000 € de la commune au sein de la régie a été prévue en 2024 et 2025 pour le lancement de la structure.

Outre ce capital, la Commune poursuivra son **soutien aux clubs et écoles** fréquentant le hall en prenant en charge une partie des coûts de location via des **subsidés liés au prix**. Les subsides récurrents de fonctionnement et personnel de

l'ASBL CSAF sont donc supprimés. Ces subsides liés au prix tiennent déjà compte de l'augmentation de TVA prévue par le Gouvernement fédéral sur les produits sportifs.

(BO art. 76408/44502-01 : 372.000 €)

L'ensemble des **frais de fonctionnement** du centre sportif et des terrains de football de Forville et Bierwart sont repris désormais par la Régie.

Enfin, les investissements importants en matière sportive seront maintenant gérés par la Régie Communale Autonome Fernelmont Sport et Culture : *(PST fiches 4.1.1 – 4.1.2)*

- **Le hall polyvalent**, mis à la disposition des sportifs de Fernelmont, est occupé de façon continue, que ce soit par les écoles de l'entité pour les cours de gymnastique ou par les différents clubs sportifs. Il constitue évidemment le pilier de la politique sportive communale puisqu'il fournit à la presque totalité des clubs sportifs les infrastructures et équipements nécessaires à la pratique de leur sport. A ce titre, une rénovation importante a été entamée en 2023.

Un projet de **rénovation énergétique** du bâtiment et de construction de terrains de **tennis et padel** a été introduit pour accord de principe auprès d'Infrasport en 2023 et a été déclaré recevable en 2024.

Le projet est maintenant porté par la RCA. Le dossier projet de travaux est soumis à l'approbation d'Infrasports depuis le 05 décembre 2025. La prochaine étape consistera à lancer le marché public de travaux et désigner l'entreprise adjudicataire.

- Les **infrastructures footballistiques de Forville** ont fait l'objet en **2024** d'une demande de principe de subside auprès d'Infrasport jugée recevable.
L'instruction sera poursuivie via la RCA.

➤ **Infrastructures sportives communales**

Par ailleurs, le budget reprend l'ensemble des dépenses liées à l'**entretien des infrastructures sportives** autres (pétanque, local cyclo, ...).

(B.O. Art. 764/12402-02, 764/124-06, 764/125-02, 764/125-06, 76407/124-12, 76408/125-02, 76408/125-06)

➤ **Subsides sportifs**

Parallèlement, l'aide de la Commune se situe aussi dans le domaine financier, par l'octroi de **subsides récurrents aux différents clubs sportifs de Fernelmont**, répartis de manière à encourager la formation et l'encadrement des jeunes.

(B.O. : Art. 764/33201-02 : 33.000 €)

Loisirs

Au-delà du sport, qui est sans doute le loisir qui touche le plus grand nombre de Fernelmontois, l'offre de loisirs repose essentiellement sur le **tissu associatif local dense** et en recherche constante de qualité. Fernelmont est une commune qui possède un **nombre important d'associations et groupements de loisirs**. L'action de la Commune dans le domaine s'appuie essentiellement sur un soutien actif et constant indispensable à leur (sur)vie et à leur développement, que ce soit par la mise à disposition de locaux –et c'est sans doute l'apport essentiel pour permettre à une association d'exister –, l'octroi d'aides financières ou une aide logistique sous diverses formes. Le fait que près de 100% des associations occupent des locaux communaux en est la meilleure illustration. (B.O. : art. 762/33202-02 et suivants : 16.125 €)

La Commune de Fernelmont consacre aussi une attention particulière **aux aînés** par la mise à disposition de locaux communaux pour tous les groupements du troisième âge (sauf Forville qui bénéficie d'un subside spécifique couvrant la location de la salle et Marchovelette qui occupe le foyer paroissial).

De plus, le **Conseil consultatif des aînés**, créé en 2008, constitue le relais de la population âgée de Fernelmont auprès des autorités communales et une instance d'avis indispensable. Le dynamisme de cette commission en fait une porteuse de projets importante. Les projets qui seront portés en 2026 : des ciné-débats, des formations à l'informatique et à l'utilisation du smartphone, des visites culturelles...
(BO Art. 762/12409-48 : 2.500)

En 2026, la **dimension intergénérationnelle** dans les différents projets socio-culturels (Point lecture, conseil des enfants, projet sonore à la F@brik...) sera toujours présente.

L'**entretien des salles** communales, mises à la disposition des associations et citoyens, est prévu au budget 2026 avec le remplacement de certains matériels (le remplacement de 2 frigos, l'achat de nouvelles tables).
Le remplacement de la citerne à mazout de la salle de Pontillas est également prévu en 2026.
(BO art. 762/12404-48 : 5000 € - 762/125-02 : 12.000 € et BE : art. 762/723-60 20260016 : 10.000 €)

En termes de loisirs, une place importante est réservée aux **espaces publics de jeux** et de convivialité. Les frais d'entretien sont prévus au budget.
Par ailleurs, un nouveau projet sera entrepris en 2026 : l'aménagement de la **Place de Sart d'Avril** en espace de convivialité.
(BO : art. 764/12403-02 : 3.000 € et BE : art. 764/721-60 projet 20260012 - 30.000 €)

Enfin, le projet de **Maison rurale polyvalente** prévu aux abords du centre sportif, dans le cadre du développement rural (cfr infra), sera également un pôle de loisirs important, permettant l'organisation de manifestations, marchés de plus grande envergure. Ce bâtiment sera géré également par la Régie communale autonome FSC.

2.1.4. Développement rural.

La Commune de Fernelmont poursuit actuellement sa seconde Opération de Développement Rural (ODR).

Une ODR regroupe un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement mises en œuvre en milieu rural par la commune. L'objectif est de favoriser la revitalisation et la valorisation du territoire, tout en respectant ses caractéristiques propres, et d'améliorer les conditions de vie des habitants sur les plans économique, social et culturel. L'ensemble de ces actions est présenté dans le **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**, réparties en 3 lots selon l'ordre de priorité choisi.

Le PCDR de Fernelmont a été approuvé par le Gouvernement wallon en 2017 pour une période de 10 ans. Les actions prévues dans ce programme bénéficient d'un soutien financier de la Région wallonne, permettant à la commune de réaliser des projets structurants et durables en faveur du développement rural.

2.1.4.1. Opération de développement rural n°2 :



Pendant toute la durée de l'ODR, une **Commission locale de développement rural (CLDR)** épaula le conseil communal. Cette commission est représentative de la population : les membres proviennent de différentes classes d'âge, de différents villages et milieux socio-économiques. Elle est composée de citoyens de la commune et de représentants du conseil communal (max. 1/4).
Un crédit de fonctionnement de la Commission est inscrit à l'exercice ordinaire.
(B.O. : Art. 930/12301-48 : 1.000 €)

Le budget prévoit également un crédit réservé à la mise en œuvre de quelques petites actions du lot O. (BO – art. 930/12402-48 : 5000 €) ainsi qu'un crédit pour des études/honoraires relatifs au PCDR (BO – art. 930/12201-02 : 1000 €).

Les frais d'accompagnement par la Fondation rurale de Wallonie sont également prévus à l'article 930/445-01 (10.284,40 €) du budget ordinaire.

➤ Projets – conventions DR

1. Maison multiservices numérique – Presbytère de Noville-les-Bois (Fiche-projet 1, Lot 1 PCDR) : travaux terminés, bâtiment inauguré et opérationnel, décompte final en cours

Le projet de maison multiservices à orientation numérique dans le presbytère de Noville-les-Bois, baptisé **F@brik**, a franchi une étape majeure avec l'inauguration officielle du bâtiment rénové le 26 septembre 2024.

Cette initiative vise à renforcer la communication et l'échange d'informations entre les citoyens, en partenariat avec les acteurs locaux (entreprises, associations, jeunes, etc.). Elle répond également à une forte demande pour des activités culturelles, touristiques et dédiées à la jeunesse, grâce à des infrastructures modernes et polyvalentes.

La F@brik accueille désormais la chargée de projets touristiques et culturels et sert de hub pour les initiatives communautaires et numériques de la commune.

Le coût global définitif - pour la partie travaux – s'élève à **946.635,81 € toutes taxes comprises**, et le montant global de la subvention s'élève à **623.317,90 €**.

Bien que le projet soit officiellement finalisé, de petits aménagements intérieurs et extérieurs restent à réaliser (cendriers à l'extérieur, petit matériel de bureau, tableau, etc.), comme le remplacement de l'éclairage extérieur par un matériel plus qualitatif. (BE art.562/723-54 20260026 : 15.000 €)

2. Rénovation du bâtiment communal de la rue Mahy en logements tremplin et aménagements extérieurs (Fiche-projet 2, Lot 1 PCDR) : projet définitif en attente d'approbation et de signature de la convention-réalisation par la Ministre compétente

Ce projet constitue le deuxième projet prioritaire du PCDR. Il visait initialement la rénovation de la salle annexe, mais cet élément a depuis été retiré afin de recentrer l'intervention sur la création de logements intergénérationnels et sur l'aménagement des abords immédiats.

Le projet prévoit :

- **La création de deux logements intergénérationnels à loyer modéré :**
 - un logement une chambre au rez-de-chaussée, spécialement adapté aux personnes âgées ;
 - un logement deux chambres aux étages, avec accès extérieur indépendant, destiné à un jeune ménage dans une logique de "logement tremplin".
- **L'aménagement des abords** directement liés aux deux logements : jardin partagé favorisant les échanges intergénérationnels, création d'un parking, et intégration paysagère respectueuse du maillage écologique présent sur le territoire communal.
- Le projet contribue aux objectifs du **PST (fiche 1.7.1)**, en particulier celui visant à augmenter le parc de logements publics et d'urgence sur le territoire.

Le projet définitif a été transmis à l'Administration wallonne en **septembre 2024**, conformément à la procédure.

En **mars 2025**, la Commune a transmis la convention de réalisation signée, accompagnée de la délibération du Conseil communal l'approuvant. La Commune demeure en attente de **l'approbation du projet définitif et de la convention de réalisation** par la Ministre en charge du Développement rural.

Coût global du projet (sur base du projet définitif) : 819.612,41 € TVAC

Subvention Développement rural (plafond estimé) : 426.404,48 €

(B.E. : art. 922/723-60 20220036 : 900.000 €)

3. Maison rurale polyvalente (Fiche-projet 20, Lot 3 PCDR) : projet en phase d'étude et de faisabilité

La Commune de Fernelmont a introduit en novembre 2021 une demande de convention-faisabilité pour la création d'une **maison rurale polyvalente** à Noville-les-Bois, destinée à accueillir des événements culturels et de loisirs de grande ampleur. La convention-faisabilité, notifiée le 16 janvier 2023, couvre les études d'avant-projet et de projet définitif. Le marché d'auteur de projet a été attribué en juin 2024 au bureau **dAg architecte**, et l'avant-projet a été approuvé par l'Administration wallonne le 28 février 2025.

Le coût initial du projet, estimé à 2.405.165,40 € dans le programme global de 2022, est désormais réévalué à **4.565.057,51 € TVAC** sur la base de l'avant-projet. L'intervention maximale du Développement rural s'élèverait à **1.324.110,26 € TFC**.

Le projet définitif devra être transmis avant le 10 janvier 2026. Après approbation par l'Administration wallonne et signature de la convention-réalisation, la Commune pourra lancer les marchés de travaux.

4. Création d'une liaison douce Forville – Noville-les-Bois – Franc-Warêt (fiche-projet 3 du lot 1 du PCDR) : projet au stade de l'étude

En **juillet 2023**, la commune de Fernelmont a introduit une demande de **convention-faisabilité** pour la création d'une **liaison douce** allant de **Forville** (avenue de la Libération) jusqu'à **Franc-Warêt** (Parcours Vita).

L'objet de cette **convention-faisabilité** concerne les **études** d'avant-projet et de **projet définitif**. La Convention signée par le Gouvernement wallon a été notifiée à la Commune de Fernelmont en juin 2024.

Une mission de géomètre a dû être entreprise en 2023 pour délimiter les superficies nécessaires et examiner les emprises nécessaires. Les étapes relatives aux identifications des propriétaires et des bailleurs sont terminées. Des négociations avec les propriétaires ont ensuite été entamées et les opérations patrimoniales ont débuté en 2024.

Le dossier de projet définitif devra être remis à l'administration dans les 24 mois suivant la notification de la convention de faisabilité, soit au plus tard le 25 juin 2026. La mission d'auteur de projet a été confiée à l'INASEP.

Les moyens nécessaires à la mission d'auteur de projet avaient été prévus dans le budget 2025.

Un crédit est prévu en 2026 pour financer l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation du projet.

(BE Art. 124/711-51 projet 20260035 : 21.622 €)

Ce projet est estimé, sur base de l'avant-projet, au montant de 3.525.182,37 € (tva et honoraires inclus). Sur cette même base, l'intervention financière globale du Développement rural, calculée au taux de 80% (et 60% en ce qui concerne l'acquisition), serait plafonnée à 694.431,20 € TFC.

Un article budgétaire sera prévu en 2026 pour les travaux, en fonction de l'avancement du dossier.

5. Aménagement de la place communale de Hemptinne (fiche-projet 3 du lot 2 du PCDR) – prochain projet à conventionner

Le projet a pour ambition de transformer la place communale de Hemptinne en un espace public convivial, fonctionnel et attractif. Il prévoit la création de zones de détente et de rencontre, intégrant une végétation de qualité et des aménagements favorisant les échanges et la vie sociale. La place conservera une grande

polyvalence pour accueillir divers usages et événements, afin de soutenir le dynamisme du village. L'aménagement vise également à renforcer l'image positive du village et, plus largement, de la commune.

Le périmètre couvre le terrain de sport existant, le local des jeunes, l'espace vert longeant le cours d'eau, ainsi que les zones d'entrée de la place (au-delà du pont côté sud) et une partie de la ruelle des Loups (côté nord-ouest).

Cette fiche-projet a été activée dans le cadre du PCDR, la Commune et la CLDR ayant confirmé son caractère prioritaire. Le réaménagement s'inscrit pleinement **en lien avec l'Objectif 4 du PST : "Être une commune plus solidaire et conviviale, qui favorise les liens sociaux"**, ainsi qu'avec **l'Action 1 : "Aménager des zones villageoises, sportives et conviviales"**. Le projet intègre par ailleurs des aménagements anti-inondation destinés à renforcer la résilience du village face aux risques environnementaux.

Un réexamen de ce projet est prévu au cours de l'année 2026.

2.1.4.2. Programme LEADER/GAL :

L'ASBL **GAL Meuse@Campagnes** accompagne les projets de développement rural sur son territoire. Elle s'inscrit dans le programme européen **LEADER**, un outil de développement territorial commun à plusieurs communes, visant à renforcer le caractère multifonctionnel des zones rurales et à encourager un développement durable.

Pour la nouvelle programmation **LEADER 2023-2027**, les communes d'Éghezée et de Hannut ont rejoint Andenne, Fernelmont et Wasseiges. Les nouveaux projets ont démarré progressivement entre janvier et octobre 2024 et se poursuivront jusqu'à fin 2027.

La part communale pour Fernelmont s'élève à 43.434,81 € pour les 5 ans et a été liquidée en 2024.

La stratégie de développement local du **GAL Meuse@Campagnes** vise à rendre le territoire **intelligent, durable et solidaire**, en :

- intégrant les enjeux environnementaux et climatiques ;
- valorisant et préservant les atouts du territoire ;
- renforçant la cohésion sociale face à l'arrivée de nouveaux habitants ;
- soutenant l'autonomie locale pour répondre aux besoins essentiels ;
- utilisant le numérique pour favoriser l'innovation et la collaboration.

Actions prévues en 2026 par le GAL Meuse@Campagnes:

Axe 1 : Valorisation touristique et ludique du patrimoine

- Organisation de **5 balades thématiques** sur les trames écologiques (mars-juillet, une par commune).
- Édition 2026 du **Printemps des cimetières** avec les 5 communes ; collaboration avec la Ville de Namur en attente.
- Finalisation et mise à disposition du **produit « découverte des cimetières »** au printemps 2026.
- Poursuite des projets liés au **patrimoine naturel et au patrimoine lié à l'eau**.
- Début du **projet de ludification du territoire**, prévu pour fin 2027.

Axe 2 : SmartGAL – plateforme numérique collaborative

- Mise en ligne et promotion de la **plateforme MOZAIKA** pour les artistes locaux.

- Poursuite de la **numérisation et mise en ligne des documents historiques** via Bibliotheca ; renforcement des équipes de bénévoles et promotion du projet.
- Organisation des événements « **Un jour, une ferme** » (5 exploitations, une par commune).
- Accompagnement des communes pour favoriser le dialogue **agriculteurs–riverains**.
- Mobilisation continue des bénévoles pour les **chantiers participatifs**.

Axe 3 : Plus de nature, plus de lien

- Proposition de classement du **vieux Nachau** en réserve naturelle domaniale.
- Lancement des démarches pour l'**achat du marais d'Hingeon** par Fernelmont.
- Chantier de plantation de **8.000 plants de haie** en février 2026.
- Poursuite du suivi et accompagnement des agriculteurs vers des **pratiques favorables à la biodiversité**.
- Recherche de **nouveaux sites d'intérêt biologique** et soutien aux projets de trames écologiques.

Axe 4 : circuits courts et autonomie alimentaire

- Rencontres avec tous les producteurs pour identifier **collaborations concrètes**.
- Suivi et accompagnement des initiatives de mutualisation et de commercialisation collective.
- Organisation de **marchés locaux et comptoirs de promotion** lors d'événements.

Axe 5 : énergie et transition énergétique

- **Courts-circuits énergétiques** : information et sensibilisation des citoyens, agriculteurs, PME et communes ; lancement de projets de communautés d'énergie ; identification de projets photovoltaïque, biométhanisation et éolien.
- **Pari Énergie** : organisation de **séances d'information et permanences** dans les communes, poursuite de l'accompagnement des rénovations et animation de la plateforme pour les candidats rénovateurs.

2.1.5. Economie/ tourisme (groupe fct 599).

Economie

On ne peut parler d'économie à Fernelmont sans évoquer la **Z.A.E. de Noville-les-Bois** qui constitue un atout exceptionnel pour une commune rurale de la taille de Fernelmont. Le parc est désormais presque entièrement occupé.

Par ailleurs, la **zone d'activité économique mixte Pontillas/Petit-Warêt**, Mecalys, empiétant partiellement sur le territoire de Fernelmont à concurrence d'une dizaine d'Ha, est totalement fonctionnelle. L'accès à cette nouvelle zone se fait exclusivement à partir de la N921 (sortie 9 de l'autoroute E42). La zone de Pontillas est ouverte uniquement à des entreprises dont les infrastructures sont conçues dans une perspective de développement durable. Les espaces verts et voiries situés sur son territoire sont désormais entretenus par la Commune.

Autre outil d'aide en matière économique : le **CEFER**, qui est le club d'entreprises de Fernelmont initié et mis en place par l'ADL de Fernelmont et le BEP et dont le but est de fournir un appui aux entreprises de la Zone d'Activité Economique: répondre aux besoins, accompagner ou initier des activités.

Par ailleurs, il collabore avec la Commune pour l'organisation de séances d'information et de technoprévention à l'attention des entreprises. A cet effet, un subside de soutien de 500 € lui est octroyé.

(B.O. : Art. 529/32201-01)

De plus, afin de valoriser les commerces et produits locaux, le Conseil communal a décidé en 2013 de mettre en place un système de **chèques-commerces** (d'une valeur de 12,50 Euros) à valoir auprès de commerces locaux. Dans un premier temps, ceux-ci ont été distribués aux nouveaux arrivants lors de la réception consacrée à leur accueil. Le système a été

ensuite élargi aux couples lors des cérémonies de mariage ou de noces. Il sera encore renouvelé en 2026 dans le but de faire découvrir les produits et commerçants locaux.

(B.O. : Art. 844/33104-01 – **PST : 2.2.2**)

Le **petit marché** mis en place en collaboration avec certains commerçants locaux se poursuivra, sous forme hebdomadaire, sur la place communale de Noville-les-Bois. Un budget est prévu afin de pouvoir soutenir les activités du marché.

(BO : art. 529/124-48 : 1.500 €)

Un budget est prévu pour soutenir également les commerces de Fernelmont et organiser des animations..

(BO : art. 511/124-48 : 3.000 €)

La Commune de Fernelmont a reçu le titre de commune du **Commerce équitable** et poursuivra en 2026 sa campagne de sensibilisation en organisant notamment des activités de type petit déjeuner équitable à destination du personnel communal accompagnées d'expositions réalisées par OXFAM.

(BO/ art. : 762/12410-48 : 1.000 €)

Emploi

- Suite à la disparition de l'Agence de Développement Local, la politique d'aide à l'emploi est désormais menée par le **C.P.A.S., l'Agence Locale pour l'emploi et le CEFER pour la ZAE.**

- le **BEP compte une cellule d'assistance aux entreprises**, qui accompagne les personnes souhaitant créer une activité indépendante.

- Une journée « action **job étudiant** » (voir Jeunesse) sera à nouveau organisée en 2026, avec la collaboration des entreprises de la Commune et Infor Jeunes Namur afin de mettre à disposition des jeunes des offres de jobs dans la région. Une veille est aussi assurée et l'information sera renforcée en 2026 concernant les offres d'emploi de ces entreprises qui sont relayées sur le site internet.

- Suite à la fin du partenariat et du subside régional, l'**ASBL Coworking** continuera à bénéficier du soutien de la Commune via la mise à disposition du bâtiment en face de la maison communale. A ce titre, des **travaux d'entretien de la toiture** du garage du bâtiment sont prévus en 2026, afin de permettre à l'ASBL de placer des panneaux photovoltaïques et réduire ainsi ses frais de fonctionnement.

(BO art. 124/125-02 : 8.500 €)

Tourisme

L'aménagement du presbytère (La F@brik) en maison numérique multiservices, notamment consacrée au tourisme, ainsi que les missions confiées à l'agent culturel et touristique, permettent de poursuivre le développement en 2026 d'un **service** dédié à l'information, l'animation et le développement de produits touristiques. De plus, la poursuite du partenariat avec le GAL Meuse@Campagnes ouvre encore plus les perspectives. En effet, la F@brik, son site internet et le matériel numérique (bornes, écrans, etc) permettront de mettre en valeur les différents parcours tels que les balades équestres, les balades "Producteurs locaux", les balades autour des trames écologiques, le jeu autour du patrimoine funéraire, etc.

Les actions suivantes seront prévues en 2026 en matière de **tourisme** : des balades à thème (trottinettes électriques, découvertes de produits locaux....), des expositions pour faire découvrir la Commune et ses lieux emblématiques

(Tumuli, biodiversité, etc).... (B.O. : art. 562/12401-48 : 12.500 € - **PST : fiche 2.3.1**)

En collaboration avec la Maison du Tourisme "Explore Meuse", des fiches décrivant les activités et lieux ayant un lien avec le tourisme seront disponibles via le Conseiller digital. Ces fiches forment ensemble un "roadbook", connecté à toutes les fiches des membres de la Maison du tourisme et qui pourra guider les potentiels visiteurs dans leurs futures visites. Ce **conseiller digital** sera également disponible sur la borne externe de la F@brik. L'agent en charge du tourisme peut, à la demande, compiler les fiches correspondant aux demandes des visiteurs et les aiguiller au mieux.

(B.O : art. 562/124-06 : 2.500 € - **PST : fiche 2.3.2**)

En 2026, le **projet "Podcast"** qui rassemble les 4 thématiques de la F@brik (dont le tourisme) se verra finalisé. La mise en valeur de ce projet prendra la forme de plusieurs **balades sonores** qui relieront les 10 villages de la Commune de Fernelmont. Ce projet est décrit supra.

Ce projet sera également disponible sur les grandes plateformes audio (spotify, etc) et permettra de faire découvrir de manière ludique et originale le territoire de Fernelmont à toute personne qui le souhaite.

(BE : art. 562/733-60 20250049 : 15 000 € - *PST : fiche 4.2.4*).

L'acquisition en 2023 d'un logiciel de **bibliothèque virtuelle** iA.Bibliotheca Ful dans le cadre de la fiche-projet "citoyenneté et numérique" de la programmation du GAL, afin de numériser et mettre en ligne les archives du patrimoine et petit patrimoine fernelmontois permettra de poursuivre le développement de ce projet en 2026. Une salle spécifique a été dédiée au projet dans la F@brik afin de faciliter la collecte et la numérisation des archives des citoyens et citoyennes ainsi que leur valorisation sur la plateforme.

(B.O. art. 762/12403-48 : 1.705€)

2.1.6. Enfance – jeunesse (Groupe fct 789 et 849).

Petite enfance.

La Commune est affiliée à l'Intercommunale **Imaje**. Celle-ci se charge de l'agrément et de la surveillance des gardiennes d'enfants, de gérer la politique liée à la petite enfance. De plus, la maison de village de Bierwart a été confiée à cette structure afin d'y établir une crèche accueillant 32 enfants. Celle-ci est soutenue dans ses activités par l'octroi de subsides et la mise à disposition de locaux.

(B.O. : articles 844/123-11, 844 /125-02, 844/125-03, 844/125-06, 844/125-12, 844/125-15, 844/44501-01 et 844/44502-01)

Un budget a été inscrit pour la remise en peinture des **locaux de la crèche** ainsi que pour le renouvellement d'une partie des revêtements de sol (B.E. art. 844/724-56 20260025 - 70.000 €)

La Commune soutient également les jeunes parents par l'**octroi de primes et d'allocations** de naissance. Le montant de cette allocation est fixé à 100€ depuis 2017.

(B.O. : Art. 844/33101-01 et 844/33103-01)

Enfance.

- En 2016, le Conseil communal a décidé d'adhérer au décret ATL du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'**accueil extrascolaire** et de conclure avec l'ONE la convention relative à la coordination communale dans le secteur ATL. L'objectif est de pallier certaines difficultés relatives à l'accueil des enfants en-dehors des temps scolaires.
Cette mission a été déléguée à l'ASBL COALA, qui perçoit pour la Commune le subside ONE, anime et coordonne les travaux de la Commission Communale de l'accueil extrascolaire (CCA).

La CCA est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination. Elle est compétente pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre ; il s'agit d'un organe d'avis et non de décision.

- A côté de cette coordination de l'accueil temps libre, la Commune a créé l'**ASBL Fern'Extra** destinée à assurer la **gestion de l'accueil au sein des écoles** et de développer l'offre et le cadre de l'accueil extrascolaire.
- L'ASBL est constituée de représentants de la Commune, des directions d'écoles, de la Régie Communale Autonome Fernelmont Sport Culture, opérateur d'accueil important sur le territoire, de représentants des comités de parents et de la coordination ATL. Les ressources en personnel de cette structure consistent en deux coordinatrices, les

accueillant(e)s agissant dans les lieux d'accueil visés par l'ASBL et la coordination ATL en soutien. Parallèlement à cela, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le temps de travail alloué à la coordination de l'asbl. Les services, en matière d'organisation de stages, de prise en charge des enfants en cas de grèves,... ont effectivement été étendus. Dans un premier temps, seules les écoles communales étaient représentées au sein de l'ASBL, les autres réseaux ayant décliné l'invitation et se constituant en opérateurs distincts.

Depuis la rentrée scolaire 2024-2025, l'école libre Comte d'Andigné de Franc-Waret a rejoint également l'ASBL. Cette année, une école supplémentaire a décidé de rentrer dans l'ASBL (école FWB de Noville-les-Bois). Le subsidé alloué tient compte de ces modifications de cadre.

(BO : art.722/44501-01 : 41.000 €)

Depuis le démarrage de l'**accueil centralisé du mercredi**, les enfants du réseau libre et de la Communauté française participent aux après-midis centralisés.

- L'organisation de **stages** durant les congés scolaires, destinés aux enfants, reste un des axes forts de la politique de loisirs pour les plus jeunes à Fernelmont. L'ASBL Fern'Extra est désormais un opérateur à part entière pour l'organisation d'activités pendant les vacances scolaires. Elle a repris l'organisation des stages en collaboration avec l'ASBL Reform. La RCA FSC poursuivra quant à elle l'organisation de ses stages sportifs.
- **Le Conseil Communal des Enfants** est confié désormais à l'asbl Fern'extra et poursuivra ses actions, avec notamment la participation à des journées spécifiques (« Grand ramassage de Printemps », 21 juillet, Armistice, etc.) mais aussi la proposition et la mise en place d'activités et de projets.
- Les **journées pédagogiques** sont également animées par l'asbl Fern'Extra. Les opérateurs locaux deviennent partenaires d'accueil et le personnel de l'asbl encadre les enfants. D'autres partenariats se créent au fil des années et permettent de développer une synergie qui s'étend au delà de la Commune de Fernelmont.
- L'asbl intervient aussi pour les **remplacements** (type APA) ponctuels des enseignants qui partent en formation à la journée. Elle est chargée de proposer une activité ludique et créative au sein de la classe.
- Fern'extra développe ses **ateliers** dans les établissements en proposant un large choix d'activités après l'école.
- Le personnel de garderies est pris en charge par cette ASBL.

Jeunesse.

Un programme d'animations jeunesse est défini et enrichi chaque année.

Il se poursuivra en 2026 comme suit :

- **3 formations au permis de conduire théorique** pour les jeunes à partir de 17 ans, en période scolaire ;
- Une **action « Job étudiant »** sera programmée en partenariat avec Infor Jeunes Namur. Les entreprises de la Commune seront également invitées à envoyer leurs offres de jobs ;
- Une **semaine jeunesse** sera organisée durant l'été avec différentes animations gratuites proposées aux jeunes de plus de 12 ans ;
- Une **journée Jeunesse** sur le thème du Rétrogaming se tiendra en octobre 2026. Cette journée touchera une cible plus globale vu qu'elle se vaudra familiale. D'autres activités seront organisées en plus que le rétro gaming (jeu virtuel sur Fernelmont, jeux en bois...) ;
- **L'opération Eté solidaire** sera renouvelée prévoyant l'engagement de 4 jeunes, dont 2 en situation plus précaire.
- **Au minimum 2 activités qui sensibilisent au numérique ou aux médias** : le cyberharcèlement, les avantages et les risques des réseaux sociaux, la compréhension de certains réseaux sociaux...
- Une **activité sportive ou une sortie sportive** (visite d'un stade, participer en tant que spectateur à une compétition...) ;

- La mise à disposition de salles d'études **en période de blocus**.

(B.O. : art. 761/12403-48 : 11.000 € - animations jeunesse – art. 761/111-01 : 3.600 € - Subside Esol 761/46505-48 de 2.240€ - **PST fiches 3.2.4 et 4.2.4**)

Outre les activités jeunesse, un **“subside jeunes”** sera à nouveau prévu afin d'encourager des projets spécifiques mis en place par et pour les jeunes afin que ces derniers soient davantage acteurs de leur cadre de vie.

(B.O. : art. 761/33207-02 : 3.000 € - **PST fiche 4.2.4**)

Un soutien sera également apporté aux nouveaux **clubs des jeunes** qui se relancent dans les villages comme ce fut le cas à Hingeon et à Marchovelette tout en poursuivant le soutien matériel et financier aux autres organisations de jeunesse.

(B.O. art. 761/33201-02 : 11.000 €).

La collaboration avec l'asbl **Andenn'AMO**, active sur le territoire de Fernelmont, se poursuivra à travers la mise en place d'animations spécifiques et l'accompagnement des jeunes et familles sur le territoire. Des échanges réguliers entre l'AMO et le Service permettent déjà de réfléchir à un programme d'actions à destination des jeunes (participation à des activités communales, projets dans les quartiers, soutien des jeunes dans leurs démarches de lancement de projets, etc.). En outre, l'AMO intervient aussi dans les écoles, à la demande, en proposant des animations de sensibilisation au harcèlement notamment. L'asbl Andenn'Amo participera également à diverses activités proposées par la Commune : **une activité de la Semaine Jeunesse, l'action Job Etudiant, activités de sensibilisation**.

Enfin, un subside spécifique se verra attribué au projet des **jeux intervillages**, projet issu du subside Jeunesse et qui sera organisé pour sa quatrième édition. Ce genre d'activité est fédératrice pour les jeunes de l'ensemble des villages de Fernelmont et nécessite des investissements toujours de plus en plus importants de manière à mettre en place une véritable journée de la jeunesse fernelmontoise. Le subside a pour objectif d'aider les organisateurs dans le prêt et l'achat de matériel.

(B.O. : article 763/332-02 : 3 000 €)

2.1.7. Enseignement (Groupe fct 729).

2.1.7.1 Activités

L'enseignement communal fondamental tient une large place dans les préoccupations du pouvoir communal qui veille à offrir à la population un **enseignement de qualité dispensé dans un environnement éducatif** propice à un bon apprentissage.

L'enseignement représente ainsi un pan important du budget communal, ce qui est normal quand on sait que plus de 700 **enfants** fréquentent les écoles communales, encadrés par près de 90 enseignants.

Dans un souci de continuité et afin de pallier de plus en plus les lacunes et imperfections d'un système de subventionnement communautaire complexe, le Pouvoir Organisateur n'hésitera pas encore à financer directement, **mais de manière contrôlée, le traitement de certains instituteurs et institutrices**, particulièrement pour améliorer l'accueil et l'encadrement des classes au peuplement important, voire dédoubler certaines de celles-ci. Ce financement supplétif se concrétise également au niveau des **surveillances durant les temps de midi** (recours à des travailleurs A.L.E. tant que cela sera possible ou des volontaires) qui souffrent d'une absence de statut spécifique pour ce personnel. De même, la Commune prendra en charge des périodes de **surveillance dans le cadre des cours de natation**. Cette situation résulte du fait que les classes étant de plus en plus grandes pour un même nombre de professeurs, il est impératif de leur apporter un soutien supplémentaire afin de garantir la sécurité des enfants.

L'accueil extrascolaire ainsi que durant les congés pédagogiques est organisé par **Fern'Extra**. (cfr supra)

La Commune de Fernelmont possède **un car scolaire**, conduit par un agent communal.
Ce véhicule a assuré, pour le compte du TEC, le circuit du transport scolaire, jusqu'au 3 juillet 2025.

A ce jour, le véhicule est exclusivement destiné au transport des élèves des différentes implantations communales pour :

- Les cours de gymnastique se donnant au Centre Sportif de Noville-les-Bois
- Les cours de natation (bassins d'Andenne, Wanze et Warêt-la-Chaussée)
- Les activités extrascolaires se déroulant à moins de 50 kms de Fernelmont.

Le car est également utilisé dans le cadre du cross communal annuel, organisé par nos maîtres d'éducation physique, pour assurer le transport des élèves de la Commune, tous réseaux confondus.

Le budget 2026 prévoit les crédits nécessaires au fonctionnement de l'enseignement à hauteur de **1.235.310,49 € pour des recettes de 643.495,58 €**.

Plus spécifiquement, en 2026, les projets suivants sont prévus :

1. Favoriser la mise en place du Plan de pilotage II des écoles de Fernelmont I et II

Un budget de 5.000 € est prévu afin d'aider et soutenir les enseignants dans l'aboutissement du contrat d'objectifs I et la construction de leur **plan de pilotage n°II**.

Ce budget pourra être revu en fonction des besoins lors d'une modification budgétaire.

(B.O. : art. 720/12405-48 – *PST fiche 4.3.2.*)

2. Participation aux programmes du SPW « Fruits et légumes » et « produits laitiers » - Collations saines dans les écoles de Fernelmont I et Fernelmont II

Les élèves des implantations scolaires communales continueront à bénéficier de la **distribution gratuite** de fruits, légumes et produits laitiers, et ce de manière hebdomadaire, durant l'année scolaire 2025-2026.

(*PST fiche 6.2.2*)

3. Mise en place d'une plateforme de fourniture de collations locales

Une réflexion sur la mise en place d'une **plateforme de fourniture** de collations locales via les producteurs locaux sera menée durant le PST 2025-2030. (*PST fiche 6.2.1*)

La volonté est de pouvoir proposer aux élèves de nos écoles, des collations locales, saines, adaptées à ceux-ci et qui tiennent compte des réalités de terrain.

4. Soutenir l'implantation scolaire d'Hemptinne dans l'obtention de son label "Ecole plus propre"

Afin de pouvoir obtenir ce label "**Ecole plus propre**", une rénovation en profondeur de l'espace cuisine de cette implantation scolaire s'impose.

La commune va donc procéder à cet aménagement dans le courant de l'année 2026.

Un budget de 20.000 € a été prévu (*BE art. 722/723-52 20260013 – PST fiche 6.2.3*).

5. Réalisations de projet PECA

Durant cette année scolaire 2025-2026, les équipes éducatives des écoles communales participeront à des appels à projets en lien avec le PECA (Culture et Arts).

La commune soutient ces initiatives via :

- L'octroi de la somme de 11€/élève (3ème maternelle à la sixième primaire) à raison d'une fois par année scolaire pour la participation à une excursion. (B.O. : art.721/124-22)
- La mise à disposition du car communal (selon disponibilités et dans un périmètre de 50 kms de Fernelmont)
- L'organisation via la F@brik d'un spectacle de marionnettes.
- La participation à des animations/activités scolaires. (BO art 721/12404-48 – 721/12405-48 – 722/12404-48-722/12405-48)

Les activités déjà prévues dans ce cadre sont les suivantes :

- Découverte du patrimoine local (Animations Creccide)
- Visites de plusieurs villes et musées
- Visites de monuments historiques
- Passage du Muséobus
- Accueil d'auteurs, illustrateurs, artistes
- Ateliers musicaux
- Cours de wallon

PST : fiches 4.3.3. et 4.3.4.

6. Nouvelle plateforme de facturation pour les frais scolaires.

Au mois de septembre 2026, nous devrions changer de plateforme de facturation pour les activités se déroulant durant le temps scolaire.

La **plateforme Creos extra scolaire** nous permettra de facturer les activités se déroulant durant le temps scolaire, les repas de midi ainsi que l'accueil extra-scolaire (en collaboration avec l'Asbl Fern'Extra)

Coût de la plateforme : Paiement unique de 560€ HTVA/Ecole, soit 1355,20€, 21% TVAC

Cette dépense est prévue au budget 2026 ordinaire à l'article 722/33201-01.

2.1.7.2 Travaux/équipements

- Après de multiples travaux d'extension de bâtiments au sein des écoles, dont Marchovelette la dernière en date, la Commune continuera à investir dans ces infrastructures afin d'y améliorer tant l'environnement que la sécurité.

A ce titre,

- Les **travaux de sécurité** consisteront quant à eux au remplacement des systèmes d'ouverture d'exutoire des écoles de Bierwart, Hingeon et Hemptinne (BE art. 722/724-60 20260014 – 15.000 €), la mise en place de systèmes de détection incendie (BE art 722/724-60 20260010. – 100.000 €) et la mise en conformité de l'électricité dans les écoles (BE art. 722/724-60 20260009 – 200.000 €).
- Des barres anti-panique seront installées aux divers endroits manquants, suite aux contrôles de sécurité opérés (BO art. 722/12501-02).
- Les **menuiseries extérieures** qui le nécessitent au sein des écoles seront rénovées (BE art. 722/724-60 20260011 – 50.000 €).
- Suite aux travaux d'extension, un budget de 20 000 € est prévu pour la **mise en peinture** des locaux de l'école de **Marchovelette**. (BE art. 722/724-60 20260032 – 20.000 €)
- Divers travaux de rénovation seront entrepris (*PST fiche 1.6.1*) :
 - Un plan de **rénovation des toilettes** des écoles communales a été attribué en 2025 et sera mis en œuvre en 2026.
 - Remplacement de la **cuisine** de l'école d'Hemptinne (BE art. 722/723-52 20260013 - 20.000 €)
 - Remplacement de la **chaudière** à l'école de Hingeon (BE art. 722/723-60 20260017 – 60.000 €)

- Remplacement des **faux-plafonds** à l'école de Bierwart (B.E. art. 722/724-60 20260036 –10.000 €) via entreprise
- Remplacement des faux-plafonds à l'école d'Hingeon via notre service travaux (BO art. 722/12501-02)

➤ Au niveau équipements, l'**acquisition de matériel numérique** se poursuivra (*PST fiche 3.2.5*).

Un budget de de 30 000 € est prévu afin de poursuivre l'installation de tableaux interactifs au sein des classes de 3ème maternelle et de primaires des implantations scolaires communales.

Détermination des besoins :

Ecole de Fernelmont I :

- Bierwart : 2 TVI - 1 en P1 et 1 en P2.
- Forville : 2 TVI - 1 en P1 et 1 en P2.

Ecole de Fernelmont II :

Celle-ci va bénéficier pour la première fois, de la **fourniture de matériel informatique via le cadastre numérique de la FWB**. Il faudra déterminer, par la suite, le type de matériel à acquérir sous fonds propres.

A noter que, suite à l'édition de la Circulaire 9615 du 3 novembre 2025 intitulée "Subvention/dotation exceptionnelle pour les écoles de l'enseignement fondamental et primaire visant l'acquisition d'équipements numériques", nous devrions pouvoir bénéficier d'une aide de la FWB pour l'acquisition de ce type de matériel. La demande de participation a été rentrée, par le service Enseignement, en date du 28 novembre 2025. (BE : art. 722/742-53 20260034)

➤ Enfin, 2 **modules préfabriqués** seront toujours loués pour les implantations scolaires de Bierwart et Hemptinne.

(BO : art. 72201/124-12, 72205/124-12)

2.1.8. Environnement.

2.1.8.1. Energie (Groupe fct 879)

• Programmes énergétiques

- La Commune poursuit son programme commune énerg-éthique grâce auquel un subside spécifique A.P.E est octroyé pour l'occupation d'un **conseiller en énergie à concurrence d'un mi-temps**. Il poursuivra sa mission de guichet de l'énergie et de conseil en matière de primes à l'énergie.
(Dépenses : BO art. 879/11101-02, art. 879/11201-02, 87933/11301)
- Parallèlement, la Commune s'est engagée dans le **programme wallon POLLEC** (POLitique Locale Energie Climat) permettant aux communes de bénéficier d'un soutien financier et méthodologique pour l'élaboration et la concrétisation de plans d'actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat. Le BEP a été désigné comme coordinateur territorial de la Convention des Maires, en tant que structure supra-locale.
- Dans le cadre de l'appel à projets **POLLEC 2021**, le **BEP** coordonne pour cinq communes, dont **Fernelmont**, la mise en œuvre d'une **Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT)**. La réalisation d'une SIGLT est désormais **une obligation légale pour pouvoir bénéficier de subsides**, tels que les aides UREBA, pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux. Elle constitue

également un **outil de pilotage et de décision**, permettant de planifier de manière structurée la décarbonation du parc immobilier communal non résidentiel, en accord avec les objectifs régionaux de neutralité carbone à l'horizon 2040.

La SIGLT comprend **trois volets principaux** :

1. **Audit énergétique UREBA** des bâtiments nécessitant des interventions.
2. **Monitoring des consommations énergétiques et de la qualité de l'air intérieur** avant et après travaux.
3. **Définition d'une stratégie immobilière globale et à long terme** pour l'ensemble des bâtiments communaux.

En parallèle, pour démarrer sereinement la SIGLT, le BEP a proposé de débiter par les **trois premières étapes de la méthodologie wallonne** :

- Évaluation des ressources en personnel ;
- Identification des enjeux et implication des décideurs ;
- Constitution du cadastre des bâtiments.

Afin de renforcer les compétences du personnel communal, via une convention in house, le BEP assure **l'accompagnement complet d'un agent communal**, comprenant :

- **Formation obligatoire** à l'exécution structurée des étapes 1, 2 et 3 (exigence légale) ;
- Mise à disposition de l'outil « Cadastre Immo » validé par la Wallonie ;
- Formation à l'utilisation et à l'encodage dans l'outil ;
- Support pour l'encodage de 10 bâtiments, avec vérification et retour sur les données.

Avancement prévu en 2026 :

- Poursuite et finalisation de l'étape 2 : installation des **équipements de monitoring énergétique** et encodage des données dans la **plateforme Advizeo**, avec formation des agents-référents (obligation légale).
- Déploiement progressif des **compteurs communicants** sur les 15 sites prioritaires définis. (BO : art. 124/125-48 : 10.000 €)
- **Poursuite de la formation** à la méthodologie wallonne et encodage des données dans la plateforme mise à disposition par la Wallonie. Les crédits nécessaires à cette formation avaient été prévus en 2025. **Lien avec le PST : Fiche 1.4.1.**
- Le projet de **plateforme locale de rénovation énergétique**, Pari Energie, chapeauté par le GAL, dont l'objectif est d'accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur habitation se poursuit en 2026 (BO art. 500/33204-02 : 4.924,45 €- **PST : fiche 1.4.5.)**
- Ensuite, afin de mener ces différentes actions, la Commune a introduit une candidature courant 2023 pour bénéficier d'un **subside à l'engagement d'un coordinateur POLLEC communal (POLLEC 2022 RH)**, chargé de la mise en œuvre du PAEDC sur Fernelmont. Cet emploi est subsidié durant 3 ans. Cet agent, engagé fin 2024, vient renforcer le conseiller en énergie afin de prendre en charge cet enjeu majeur qu'est la politique énergétique. Une subvention de 194.000 euros sur 3 ans a été octroyée par la Wallonie à la Commune de Fernelmont.
- En 2026, la Commune de Fernelmont procédera à **l'actualisation des certificats PEB** pour l'ensemble des bâtiments communaux certifiés, conformément à la réglementation en vigueur, via la centrale

d'achats du BEP.

(Crédit prévu : B.O. art. 879/124-06 – 3.000 €)

- Enfin, en 2026, la Commune de Fernelmont procédera à la mise en oeuvre du projet suivant:
 - Mise à disposition d'une **voiture électrique partagée**, en utilisant le futur véhicule des Services administratifs (BE 131/743-52 20260031) et en utilisant une application spécifique (BO 104/12402-48 – 2 000 € - **PST fiche 1.4.6)**

• Sensibilisation/communication

Certaines missions, telles que le **guichet communal de l'énergie**, seront poursuivies en 2026. Des informations pratiques et actualisées sur l'énergie sont régulièrement diffusées aux citoyens via les canaux habituels (bulletin communal, site internet). Ces informations portent notamment sur **l'isolation des bâtiments, les primes et aides disponibles en Région wallonne, ainsi que le recours aux énergies renouvelables**.

La mission du conseiller en énergie est **complétée par le projet de plateforme de rénovation immobilière lancé par le GAL en 2025**, qui fournit un accompagnement structuré aux habitants souhaitant améliorer la performance énergétique de leur logement, ainsi que par **les actions menées par la coordinatrice POLLEC communale**, assurant le suivi et la mise en œuvre des projets de transition énergétique au niveau local.

En 2026, la Commune de Fernelmont propose **une prime communale unique de rénovation énergétique**. Celle-ci correspond :

- à **100 % de la prime wallonne** pour la réalisation d'un audit énergétique, et
- à **10 % de toutes les autres primes régionales** visant les économies d'énergie dans les bâtiments d'habitation situés sur le territoire communal.

Le montant cumulé de la prime est plafonné à **1.000 € par logement et par an**.

La prime à l'acquisition de vélos électriques continue à être octroyée.

(BO : Art. 551/33104-01, 551/33105-01, 879/33101-01)

Un **évènement festif autour de l'énergie et du climat** sera organisé en partenariat avec le GAL et Champs d'énergie. Il aura lieu en 2026 à Fernelmont et accueillera les associations locales actives sur la thématique, les coopératives d'énergie, les services publics, les producteurs locaux. Des activités artistiques seront également proposées. Ces évènements seront l'occasion de montrer tout ce qui se fait autour de l'énergie et des changements climatiques.

(BO : art. 879/12405-48 : 4.500 €)

Les actions de sensibilisation autour de l'énergie et du climat seront poursuivies par la Coordinatrice POLLEC (**fiche 1.4.3 du PST**) au sein des écoles (tri des déchets – spectacles climat- ose la science ...), au sein de l'administration (midis du climat - ...) et au profit des citoyens (actions lors d'évènements, communications BCO + réseaux sociaux).

• Amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public:

Plus de **1.700 points lumineux** ont été recensés à Fernelmont et seront progressivement remplacés par des **lampes LED**, moins énergivores et technologiquement plus performantes. Le remplacement s'effectue en plusieurs phases, en priorisant les lampes de type **sodium basse pression (NaLP)**. Ces nouveaux luminaires

permettent la **variation d'intensité en fonction de la luminosité (dimming)**, offrant une approche efficace tant sur le plan énergétique que sur celui de la **logistique et de l'homogénéité du parc**.

Ces économies d'énergie illustrent pleinement la philosophie environnementale de la commune et contribuent à **respecter les engagements du Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC)**.

En 2026, la **phase 9 prévoit le remplacement de 143 luminaires de type NAHP**, pour un coût estimé à **59.631 € TTC**. (B.E. art. 426/732-54 20260038 : 60.000 €)

2.1.8.2. Propreté publique. (Groupe fct 876)

La propreté publique est de plus en plus au centre des préoccupations des familles qui ont choisi de vivre en zone rurale de façon générale et à Fernelmont en particulier.

- **Sur le plan répressif,**

Le décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement, entré en vigueur le 6 février 2009, a pour objectif d'augmenter l'efficacité de la répression environnementale.

Ce texte-cadre en matière de délinquance environnementale poursuit divers objectifs, dont notamment :

- une harmonisation des sanctions, ainsi que des compétences en matière de surveillance et de constatation d'une série d'infractions en matière environnementale;
- une amélioration de certaines procédures au vu de la pratique actuelle;
- la mise en place d'un mécanisme d'amendes administratives régionales, voire, dans certains cas, communales;
- la mise en place d'un mécanisme de perception immédiate;
- l'octroi de la possibilité, pour les communes, de désigner des agents pour surveiller les établissements et constater les infractions environnementales. En vertu de ce texte, les communes peuvent, notamment, prévoir des amendes administratives communales pour certaines des infractions visées par le décret, et ce moyennant l'adoption d'un règlement communal en la matière.

Cette compétence est attribuée à un agent sanctionnateur provincial, en vertu d'une convention de collaboration entre les deux parties.

La Commune a décidé d'investir dans l'engagement d'un agent constatateur. Une demande de subside sera de nouveau introduite dans le cadre du maintien de l'engagement d'un agent constatateur pour l'année 2026.
(BO recettes art. 879/46510-48 : 10.000 €)

- **Sur le plan préventif et de la sensibilisation**

La Commune proposera aux bénévoles de participer au **Grand nettoyage de printemps** en 2026 ainsi qu'à l'opération rivières propres.

Dans la continuité, la Commune assure auprès de ses citoyens la promotion de l'action de la Région Wallonne « **les ambassadeurs de la propreté** » au travers de ses propres médias.

Le **Plan Local Propreté** continue à être mis en œuvre grâce à des campagnes annuelles de sensibilisation à la gestion des déchets sur le domaine public, réalisées par l'agent constateur communal à la sortie des commerces locaux et dans les écoles.

La Commune s'est engagée en 2021 dans la **démarche Zéro Déchet**. Celle-ci est dorénavant gérée par la coordinatrice POLLEC dans le cadre de ses missions de sensibilisation.

Dans ce cadre, une convention a été signée avec le BEP en vue de l'accompagnement de la Commune. Un Comité de pilotage a été constitué afin de réfléchir aux actions à mettre en place. Une Ecoteam a été constituée en interne

dont l'objectif est la réduction des déchets au sein de l'Administration, du CPAS et des Services techniques. La Commune poursuivra son engagement en 2026. Le plan d'actions 2026 est défini comme suit :

Axe A : Exemplarité de la Commune

Fiche A1 – Gaspillage alimentaire : organisation d'un atelier cuisine pour les membres du personnel

Fiche A2 – Sensibilisation à la fast-fashion et visite de la boutique Fringues du CPAS

Axe C : Collaboration avec les acteurs de l'économie sociale

Fiche C. C. Organisation de Repair café

Axe D : Mise en place d'actions d'information, d'animation et de formation pour le grand public

Fiche D1. Atelier de broderie Sashiko

Fiche D2. Atelier check-up vélo

(BO : Art. 879/12416-48 : 1.500 €) - *Fiche 1.4.4 du PST*

- **Sur le plan de la gestion des déchets,**

La collecte et le traitement des déchets relèvent des missions intrinsèques de salubrité publique. La Commune s'inscrit dans la continuité dans ces domaines, par une **politique proactive** dont l'objectif reste la **préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie**. La commune est sur ce plan largement dépendante de l'intercommunale BEP dont elle est membre.

Seule exception : le marché de service conclu avec **la Ressourcerie namuroise** aux fins de collecte et valorisation des encombrants, permettant une gestion plus durable de ce type de déchets tout en poursuivant une finalité sociale. Ce service rencontre un succès grandissant, ce qui explique l'augmentation conséquente du crédit y affecté. Ces services ont été repris par le BEP, suite à une intégration de la Ressourcerie dans la structure de l'Intercommunale. (B.O Art. 876/12409-06)

En matière de déchets ménagers, les communes évoluent maintenant dans un contexte légal et administratif rigoureux de dimension régionale qui échappe aux collectivités locales, clairement affirmé par les modifications décrétales et réglementaires en la matière, renforçant le principe de «pollueur-payeur», au travers du principe de **coût-vérité**.

(B.O. art. 876/12402-02 – 876/12401-06 – 876/12402-06 – 876/12403-02 - 876/12404-06 – 876/12406-06 – 876/12410-06 – 876/12401-48 – 876/12402-48 – 876/445-01)

L'amélioration des **infrastructures communales de gestion des déchets** sera poursuivie dans le cadre du budget 2026 :

- La poursuite d'un **mini-centre de tri** au hall de voirie permettant une meilleure gestion des déchets ramassés sur les espaces publics ou inhérents à l'activité communale, un gain de temps et des économies substantielles de fonctionnement. Il s'agit principalement de containers destinés aux boues, aux déchets verts, ...

(BO : art. 876/12410-48 : 25.000 €)

- les loges de **tri au sein de certains cimetières** ont été remplacées par des **poubelles de tri** afin de limiter les frais de traitement des déchets et les versages sauvages. Cette action sera poursuivie en 2026.

Grâce à une intervention financière du BEP Environnement et de Fost Plus, le site des bulles à verre à Noville-les-Bois et celui de Bierwart vont être aménagés par le placement de bulles enterrées. L'intervention financière communale s'élèvera 11.000 € pour chaque site.

Fiche PST 1.5.1

(BO 879/12407-48 : 11.000 € pour Bierwart et report du budget de 11.000 € prévu en 2025 pour Noville les Bois)

2.1.8.3. Cadre de vie. (Groupe fct 879)

- Actions récurrentes :

Une des principales demandes des citoyens en zone rurale est la préservation de leur cadre de vie et l'amélioration des conditions propices à favoriser la convivialité et la rencontre.

Le budget ordinaire 2026 consacre comme chaque année les moyens nécessaires au remplacement ou placement de fournitures destinées à **aménager l'espace public** (mobiliier urbain, plantations...).

Une grande partie du mobiliier urbain est réalisé maintenant en interne par les ouvriers communaux.

(B.O : 930/12401-48 : 20.000 €). Des espaces plus conviviaux sont donc créés.

En outre, Fernelmont poursuit son projet « **Cheval de trait** ».

Les Communes de Fernelmont et Wasseiges vont lancer un nouveau marché conjoint pour les années 2026 et 2027 visant la gestion des espaces publics là où l'utilisation de machine est difficile (sentiers, allées,...) par traction chevaline.

(Art. 879/12405-06 : 3.000 €)

- Bien être animal

Confrontée à des problèmes de plus en plus récurrents de populations de **chats errants**, la Région Wallonne a mis en place en 2023 un nouveau régime d'aide aux communes dans le cadre du bien-être animal. Les communes peuvent obtenir un subside de 3.000 € en vue de la mise en place des actions suivantes :

- **Soins vétérinaires pour les animaux errants ou sauvages** : stérilisation des chats errants, capture et soins urgents des animaux errants ou sauvages, rapports vétérinaires rédigés dans le cadre d'un constat d'infraction au Code wallon du Bien-être des Animaux ou d'une saisie administrative ;
- **Chèques-vétérinaires pour les animaux appartenant à des personnes précarisées**, permettant de financer la stérilisation des chats, ainsi que l'identification et l'enregistrement des chats et des chiens ;
- **Actions de sensibilisation** : organisation d'événement, panneaux d'information, diffusion de contenu de sensibilisation ;
- Création ou aménagement d'un parc canin ;
- Création ou aménagement d'un pigeonnier contraceptif ;
- Abris pour chats errants.

Un subside de 3.000 € est octroyé à la Commune de Fernelmont pour la **stérilisation des chats errants**, couvrant la période du 1 avril 2025 au 31 mars 2026. Une demande de subside sera introduite début 2026 pour la période du 1 avril 2026 au 31 mars 2027.

(BO rec 875/465-48 : 3.000 €)

Un **marché de services pour des prestations vétérinaires** de stérilisation de chats d'une part et d'expertises chiens dangereux d'autre part a été attribué le 04 février 2025 pour une durée d'un an à Cortil'Vet. Il sera renouvelé courant 2026.

(BO art. 875/122-03)

2.1.8.4. Eaux usées. (Groupe fct 877)

Sur le plan de la gestion des eaux usées, la Commune s'inscrit dans le contexte normatif rigoureux existant en Région Wallonne et notamment celui relatif aux 2 **P.A.S.H.** couvrant le territoire communal.

Dans une perspective à plus long terme, le Collège veille à imposer la réalisation **d'égouts séparatifs lors de tout octroi de nouveau permis d'urbanisation**.

Par ailleurs, en l'absence de réseau d'égouttage en voirie ou de défectuosité de celui-ci, les impositions suivantes devront être respectées en application du Code de l'Eau, lors de la délivrance de permis d'urbanisme pour des nouvelles constructions :

- La séparation des eaux claires et les eaux usées ;
- La transition des eaux usées dans l'évacuation des eaux claires dans une fosse septique by-passable suivie d'une chambre de visite. La fosse septique devra être régulièrement vidangée ;
- L'évacuation de ces eaux usées par infiltration ou dans une eau de surface ordinaire après obtention de l'autorisation nécessaire. Il est recommandé d'installer un filtre entre la fosse septique et le dispositif d'infiltration pour éviter son encrassement ou son colmatage.

Pour ce qui est des eaux pluviales, les permis d'urbanisme prévoient pour de nouvelles constructions :

- o Le placement d'une citerne à eau de pluie à temporisation (tempo) d'une capacité de 2 x 5.000 l., laquelle sera raccordée à certaines installations (système d'arrosage de l'extérieur, sanitaires,...) ;
- o L'évacuation des eaux pluviales excédentaires en dernier ressort dans le système d'égouttage existant s'il est établi, après vérification, qu'il est impossible de les évacuer par l'une des deux premières voies :
 - prioritairement dans le sol par infiltration ;
 - en cas d'impossibilité technique ou de disponibilité insuffisante de terrain, dans une voie artificielle d'écoulement ou dans une eau de surface ordinaire.

La Commune adhère depuis 2021 au **service AGREA** de l'INASEP qui permet une cartographie et un contrôle des réseaux d'égouttage.

(B.O. : art. 877/33201-01 : 7.848 €)

En effet, les **canalisations d'égouttage** ont également un rôle à jouer dans la gestion des ruissellements. Le budget 2026 prévoit donc les moyens nécessaires au **curage**, à l'inspection et à la **réparation** de celles-ci.

(B.E. art. 877/735-60 20260022 : 50.000 € - BE : art. 877/735-60 20260023 : 50.000€ - BE : art. 877/744-51 20260027 :12.500 €)

Une **caméra simple pour les endoscopies** sera acquise en 2026 afin de réduire les délais d'intervention dans certains cas simples. (BE art. 877/744-51 20260027 12.500 €)

Au vu de l'absence de plan précis des installations d'égouttage et de l'ancienneté de celles-ci, grâce au contrat Agrea, selon les priorités et les travaux à mener, la Commune essaie de solliciter des endoscopies de villages complets par phase.

Afin de désengorger le réseau d'égouttage existant, une canalisation de récolte des eaux de pluie sera placée à l'arrière des habitations de la **rue Collet à Noville-les-Bois**. (B.E. art 877/735-60 20260029 - 40.000 €)

Enfin, l'étude qui a été entamée par l'Inasep en 2024 pour les travaux **d'égouttage rue de Troka à Bierwart** devrait se poursuivre en 2026, une procédure d'expropriation devant être mise en oeuvre pour une partie des emprises. Les travaux consistent en la pose d'une canalisation récupérant les eaux de pluie et libérant les canalisations actuelles saturées.

2.1.8.5. Sensibilisation à l'environnement

Une commune qui est un pouvoir de proximité avec parmi ses missions principales la salubrité, la sécurité et la tranquillité publique, se doit d'aborder la préservation de l'environnement en termes de **prévention**, d'autant plus que le territoire de Fernelmont présente un patrimoine naturel riche à préserver.

➤ Actions biodiversité

Différentes opérations seront organisées afin de sensibiliser le public à la nécessaire préservation de l'environnement de façon générale :

1. Opération de **distribution d'arbres**.

(BO : art. 879/12402-48 : 3.000 €)

2. Actions **Fernel'Nature** :

Créé en juin 2021 par la Commune de Fernelmont dans le cadre de l'appel à projets « **BiodiverCité** », le Groupe de travail *Biodiversité* est devenu en 2025 **Fernel'Nature**. Il est animé par la Fondation Rurale de Wallonie et le conseiller en environnement de la Commune.

Le groupe propose des actions au Collège communal et met en œuvre celles qui sont retenues pour protéger et valoriser la biodiversité locale. Ouvert à toutes et tous, il ne nécessite aucune expertise scientifique : un peu de curiosité et l'envie d'agir suffisent pour contribuer à la préservation de la nature qui nous entoure.

➤ **Ses objectifs**

-  Préserver et restaurer les milieux naturels de la commune.
-  Mener des actions concrètes sur le terrain.
-  Sensibiliser les Fernelmontois à l'importance de la biodiversité au quotidien.

➤ **Les projets 2026**

- L'une de ses actions phares, menée avec le GAL Meuse@Campagnes, invite chacun à **recenser les espèces présentes à Fernelmont et alentours**. 1 670 observations ont déjà été enregistrées à Fernelmont ! Cette action se poursuivra en 2026. (*PST fiche 1.5.2*)
- Poursuivre la dynamique citoyenne autour de la **bourse aux plantes** au printemps, avec des animations conviviales autour du jardinage.
- Organiser une **exposition** « La biodiversité à Fernelmont » en avril 2026.
- **Matinées de baguage d'oiseaux** dans le Bois de Bierwart, en collaboration avec l'Institut Royal des Sciences Naturelles.
- **Sorties nature collectives** au printemps pour découvrir et apprécier le patrimoine naturel local.
- **La Nuit de l'Obscurité**, destinée à sensibiliser le public à la **pollution lumineuse** et au **gaspillage énergétique**.

Un **budget de 10.000 €** est prévu pour financer ces **actions de sensibilisation**.

(BO Art. 879/12404-48 : 10.000 €)

3. Subvention à **la plantation de ligneux**

Une subvention pour la mise en œuvre et le renforcement de projets de **plantation de ligneux** indigènes a été octroyée sous forme de droit de tirage à la Commune de Fernelmont pour les exercices 2023-2027 d'un montant de 45.816 €.

Des **travaux** de plantations de haies seront donc mis en œuvre sur des parcelles publiques. (BO art. 879/12411-48 : 30.816 €)

Une **prime** à la plantation de ligneux sera mise en œuvre également dans le cadre de cette subvention. (BO art. 879/33102-01 : 15.000 € - *PST : fiche 5.2.2*)

➤ Plan de gestion différenciée.

Soucieuse de respecter l'environnement et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, la commune de Fernelmont s'est lancée en 2013 dans la **gestion différenciée de ses espaces publics**.

La gestion différenciée (parfois appelée gestion raisonnée, harmonique ou durable) s'oppose au principe de gérer tous les espaces verts de la même façon, avec du gazon bien tondu, des plantations d'espèces exotiques annuelles, l'utilisation généralisée de produits chimiques..., alors que chacun d'eux a ses propres spécificités. De plus, elle s'oppose à l'idée que la nature n'a pas sa place dans les zones urbanisées.

La gestion différenciée (ou GD) consiste à **adapter le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert**. Il s'agit d'appliquer la bonne gestion au bon endroit.

Pour l'ensemble de ses actions, la Commune a obtenu en 2024 et 2025 le **label "Wallonie en fleurs"**.

En 2026, FERNELMONT poursuivra sa démarche exemplative dans la **gestion différenciée de ses espaces publics** : fleurissement ronds-points et bacs de dévoiement, verdurisation des places publiques et des cimetières. Elle procédera également le recensement des arbres et haies sur les espaces publics dans le cadre du label précité. (BO art. 879/14001-02 : 6.000 € - *PST fiche 1.5.3*)

La **végétalisation** des cimetières sera poursuivie et finalisée. (B.O. : article 878/12401-48 : 5.000 € - *PST : fiche 1.2.3*)

De même, les aménagements des parcelles cinéraires, des étoiles,... font l'objet d'un projet actuel en faveur de la biodiversité et d'aménagements naturels. (voir infra)

➤ Lutte contre les nuisibles

En plus de sa lutte contre les nuisibles (rats, fouines, ...), la commune doit faire face à l'invasion de frelons asiatiques. Des actions sont en cours de réflexion au sein du territoire de la zone de secours NAGE. Dès le printemps 2026, Fernelmont souhaite prévoir les moyens nécessaires pour prendre en charge la fourniture de **pièges à frelons**, en plus de la destruction des nids sur espace public. (BO art. 875/12401-02)

2.1.9. Cultes (gr. Fonction 799)

Au niveau des bâtiments du culte, des **rénovations aux toitures** notamment seront poursuivies par notre service technique. Les moyens ont donc été prévus au budget ordinaire 2026. (B.O. art. 790/125-02 : 10.000 €)

Une fois les problèmes d'infiltration résolus, des travaux de **mise en peinture** seront également reprogrammés en 2026 au sein des églises. (BO art. 790/125-06 : 10.000 €)

Des subsides extraordinaires sont également budgétés afin de permettre la réalisation de **travaux d'entretien importants par les fabriques** de Hingeon, Franc-Warêt et Marchovette (éclairage, toiture, remplacement de la double porte d'entrée, rénovation de la face de la tour,...) (BE art. 790/635-51 n°s 20260005 – 20260006 – 20260007)

Au vu des investissements et dépenses grandissants en matière de cultes, les communes font face à un réel défi, qui a amené Fernelmont à entreprendre une **réflexion de rationalisation** des fabriques d'églises et des bâtiments d'église. Cette réflexion nécessite un état des lieux global, une priorisation et un plan d'action. Le BEP a été désigné pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et une convention a été signée en vue de la définition d'une stratégie globale

de gestion des édifices du culte sur le territoire de Fernelmont. Un budget de 36.000 € a été prévu en 2025 (BE : article 790/733-51 20250038) et l'étude pourra donc être réalisée en 2026.

(Fiche PST 1.6.5)

Une partie importante des crédits budgétaires relatifs au culte seront consacrés à l'entretien et l'aménagement des cimetières. Ainsi, une réfection d'une partie des **murs d'enceinte des cimetières de Bierwart et de Forville** sera réalisée en 2026. En effet, ceux-ci s'affaissent. (B.E : art 878/721-60 20260018 : 100.000 €)

Par ailleurs, les moyens nécessaires à la réalisation **d'aménagements de parcelles des étoiles, parcelles cinéraires, ossuaires, pour la mise en conformité des cimetières** (B.E. 878/721-60 20260008 : 100.000 €) ont été prévus. Celle-ci s'étalera sur plusieurs années via des phases de travaux prioritaires sur base des places encore disponibles au niveau des cimetières, certains arrivant à saturation. (PST fiche 1.2.5)

Suite à cette saturation, un accompagnement par la Région wallonne a été convenu. Un plan d'**exhumation** sera poursuivi en 2026. Une équipe d'ouvriers a été formée durant l'année 2023 et les affichages ont été réalisés. Le budget prévoit donc les moyens nécessaires à la location du matériel d'exhumation, de prestations si nécessaire et l'achat de caveaux pour **ossuaires**. (PST fiches 1.2.2. et 1.2.4)

(B.O. : art. 878/12505-02 : 5.000 € - 878/12501-06 : 5.000 € - 878/140-12 : 1.500 €)

Les **subsidés ordinaires de secours aux fabriques d'église** sont prévus au budget ordinaire pour une intervention totale de 84.984,18 €.

2.1.10. Fiscalité.

Pour 2026, le Conseil Communal a voté le maintien **du taux de centimes additionnels au précompte immobilier (2500)**. Le taux des **centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques est lui aussi maintenu à l'identique (7,5 %)**. Ces décisions s'inscrivent dans une volonté de ne pas augmenter les charges sur les revenus des ménages, tout en tenant compte des réalités budgétaires et des impératifs de service public et de bonne gestion.

Les taux des taxes et redevances communales pour 2026 sont fixés comme suit :

TAXE OU REDEVANCE	TAUX 2026
Taxe sur l'enlèvement par conteneur à puce, le traitement et la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés	taxe forfaitaire : - isolés : 72,50 € - ménages de 2 personnes et plus : 100,00€ - seconds résidents : 105,00 €
	taxe à la vidange : 3,00€ à partir de la 17^{ème} vidange
	taxe au poids : 0,37 €/kilo
Centimes additionnels au précompte immobilier	2.500 cent. Additionnels
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	7,50%
Redevance sur les recherches et sur la délivrance de documents administratifs(hors informations urbanistiques)	1. Renseignements administratifs : la redevance est fixée à 40 € par heure. Toute fraction d'heure au-delà de la première étant comptée comme une heure entière.
	2. Délivrance de cartes touristiques IGN (Institut Géographique National) : Cartes ordinaires : 10 euros Cartes plastifiées : 15 euros
Redevance pour la mise à disposition de conteneurs Destinés à la collecte de papiers et cartons.	45 € le conteneur 240L 220€ le conteneur de 660 litres 330€ le conteneur de 1100 litres couvercle 240L : 14 € roues 240L : 4€/roue

	roues 660L/1100L : 22€/roue axes de roues 240L : 4€ axes de couvercle 240L : 2€ tourillon 1100L : 5€
Redevance pour l'enlèvement des versages sauvages, exécutés par la commune	tarif horaire : 40 € frais pour ouverture de dossier (photos, courrier, ...) : 10% avec un min. de 25,00€ petit véhicule y compris petit matériel : 80 € (forfait) autre véhicule (grue, J.C.B.) 125 € (forfait) frais de parcours : 1,5 €/km participation aux frais de mise en décharge : suivant facturation par le BEP-Environnement.
Redevance pour la mise à disposition de conteneurs à puce de déchets ménagers et assimilés	40L : 47 € 140L : 50 € 240L : 55 € 660L : 250 € 1100L : 340 € supplément serrure : 45 € puce : 7 € couvercle 140L: 10 € couvercle 240L: 14 € roues 140L/240L: 4€/roue roues 660L/1100L: 22€/roue axes de roues 140L/240L: 4€ axes de couvercle 140L/240L: 2€ tourillon 1100L: 5€
Redevance sur la délivrance de copies de documents	Le prix de la photocopie sur les documents suivants est fixé comme suit : • Du papier blanc et impression noire format A4 : 0,15 € par page ; • Du papier blanc et impression noire format A3 : 0,17 € par page ; • Du papier blanc et impression en couleur format A4 : 0,62 € par page ; • Du papier blanc et impression en couleur format A3 : 1,04 € par page ; • D'un plan sur papier blanc et impression noire de 90 cm sur 1 m : 0,92 € par plan ; • Frais d'envoi : conformément aux tarifs postaux en vigueur.
Redevance sur des demandes et la délivrance de documents en matière de permis et certificats d'urbanisme, d'urbanisation et d'environnement, de division et d'information notariale	<u>Demande, modification de permis d'urbanisation</u> -200,00 € par logement/unité de logement, bureau, surface commerciale ou autre affectation prévus dans le projet. Dans l'hypothèse où le permis d'urbanisation fait référence à un nombre maximal d'unités autorisées, c'est ce chiffre qui est utilisé pour calculer le montant de la redevance. <u>Demande de permis d'urbanisme groupé et d'immeubles à appartements (logement professions libérales, services et commerces):</u> -100,00 € par unité prévue dans le projet.

	Dans l'hypothèse où le permis d'urbanisme fait référence à un nombre maximal de logements autorisés, c'est ce chiffre qui est utilisé pour calculer le montant de la redevance. <u>Demande de certificats d'urbanisme n°1 ou de plan de division (concerne le traitement et la délivrance)</u> : 50,00 €. <u>Demande de permis d'urbanisme et de certificat d'urbanisme n°2</u> : -75,00 € par demande quand il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique ou une annonce de projet et pas d'avis à solliciter. -150,00€ par demande quand il y a lieu de procéder à une enquête publique ou une annonce de projet ou avis à solliciter. -200,00€ par demande quand il y a lieu de procéder à une enquête ou une annonce de projet et avis à solliciter. <u>Demande d'informations notariales (concerne le traitement et la délivrance) dans le cadre de l'article D.IV.99 du CoDT</u> : 60,00 € par demande avec un supplément de 10 euros par parcelle à partir du 5° lot. <u>Demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 (permis d'environnement)</u> : -1.000,00 € pour un permis de classe 1 -125,00 € pour un permis de classe 2 -30,00 € pour une déclaration de classe 3 <u>Demande de permis unique</u> : -2.000,00 € pour un permis comprenant une demande classe 1 -200,00€ pour un permis comprenant une demande classe 2 <u>Demande de permis d'urbanisme en régularisation en cas d'absence d'amende transactionnelle</u> : -250,00 € par demande quand il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique ou une annonce de projet et pas d'avis à solliciter. -325,00€ par demande quand il y a lieu de procéder à une enquête publique ou une annonce de projet ou avis à solliciter. -500,00€ par demande quand il y a lieu de procéder à une enquête ou une annonce de projet et avis à solliciter. <u>Demande de raccordement à l'égout ou canalisations de voirie (concerne le traitement et la délivrance)</u> : 30,00 € par demande. S'il y a dépassement du montant forfaitaire proposé, la redevance s'élèvera au montant des frais réellement engagés par la commune
Taxe sur la délivrance de documents administratifs	carte d'identité électronique pour enf. de moins de 12 ans – Kids ID : au-delà du coût de revient de la nouvelle carte : pas de taxe cartes d'identité électroniques : Frais de fabrication de la CI + 5€ Document de séjour électronique délivré aux étrangers : Frais de fabrication + 5€ Procédure d'urgence: Frais de fabrication de la CI + 10€ Document de séjour électronique délivré aux étrangers : Frais de fabrication + 10€

	Passeport : -Moins de 18ans: Procédure classique : prix de revient + 20 € pour tout nouveau passeport Procédure d'urgence : prix de revient + 30 € Procédure très urgente : prix de revient + 30€ Passeport : -Plus de 18ans: Procédure classique : prix de revient + 35 € pour tout nouveau passeport Procédure d'urgence : prix de revient + 40 € Procédure très urgente : prix de revient + 40€ autres documents 3,00 €
	Permis de conduire : Provisoire : prix de revient + 5 € 1 ^{er} permis : prix de revient + 5 € Duplicata : prix de revient + 5€ International : prix de revient + 10 €
	Titres de voyage pour les réfugiés ; • -18ans : prix de revient + 20€(procédure normale) • -18ans :prix de revient + 30€(procédure urgente) • Adulte (procédure normale) : prix de revient +35€ • Adulte (procédure urgente) : prix de revient + 40€ Constitution d'un dossier de mariage:50€ Constitution d'un dossier de cohabitation légale:20€
Redevance pour l'exhumation	Exhumation de confort de restes mortels réalisées exclusivement par le personnel des pompes funèbres : 350€ Rassemblement de restes mortels réalisés par le personnel des pompes funèbres : 350€ Exhumation de confort d'urnes cinéraires effectuées par le personnel communal : 450€
Secondes résidences	720 € par sec. Résidence 125 € par seconde résidence établie dans des logements pour étudiant
Taxe sur les immeubles inoccupés	1 ^{ère} taxation : 25,00 € par mètre courant de façade 2 ^{ème} taxation : 50,00 € par mètre courant de façade 3 ^{ème} taxation : 200,00 € par mètre courant de façade
Redevance pour la vente de sacs bleus pour PMC, et de sacs blancs pour déchets organiques	3 € le rouleau de 10 sacs 3 € le rouleau
Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires non-adressés	par exemplaire jusqu'à 10 grammes: 0,0150 € par exemplaire au-delà de 10 grammes et jusqu'à 40 grammes: 0,0390 € par exemplaire au-delà de 40 grammes et jusqu'à 225 grammes: 0,0585 € par exemplaire supérieur à 225 grammes: 0,1050 € par exemplaire émanant de la presse régionale 0,010 €

Redevance fixant la tarification des interventions du service communal des travaux face à une situation dont les causes ou les effets ne sont pas imputables à la commune	Frais de gestion des dossiers : 10% du devis réalisé (avec un min. de 25€) Tarif horaire ouvrier : 40 €/heure (forfait min. 1h) Mise à disposition d'un véhicule communal : 80€/heure Autre véhicule communal (grue, camion) :125€/heure Frais de déplacements : 1,50 €/km Achat de matériel : facturation au prix coûtant
Redevance pour l'enlèvement et l'entreposage des véhicules abandonnés sur la voie publique	Camion :14,00 €/jour Voiture :7,00€/jour Motocyclette : 3,50 €/jour Cyclomoteur : 3,50 €/jour
Redevance relative aux demandes de changement de prénom(s)	490 € par demande 49 € (prévu par la loi pour les personnes transgenres)
Taxe sur les demandes de changement de nom(s)	490 € par demande
Taxe sur les mâts d'éoliennes	Puissance nominale jusqu'à 0.5 mégawatt: 0,00€ Puissance nominale au-delà de 0.5 mégawatt: 500 € par 0.1 mégawatt
Taxe sur les inhumations, dispersion des cendres et mise en columbarium	350€ par inhumation
Redevance pour la participation financière aux frais scolaires dans les implantations relevant de la commune	Prix coûtant
Redevance pour les frais de rappel en cas de défaut de paiement de sanctions administratives communales	10€ par courrier recommandé
Taxe sur les concessions de sépulture	Concession de sépulture en pleine terre pour l'inhumation de cercueil(max.2) ou d'urnes cinéraires (1 urne équivaut à ¼ de cercueil) pour une durée de 30 ans : • Pour les personnes domiciliées sur le territoire communal, ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non :350€ • Pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire communal : 800€ • Par urne surnuméraire ajoutée dans la concession: 250€ Concession de sépulture pour placer un caveau pour l'inhumation de cercueil(max.3) ou d'urnes cinéraires (1 urne équivaut à ¼ de cercueil) pour une durée de 30 ans : • Pour les personnes domiciliées sur le territoire communal, ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non :500€ • Pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire communal : 800€ • Par urne surnuméraire ajoutée dans la concession: 250€ Concession de sépulture comprenant un caveau placé par la commune pour l'inhumation de cercueil(max.2) ou d'urnes cinéraires (1 urne équivaut à ¼ de cercueil) pour une durée de 30 ans : • Pour les personnes domiciliées sur le territoire communal, ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non :1350€ • Pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire communal : 1750€

	- Par urne surnuméraire ajoutée dans la concession: 250€ Concession pour une loge au columbarium pour une durée de 30 ans : - Pour les personnes domiciliées sur le territoire communal, ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non :450€ - Pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire communal : 800€ - Par urne surnuméraire ajoutée dans la concession: 250€
	Concession pour le placement d'une cavurne pour une durée de 30 ans : - Pour les personnes domiciliées sur le territoire communal, ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non :5000€ - Pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire communal : 800€ - Par urne surnuméraire ajoutée dans la concession: 250€ Concession de sépulture comprenant un monument funéraire réhabilité pour une durée de 30 ans : - Pour les personnes domiciliées sur le territoire communal, ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non :800€ - Pour les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire communal : 1000€ - Par urne surnuméraire ajoutée dans la concession: 250€
	Concession de plaquettes commémoratives des aires de dispersion des cendres : Fourniture et placement d'une plaquette commémorative pour une durée de 10 ans : 50€ La gravure est à charge du demandeur.

2.1.11. Logement. (groupe fct 939)

➤ Logements sociaux

Les logements sociaux, 7 à Hingeon, Grand Route, et 7 à Sart-d'Avril, rue Salinas, issus du Programme Communal d'Actions en matière de logement 2007-2008, sont gérés par la société de logement de service public à laquelle la Commune est affiliée (le Foyer Namurois), laquelle prélève 15% des loyers pour les frais de gestion.

Le budget ordinaire 2026 prévoit dès lors la recette des locations à l'article 922/163-01 (100.000 €, les frais de gestion s'élevant quant à eux à 20.000 € (article 922/12301-02). Des frais d'entretien à charge communale sont également inscrits à hauteur de 9.000 € (BO : art. 922/125-06).

Dans sa volonté de poursuivre son investissement dans le logement public, la Commune a entamé plusieurs **réflexions avec ses partenaires privilégiés** que sont le C.P.A.S, la Société Wallonne du logement, le Foyer Namurois et l'A.I.S. Le CPAS a par ailleurs acquis un appartement au sein de l'ancienne gendarmerie de Noville-les-Bois, immeuble réhabilité par le Foyer Namurois.

De cette manière, elle a fixé comme charge d'urbanisme la **mise à disposition de l'AIS** de logements dans le cadre de projets de construction d'immeubles à appartements ou de logements multiples. (1 pour 10)

Actuellement, aucune échéance n'a encore été fixée pour un éventuel prochain programme communal d'actions en matière de logement.

Dès lors, la Commune tente au moyen de son opération de développement rural ou sur base d'opportunités d'ouvrir de nouveaux logements à loyer modéré.

Dans ce cadre (voir supra), le bâtiment communal sis **rue Mahy à Noville-les-Bois** a été proposé à la rénovation pour la création de **deux logements tremplins** avec des espaces communs pour assurer la mixité. Ce projet fait l'objet de la convention n°3 de DR. Le projet de travaux est approuvé et il entre dans sa phase d'exécution : marché de travaux et ensuite mise en œuvre. Le programme consiste à rénover l'enveloppe thermique du bâtiment et créer un logement pour personne à mobilité réduite et un logement 3 chambres pour une famille à l'étage, avec des locaux communs partagés.
(B.E : art. 922/723-60 20220036 : 900.000 €)

Fin 2025, la Commune a décidé d'adhérer au projet de **"logements tremplins"** et de signer une convention avec l'AIS Andenne-Ciney visant à la création et la gestion de logements mis en location à de jeunes ménages avec un loyer réduit afin de favoriser la constitution d'une épargne mensuelle.

Fiche PST : 1.7.2

(B.O. – Art.06001/954-01 : 1.000 €)

➤ **Logements publics**

2026 devrait voir la vente du bâtiment sis **rue de la Chapelle à Forville**, à côté de la salle communale. Ce bâtiment a une configuration et est dans un état tels qu'ils ne permettent pas sa rénovation. La vente se fera par vente publique Biddit; la mise à prix a été fixée à 100.000 €. La vente a pris du retard suite à l'attente du projet de cahier des charges élaboré par le notaire chargé de la vente.

Le budget prévu en 2025 est reporté en 2026 (B.E. recettes art. 124/762-56 : 155.000 €)

Par ailleurs, suite au mauvais état du bâtiment sis **rue du Calvaire à Marchovelette**, cédé au CPAS pour l'affecter en logement de transit, décision a été prise par le CPAS de mettre fin au bail emphytéotique avec la Commune et aux occupations dans ce bâtiment. Au vu des coûts évalués de remise en état, le Conseil communal a décidé du principe de mettre en vente le bâtiment. La procédure suivra son cours en 2026.

Enfin, la Commune a acquis deux **logements modulaires** dans le cadre d'un appel lancé par le SPW via une centrale d'achats en vue de créer du logement individuel pour les familles ukrainiennes, en attente de relogement. Ces logements sont désormais en gestion par le CPAS et occupés depuis fin 2025. Un bail emphytéotique a été conclu et le canon d'un euro est prévu aux recettes 2026.

➤ **Actions.**

Les **primes** à l'adaptation des logements **pour les seniors** et **pour les personnes en situation de handicap**, destinées à intervenir dans les frais d'équipement d'un logement seront poursuivies en parallèle d'actions entreprises par le CPAS. En effet, le centre développe un projet de coordination des aides pour les personnes en situation de handicap afin d'offrir un accompagnement global.

L'intervention maximale est de 200 €, sur base d'une prise en charge de 25 % de l'investissement. Un crédit est prévu pour des primes antérieures.

(B.O. : Art. 833/331-01 : 1.000 € - art. 834/331-01 : 1.000 €)

2.1.12. Participation citoyenne.

Depuis 2019, la Commune de Fernelmont met en œuvre un budget participatif destiné à soutenir les initiatives citoyennes, avec un montant initial de 50 000 €.

En juin 2022, le Conseil communal a décidé d'intégrer ce dispositif dans le programme de subsidiation wallon, dans le cadre de l'Opération de Développement Rural (ODR). Cette intégration implique que la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) devient, conformément aux règles du programme, **le comité de sélection des projets du budget participatif**. En 2023, la Commune a ainsi alloué 60 000 € à des projets introduits par des comités de quartier (au moins cinq citoyens) ou par des associations disposant de la personnalité juridique.

Après quatre éditions, plusieurs projets ont pris du retard dans leur réalisation. Le Collège communal a donc décidé de suspendre temporairement l'opération en 2025.

Le 6 octobre 2025, la CLDR a procédé à une évaluation globale des éditions précédentes, à partir d'un questionnaire adressé aux porteurs de projets et à l'agent relais communal. Cette analyse a permis d'identifier les éléments positifs, les difficultés rencontrées et les axes d'amélioration pour une future édition.

Sur cette base, la CLDR a proposé de relancer une 5^e édition du budget participatif en 2026, en tenant compte des enseignements tirés des expériences antérieures. (BO art. 00027/124-48 : 50.000 €)

Le Collège communal a marqué son accord de principe pour cette relance. Il a chargé la CLDR, avec l'appui de l'agent relais communal, d'élaborer une proposition détaillée pour l'organisation de cette 5^e édition, à soumettre pour approbation. Cette proposition devra préciser :

- le budget maximum à octroyer par projet ;
- le calendrier de l'appel à projets ;
- les modalités de dépôt, de sélection et de vote ;
- les procédures de suivi et de valorisation des projets.

Cette évaluation et la démarche de relance s'inscrivent par ailleurs dans la **fiche 3.1.1 du Plan Stratégique Transversal (PST)**, consacrée à l'encouragement de la participation citoyenne au sein de la gouvernance locale, ce qui renforce la cohérence entre les actions de l'ODR et les objectifs stratégiques communaux.

En matière de participation citoyenne, les **commissions consultatives** continueront à être sollicitées dans le cadre des projets communaux. Par ailleurs, **la F@brik** deviendra sans nul doute le lieu privilégié de la participation citoyenne et de la transparence administrative grâce aux outils prévus (cfr supra).

Les citoyens peuvent également participer aux processus décisionnels publics via la mise à disposition de l'application **Idelibe citoyens** leur donnant accès aux projets de délibération avant séances et aux procès-verbaux.

2.1.13. Patrimoine. (groupe fct 129)

Sur le plan patrimonial, les actions posées en 2026 seront essentiellement les suivantes :

- **Liaison piétonne et cyclable entre Forville et Franc-Warêt :**

Il reste à acquérir les emprises auprès de 2 propriétaires riverains sur la portion entre Forville et Noville.
(BE : art. 124/711-51 projet 20260035 : 21.622 €)

Il devra enfin être procédé à la résiliation partielle des baux à ferme dans le cadre de cet aménagement. Le projet est à l'étude.

- En 2025, a eu lieu la vente de la parcelle où se trouvaient les **terrains de tennis de Cortil-Wodon**. L'acte sera signé courant janvier. La somme revenant à la Commune s'élève à 37.500 € (recettes 124/761-54 : 37.500 €).
- La **parcelle communale située à Hingeon** et cadastrée Section B 184d va également être vendue aux propriétaires riverains qui l'occupent depuis de nombreuses années suite à un échange avec le locataire sous bail à ferme; ce dernier ayant cessé son activité d'agriculteur. (recettes 124/761-54: 16.300 €)
- **Canon** annuel à payer pour le presbytère de Noville-les-Bois : 5.000 € jusqu'en 2092.

(BE : art.790/630-54 20170002)

- Vente du bâtiment situé rue de la **Chapelle 2 à FORVILLE**
(BE : recettes : art. 124/762-56 : 155.000 €)
- Poursuite de l'**Aménagement Foncier Rural** Soile et affluents. La Commune interviendra dans le prix total des travaux éco-intégrés de mobilité douce et de gestion des eaux, pour la partie non subsidiée du coût total des travaux qui seront exécutés sur son territoire, représentant 30 % et 40 % du montant des travaux, soit pour un montant de 306.424,13 €. Ce montant peut être majoré de 10 % en cas d'imprévus lors de la réalisation des travaux soit un montant supplémentaire de 30.642,41 €.
(BE : Art. 421/735-60 20210035 : 337.066,54 €)
- Suite à la création de la **RCA**, il va être procédé à la **cession d'un droit de superficie** sur le terrain situé aux abords du CSAF sur lequel devrait être construite la future Maison Rurale Polyvalente, ainsi que sur le bois situé à l'arrière du CSAF qui doit être cédé à la Commune à titre de charge d'urbanisme. Ces cessions entraîneront des frais de notaire.
- Les prêtres desservants qui logeaient au presbytère de Tillier ont dû quitter les lieux en raison de l'état de vétusté du bâtiment, appartenant à la fabrique d'église. Ils sont désormais logés dans un bâtiment sis Rue Goffin 6 à Noville-les-Bois. Un bail a été signé avec le propriétaire. Le loyer continuera à être pris en charge par la commune conformément à ses obligations légales.
(BO 790/126-01 :10.000 €)

2.1.14. Sécurité. (groupe fct 399)

Police

Les conventions relatives à la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial en qualité de **fonctionnaire sanctionnateur** dans le cadre des sanctions administratives se poursuivent en 2026.

La **dotation communale à la Zone de Police des Arches** est fixée provisoirement pour 2026 à 694.776,00 €.
(B.O. : Art. 330/43501-01).

La Commune a signé une convention avec une **médiatrice** agréée en matières civiles, commerciales et sociales, en vue de régler les conflits de voisinage lorsqu'elle est sollicitée par les citoyens dans des conflits d'ordre privé.

(BO Art. 830/12201-03 : 750 €)

Protection contre l'incendie et sécurité des bâtiments.

Sur le plan de la protection incendie, la Commune de Fernelmont fait partie de la Zone de secours NAGE, comprenant les communes de Namur, Andenne, Gembloux et Eghezée ainsi que les communes desservies par leurs services Incendie.

Sur base de l'accord sur la clé de répartition, la **dotation 2026** à la zone de secours « *N.A.G.E* » de la commune a donc été fixée au montant prévisionnel de **186.612,58€**, qui reste stable. (B.O. : Art. 351/435-01)

L'administration poursuivra en 2026 les travaux entrepris visant à maintenir à jour l'ensemble des dossiers de **conformité incendie et de sécurité publique**, qu'ils concernent des établissements privés ou des bâtiments communaux.

A ce titre, une nouvelle mission de **contrôle des installations électriques** des bâtiments communaux sera lancée en 2026. De même que le marché de contrôle et d'entretien du **matériel incendie** sera poursuivi en 2026. (B.O. - Art. 351/12402-12 : 5.000 €, 351/12401-12 : 15.000 € - *fiches PST 1.6.2 - 1.6.3*)

En 2026, le budget extraordinaire prévoit la mise en place d'un **système centralisé de détection incendie** dans les écoles communales (*Fiche PST : 1.6.4 - BE : art. 722/724-60 20260010 : 100.000 €*), la **mise en conformité de l'électricité dans les écoles et bâtiments communaux** (BE : art. 722/724-60 20260009 : 200.000 €), et enfin le **remplacement du système d'ouverture des exutoires des écoles** de Bierwart, Hemptinne et Hingeon (BE : art. 722/724-60 20260014 : 15.000 €).

Gestion des risques.

- En termes de gestion des risques, la communication et l'alerte des citoyens est un des enjeux fondamentaux. Afin de pouvoir assumer au mieux sa responsabilité en matière de sécurité publique et dans le cadre de ses obligations d'établir un Plan Général d'Urgence et d'Intervention pour pallier toute situation d'urgence, la Commune poursuivra son affiliation et son utilisation du **système Be-Alert**, permettant d'alerter ses citoyens en cas de risques pour la sécurité publique. Ce système démontre de plus en plus son intérêt, eu égard à l'augmentation significative du nombre d'inscrits, suite aux campagnes de test et de communication, notamment en matière d'alerte inondation pour les habitations les plus sensibles.

(B.O. : art. 300/12301-11 : 1.600 € - art. 300/124-12 : 1.500 €)

- Après l'alerte, la Commune doit être à même de pouvoir accueillir des citoyens évacués, des impactés et leurs proches. De manière à pouvoir assurer une gestion de crise optimale dans les locaux communaux (maison communale et écoles), des **kits d'urgence** ont été constitués. Il est prévu de les enrichir encore afin de faire face rapidement aux situations d'urgence quelles qu'elles soient et de déployer le matériel nécessaire rapidement. Ces kits se situent dans le hall de voirie et dans les différentes écoles communales. Ils ont pu d'ailleurs être mis en œuvre lors des inondations de juillet 2021.

(B.O. : Art. 380/12401-02 : 2.500 €)

- Dans le cadre de la gestion des risques, il est indispensable de poursuivre l'équipement des bâtiments communaux les plus fréquentés ou à risque, de **défiibrillateurs**. Il est donc prévu d'acquérir 7 défibrillateurs supplémentaires à placer dans les salles communales qui accueillent du public.

(BE : 870/744-51 20260033 : 16.000€)

Le contrat **d'entretien des défibrillateurs** déjà acquis par la Commune de Fernelmont ayant pris fin, un nouveau marché va être lancé pour l'entretien de ceux-ci.

(BO : art. 870/124-12 : 2000 €)

- La sécurité publique est de plus en plus souvent mise à mal. Parmi les problématiques rencontrées, celle des **chiens dangereux** prend de plus en plus d'ampleur. Raison pour laquelle un crédit relatif aux prestations de vétérinaires comportementalistes, étape obligatoire avant toute action en la matière, est prévu au budget 2026.
(B.O. art. 380/122-03 : 1.500 €)
- Autre problématique : les **vols**. Le budget 2025 prévoit de nouveau les moyens nécessaires pour octroyer des **primes** aux citoyens sécurisant leur habitation ou plaçant un système d'alarme.
(B.O. art. 300/331-01 et 300/33101-04 : 2x 3.000 €)

Les **caméras de surveillance** acquises en 2023 sont désormais placées sur les sites à surveiller que sont le hall de sports, le street workout, la maison communale, suivant les recommandations de la police. Celles-ci pourront désormais servir en cas d'infraction commise dans ces lieux.

- Un autre risque concerne la **stabilité des bâtiments ainsi que la salubrité**, impactant le domaine public : à ce titre, afin d'objectiver le risque, avant toute prise d'arrêté, un rapport d'expertise est souvent nécessaire. Le budget prévoit donc les moyens de prendre en charge ce type de dépenses si nécessaire.
(BO art. 300/122-01 5.000 €)
- Un des risques importants de notre territoire est enfin le risque **d'inondations**.

Afin de rendre le territoire plus résilient face aux inondations, la Commune s'est appuyée sur un bureau d'experts, le SHER, pour procéder à l'analyse des différents sites les plus impactés et dégager les solutions durables à ces problèmes. (Cfr supra).

Un droit de tirage à destination des autorités communales a été instauré par la Wallonie pour permettre la mise en œuvre et le renforcement de projets de prévention, de protection, de préparation et d'analyse post-crise s'inscrivant dans les **Plans de Gestion du Risque d'Inondations 2022-2027** avec comme objectif de tendre vers une plus grande résilience face aux futurs risques d'inondation.

Cette **subvention PGRI pour la résilience** couvrira notamment l'étude en cours et certaines actions en complément d'autres subsides, tels que le placement de **fascines**, la réalisation de **fossés**, l'acquisition de **dispositifs anti-inondation** pour conduire les flux, la réalisation d'une ZIT à Pontillas.... Le montant total alloué à la Commune s'élève à 266.017 €. Le solde non utilisé sera donc prévu en 2026 dans le cadre de mission d'études, de fournitures et de travaux pour les actions définies au rapport définitif. Il s'agit ici de la mise en œuvre du diagnostic inondations. (cfr actions contre les coulées boueuses, curage cours d'eau).

(B.O. : art. 421/140-48 – B.E. art. 482/721-60 20230031 – art. 482/733-60 20230031 – art. 482/744-51 20230031)

La **prime anti-inondation** continuera d'être octroyée afin de permettre aux citoyens d'assurer également leur propre protection.

(B.O. : 482/331-01 : 3.000 €)

PST fiches 5.3.1 - 6

Sécurité routière.

Le budget 2025 prévoit de maintenir les moyens pour l'acquisition de **matériel de sécurité et de signalisation routières** (B.O. : Art. 423/140-02 : 20.000 €) ainsi que des fournitures de **déneigement**. (BO art. 421/140-13 : 15.000 €)

Des actions seront ainsi poursuivies en faveur de la mobilité et notamment pour **augmenter la sécurité le long des voiries communales**. Ces actions viseront les projets prioritaires définis dans le PCM : aménagement de déviements, de zones de circulation apaisées,... *PST fiche 1.3.3.*

Au vu du vieillissement important des infrastructures en place, une nouvelle campagne de **démontage de coussins berlinois** sera menée en 2026. (BE art. 421/735-60 20260037– 90.000 €)

2.1.15. Social/santé. (groupes fct 839 – 849)

Compte tenu des missions et services pris en charge par le C.P.A.S., l'action de la Commune reste évidemment limitée dans le domaine social. Sur ce plan néanmoins, divers axes seront maintenus ou développés :

- le maintien des activités et services développés dans la **maison de village** de Sart-d'Avril, orientés largement vers la **petite enfance et la famille**.
- la poursuite des activités de la **crèche de Bierwart**.
- l'aide financière aux jeunes ménages construisant une habitation via la **prime à la construction** et la prime aux familles comptant des enfants en bas âge (**prime à la petite enfance**) ;
- l'engagement d'étudiants dans le cadre de l'**opération « Été solidaire, je suis partenaire »** : cette opération vise à promouvoir l'engagement de jeunes en situation précaire, en difficulté familiale ou en insertion. Une collaboration entre le service jeunesse et le CPAS est mise en œuvre et sera poursuivie en 2026 avec l'engagement de 4 étudiants. (Voir Jeunesse)

(Art. 761/111-01).

La **dotation au C.P.A.S** est fixée en 2026 au montant de **1.195.034,64 €**. (B.O. : Art. 831/435-01)

Un **conseil consultatif de la santé** a été mis en place en collaboration avec le CPAS en vue de mener des actions de sensibilisation et de prévention en matière de santé. Au cours de l'année 2026, une des actions importantes sera l'organisation d'une journée dédiée aux Aidants proches.

(BO : art. 870/124-48 : 5.000 €).

La mesure du Ministre des pouvoirs locaux visant à tendre vers une fusion des communes et CPAS pour 2030 a comme impact le **renforcement substantiel des synergies** entre la Commune et le CPAS via une intensification des achats conjoints mais également un partage plus important des services support aux deux entités. Dans cette optique, le **recrutement d'un agent temps plein avec un profil socio-juridique** est prévu au budget 2026. Celui-ci serait affecté pour un mi-temps à la gestion RH commune des deux structures d'un point de vue réglementaire. Il serait mis à disposition pour l'autre mi-temps au CPAS afin de prendre en charge certaines matières administratives et ainsi dégager le temps nécessaire au personnel social afin de mener des actions de cohésion et d'aide sociale. (PST fiche 6.1.1.)

Enfin, de manière à permettre l'accès des personnes à mobilité réduite à tous les services administratifs d'état civil et de population, du matériel et un applicatif mobile sont en cours d'acquisition. Un **service population mobile** sera dès lors instauré en 2026.

(BO 104/12402-48 – PST fiche 6.1.8.)

2.1.16. Urbanisme. (groupe fct 939)

Le Pouvoir communal est largement tributaire du paysage institutionnel et normatif wallon en matière d'urbanisme.

Une révision du Schéma de Développement territorial régional a été mise en œuvre afin d'y inclure les grands objectifs du développement de la Wallonie : densification des noyaux d'habitat, cohésion sociale, logements durables. Celle-ci a débouché sur la rédaction d'un nouveau code, le **CoDT**, qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2017 et révolutionne l'ensemble de la matière.

Afin de permettre à la Wallonie de mieux anticiper et de répondre aux besoins futurs de sa population, le Gouvernement wallon a souhaité en 2019 adopter un nouveau projet de SDT sur la base d'une analyse contextuelle. Il comprend 20 objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement qui ont pour finalité :

L'optimisation spatiale

Le développement socio-économique

L'attractivité territoriale
La gestion qualitative du cadre de vie
La maîtrise de la mobilité

Le projet de SDT propose des mesures concrètes qui permettent d'optimiser le territoire en maîtrisant l'**artificialisation** et **en luttant contre l'étalement urbain**

En ce qui concerne les **centralités**, les communes disposent de 6 ans à dater de l'entrée en vigueur du SDT pour mettre en œuvre un **schéma de développement communal (SDC)**. A défaut, ce sont les dispositions du SDT qui s'appliqueront.

Lors de sa séance du 30 octobre 2025, le Conseil communal a approuvé le cahier des charges et le montant estimé du marché dénommé "**Réalisation du schéma de développement communal (SDC) de Fernelmont**", établis par le Département Développement Territorial du BEP.

Le Collège communal a décidé lors de sa séance du 4 novembre 2025 de consulter 9 bureaux d'études agréés. L'auteur de projet pourra être désigné début 2026 en vue de la rédaction du SDC pour notre territoire.

Cette mission se basera sur un état des lieux du territoire et la mise en œuvre d'une réflexion sur les enjeux et thématiques essentiels pour Fernelmont, qui sera élargie à la CCATM notamment, ...
(BE : article 930/733-60 20250041 – 133.100 € - **PST fiche 1.1.1**)

L'objectif des autorités communales à Fernelmont est de voir se développer un **habitat de qualité**, s'inscrivant dans une logique d'intégration des nouvelles constructions dans leur environnement bâti et non bâti et respectueuse des standards architecturaux ruraux locaux. Cette philosophie amène le Collège communal à s'astreindre à soumettre tout dossier de **demande de permis d'urbanisme à un examen attentif** propre à détecter toute incohérence par rapport au contexte urbanistique existant.

De même, ledit Collège soumet systématiquement à **consultation citoyenne** tout projet susceptible d'engendrer des nuisances sur le voisinage, même lorsqu'il ne s'agit pas d'une imposition légale.

La **C.C.A.T.M** continuera d'assurer sa mission de conseil aux autorités communales dans le domaine de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de la mobilité. Elle intervient également dans la mise à jour de la liste des arbres et haies remarquables, plan de mobilité, etc....
(B.O. : articles 930/111-22 : 3.000€)

La **prime communale à la construction** est maintenue. Fernelmont est une des rares communes à accorder une prime d'un tel montant à toute personne qui fait construire sur son territoire.
(B.O. : art. 922/33101-01 : 7.450 €)

La Commune continuera à percevoir la subvention pour le **conseiller en aménagement du territoire et urbanisme** .
(B.O. : recette : art. 104/465-48).

2.1.17. Mobilité. (groupe fct 499)

- Un agent communal a été désigné en qualité de **conseiller en mobilité** et a suivi la formation continue pour pouvoir gérer en toute connaissance de cause le dossier Mobilité. Au vu de l'ampleur de la tâche, un second agent a également obtenu le titre de conseiller en mobilité, dans une vision plus macro d'aménagement du territoire.
- Le grand enjeu de la Commune en la matière est la poursuite de son **Plan communal de mobilité**. Les principaux défis sont selon le diagnostic réalisé l'amélioration de la **signalisation**, la gestion du **trafic du charroi lourd** traversant notre territoire, la **sécurisation des voiries** de manière à favoriser des **modes alternatifs de déplacements** et enfin la **réhabilitation de sentiers ou chemins** permettant de créer des liaisons vers les centres de villages sécurisées pour les piétons et cyclistes.
- La création d'un **tronçon cyclo-piéton reliant Franc-Warêt et Forville** est à l'étude depuis le début de la mandature précédente et fait l'objet d'une convention Développement rural (cfr supra). Les actes patrimoniaux se finalisent.

Celle-ci permettra d'assurer la circulation des piétons et cyclo en toute sécurité dans la traversée de Forville (suite aux aménagements de la rue de Branchon) vers Noville-les-Bois, en suivant l'ancien tracé du vicinal et en reliant la rue des Combattants afin de rejoindre Franc-Warêt. C'est une traversée de grands axes de transit qui sera sécurisée grâce à ces projets. Les travaux devraient commencer en 2026.

- Une **semaine de la mobilité** sera à nouveau organisée en 2026, destinée à sensibiliser les citoyens à l'utilisation de modes de déplacement alternatifs et à la sécurité sur la route.
(B.O. : Art. 422/12401-48 – *PST fiche 1.3.8*)
- Par ailleurs, les travaux **de réalisation de bandes cyclables suggérées** rue des Combattants à Noville-les-Bois seront mis en oeuvre en 2026.
(B.E art 421/735-60 20250051 - 150.000 € - *PST fiche 1.3.6*)
- Outre les bornes électriques publiques prévues par le Gouvernement Wallon, la Commune investira dans le placement de **bornes pour véhicules électriques** au sein de l'administration communale.
(B.O. art. 104/12407-48 : 4.000 €)
- Après la mise en oeuvre d'un réseau de sentiers de promenades, suite à la concrétisation de la cyclo-piétonne traversant le territoire, la Commune s'attellera à mettre en oeuvre un plan de déplacements doux de liaisons internes utilitaires, via un balisage de cheminements secondaires permettant aux piétons et cyclistes de rejoindre la cyclo-piétonne principale ainsi que les différents villages de la Commune.
(BO art. 879/140-02 – *PST fiche 1.3.1*)

2.1.18. Voirie/espaces publics

2.1.18.1. Fonds extraordinaire régional d'investissement

Les différents programmes de subventions aux investissements de voirie, d'égouttage et d'infrastructures diverses sont désormais repris dans un seul programme dénommé **FERI (Fonds Extraordinaire Régional d'Investissement)**, Il remplacera dès le 1^{er} janvier 2026 l'actuel FRIC (Fonds régional pour les investissements communaux).

Concrètement, les communes recevront chaque année, via le FERI, une **dotation régionale libre d'affectation**, qu'elles pourront utiliser pour financer tout projet d'investissement public : place publique, piste cyclable, route, bâtiments, équipement collectif, etc. Cette dotation ne dépendra plus de la phase d'avancement des travaux ni d'un fastidieux contrôle administratif préalable.

Les communes auront ainsi **plus de souplesse et de prévisibilité pour planifier leurs projets**, tout en respectant les règles de bonne gestion financière. Un cadre clair est prévu : les dépenses seront contrôlées à travers les comptes communaux et un système de recommandations régionales viendra orienter les investissements vers des priorités partagées comme la transition énergétique ou la mobilité durable.

Pour la mise en oeuvre du FERI, une mission d'assistance sera confiée en 2026 à l'INASEP.
(BE. Art 421/733-51 20260039 - 50.000 €)

2.1.18.2. Travaux de réfection de chemins/voiries dans le cadre de l'Aménagement foncier rural

Le programme de travaux d'aménagement foncier rural Soile et affluents a une durée de 10 ans. Dans ce cadre, un phasage des interventions est mis en oeuvre. Les travaux se poursuivront en 2026. (cfr supra)

2.1.18.3. Travaux de réparation ou d'entretien des voiries communales/espaces publics en fonds propres.

Les fonds octroyés dans le cadre des programmes de subsidiation sont de plus en plus insuffisants pour permettre de garantir un bon entretien du réseau routier communal. Sans subventions des pouvoirs supérieurs, les communes risquent fort bien de ne plus être en mesure d'assurer à la collectivité un réseau de voiries communales de qualité.

La Commune de Fernelmont a tout de même, grâce à ses réserves, procédé lors des derniers exercices au financement sur fonds propres de nombreux travaux de voiries.

Fin 2025, une méthodologie de programmation des travaux d'entretien et de réparation de voirie a été définie et validée par le Collège communal.

Sur base des essais réalisés, en 2026, des travaux d'entretien **de voiries** seront entrepris pour un montant de 300.000 € (B.E. Art. 421/735-60 20260019).

Des **travaux d'entretien de routes en béton** sont également prévus pour un montant de 150.000 € (B.E. Art. 421/735-60 20260020).

PST fiche 1.6.7

2.1.18.4. Travaux de réparation ou d'entretien cours d'eau /fossés.

Le budget 2026 prévoit la poursuite des travaux d'entretien sur les fossés et cours d'eau dans le cadre de la politique de prévention des inondations.(cfr supra)

Un crédit de 3.000 € a été budgété à l'exercice ordinaire afin de procéder à des **actions d'entretien** classique. (B.O. : Art. 482/140-06)

Par ailleurs, la Commune avait conclu une convention de gestion de ses cours d'eau de troisième catégorie avec le **STP**, qui dispose du matériel adéquat pour les travaux plus conséquents. Depuis les dernières inondations, des réunions et échanges récurrents ont lieu afin de faire le point sur les points noirs relevés. Ceux-ci sont inventoriés par les **Contrats de rivière** . (B.O art. 482/33201-02)

En 2026, **les projets de gestion des risques d'inondation (PGRI)** issus de l'analyse globale réalisée par le SHER, adjudicataire du marché communal, se concrétiseront. Ces actions seront mises en œuvre en coordination avec les services communaux, les Contrats de Rivière, Natagriwal, Giser (SPW), la Direction des Cours d'Eau non navigables (SPW) et le STP (cf. supra).

Le programme d'actions vise pour 2026 tant des travaux à réaliser par les autres gestionnaires de cours d'eau (STP – SPW) que des travaux à charge communale.

En **synthèse**, il comprend notamment:

- des travaux d'aménagements de la confluence du Montigny et Batterie à Hemptinne: le marché a été attribué par le collège provincial. Le chantier est prévu à l'interculture à l'été 2026.
- dans le projet global d'Aménagement foncier Soile et affluents, des travaux d'aménagement d'une frayère sous forme d'une banquette en rive droite de la Soile à Hemptinne en aval du pont de la rue de la Soile - travaux exécutés ou autorisés par la Direction des Cours d'Eau non navigables – District de Namur.
- La mise en œuvre sur la période 2026-2027 des actions prioritaires préconisées dans le rapport d'étude réalisé par le SHER. (**PST fiches 5.3.1, 5.3.3, 5.3.5, 5.3.6**)

2.1.18.5. Travaux de réparation ou d'entretien des bâtiments communaux en fonds propres.

Le budget 2026 prévoit le remplacement de la citerne à mazout à la salle de Pontillas (B.E. art. 762/723-60 20260016 : 10.000 €), le remplacement de la chaudière de l'école d'Hingeon (BE : art. 722/723-60 20260017: 50.000 €), le remplacement de châssis dans les bureaux du service population à la Maison communale (B.E. art. 124/724-51 20260015- 10.000 €) ainsi que l'entretien des garde-corps en acier de la Maison communale (B.E. art; 124/724-51 20260028 - 7.500 €)

2.1.19. Service travaux/Hall de voirie

2.1.19.1 Personnel

Le budget 2026 reprend les actions suivantes en termes de personnel :

- La mise en conformité suite à la réforme de la fonction publique locale (circulaire RGB, Décret du 14 mars 2024) se poursuivra courant 2026, la date butoir étant fixée au 31/12/2028.
- Poursuite du plan de **formation** du personnel communal technique. (Formations continues, recyclages des brevets et CAP, formations qualifiantes). L'objectif est d'investir dans la qualification en interne des fonctions nécessaires.
(B.O. : art. 421/123-17 : 8.000,00€ - *PST fiche 2.1.3. int*)
- Les **équipements de sécurité** et masse d'habillement nécessaires à la sécurité et au bien-être du personnel des travaux, de nettoyage et technique.
(B.O : art. 421/12402-05 – 421/12401-05 – 722/12402-05 – 722/12401-05 – 104/12402-05 – *PST fiche 2.2.1 int*)
- le **contrôle des engins** de levage, machines, ... conformément au Code du bien-être au travail.
(BO : art. 421/12401-12 : 5.000 €)

2.1.19.2 Travaux/Equipement du hall

Le budget prévoit :

- le remplacement du véhicule du fossoyeur (B.E. art. 878/743-52 20260024 - 50.000 €)
- le remplacement du petit camion communal (BE. art. 421/743-53 20260021 - 90.000 €)

2.1.20. Coopération internationale décentralisée. (groupe fct 169 - 789)

- La Commune, depuis plusieurs années, soutient diverses initiatives visant **l'aide internationale**. A cet égard, le budget 2026 prévoit encore un crédit de 2.500 € pour l'octroi de subsides (B.O. : Art. 164/33201-02 – *PST fiche 4.6.1*).
- La Commune participe également depuis plusieurs années au **Programme de Coopération internationale communale (PCIC)**. Le PCIC est un instrument de la Coopération belge au développement, conçu et mis en œuvre par l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) et l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW). L'objectif global du PCIC est de contribuer, au travers de partenariats de commune à commune, au Bénin, au Burkina Faso, au Maroc, en RD Congo et au Sénégal, au renforcement des institutions locales du Sud, et les aider à prendre en charge leur propre développement.

La phase du PCIC en cours a débuté en 2022 et couvre les périodes allant de 2022 à 2026. La Commune a souhaité renforcer son implication active dans le Programme, notamment via la prise en charge par le partenariat d'activités collectives, et endosser le rôle de « **commune co-pilote** », impliquant notamment qu'elle encadre son partenaire pour de potentiels marchés collectifs, qui peuvent avoir une certaine ampleur.

Afin de soutenir un **développement durable et la résilience** locale face aux effets des changements climatiques, le PCIC dans son volet pour le Burkina Faso vise à ce que, **d'ici 2026**, les communes burkinabè y participant dans le cadre des partenariats de ville à ville aient amélioré leurs capacités et **renforcé leur autonomie** pour ce faire. L'évolution majeure pour cette nouvelle phase réside dans l'élargissement de la portée du Programme, passant d'un focus quasi exclusif sur les avancées techniques et administratives au sein des seuls services communaux, à une volonté d'impliquer plus largement l'institution locale et, plus largement encore, les populations dans les choix de développement et leur mise en application.

Le Collège communal a décidé de se prononcer, sur le principe, sur la **participation de la Commune** de Fernelmont à la **phase 2027-2031 du PCIC**, sous réserve de la décision finale du Conseil communal.

Un crédit de 50.000 € est prévu au budget de l'exercice 2026 (BO art. 763/12402-48- *PST fiche 4.6.2.*)

2.1.21 Communication

En 2026, les **différents canaux** de communication seront :

1. Les différents écrans de la Commune : celui de l'accueil, ceux de la F@brik, celui situé au Bâti de Pontillas.
2. Le site internet de la Commune et le site internet de la F@brik,
3. Les réseaux sociaux (Facebook de la Commune, Facebook de la F@brik, Facebook de Point Lecture, Instagram, LinkedIn et Youtube),
4. Le bulletin communal ainsi que, deux fois par an, l'insertion d'un feuillet présentant le programme de la F@brik,
5. Le Fernel' Commerce Magazine,
6. Quelques publications pour le recrutement,
7. Les différentes brochures distribuées ou mises à disposition des citoyens (brochures pour les nouveaux arrivants, programme culturel),
8. Des bâches réutilisables d'extérieur à placer facilement dans différents endroits de la Commune,
9. Un Stop Trottoir déplaçable sur nos événements et sur le Petit Marché.

(B.O. Article 104/12301-48 : *Frais de publication : 8 000 € - article 104/12403-48 : frais techniques publications : 2 000 € - PST : fiche 3.2.1.*)

Outre les canaux existants, le service Communication s'engage à moderniser ses supports de communication. Cette modernisation passera par :

- la production de **contenus vidéos**, tels que des formats courts ou des présentations dynamiques, afin de transmettre rapidement l'information, de rendre les messages plus vivants et de toucher un public plus large, notamment sur les réseaux sociaux ;
- la mise en application de la **nouvelle charte graphique** sur l'ensemble des supports, avec une attention particulière portée au site internet et au bulletin communal, dont la modernisation est prévue dans le cadre de ce plan

(BO art. 104/747-51 – *PST fiche 3.2.1.*)

La Commune poursuivra son affiliation à l'**asbl WB COM**. Celle-ci offre un accès à un réseau d'expertise et de ressources spécialisées en communication publique en Wallonie. Cet accompagnement permet de renforcer la qualité et l'impact de nos actions, tout en assurant une cohérence avec les pratiques et tendances actuelles. WB Com propose des outils, des formations, et des conseils adaptés aux réalités des communes, nous aidant à mieux répondre aux attentes des citoyens. Cette collaboration contribue également à valoriser les initiatives locales et à optimiser la diffusion de nos messages, consolidant ainsi le lien entre la Commune et ses habitants.

(BO Art. 104/33205-01 : 250 € - *cotisation de membre asbl wbcom*)

Le subsidie à Bouké média sera également renouvelé. (B.O. art.780/332-02 *Subside Canal C Bouké : 5 650 €*)

2.2. POLITIQUE FINANCIERE.

2.2.1. Considérations générales.

Le budget 2026 est un budget qui **pose les jalons** de la nouvelle législature de manière raisonnée, eu égard aux nombreuses incertitudes quant aux impacts sur les communes des nouvelles mesures gouvernementales.

Il s'oriente vers une **politique financière conservatrice**, au sein de laquelle les investissements nécessaires à la préservation du patrimoine, au développement durable, à la sécurité et l'entretien des infrastructures communales sont majoritaires. Il veille également à continuer à investir dans la réduction des frais de **fonctionnement**, tels les coûts de chauffage et électricité.

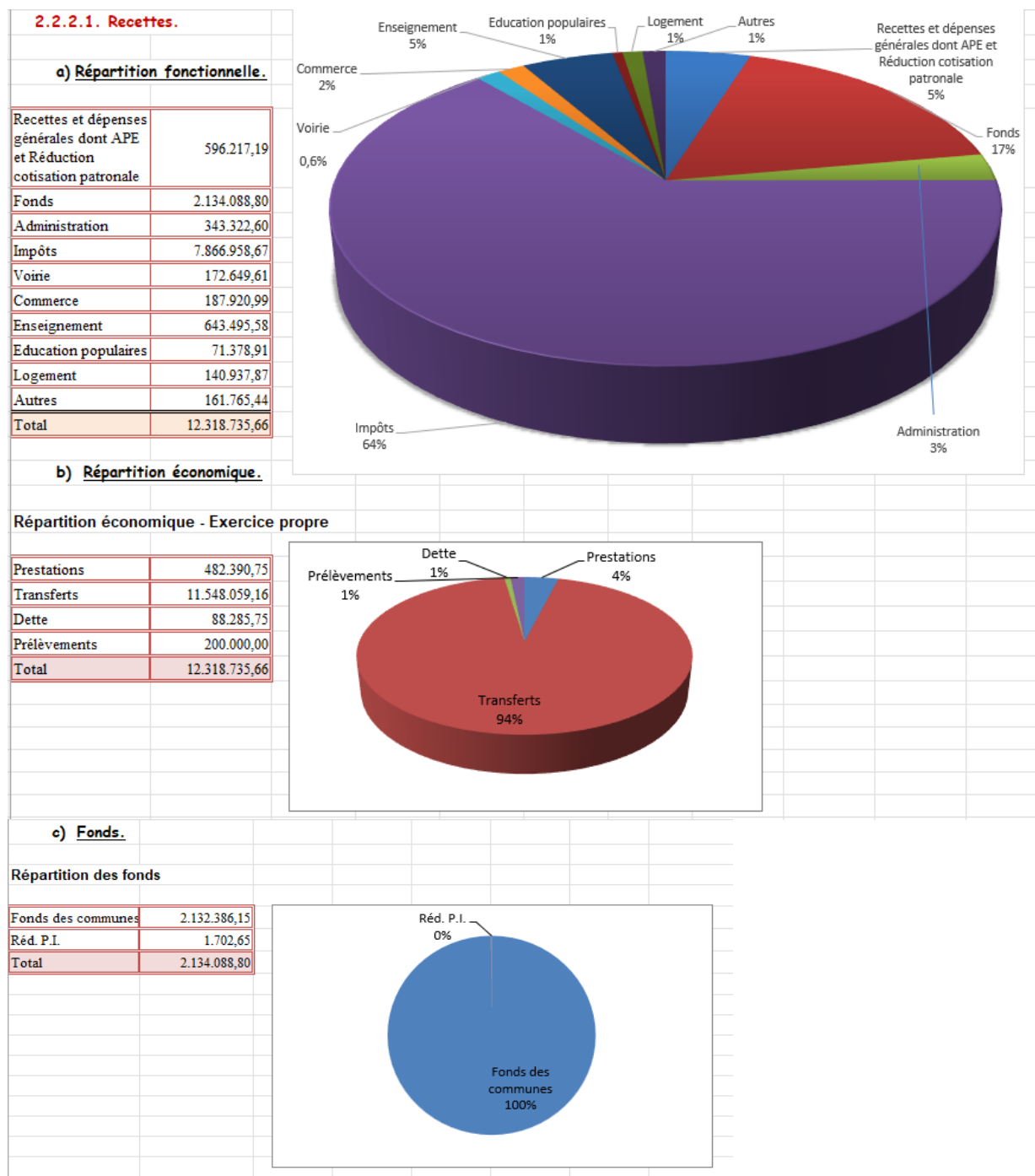
Malgré cette période de prudence, Il s'inscrit dans la continuité de la politique financière précédente en maintenant une **stabilité** de la fiscalité et en tentant de conserver le rôle **moteur** que la Commune souhaite jouer au sein de la collectivité et du « vivre ensemble ».

Considérant qu'une partie importante des recettes communales sont directement ou indirectement le fruit des apports de chacun au travers des impôts et des redevances, l'objectif majeur des autorités communales est de trouver le **juste équilibre entre recettes et dépenses** afin que tous les services communaux fonctionnent au mieux et que les infrastructures (bâtiments, voiries, espaces et infrastructures publics...) soient entretenues ou développées en tenant compte des besoins de la population et de l'intérêt général.

De manière générale, le constat permanent est que les finances communales sont saines. Cependant, dans la conjoncture actuelle, il est impératif, à côté des investissements essentiels, de préserver le patrimoine communal et de dépenser au mieux en sollicitant sans cesse l'aide financière qui peut revenir à la Commune en matière de subsides et de dotations diverses.

2.2.2. Analyse comptable du budget 2026.

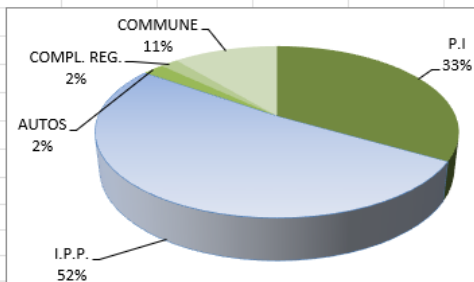
L'analyse comptable qui est proposée s'appuie essentiellement sur la comparaison des différentes fonctions ou postes de recettes et dépenses entre eux ou leur évolution sur plusieurs exercices.



d) Impôts communaux

d.1. Répartition des impôts

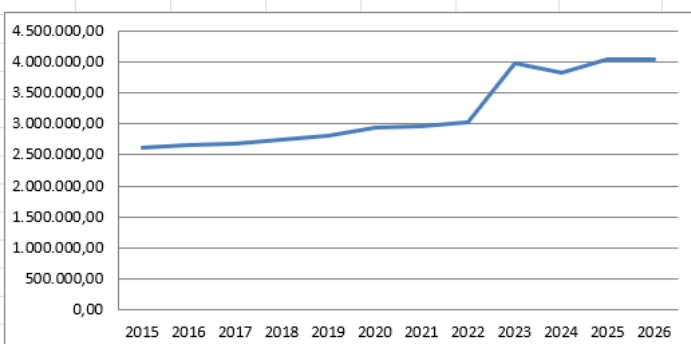
P.I	2.620.503,45
I.P.P.	4.046.221,20
AUTOS	176.295,37
COMPL. REG.	148.926,51
COMMUNE	875.012,14
Total	7.866.958,67



d.2. Evolution des impôts communaux.

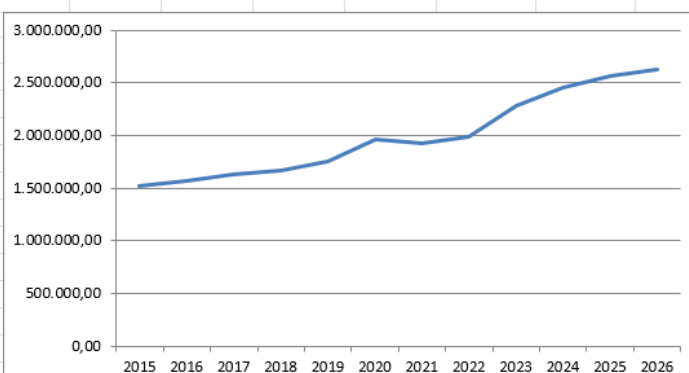
Additionnels à l'I.P.P

2015	2.620.627,98
2016	2.658.996,88
2017	2.674.461,46
2018	2.748.348,56
2019	2.805.020,08
2020	2.940.133,52
2021	2.964.952,02
2022	3.029.751,17
2023	3.974.708,02
2024	3.832.052,56
2025	4.037.874,42
2026	4.046.221,20



Additionnels au P.I.

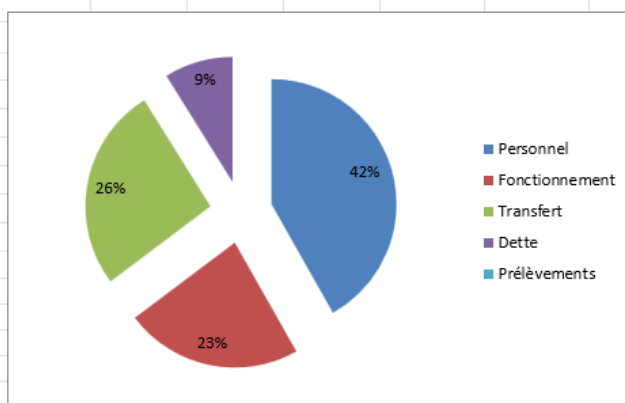
2015	1.518.376,71
2016	1.571.130,36
2017	1.624.994,95
2018	1.669.289,40
2019	1.755.704,40
2020	1.957.921,27
2021	1.921.896,44
2022	1.987.535,58
2023	2.280.494,94
2024	2.447.574,65
2025	2.565.867,99
2026	2.620.503,45



2.2.2.2. Dépenses.

a) Répartition économique.

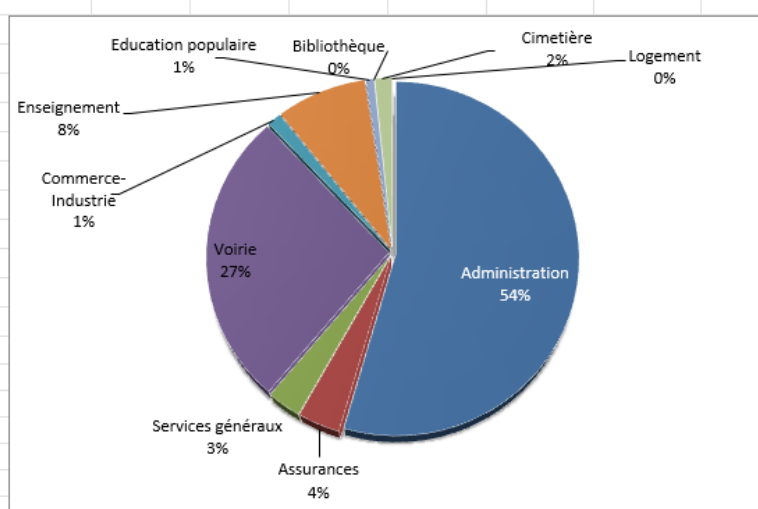
Personnel	5.122.184,12
Fonctionnement	2.808.122,35
Transfert	3.233.310,31
Dette	1.087.380,91
Prélèvements	
Total	12.250.997,69



b) Dépenses de personnel.

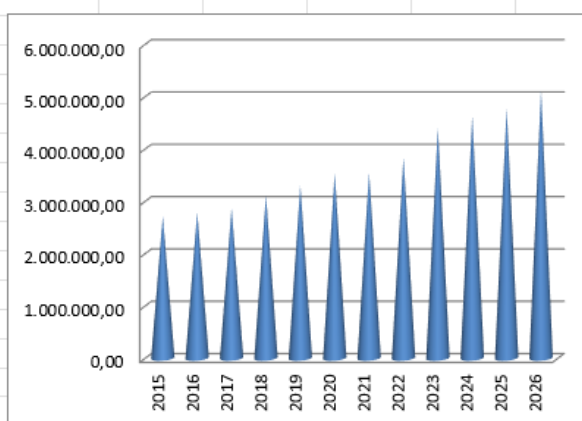
b1 Par fonction

Administration	2.790.594,83
Assurances	186.879,36
Services généraux	151.883,25
Voirie	1.380.331,66
Commerce-Industrie	66.004,01
Enseignement	423.500,21
Education populaire	38.964,52
Bibliothèque	2.000,00
Cimetière	79.026,28
Logement	3.000,00
Total	5.122.184,12



b2 Evolution des dépenses de personnel :

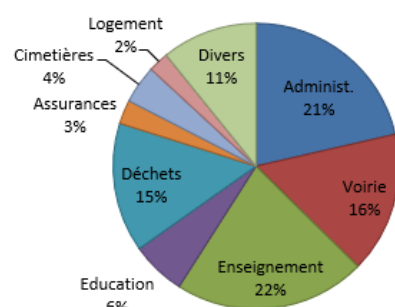
2015	2.718.914,67
2016	2.786.914,48
2017	2.861.373,22
2018	3.113.943,67
2019	3.302.246,35
2020	3.536.501,97
2021	3.548.211,41
2022	3.840.280,36
2023	4.397.523,63
2024	4.628.109,23
2025	4.770.397,87
2026	5.122.184,12



c) Dépenses de fonctionnement.

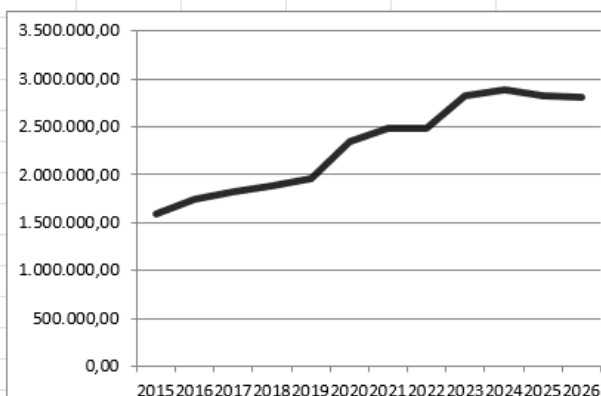
c1. Répartition par fonction :

Administ.	601.176,72
Voirie	448.200,00
Enseignement	608.900,00
Education	172.805,00
Déchets	411.500,00
Assurances	76.000,00
Cimetières	121.046,00
Logement	64.450,00
Divers	304.044,63
Total	2.808.122,35



c2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

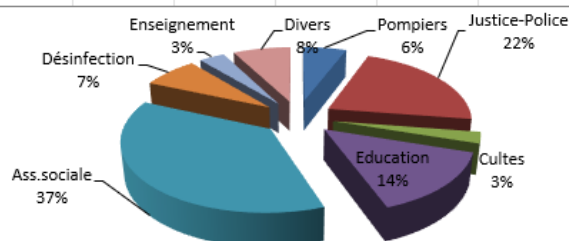
2015	1.598.585,24
2016	1.738.726,64
2017	1.824.658,79
2018	1.882.130,58
2019	1.957.108,20
2020	2.340.922,58
2021	2.483.990,21
2022	2.480.402,88
2023	2.828.581,82
2024	2.895.034,92
2025	2.826.452,78
2026	2.808.122,35



d) Transferts.

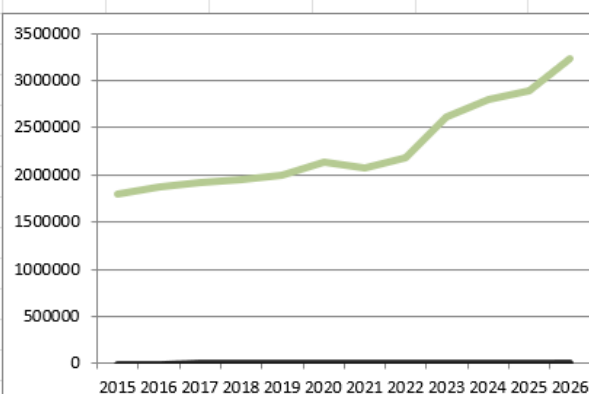
d1. Répartition par fonction

Pompiers	186.612,58
Justice-Police	700.776,00
Cultes	84.984,18
Education	467.108,41
Ass.sociale	1.197.634,64
Désinfection	239.118,75
Enseignement	109.800,00
Divers	247.275,75
Total	3.233.310,31



d2. Evolution des dépenses de transferts

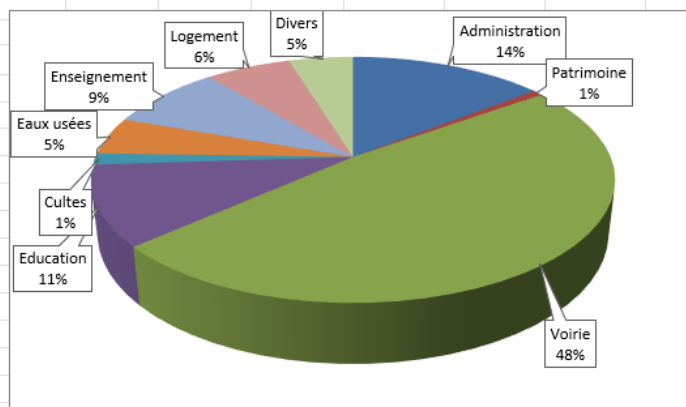
2015	1.789.775,51
2016	1.868.898,08
2017	1.914.287,62
2018	1.953.087,14
2019	1.990.535,39
2020	2.140.775,34
2021	2.071.126,09
2022	2.180.584,64
2023	2.608.259,50
2024	2.803.344,43
2025	2.884.877,09
2026	3.233.310,31



e) Dette.

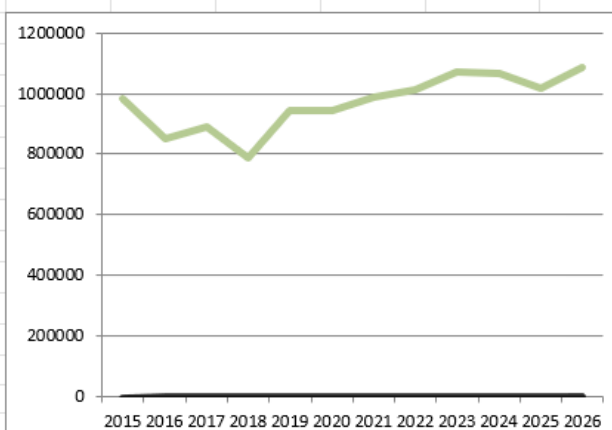
e1. Répartition de la dette par fonction :

Administration	156.060,72
Patrimoine	8.195,32
Voirie	525.501,57
Education	114.726,95
Cultes	16.411,80
Eaux usées	53.489,86
Enseignement	93.110,28
Logement	68.146,48
Divers	51.737,93
Total	1.087.380,91



e2. Evolution des dépenses de dettes

2015	984.799,10
2016	852.739,39
2017	891.080,79
2018	786.233,45
2019	943.235,54
2020	943.494,22
2021	989.840,43
2022	1.011.717,93
2023	1.069.590,49
2024	1.066.342,86
2025	1.017.270,81
2026	1.087.380,91



TROISIEME PARTIE

SITUATION de l'ADMINISTRATION et des AFFAIRES de la COMMUNE – Rapport d'activités 2024

Note pour le lecteur : la situation de l'administration a été dressée de façon générale sur base des données de l'année 2024. Lorsque des informations plus récentes seront livrées, il est fait mention de l'exercice ou de la période auxquels celles-ci se réfèrent.

3.1. ADMINISTRATION GENERALE.

3.1.1. CONSEIL COMMUNAL.

a) Réunions :

Le Conseil communal s'est réuni à douze reprises : **les 25 janvier, 22 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, 20 juin, 22 août, 19 septembre, 24 octobre, 21 novembre, 02 et 19 décembre 2024.**

La réunion conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale s'est tenue **le 21 novembre 2024.**

b) Jetons de présence attribués aux Conseillers Communaux :

En 2024, le jeton de présence accordé est inchangé et s'élève à 125,00 € à l'indice pivot 138,01.

Conformément au CDLD en son article L1122-7§1^{er}, al. 3, le Président d'Assemblée perçoit quant à lui un double jeton de présence par séance qu'il préside.

c) Droit d'interpellation du Collège Communal conformément au ROI du Conseil communal.

Néant

d) Motions.

En séance du 22 février 2024, le Collège communal et le groupe LDB+ ont déposé la motion suivante: Motion de soutien aux revendications des agriculteurs relatives à une simplification administrative, une cohérence réglementaire et la promotion d'une consommation locale.

Le Conseil communal a décidé :

Article 1er : d'informer le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral que la Commune de Fernelmont se positionne fermement en faveur d'une application des normes européennes et nationales aux productions de viandes et de végétaux importés, afin de lutter contre la concurrence déloyale et les impacts négatifs sur la santé des consommateurs et des producteurs nationaux et préconise de refuser tous les accords de libre-échange mettant en danger notre agriculture et sa transition ;

Article 2 : de demander au Gouvernement fédéral de soutenir une régulation du marché ainsi que l'établissement d'un outil garantissant la transparence sur les prix pour garantir des prix justes des producteurs, des transformateurs, des distributeurs aux consommateurs.

Article 3 : de demander au Gouvernement wallon de mettre en place une politique efficace pour stopper l'augmentation du prix des terres, garantir la préservation des terres agricoles aussi bien en faire-valoir direct

qu'indirect, éviter tout accaparement des terres par des non-agriculteurs et prioriser l'agriculture familiale comme l'ont dénoncé récemment les organisations agricoles lors de l'acquisition récente d'une grande enseigne commerciale.

Article 4 : de sensibiliser le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral quant à la nécessité d'une simplification administrative à tous les niveaux de pouvoir en faveur des exploitants agricoles nationaux et en particulier wallons ;

Article 5 : de s'engager à continuer à valoriser davantage l'utilisation des circuits courts, la consommation locale et les produits bio ;

Article 6 : de favoriser l'attractivité du métier.

Article 7: d'intensifier la politique de recherche pour trouver des alternatives durables efficaces et viables économiquement lorsqu'une pratique agricole est interdite ou lors du retrait d'un produit de protection des plantes;

Article 8: La présente motion sera transmise aux Gouvernements wallon et fédéral.

e) Questions d'actualité.

Les questions d'actualité suivantes ont été posées par le **groupe Ecolo** :

- *(Risques) de by-pass de villages dans la desserte TEC.*
- *Placement de panneaux électoraux dans des villages de Fernelmont : critères de localisation.*
- *Ruisseau de Pontillas et autres: mesures de prévention*
- *Information sur les PFAS dans la Mehaigne (et affluents?)*
- *Ceinture alimentaire namuroise*
- *Panneaux électoraux sur les sites publics communaux*
- *Plan de communication sur les travaux, notamment ceux actuellement en cours de rénovation du Baty de Pontillas*
- *Participation de la commune à la consultation sur le réseau cyclable à l'horizon 2040*
- *Chantier de revitalisation du Baty de Pontillas*

Les questions d'actualité suivantes ont été posées par le **groupe E.P.F** :

- *Fermeture de la rue de Hemptinne à Hambraine*
- *Centrale de marché du BEP pour la désignation d'un expert chargé de remettre des rapports sur la qualité des sols à évacuer dans le cadre du décret Walterre et participation de Fernelmont*
- *Verdurisation PAE FERNELMONT-NOVILLE LES BOIS: remplacement des arbres à haute tige*
- *ORES – décrochage réseau pénalisant lourdement les prosumers Fernelmontois.*
- *Panneaux "enfants jouent"*
- *Zone 30: procédure*
- *Marquages routiers à refaire*
- *Nuisances coupes de bois (huis clos)*
- *Travaux à la rue Albert 1°*
- *Inauguration de La F@brik*
- *Nuisances dues à la coupe de bois à Noville-les-Bois, sans registre de commerce (huis clos)*
- *PFAS*
- *Décharges sauvages: demande de la SPAQUE*
- *Friche industrielle - site Mathy*
- *Mise à disposition d'une parcelle communale.*
- *Un CSAF refroidi et de plus en plus coûteux*

f) Demandes d'inscription de points supplémentaires.

Points inscrits à la demande du groupe E.P.F. :

- *Problème dans le service offert par les opérateurs Télécom aux habitants de notre Commune et taxation des pylônes Télécom: proposition rejetée.*

- Problème dans le service offert par les opérateurs Télécom aux habitants de notre Commune: intervention urgente auprès des opérateurs Télécom: proposition rejetée.

Points inscrits à la demande du groupe Ecolo :

Néant

g) Installations et démissions

- Suite aux élections communales du 13 octobre 2024, le Conseil communal a été intégralement renouvelé en séance du 2 décembre 2024.
- Lors de cette même séance, un pacte de majorité a été adopté et le Collège communal installé.
- Les représentants communaux au sein du Conseil de police et les membres du Conseil de l'action sociale ont également été élus.
- En séance du 19 décembre 2024, les représentants du Conseil communal au sein des intercommunales, ASBL, sociétés, commissions et comités divers ont été désignés. (cfr annexe 1 : registre institutionnel – mandats 2024-2030)
- Composition et apparentement au 31 décembre 2024 :
Madame PLOMTEUX (Engagés), Madame PARADIS (Engagés), Monsieur TARGEZ (MR), Monsieur HOUBOTTE (MR), Madame JAVAUX (PS), Monsieur DETHIER (Engagés), Monsieur HENQUET (MR), Monsieur DELATTE (Engagés), Monsieur SOMVILLE (non apparenté), Madame DESMEDT (Engagés), Monsieur LICOT (PS), Monsieur PERMIGANAUX (MR), Monsieur RENNOTTE P-O. (Engagés), Monsieur PURNODE (Engagés), Monsieur MAHAUX (aucun), Madame GRANVILLE (Engagés), Monsieur COOLEN (aucun apparentement), Monsieur MAECK (Engagés), Madame MAHIEU (Ecolo).

h) Présidence de l'assemblée du Conseil Communal.

Conformément à l'article L1122-34 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement les paragraphes 3 et 4 ajoutés par le décret du 26 avril 2012, dont il résulte que le conseil peut élire un président d'assemblée parmi les conseillers communaux, de nationalité belge, des groupes politiques démocratiques, Monsieur LICOT a été élu Président du conseil communal en séance du 03 décembre 2018.

Suite aux élections communales de 2024, Monsieur Pierre-Olivier RENNOTTE a été élu Président du conseil communal en séance du 02 décembre 2024.

i) Règlement d'ordre intérieur.

Pas de modifications.

3.1.2. COLLEGE COMMUNAL.

a) Réunions

Au cours de l'année 2024, le Collège Communal s'est réuni à 47 reprises.

b) Délégations

Les différentes délégations au Collège communal ont été renouvelées suite aux élections communales lors de la séance du Conseil communal du 21 février 2019 et du 23 février 2023.

Ledit Collège dispose donc des compétences du Conseil :

- pour choisir la procédure de passation et fixer les conditions des **marchés publics** :
 - o Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros htva pour les communes de moins de 15.000 habitants ;
 - o lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire ;
- pour recourir à un marché public conjoint, désigner, le cas échéant, l'adjudicateur qui agira pour le compte des autres adjudicateurs et, le cas échéant, adopter la convention régissant le marché public conjoint :
 - o Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés publics conjoints dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros htva pour les communes de moins de 15.000 habitants ;
 - o Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire ;
- pour adhérer à une centrale d'achat, manifester le cas échéant l'intérêt de la commune pour les marchés passés par la centrale d'achat, modifier les conditions d'adhésion et résilier l'adhésion
- pour définir les besoins en termes de travaux, de fournitures ou de services et décider de recourir à la centrale d'achat à laquelle la commune a adhéré pour y répondre :
 - o Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les besoins dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros htva pour les communes de moins de 15.000 habitants ;
 - o Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire ;
- pour décider du principe de la passation d'une concession de services ou de travaux, fixer les conditions et les modalités de la procédure d'attribution et adopter les clauses régissant la concession, pour les concessions de services ou de travaux d'une valeur inférieure à 250.000 euros hors TVA.

Par ailleurs, celui-ci continue à disposer de la délégation pour **l'octroi des subventions** en nature ou motivées par l'urgence ou des circonstances impérieuses et imprévues.

De plus, le Conseil a confié ses compétences en matière de **personnel** au Collège communal :

- De rédaction d'une offre d'emploi sur base du profil de fonction ;
- De sélection des candidatures en tant qu'autorité de contrôle et de recours des décisions de la Commission de sélection ;
- D'engagement et constitution d'une réserve de recrutement conformément à l'article L1213-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
- de mettre fin au contrat de travail du personnel communal sous statut contractuel.

Enfin, le Conseil communal a accordé au Collège communal délégation pour la **location sous bail à ferme de biens publics** selon les critères du cahier des charges proposé par l'Arrêté ministériel du 20 juin 2019 et approuvé en date du 24 février 2022.

Ces délégations sont valables toute l'année 2024.

c) Autorisations d'ester en justice

- En séance du 22 août 2024, le Conseil communal a autorisé le Collège communal à introduire un recours en annulation au conseil d'Etat contre l'arrêté ministériel wallon du 03.05.2024 OCTROYANT sur recours le permis d'urbanisme sollicité par la société DURABRIK visant la construction de huit habitations unifamiliales à 5380 MARCHOVELETTE, rue de Cognelée, sur la parcelle cadastrée C n° 310 D 2 en date du 12.12.2023, et supprimant les charges.
- En séance du 21 novembre 2024, le Conseil communal a autorisé le Collège communal à introduire un recours en annulation avec demande de suspension au conseil d'Etat contre l'arrêté ministériel wallon du 03.09.2024 OCTROYANT sur recours le permis d'urbanisme sollicité par Monsieur FROGNEUX Benoît, relatif à la construction de trois hangars de stockage de pommes de terre et de matériel agricole non motorisé, sur un bien sis à 5380 FORVILLE, rue d'Eghezée, sur la parcelle cadastrée Sion B n° 52 D pie pour les motifs visés ci-dessus.

d) Conservation des archives

Le Collège communal, sur base de l'article L1123-22 du CDLD, est tenu de veiller à la conservation des archives communales. L'accumulation de celles-ci au fur et à mesure des années a nécessité une intervention, les locaux y consacrés étant saturés. Or, la réglementation impose que les documents administratifs ne peuvent être déposés qu'aux Archives de l'Etat. Une convention s'étalant sur 10 ans a donc été conclue au 01/01/2016 et s'est poursuivie en 2024.

3.1.3. ADMINISTRATION

Pour l'ensemble du personnel, l'année 2024 a été marquée par :

- Le lancement d'un marché de fournitures visant **l'édition et la livraison de chèques-repas électroniques** pour le personnel de l'administration communale et du CPAS de Fernelmont, attribué à la société EDENRED (C.E. du 16/04/2024).
- Un marché de services visant la désignation d'un opérateur chargé de dispenser des **formations en secourisme** (Base et recyclage) au personnel communal et enseignant a été lancé (décision du Collège du 19/03/2024) et attribué à l'asbl Sauve qui veut pour une durée de quatre ans (décision du Collège du 02/04/2024).
- La Commune a adhéré au nouveau contrat-cadre 2026-2031 relatif à **l'assurance collective hospitalisation** proposé par le Service Fédéral des Pensions via le Service social collectif et attribué à Ethias. Cette adhésion permet d'offrir au personnel communal la possibilité de souscrire à des formules de couverture hospitalisation à des tarifs préférentiels, favorisant ainsi l'accès à une protection santé avantageuse. Il est important de préciser que cette mesure ne génère aucune intervention financière de la part de la Commune, l'adhésion étant entièrement volontaire et à charge des agents qui souhaitent en bénéficier (décision du Conseil communal du 24/10/2024).

a) Données RH au 31/12/2024

Directrice Générale : Cécile DEMAERSCHALK.

Directeur financier : Sébastien FRERE

Agents statutaires hors grades légaux : 3,5 **équivalents temps plein**

Agents contractuels et APE : 20.86 **équivalents temps plein**

En 2024, plusieurs **étudiants et stagiaires** ont été accueillis au sein des services communaux :

- Vacances d'été : 5 étudiants ont été engagés pour une période de 15 jours (4 aux services techniques et 1 à l'administration) et un étudiant supplémentaire a été recruté pour des missions de scanning et d'archivage dans le cadre du lancement du projet *Bibliotheca*.
- Événements communaux : 16 étudiants ont apporté un soutien logistique lors des activités organisées par le service « Relations extérieures et logistique » (Soirée des vœux du personnel, remise des CEB, festivités du 21 juillet, inauguration de la Fabrik, etc.).
- Septembre et octobre : 2 étudiants ont assuré des prestations à la Fabrik dans le cadre de l'exposition « Résistances » organisée par l'asbl *Territoires de la Mémoire*.

Stages d'observation non rémunérés :

- Fin janvier :
 - 1 stagiaire a découvert le métier d'agent constatateur durant deux jours aux côtés de notre agent communal.
 - 1 étudiant en formation de Technicien en bureautique a effectué un stage d'un mois au sein des services administratifs.
- Courant mars :

- 1 stagiaire intéressé par les sciences politiques a été accueilli par Mme la Bourgmestre pour un stage de deux jours.
- Du 4 au 22 mars, un étudiant en formation « Dessinateur Bâtiment/BIM Modeleur » a été accueilli par le Bureau d'études pour un stage axé sur la mise à jour des plans des bâtiments communaux.

Les **décisions importantes concernant le personnel administratif**, intervenues en 2024, sont les suivantes :

Recrutements :

- Recrutement en procédure spécifique d'urgence d'un assistant administratif B1 (APE) pour le **service technique** en CDD : désignation au Collège du 06/02/2024 et entrée en fonction le 19 février 2024.
- Recrutement d'un **Responsable du service Communication/Vie locale/Jeunesse** B1 - statut contractuel : désignation au Collège du 19/03/2024 et entrée en fonction le 13 mai 2024.
- Recrutement d'un **Gestionnaire des dossiers financiers** au grade d'employé B1, en contrat de remplacement : désignation au Collège du 02/04/2024 et entrée en fonction le 18 avril 2024.
- Lancement d'une procédure de recrutement d'un **agent administratif B1** sous statut APE pour le **service Urbanisme** en contrat de remplacement : désignation au Collège du 11/06/2024 et entrée en fonction le 18 juin 2024.
- Recrutement d'un **Gestionnaire des dossiers financiers** au grade d'employé B1, à durée indéterminée : désignation au Collège du 15/10/2024.
- Recrutement d'un **assistant administratif B1** (APE) pour le **service technique**, à durée indéterminée : désignation au Collège du 12/11/2024.
- Procédure spécifique d'urgence d'engagement d'un **agent administratif D4** sous statut APE pour le **service population/état-civil** : désignation au Collège du 22/10/2024 et entrée en fonction le 18 novembre 2024.

Nominations :

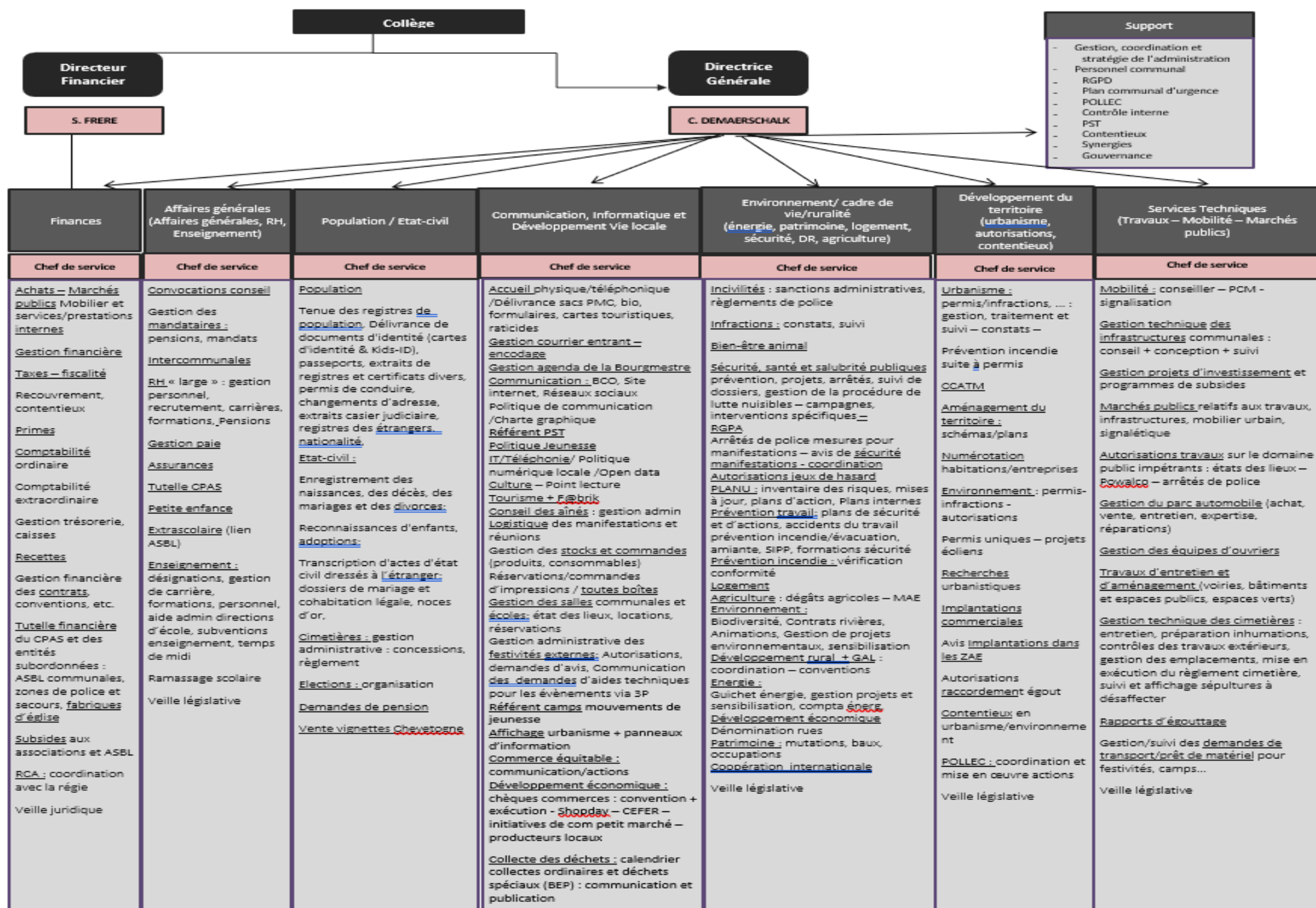
Un **plan de nomination 2024-2025** a été approuvé par le Conseil communal, les organisations syndicales et l'autorité de tutelle (AM du 12 février 2024). Cette politique de nomination s'inscrit dans une meilleure gestion des ressources humaines, une pérennisation des postes clés et un équilibre du système de pension du personnel statutaire.

Les recrutements statutaires ci-dessous ont été lancés :

- Nomination à titre stagiaire d'un chef de service Ressources humaines statutaire - Echelle B avec effet au 1er janvier 2025 (CC 24102024)
- Nomination à titre stagiaire d'un Agent technique statutaire - Echelle D avec effet au 1er janvier 2025 (CC 24102024)
- Nomination à titre stagiaire d'un chef de service Patrimoine/Environnement statutaire - Echelle B (CC 24102024)
- Nomination à titre stagiaire d'un chef de service technique statutaire - Echelle ASP (CC 24102024)
- Recrutement d'un **chef de service Développement du territoire et Conseiller en aménagement du territoire statutaire** : désignation au Conseil du 22/08/2024 modification (CE du 04/06/2024, CC du 20/06/2024)

Cadre, statuts, règlements :

- Révision du Règlement de travail du personnel communal, approuvé par l'autorité de tutelle le 6 février 2024 et présenté au Conseil communal du 22/02/2024.
- Modification du cadre statutaire du personnel communal, approuvé par l'autorité de tutelle le 12 février 2024 et présenté au Conseil communal du 28/03/2024.
- Modification du cadre unique du personnel communal (approbation au Conseil communal du 20/06/2024).
- Deuxième pilier de pension du personnel contractuel : Modification du règlement de pension complémentaire et du plan de financement associé (CE du 15/10/2024)
- Révision du statut des grades légaux, approuvé par l'autorité de tutelle et présenté au Conseil communal du 22/02/2024.



c) Protection des données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (à caractère personnel) ou RGPD, Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, est entré en vigueur le 25 mai 2018. La Commune gérant des données dites sensibles à caractère personnel, a dû se mettre en conformité avec le RGPD.

Les premières étapes de cette mise en conformité ont consisté à désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), à rédiger un registre des activités de traitement des données et à réaliser une méthodologie d'analyse de risques et d'impact relative à la protection des données.

Le Conseil communal a dès lors approuvé en date du 12 juillet 2018 une convention de mise à disposition de personnel, concrétisant la collaboration de 6 communes et 6 CPAS pour la mutualisation d'un DPD. (Faimes, Donceel, Wasseiges, Héron, Fernelmont, Burdinne). Le coût de cette mise à disposition s'élève à 3.906 €.

Il a poursuivi sa mission en 2024.

3.1.4. EQUIPEMENT/INFORMATIQUE.

- Pour les écoles, 25 **clés wifi** pour un total de 410.41€ htva, ont permis de réutiliser certains pc's fixes plus anciens et donc de profiter d'internet sans d'importants travaux de câblages.
- Un **nouveau scanner avec technologie RFID** pour la création de passeports et de cartes d'identités a été acheté pour compléter l'équipement du service population. (Coût : 2041,88€ tvac + abonnement de 17.84€/mois). Mais également 3 nouveaux scanner IDA6, pour les photos d'identités des citoyens pour les permis et eid ont été remplacés (Coût : 439,23€ tvac + abonnement de 28.38€/mois de maintenance)
- Une mise à jour du wifi et d'une partie réseau a eu lieu début 2024. La **couverture wifi** de la maison communale est donc complète. Un nombre de 4 antennes et 1 switch 24 ports ont été ajoutés à l'infrastructure pour un coût total de 1648,85€ htva (ou 1995,11€ TVAC)
- L'**équipement** informatique des agents a continué à être **modernisé**.
4 x écrans 27 philips 276B/100 287,41 € HTVA (ou 347,77€ TVAC) = 1149,64€ HTVA (ou 1391,07€ TVAC)
2 x écrans 24 Lenovo ThinkCentre 229.41€ HTVA (ou 277.59€ TVAC) = 458,82€ htva (ou 555,18€ TVAC)
2 x ThinkCentre PC pour écrans 24 - 498.18€ HVTA (ou 602.80€ TVAC) = 996,36€ htva (ou 1205,60€ tvac) 4 x
Lenovo ThinkPad L15 Gen3 - 2469,48€ HTVA (ou 2988,08€ TVAC)
1 x écran Philips 346B1C/00 WQHD DP + HDMI + USB-C avec docking intégré et port RJ45 Garantie 5 ans sur site
481,41€ htva (ou 582,51€ tvac)
1 x ThinkPad X13 Yoga Gen2 940€ htva (ou 1137,86€)
TOTAL = 4320.97€ htva (ou 5228.38€ tvac)
TOTAL pour l'agent constateur 940€ htva (ou 1137,86€)
L'achat du portable/tablette pour l'agent constatateur a été réalisé grâce au subside spécifique à sa fonction (879/12417-48)
- Pour le service communication et culture/tourisme, deux **licences Adobe Creative Cloud** ont été commandées pour 1 857,76€ HTVA (ou 2247,89€ TVAC)/an pour un engagement de 3 ans
- En cette année 2024, un **NAS** de 2To a été commandé pour permettre aux services, d'archiver leurs dossiers. Achat d'un montant de 1124,81 € htva (ou 1361.02€ tvac).
- L'administration a fait l'acquisition, par suite de la mise en place de **Bibliotheca**, d'un scanner IRIS SCAN Desk 6 business, spécifique pour numériser les livres et archives diverses pour un montant de 371,07€ HTVA (ou 449€ TVAC).
- Pour la gestion **des projecteurs de la F@brik**, un mini pc pour commander ces projecteurs était nécessaire. L'administration a donc réalisé l'achat pour un montant de 461,80€ tvac.
- Un total de 8230€ a été investi dans l'achat de **bornes de recharges** pour les vélos électriques et ou trottinettes via la société Acsys.

- Vu les nombreux fichiers traités par les agents communaux et du CPAS, un logiciel commun a été acheté, avec une licence par agent, pour un **logiciel de traitement/modification de PDF**.
- Comme les risques de cybersécurité sont élevés, un système de **traçage de fichiers** a été mis en place sur le serveur de fichiers. Il permet au service IT de recevoir une alerte en cas de déplacement, de suppression etc, des fichiers en masse.

3.1.5. SUPRACOMMUNALITE

En sa séance du 10 décembre 2020, le Gouvernement wallon a décidé d'initier un appel à projets en soutien au développement des politiques supracommunales au niveau de bassins de vie. A l'initiative du BEP, un territoire supracommunal visant les communes Namur centre a été constitué. Une convention a été adoptée confiant une mission d'assistance au BEP. Les différentes communes ont désigné la Ville de Namur comme porteur du projet supracommunalité. Le projet de **convention de supracommunalité "Communauté urbaine Namur-Capitale"** transmis par le BEP en date du 17 novembre 2021, a été approuvé par le Conseil en séance du 23 décembre 2021. Ce projet arrivait à échéance le 31 décembre 2022 et a été prolongé d'un an par avenant en séance du 26 janvier 2023 du Conseil communal.

En date du 26 octobre 2023, l'équipe du Ministre Collignon a informé la Ville de Namur que le projet «Communauté urbaine - Namur Capitale » bénéficierait d'une prolongation de la subvention pour l'année 2024. Le Conseil communal a donc acté son accord pour conclure une nouvelle convention allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Les thématiques suivantes sont abordées : réflexion sur la rationalisation des cultes, centrales d'achat services postaux, gestion terres, montée en compétences des agents, IA, réseau cyclable supracommunal,...

3.2. AGRICULTURE.

Le **programme récurrent d'amélioration des chemins agricoles** s'est poursuivi en 2024.

Le Conseil Communal a désigné les représentants communaux au sein de la **Commission consultative de l'Agriculture** conséquemment au renouvellement du Conseil Communal suite aux élections du 13 octobre 2024. Ont été désignés :

1. PARADIS Anne, Echevine en charge de l'agriculture
2. DETHIER Vincent,
3. DELATTE Didier
4. HOUBOTTE Louis
5. MAHIEU Laura

La **Commission Consultative agricole** ne s'est pas réunie en 2024.

Le Conseil Communal a désigné le représentant communal au sein de la **Commission de Constat des Dégâts aux cultures** suite aux élections du 13 octobre 2024, à savoir : Madame Paradis, Echevine de l'Agriculture, déléguée par la Bourgmestre en qualité de Présidente au sein de la Commission de constat des dégâts aux cultures.

3.3. COMMUNICATION.

La Commune poursuit l'information sur ses différents réseaux sociaux et son site internet tout en conservant les canaux habituels.

La **page Facebook** officielle, lancée en 2018, a continué à se développer en 2024. Elle atteint plus de 4 128 abonnés (donnée récoltée le 1er janvier 2025). La page **Instagram** continue son évolution également, suivie par 877 personnes (donnée récoltée le 1er janvier 2025) ainsi qu'une page **LinkedIn** pour les recrutements. La **page YouTube** de l'Administration communale est surtout utilisée pour la retransmission des séances du Conseil communal.

Le **Point Lecture** détient également sa propre page Facebook avec 657 d'inscrits (au 1er janvier 2025).

Tous ces réseaux sont gérés en interne et ont fortement gagné en visibilité et fréquentation.

Quelques chiffres supplémentaires pour 2024 :

Facebook

Publications (- 6,2 % par rapport à l'année précédente). Répartition sur base de 200 contenus :

- 132 photos
- 57 textes
- 3 réels

Followers en plus : 406 (+ 42,6 % par rapport à l'année précédente)

Visites (le nombre de fois où le profil a été consulté : 55,9 k (+ 1,7 k par rapport à l'année précédente)

Interactions avec le contenu : 8,4 k (+1,3 k comparé à l'année précédente)

Clics sur les liens : 4k (+38 % par rapport à l'année précédente)

Publications les plus populaires :

- Infos Travaux carrefour modifié à Hemptinne
- Fermeture de la rue du Quambeau suite à une chute d'arbres
- Découvrez Fringues la Boutique de seconde main

Instagram :

Publications (- 4,2 % par rapport à l'année précédente). Répartition sur base de 200 contenus :

- 56 posts
- Stories : 105

Couverture : 1,7 k (+223,9 % par rapport à l'année précédente)

Clics sur liens : 65 (+ 100% par rapport à l'année précédente)

Visites (le nombre de fois où le profil a été consulté) : 765 (+1,3 k par rapport à l'année précédente)

Les publications les plus populaires :

- La photo pull de Noël
- Opération rivière propre
- Action frites

Le **site internet** poursuit son évolution et une mise à jour des informations est effectuée régulièrement. Celui-ci dispose de nombreuses fonctionnalités permettant une évolution progressive des outils en ligne. Il intègre également le site du CPAS, alimenté par la commune sur base des infos transmises et graphiquement semblable au site général. L'ASBL Fern'Extra a développé son propre site mais ce dernier est directement accessible via le site de la commune. Le centre sportif a développé son propre site en interne.

Le **Bulletin communal officiel** a été publié 4 fois (janvier, mai, septembre et décembre). Il est réalisé, imprimé et distribué par Regifo et compte 20 pages. Il est toujours consultable en ligne sur le site internet via le module gratuit Calaméo. On compte 1 713 **consultations en ligne au total pour les 4 publications**. Par ailleurs, la commune dispose d'une demi-page (payante) dans le mensuel "**Fernelmont commerce magazine**" distribué en toutes-boîtes par la librairie de Forville (art. 104/12301-48) : il y a eu 12 publications, une par mois.

Les **nouveaux arrivants** ont été rassemblés à l'administration communale lors d'une réception prévue pour eux. Ceux-ci ont reçu un "**pack bienvenue**", notamment composé de la brochure d'accueil (reprenant les différents services), différents goodies, 1 chèque commerce de 12,50€, etc., un quizz interactif sur la commune a été organisé et a permis à une équipe de remporter un panier garni de produits équitables et locaux. Une trentaine de ménages étaient présents.

Les écrans qui ont servi à la diffusion d'informations sont les suivants : l'écran d'accueil et le Totem situé en face de la F@brik.

La réalisation et l'envoi de **toutes-boîtes** ont aussi été assurés en interne.

La **communication de crise** et la fonction D5 de la planification d'urgence ont de nouveau été sollicitées dans le cadre de la diffusion de messages d'alerte ponctuels (risques rafales de vent, orages, pluies abondantes, fortes chaleurs...). Un test BE-ALERT national a été organisé par le centre de crise le 3 octobre 2024.

3.4. C.P.A.S.

3.4.1. BUDGET 2024 (approuvé par le Conseil communal en sa séance du 21 décembre 2023).

3.4.1.1. Budget initial

Budget ordinaire 2024 se clôture aux résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Exercice propre	€ 2.636.538,06	€ 2.635.118,72	€ 1.419,34
Exercice antérieur	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Prélèvement	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
	€ 2.636.538,06	€ 2.635.118,72	€1.419,34

Budget extraordinaire 2024 se clôture aux résultats suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Exercice propre	€ 0,00	59.032,83 €	-59.032,83
Exercice antérieur	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
Prélèvement	€ 59.032,83	€ 0,00	€ 59.032,83
	€59.032,83	€59.032,83	€ 0,00

L'intervention communale au moment de l'approbation du budget s'élève à **985.421,55€**.

3.4.1.2. Modification budgétaire n° 1 (approuvée par le Conseil communal du 20 juin 2024).

Ordinaire

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial	2.636.538,06	2.635.118,72	1.419,34
Augmentation	82.725,35	119.188,81	-36.463,46
Diminution	13.930,31	48.974,43	35.044,12
Résultat	2.705.333,10	2.705.333,10	0,00

Extraordinaire

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial	59.032,83	59.032,83	0,00
Augmentation	9.500,00	9.500,00	0,00

Diminution	0,00	0,00	0,00
Résultat	68.532,83	68.532,83	0,00

L'intervention communale au moment de l'approbation de la modification budgétaire s'élève à **1.048.569,65€**

3.4.1.3. Modification budgétaire n° 2 (approuvée par le Conseil communal du 21 novembre 2024).

Ordinaire

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial/MB précédente	2.705.333,10	2.705.333,10	0,00
Augmentation	15.152,85	30.338,88	-15.186,03
Diminution	12.216,65	29.375,75	17.159,09
Résultat	2.708.269,30	2.706.296,24	1.973,06

3.4.2. COMPTES ANNUELS 2024 (approuvés par le Conseil communal en sa séance du 19 juin 2025).

a) Compte budgétaire 2024

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	2.292.859,67	43.135,75	2.335.995,42
- Non-Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	2.292.859,67	43.135,75	2.335.995,42
- Engagements	2.307.620,02	43.135,75	2.350.755,77
= Résultat budgétaire de l'exercice	-14.760,35	0,00	-14.760,35
Droits constatés	2.292.859,67	43.135,75	2.335.995,42
- Non-Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	2.292.859,67	43.135,75	2.335.995,42
- Imputations	2.306.324,26	43.135,75	2.349.460,01
= Résultat comptable de l'exercice	-13.464,59	0,00	-13.464,59
Engagements	2.307.620,02	43.135,75	2.350.755,77
- Imputations	2.306.324,26	43.135,75	2.349.460,01
= Engagements à reporter de l'exercice	1.295,76	0,00	1.295,76

b) Compte de résultats 2024

C.P.A.S de fernelmont (Organisme 02) Numéro I.N.S. : 92138					
CHARGES COMPTE DE RESULTATS détaillé à la date du 31/12/2024					
Rubrique	Libellé rubrique	Référence à l'annexe	Codes de totalisation	Exercice 2024	Exercice précédent 2023

	CHARGES COURANTES				
A.	Achat de matières		60	104.425,39	116.347,32
B.	Services et biens d'exploitation		61	140.363,42	130.070,44
C.	Frais de personnel		62	1.337.102,09	1.305.765,54
D.	Subsides d'exploitation et aides accordés		63	628.094,11	721.412,46
a	Subsides d'exploitation		631/636	22.759,62	19.952,67
b	Dépenses de l'aide sociale		638	605.334,49	701.459,79
E.	Remboursement des emprunts		64	7.452,40	7.277,36
F.	Charges financières			15.736,37	24.477,74
a	Charges financières des emprunts		651/654	14.708,55	23.836,96
b	Charges financières diverses		657	415,09	96,98
c	Frais de gestion financière		658	612,73	543,80
II.	SOUS TOTAL (CHARGES COURANTES)		60/65	2.233.173,78	2.305.350,86
III.	BONI COURANT (II' - II)			59.685,89	
IV.	CHARGES RÉSULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET PROVISION				
A.	Dotation aux amortissements		660	24.448,73	16.191,73
B.	Réductions annuelles de valeur		661	,00	,00
C.	Réduction et variation des stocks		662/664	,00	,00
D.	Redressement des comptes de récupération des remboursements d'emprunts		665	,00	,00
E.	Provisions pour risques et charges		666	,00	,00
F.	Dotations aux amortissements des subsides d'investissement accordés		667	,00	,00
V.	SOUS TOTAL (CHARGES NON DÉCAISSÉES)			24.448,73	16.191,73
VI.	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V)			2.257.622,51	2.321.542,59
VII.	BONI D'EXPLOITATION (VI' - VI)			55.825,90	17.449,20
C.P.A.S de fernelmont (Organisme 02) Numéro I.N.S. : 92138					
CHARGES COMPTE DE RESULTATS détaillé à la date du 31/12/2024					
Rubrique	Libellé rubrique	Référence à l'annexe	Codes de totalisation	Exercice 2024	Exercice précédent 2023
VIII.	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
A.	Service ordinaire		671	42.525,27	32.337,08
B.	Service extraordinaire		672	,00	,00
C.	Charges exceptionnelles non budgétées		673	,00	,00

	Sous total (charges exceptionnelles)		67	42.525,27	32.337,08
IX.	DOTATIONS AUX RÉSERVES				
A.	Du service ordinaire		685	,00	,00
B.	Du service extraordinaire		686	,00	,00
	Sous - total des dotations aux réserves		68	,00	,00
X.	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DES DOTATIONS AUX RÉSERVES (VIII + IX)		67/68	42.525,27	32.337,08
XI.	BONI EXCEPTIONNEL (X' - X)			56.789,38	22.298,98
XII.	TOTAL DES CHARGES (VI + X)			2.300.147,78	2.353.879,67
XIII.	BONI DE L'EXERCICE (XII' - XII)			112.615,28	39.748,18
XIV.	AFFECTATION DES BONIS (XIII)				
A.	Boni d'exploitation à reporter		69201	55.825,90	17.449,20
B.	Boni exceptionnel à reporter		69202	56.789,38	22.298,98
	Sous total (affectation des résultats)		69	112.615,28	39.748,18
XV.	CONTRÔLE DE BALANCE (XII + XIV = XV')			2.412.763,06	2.393.627,85

C.P.A.S de fernelmont (Organisme 02)
Numéro I.N.S. : 92138

COMPTE DE RESULTATS détaillé à la date du 31/12/2024 PRODUITS

Rubrique	Libellé rubrique	Référence à l'annexe	Codes de totalisation	Exercice 2024	Exercice précédent 2023
I'.	PRODUITS COURANTS				
A'.	Produits de la fiscalité			,00	,00
B'.	Produits d'exploitation		71	255.781,96	261.421,26
C'.	Produits d'exploitation reçus et récupération des aides		72/73	2.036.791,71	2.026.291,73
a'	Contributions dans les charges de traitement		72	2.777,83	4.096,45
b'	Subsides d'exploitation reçus		733/736	1.583.897,70	1.476.358,25
c'	Récupération aide sociale		738	450.116,18	545.837,03
D'.	Récupération des remboursements d'emprunts		74	,00	,00
E'.	Produits financiers			286,00	260,00
a'	Récupération des charges financières des emprunts et prêts accordés		751 + 755	,00	,00
b'	Produits financiers divers		754 + 757	286,00	260,00
II'.	SOUS TOTAL (PRODUITS COURANTS)		70/75	2.292.859,67	2.287.972,99
III'.	MALI COURANT (II - II')				17.377,87
IV'.	PRODUITS RÉSULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN,				

	REDRESSEMENT ET TRAVAUX INTERNES				
A'.	Plus-values annuelles		761	13.136,34	43.741,44
B'.	Variation des stocks		764	,00	,00
C'.	Redressements des comptes de remboursements d'emprunts		765	7.452,40	7.277,36
D'.	Réductions des subsides d'investissement, des dons et legs obtenus		767	,00	,00
E'.	Travaux internes passés à l'immobilisé		769	,00	,00
V'.	SOUS TOTAL (CHARGES NON DÉCAISSÉES)		76	20.588,74	51.018,80
VI'.	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II' + V')		70/76	2.313.448,41	2.338.991,79
VII'.	MALI D'EXPLOITATION (VI - VI')				
C.P.A.S de fernelmont (Organisme 02) Numéro I.N.S. : 92138					
COMPTE DE RESULTATS détaillé à la date du 31/12/2024 <u>PRODUITS</u>					
Rubrique	Libellé rubrique	Référence à l'annexe	Codes de totalisation	Exercice 2024	Exercice précédent 2023
VIII'.	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
A'.	Service ordinaire		771	,00	6.097,39
B'.	Service extraordinaire		772	,00	,00
C'.	Produits exceptionnels non budgétés		773	56.178,90	,00
	Sous total (Produits exceptionnels)		79	56.178,90	6.097,39
IX'.	PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES				
A'.	Du service ordinaire		785	,00	48.538,67
B'.	Du service extraordinaire		786	43.135,75	,00
	Sous - total des prélèvements sur les réserves		78	43.135,75	48.538,67
X'.	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES (VIII' + IX')		77/78	99.314,65	54.636,06
XI'.	MALI EXCEPTIONNEL (X - X')				
XII'.	TOTAL DES PRODUITS (VI' + X')		70/78	2.412.763,06	2.393.627,85
XIII'.	MALI DE L'EXERCICE (XII - XII')				
XIV'.	AFFECTATION DES MALIS (XIII')				
A'.	Mali d'exploitation à reporter		79201	,00	,00
B'.	Mali exceptionnel à reporter		79202	,00	,00
	Sous total (affectation des résultats)		79	,00	,00
XV'.	CONTRÔLE DE BALANCE (XII' + XIV' = XV)			2.412.763,06	2.393.627,85

c) Bilan au 31/12/2024.

C.P.A.S de fernelmont (Organisme 02) Numéro I.N.S. : 92138					
ACTIF BILAN détaillé à la date du 31/12/2024					
Rubrique	Libellé rubrique	Référence à l'annexe	Codes de totalisation	Exercice 2024	Exercice précédent 2023
ACTIFS IMMOBILISES				827.508,26	787.082,00
I.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		21	,00	,00
II.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		22/24+26	813.965,36	782.142,00
	<u>Patrimoine immobilier</u>			758.208,40	755.312,84
A.	Terres et terrains non bâtis		220	377.846,61	370.673,69
B.	Constructions et leurs terrains		221	380.361,79	384.639,15
C.	Voiries privatives		223	,00	,00
D.	Non utilisé par les CPAS			,00	,00
E.	Cours et plans d'eau			,00	,00
	<u>Patrimoine mobilier</u>			55.756,96	26.829,16
F.	Mobilier, matériel, équipements et signalisation routière		230/233	55.756,96	26.829,16
G.	Patrimoine artistique et mobilier divers		234	,00	,00
	<u>Autres immobilisations corporelles</u>			,00	,00
H.	Immobilisations en cours d'exécution		24	,00	,00
I.	Droits réels d'emphytéoses et superficies		26	,00	,00
J.	Immobilisations en location - financement		262/263	,00	,00
III.	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT ACCORDES		25	,00	,00
A.	Non utilisé par les CPAS			,00	,00
B.	Aux ménages, ASBL et autres organismes		252	,00	,00
C.	A l'autorité supérieure		254	,00	,00
D.	Aux autres pouvoirs publics		256	,00	,00
IV.	PROMESSES DE SUBSIDES ET PRETS ACCORDES		27	,00	,00
A.	Promesses de subsides à recevoir		270/274	,00	,00
B.	Prêts accordés		275	,00	,00
SOUS TOTAL :				813.965,36	782.142,00

C.P.A.S de fernelmont (Organisme 02)
Numéro I.N.S. : 92138

ACTIF **BILAN détaillé à la date du 31/12/2024**

Rubrique	Libellé rubrique	Référence à l'annexe	Codes de totalisation	Exercice 2024	Exercice précédent 2023
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		28	13.542,90	4.940,00
A.	Participations et titres à revenus fixes		282/285	13.542,90	4.940,00
B.	Cautionnements versés à plus d'un an		288	,00	,00
ACTIFS CIRCULANTS				503.571,77	442.730,51
VI.	STOCKS		3	,00	,00
VII.	CREANCES A UN AN AU PLUS		40/42+ 460/461	428.409,09	449.190,11
A.	Débiteurs		40	110.402,08	108.605,69
B.	Autres créances			106.890,12	133.198,59
1	Fiscalité			12,31	12,31
2	Subsides ,dons, legs, et emprunts		413	106.877,81	133.186,28
3	Intérêts, dividendes et ristournes		415	,00	,00
4	Créances diverses		416/418+ 461	,00	,00
C.	Récupération des remboursements d'emprunts		4251	,00	,00
D.	Récupération des prêts		4252	,00	,00
E.	Débiteurs à caractère social		46000/ 46099	211.116,89	207.385,83
VIII.	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS			,00	,00
IX	COMPTES FINANCIERS		5	15.341,37	-56.334,02
A.	Placements de trésorerie à un an au plus		553	,00	,00
B.	Valeurs disponibles		55 (-553)	29.652,74	16.395,05
C.	Paielements en cours		56/58	-14.311,37	-72.729,07
X.	COMPTES DE RÉGULARISATION ET D'ATTENTE		(*)	59.821,31	49.874,42
TOTAL DE L'ACTIF :				1.331.080,03	1.229.812,51

(*) 4901 + 4902 + 492 + 496 + 4990 + 4999 (sD)

C.P.A.S de fernelmont (Organisme 02)
Numéro I.N.S. : 92138

BILAN détaillé à la date du 31/12/2024

PASSIF

Rubrique	Libellé rubrique	Référence à l'annexe	Codes de totalisation	Exercice 2024	Exercice précédent 2023
FONDS PROPRES				707.746,80	638.267,27
I'.	CAPITAL		10	140.912,32	140.912,32
II'	RESULTATS CAPITALISES		12	232.998,57	216.927,96

III'	RESULTATS REPORTES		13	147.436,77	50.892,10
A'.	Des résultats antérieurs		1301	-4.926,69	16.070,61
B'.	De l'exercice précédent		1302	39.748,18	-4.926,69
C'.	De l'exercice		1303	112.615,28	39.748,18
IV'	RESERVES		14	186.399,14	229.534,89
A'.	Fonds de réserve ordinaire		14104	25.163,21	25.163,21
B'.	Fonds de réserve extraordinaire		14105	161.235,93	204.371,68
V'	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT, DONS ET LEGS OBTENUS		15	,00	,00
A'.	Des entreprises privées		151	,00	,00
B'.	Des ménages, des ASBL et autres organismes		152	,00	,00
C'.	De l'autorité supérieure		154	,00	,00
D'.	Des autres pouvoirs publics		156	,00	,00
VI'	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		16	,00	,00
SOUS TOTAL :				707.746,80	638.267,27

C.P.A.S de fernelmont (Organisme 02)

Numéro I.N.S. : 92138

BILAN détaillé à la date du 31/12/2024

PASSIF

Rubrique	Libellé rubrique	Référence à l'annexe	Codes de totalisation	Exercice 2024	Exercice précédent 2023
DETTES				623.333,23	591.545,24
VII'.	DETTES À PLUS D'UN AN		17	285.064,26	340.271,91
A'.	Emprunts à charge du CPAS		1710	285.064,26	292.695,91
B'.	Emprunts à charge de l'autorité supérieure		1714	,00	,00
C'.	Emprunts à charge de tiers		172	,00	,00
D'.	Dettes de location-financement		174	,00	47.576,00
E'.	Non utilisé par les CPAS		176	,00	,00
F'.	Dettes diverses à plus d'un an		177	,00	,00
G'.	Garanties reçues à plus d'un an		178	,00	,00
VIII'.	DETTES À UN AN AU PLUS		43/45+ 464/467	100.840,54	22.219,25
A'.	Dettes financières			14.923,98	14.744,73
1	Remboursements des emprunts		435	11.379,99	11.112,70
2	Charges financières des emprunts		436	3.543,99	3.632,03
3	Dettes sur comptes courants		433	,00	,00
B'.	Dettes commerciales		44	51.219,97	-1.775,42
C'.	Dettes fiscales, salariales et sociales		45	17.232,38	-438,70
D'.	Dettes diverses		464/469	12.901,40	11.033,49
E'.	Créditeurs à caractère social		46800/ 46899	4.562,81	-1.344,85
IX'.	OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS		48	-604,09	-604,09

X'	COMPTES DE RÉGULARISATION ET D'ATTENTE		(***)	238.032,52	229.658,17
TOTAL DU PASSIF :				1.331.080,03	1.229.812,51

Le rapport synergies de la Commune et du CPAS a été présenté et avalisé lors de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale du 21 novembre 2024.

3.5. CULTES.

La contribution financière globale de la commune dans les recettes des Fabriques d'église (y compris l'Eglise Protestante) en 2024 s'élève à **77.891,00 €** (contre 78.455,70€ en 2023, 53 800,43 en 2022, 44.292,37 en 2021, 80.758,93 en 2020, 72.651,67 en 2019, 67.751,18 en 2018).

3.6. CULTURE - LOISIRS.

La répartition des subsides communaux aux groupements culturels et de loisirs s'est établie comme suit :

REPARTITION DES SUBSIDES aux ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DE FERNELMONT ANNEE 2024		
ARTICLE BUDGETAIRE	CATEGORIE	SUBSIDES OCTROYES
Subsides généraux		
761/33201-02	Subsides aux groupements de jeunesse/festivités	10.000,00 €
762/33202-02	Subsides aux associations du 3 ^{ème} âge	2.500,00 €
762/33203-02	Subsides aux groupements de solidarité et de loisirs	3.000,00 €
762/33204-02	Subsides aux organismes de musique & d'art	7.500,00 €
763/33201-02	Subsides aux sociétés patriotiques	750,00€
Subsides spécifiques		
762/33223-02	Festival « Eté Mosan »	250,00 €
762/33201-01	Contrat-programme Centre Culturel d'Andenne	10.000,00 €
761/33207-02	Subvention pour un projet jeune	3.000,00 €
762/33219-02	Les Avettes du Mont des Frênes	750,00€
831/332-02	Association de solidarité – colis alimentaires	209,47 €
511/33202-01	NEW ASBL	400,00 €
761/33203-02	ASBL Les Territoires de la mémoire	198,00 €
780/332-02	BOUKE	5.140,05 €
761/445-01	ASBL CRECCIDE	300,00 €
482/33202-02	Contrat rivière Haute Meuse	573,00
482/33201-02	Contrat rivière ASBL Meuse aval et affluent	4.041,75€
561/332-01	Cotisation Maison du Tourisme	6.101,17€
930/33201-02	Subside ASBL AIS	3.183,49 €
722/33201-01	CREOS	6.201,77€

CULTURE

Trois séances de **cinéma plein air** gratuites étaient programmées durant l'été aux abords du CSAF.

Une exposition s'est tenue sur le sentier vicinal, en collaboration avec un citoyen autour des oiseaux et de la biodiversité. Le service culture, suite à l'appel du GAL, a également créé et animé plusieurs visites dans le cadre du Printemps des cimetières le deuxième week-end de mai. Les thèmes abordés étaient la symbolique funéraire et les femmes. Une conférence a également eu lieu à La F@brik dans ce cadre.

Le **Point lecture** a poursuivi ses activités avec l'organisation de différentes animations :

- Bibliothérapie : 10 ateliers
- Animations, conteries pour les petits et les adultes : 4
- Présence de Saint-Nicolas
- Accueil de classes de la Commune & animation: 2

Le Point lecture a également participé pour la 5e année consécutive à la Nuit des Bibliothèques en décembre avec l'organisation de la "Nuit des doudous". Le point lecture a également pris part au Printemps des Bibliothèques et proposé une animation avec une troupe d'impro locale afin de drainer un nouveau public vers le Point lecture. Enfin, il a poursuivi son développement avec l'achat de livres et jeux.

En 2021, le Conseil communal a approuvé le principe d'une **association de la commune de Fernelmont avec le Centre culturel d'Andenne** via l'adhésion au contrat-programme du centre culturel. Les démarches en ce sens ont été **poursuivies en 2024** à travers plusieurs réunions permettant d'établir l'analyse du territoire culturel et associatif fernelmontois et d'identifier les besoins.

La contrepartie financière attendue de la Commune de Fernelmont est de 10.000 euros (indexés) annuellement en cas d'obtention de la subside de la FWB lors du contrat-programme 2025-2029.

Le Collège communal en date du 21 juin 2024 a également décidé de renouveler l'adhésion à l'Asbl "Territoires de la mémoire" pour une période de cinq ans. Suite à ce renouvellement, l'exposition "Résistances" a pris place à la F@brik pendant un mois.

Le **bâtiment de la F@brik** a été inauguré le 26 septembre 2024. Préalablement à cette inauguration, le matériel informatique (écrans numériques, salle de projection immersive, casques VR) a été installé, les salles aménagées avec du mobilier adapté. Une exposition, un spectacle et des animations numériques ont été proposées lors de l'inauguration. 2024 a également été l'année de création du jeu "Temporalis Fernelmont". Dans le cadre du Subside "Smart Région", un jeu type "escape game" en réalité mixte a été développé pour être proposé aux citoyens sur des casques VR.

TOURISME

Une balade **Totemus** a vu le jour sur Noville-les-Bois, en collaboration avec le GAL.

LOISIRS

L'aide logistique et financière aux associations s'est poursuivie sur base du nouveau cadastre mis en œuvre en 2020.

3.7. DEVELOPPEMENT RURAL.

3.7.1. 2^{ème} O.D.R.

Le Conseil communal avait décidé en 2008 de relancer une deuxième opération de développement rural, cette fois dans la philosophie d'un agenda 21 Local, c'est-à-dire dans le respect des principes du développement durable. Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon le 20 juillet 2017 et une première convention relative à la création d'une maison multiservices à Noville-Les-Bois a été signée par le Ministre le 8 décembre 2017.

Le tableau de suivi d'avancement des projets PCDR au 31/12/2024 est immanquablement redondant avec l'état des lieux PST et le descriptif des actions 2024 par fonction. En effet, le PCDR constituait la colonne vertébrale de l'action communale lors des précédentes législatures. Avec la multiplication des programmes, le PST a été imposé par la Région comme la ligne stratégique principale de cette action, englobant les projets PCDR, PCM,..., comme précédemment indiqué.

Les obligations de rapportage de ces deux programmes sont issues de deux législations différentes, non harmonisées, raison pour laquelle les rapports d'état des lieux des deux outils figurent dans ce rapport. Les projets déjà explicités ailleurs seront juste cités.

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives dans plusieurs projets structurants pour la commune de Fernelmont, confirmant ainsi l'importance et la pertinence de l'Opération de Développement Rural (ODR).

L'implication active de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), composée de 8 représentants politiques et de 28 membres citoyens, a permis de suivre et d'orienter plusieurs projets clés. Parmi les réalisations notables, nous pouvons citer :

- **Le projet "Cœur de village" à Pontillas**, dont les travaux étaient en cours en 2024.
- **La poursuite du Budget Participatif**, avec la finalisation des projets 2024 et une réflexion sur son avenir.
- **Le suivi des projets biodiversité**, notamment la plantation d'un verger et la sensibilisation à la migration des batraciens, l'implantation d'une station météorologique dans le parc de la maison communale.
- **Place de Hemptinne** : La commune a reçu la notification de la convention faisabilité. Ce qui signifie que la commune pouvait lancer un appel pour un auteur de projet afin qu'il réalise un avant-projet.
- **Liaison cyclo-piétonne** : Le projet en était au stade d'avant-projet. C'est le bureau d'études de l'INASEP qui a été chargé de réaliser un avant-projet à présenter à la CLDR pour avis afin de vérifier s'il répond bien aux attentes. L'INASEP a ensuite été chargé de réaliser le projet définitif. Même si les restrictions budgétaires de la Région Wallonne suscitaient des incertitudes, le projet a bien avancé.
- **Maison Rurale Polyvalente** : Le projet en était également au stade avant-projet. Il a été présenté à la CLDR et au SPW. La commune attendait l'approbation du SPW. Comme ce projet va passer dans la Régie communale Autonome, certaines démarches administratives étaient nécessaires.
- **Logements Mahy** : Il s'agit d'un bâtiment pour lequel la salle est maintenue mais isolée et une partie sera consacrée à de l'intergénérationnel avec un logement PMR au rez-de-chaussée et un logement pour un jeune couple à l'étage. Le projet définitif a été envoyé au SPW. La commune attend la signature de la Ministre Dalcq pour la convention réalisation et lancer la procédure d'adjudication. Le permis a été octroyé et le projet définitif a été déposé le 29 septembre.
- **Maison multiservices orientée numérique** : Projet clôturé.
 - Statut actuel : Projet finalisé - Réception provisoire réalisée le 16 mai 2024. Inauguration festive organisée le 26 septembre 2024.
 - Tous les documents nécessaires pour la préparation du décompte final ont été transmis à l'Administration wallonne en août 2024.

Outre la CLDR, les Groupes de travail se sont réunis : La CLDR s'est réunie 3 fois. Le GT « Biodiversité » s'est réuni à 3 reprises. La Commune avait créé en 2023 un conseil consultatif de la santé composé de 17 membres dont 6 de la CLDR. Le groupe s'est réuni une fois.

Certains défis ont du être relevés :

- **L'équilibre budgétaire** et les incertitudes liées aux restrictions financières de la Région Wallonne.
- **Le remplissage des postes vacants au sein de la CLDR**, notamment pour Bierwart, Hingeon, Marchovelette, Cortil et le secteur agricole.
- **La mobilisation des citoyens** autour des projets, pour garantir une participation active et constructive.

L'Opération de Développement Rural reste un outil essentiel pour structurer l'avenir de Fernelmont. L'articulation entre les différents acteurs (commune, citoyens, région, partenaires associatifs) devait être consolidée pour assurer la pérennité des initiatives engagées. La volonté de travailler en concertation et en co-construction reste un atout majeur, que la CLDR se devait de continuer à valoriser.

3.7.2. GAL Meuse@Campagnes – Stratégie de Développement local.

L'ASBL GAL Meuse@Campagnes a pour mission d'appuyer des projets de développement rural. Elle relève du programme européen LEADER, outil de développement territorial partagé par plusieurs communes, qui concourt à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales en y encourageant le développement durable.

Le GAL Meuse@Campagnes accompagne des projets selon le mandat qui lui est donné via sa stratégie de développement local. Celle-ci est élaborée et mise en œuvre avec les forces vives du territoire.

Durant la période 2017-2023, le GAL Meuse@Campagnes a accompagné, sur Andenne, Fernelmont et Wasseiges, des projets relatifs au tourisme durable, à la transition énergétique, au circuit-court en alimentation, au développement du maraîchage pour tous et à la valorisation de la citoyenneté par le numérique.

De plus, deux dossiers de candidatures ont été rentrés dans le cadre de l'appel à projet POLLEC 21 pour des projets de sensibilisation, respectivement des habitants et des élèves, aux enjeux climatiques et énergétiques. Ces projets ont démarré au printemps 2022 pour 3 ans.

Pour la programmation LEADER 2023-2027, les communes de EGHEZEE et HANNUT se sont ajoutées à celles d'ANDENNE, FERNELMONT, WASSEIGES conformément à la décision des conseils communaux respectifs. Les projets ont démarré entre janvier 2024 et octobre 2024 et se poursuivront jusqu'à fin 2027.

La stratégie de développement local du GAL Meuse@Campagnes répond aux besoins suivants :

- o La nécessité de prendre en compte les **enjeux environnementaux et climatiques** en trouvant des solutions qui s'appliquent à un monde rural à vocation agricole.
- o Une opportunité de développement via la mise en valeur de ses **attraits du territoire** tout en contribuant à leur préservation.
- o Un défi de **cohésion**/intégration sociale lié à l'arrivée nombreuse de nouveaux habitants et à la vocation de plus en plus résidentielle des villages.
- o Un besoin de renforcer **l'autonomie du territoire** pour faire face à ses besoins fondamentaux.
- o La possibilité de développement d'un **territoire intelligent**, utilisant le numérique pour faciliter l'innovation tant technique que sociale et développant un système collaboratif d'information territoriale au service de de la dynamique du territoire.

La stratégie de développement local du GAL Meuse@Campagnes vise un **territoire smart, durable et solidaire**.

ACTIVITES 2024 PAR PROJETS

Passé, présent, futur : valorisation touristique et ludique du patrimoine nature et des mémoires collectives

Le projet a pour objectif de valoriser le territoire du GAL à travers des produits touristiques structurés. Pour ce faire, il s'appuiera sur son patrimoine naturel et historique mais également sur le patrimoine immatériel ou à reconstruire. Il

proposera des possibilités de découverte de ce territoire en mouvement de manière ludique, grâce à l'utilisation transversale et la scénarisation de ces ressources.

Démarrage du projet : janvier 2024 (1 ETP).

Tourisme nature, sentiers naturels et patrimoine lié à l'eau :

- o *Balade énergie* : mise en place d'une balade découverte sur l'impact et l'évolution des énergies fossiles dans le paysage, en collaboration avec la coopérative Champs d'Energie et la Commune de Fernelmont. Obtention d'un budget participatif permettant de pérenniser cette promenade thématique avec la possibilité de mettre en place des panneaux didactiques reprenant les informations principales de cette visite guidée.
- o Etangs de Boneffe : collaboration avec la Fondation Roi Baudouin et la Commune d'Eghezée pour imaginer un parcours didactique et pédagogique autour de la propriété des étangs de Boneffe.
- o Transcommunal : travail sur la création de balades thématiques autour des sentiers naturels et du patrimoine lié à l'eau.

Mémoire collective :

- o Evènement printemps des cimetières : mise en place de cet évènement avec l'appui des Communes sur Andenne, Hannut, Wasseiges, Fernelmont.
- o Produit de valorisation : préparation de la création du produit « découverte de l'histoire local et du patrimoine funéraire », préparation des événements de valorisation du fonds documentaire et des agriculteurs.

SmartGAL : un système d'information territoriale collaboratif au service de ses patrimoines et de la dynamique du territoire

Ce projet s'articule sur deux axes principaux : capitaliser grâce au numérique et susciter la mobilisation des habitants. Il mène un travail de structuration cartographique des ressources naturelles et patrimoniales ; de collecte, structuration, valorisation et enrichissement des fonds documentaires historiques détenus par les Communes et les habitants ; de recensement et valorisation des artistes locaux et suscitera l'engagement de communautés locales autour de leurs lieux de vie grâce à des projets concrets en lien avec le patrimoine naturel.

Démarrage du projet : janvier 2024 (1ETP).

Plateforme des artistes

- o Rencontre avec les Centres culturels pour présenter le projet. Validation des objectifs, pistes de collaboration. Rencontre avec des artistes locaux pour identifier leurs besoins numériques et valider la pertinence du projet.
- o Réalisation de la maquette « fil-de-fer » (wireframe), schéma de la structure et des fonctionnalités de l'application.

Bibliotheca

- o Identification et prises de contact avec des personnes-ressources (détenteurs de documents historiques, futurs bénévoles pour traitement numérique des documents).
- o Démarches administratives et techniques pour la mise en place des plateformes numériques locales. Constitution des comités de pilotage. Encodage des premiers documents.

Mobilisation autour du lieu de vie

- o Identification et rencontre d'agriculteurs du territoire pour évaluer la possibilité de collaborations soit pour des activités au sein de leur exploitation mettant en lumière leur métier, soit pour des actions concrètes pouvant créer du lien avec les habitants (p.ex. ramassage de déchets).
- o Rencontre avec l'Apaq-W pour un partenariat sur les Journées Ferme Ouverte 2025.
- o Chantier participatif pour la mise en lumière d'une mare (Bois de Bierwart – nov. 2024 - en partenariat avec le DNF et la Commune de Fernelmont).

Cartographie des ressources du territoire

Collecte des données cartographiques détenues par les acteurs locaux (Communes, Contrats Rivière, etc.) et exploitation des données géographiques publiques (Géoportail). Constitution d'un atlas numérique du territoire (à usage interne) afin de

poser des diagnostics et identifier des actions à entreprendre.

Plus de Nature, plus de lien : protéger et reconnecter

Ce projet consiste, dans un premier temps, à identifier et cartographier des zones prioritaires en matière d'enjeux de biodiversité et de services écosystémiques ainsi que leurs caractéristiques spécifiques. Dans un second temps, il s'agira de définir ce qu'on peut y faire ou non et de mettre en place différentes actions qui contribuent à l'amélioration de ce réseau écologique au sein du GAL Meuse@Campagnes, mais également de ses connexions externes dans une perspective territoriale plus large, en mobilisant de manière collective et solidaire les propriétaires, les agriculteurs, les habitants et les communes au service de la nature.

Démarrage du projet : avril 2024 (1 ETP).

Cartographie et diagnostic territorial :

Un atlas cartographique spécifique aux enjeux de nature a été réalisé. Il comprend un ensemble de données relatives aux espèces, à l'utilisation des sols, aux statuts de protection, à la nature topographique du paysage en lien avec le potentiel de restauration, etc. Ce diagnostic a été et sera encore complété à l'aide des informations de terrain issues des agents communaux, des contrats de rivière, des bénévoles du secteur associatif, etc.

Actions de restauration, préservation et protection de sites sensibles :

De nombreux sites présentent un potentiel d'action qui peut être de plusieurs ordres : accompagnement du propriétaire vers de meilleures pratiques d'entretien, protection par un mécanisme légal, restauration, plantation, etc.

- o Trois propriétaires ont été rencontrés et ont bénéficié de conseils pour l'entretien d'étangs, d'espaces verts et de cavités propices aux espèces inféodées au bâti.
- o Un site fait l'objet d'une demande de classement à l'inventaire SGIB.
- o Un inventaire des bâtiments communaux favorables à l'accueil des hirondelles de fenêtre a été réalisé à Andenne.
- o Un travail sur la diminution de l'éclairage nocturne est en cours avec la commune d'Andenne.

Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques favorables à la biodiversité :

Un groupe de travail a été constitué avec 3 autres GAL, Natagora, Natagriwal et Faune et biotopes pour coordonner le travail de terrain sur la thématique du maillage écologique en milieu agricole. De cette communauté de pratique est né le flyer « du semoir au chant », qui vise à promouvoir auprès des agriculteurs l'accompagnement vers des pratiques plus favorables à la biodiversité.

Actions de mobilisation citoyenne, valorisation de bonnes pratiques et sensibilisation :

- o Activités de sensibilisation au réseau écologique lors des Fêtes de Wallonie (Andenne) et de la Fête du développement durable (Eghezée).
- o Présentation des projets réalisée lors d'une réunion CLDR (Fernelmont) et d'une réunion PCDN (Hannut).
- o Un chantier participatif aura lieu en novembre dans le Bois de Bierwart (Fernelmont).

Circuits-courts collaboratifs : la clé d'une autonomie alimentaire efficace et mutualisée !

Il s'agit d'accompagner les producteurs et transformateurs locaux dans leur organisation collective en les aidant à se structurer en une coopérative B2B, mutualiser différents services, et acquérir un espace dédié au stockage, à la transformation, au regroupement et à la commercialisation. Le projet se structure autour des valeurs de l'économie sociale.

Un subside de 134.692 € HTVA a été reçu suite à la candidature pour l'appel à projet 1 « Relocaliser l'alimentation en Wallonie », permettant de financer l'acquisition d'une partie de l'infrastructure nécessaire aux activités de la coopérative.

Démarrage du projet : avril 2024 (0,4 ETP).

- o Rencontre des différents producteurs du territoire afin d'étendre le groupe porteur et élargir le catalogue « produits ».
- o Suivi des exigences administratives de la Région Wallonne relative à l'appel à projet 1 « Relocaliser l'alimentation en Wallonie ». Rédaction et adaptation des différents documents nécessaires à l'obtention du subside.

- o Organisation de réunions avec les potentiels coopérateurs. Appui d'un consultant en économie sociale afin de travailler sur le budget et les statuts de la coopérative.

Courts-circuits énergétiques : S'émanciper des énergies fossiles et limiter les émissions de CO2

Ce projet vise à augmenter la part de consommation et de production d'énergie renouvelable sur le territoire du GAL Meuse@Campagnes, à permettre aux habitants, agriculteurs, communes, PME de s'approprier la question énergétique et à soutenir des projets innovants tournés vers l'autonomie énergétique.

Démarrage du projet : octobre 2024 (0,5 ETP).

2024 : Prise de contacts avec les parties prenantes, état des lieux, benchmark.

Transition énergétique : Pollec 21

Démarrage du projet en 2022, sur Andenne, Fernelmont et Wasseiges (0,5 ETP sur les 2 projets).

Sensibilisation citoyenne :

Le but de ce projet est de mobiliser les habitants du territoire autour des enjeux climatiques et énergétiques et de les inciter à prendre des mesures en faveur de la transition énergétique et du climat.

- o Organisation du parcours Watt's First en collaboration avec Champs d'Énergie : 6 ateliers tout public visant à sensibiliser les participants aux actions facile à entreprendre chez soi pour consommer mieux et moins d'énergie : URE, rénovation, low tech, choix du fournisseur (Fernelmont).
- o Organisation des Matinées de la Rénovation sur Wasseiges et sur Fernelmont : deux conférences (sur l'isolation et la ventilation ; sur le photovoltaïque et les évolutions législatives).
- o Constitution de deux nouvelles valises-énergie afin d'en faciliter l'accès à la population. Il y a désormais une valise dans chaque commune couverte par les projets POLLEC 21. Une campagne de communication a été prévue afin d'en promouvoir l'usage de mi-octobre à mi-février.
- o Organisation de 2 ateliers URE à destination d'un public plus précarisé à Wasseiges, en collaboration avec la Commune, le CPAS et le PCS de Wasseiges. Deux ateliers similaires ont également été organisés à Fernelmont en septembre et en novembre mais ont dû être annulés faute de participation.
- o Promotion de la balade découverte sur l'impact et l'évolution des énergies fossiles dans le paysage (en collaboration avec Champs d'Énergie, la Commune de Fernelmont et en synergie avec le projet « Passé, présent, futur »).
- o Organisation et coordination du Village de Demain, le pôle transition des Fêtes de Wallonie d'Andenne. Cet événement sert de vitrine aux acteurs locaux de la transition et permet de sensibiliser très largement le grand public sur diverses thématiques liées à la transition (énergie, climat, mobilité, biodiversité, alimentation locale...).

3.8. ECONOMIE - EMPLOI.

3.8.1. EMPLOI

La situation à Fernelmont.

❖ **Chiffres généraux de l'emploi à Fernelmont** (source : Forem)

	Date				
Données		2022	2023	2024	2025
01. Demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'insertion		221	206	195	193
02. Demandeurs d'emploi inoccupés		253	275	289	292
03. Population active (moyenne annuelle)		4.058	4.058	4.058	4.108

04. Population totale (moyenne annuelle; voir remarque importante)		5.322	5.322	5.322	5.355
05. Taux de demande d'emploi		6,7%	6,9%	7,1%	7,4%
06. Taux d'activité		76,2%	76,2%	76,2%	76,7%
07. Taux d'emploi		71,5%	71,5%	71,5%	71,6 %

❖ **Détail selon le profil du demandeur d'emploi (Source FOREm) :**

Selon le diplôme

Nombre de personnes	Niveau d'études						
Date	1. Primaire + Sec. de base	2. Secondaire 2ème degré	3. Secondaire 3ème degré	4. Supérieur	5. Apprentissage	6. Autres	Total général
Octobre 2021	30	49	96	60	15	<4	252
Octobre 2022	29	43	83	48	13	<4	217
Octobre 2023	22	40	110	87	11	<4	271
décembre 2024	34	48	122	78	7	<4	290
Novembre 2025	36	52	130	76	9	<4	304

Selon l'âge

Nombre de personnes	Classe d'âge					
Date	< 25 ans	25 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et +	Total général
Octobre 2021	73	38	46	39	56	252
Octobre 2022	48	32	42	32	63	217
Octobre 2023	70	41	59	39	62	271
Décembre 2024	66	44	56	49	75	290
Novembre 2025	72	56	53	47	76	304

Selon la durée de l'inoccupation

Nombre de personnes	Durée d'inoccupation						
Date	< 6 mois	6<12 mois	1<2 ans	2<5 ans	5<10 ans	10 ans et +	Total général
Octobre 2021	82	41	43	50	23	13	252
Octobre 2022	59	24	46	59	15	14	217
Octobre 2023	106	44	39	55	17	10	271
Décembre 2024	72	42	55	75	30	16	290
Novembre 2025	80	37	61	78	35	13	304

3.8.2. ECONOMIE

En matière de développement économique, l'année 2024 a été marquée par :

- La poursuite du projet de « **chèques – commerces** » ;
- Le soutien au Club d'Entreprises local, le **CEFER** ;

- La pérennisation de l'espace de **Coworking en milieu rural** avec comme conséquence le retrait progressif de la Commune dans la gestion de l'ASBL.

a) Promotion des entreprises et du commerce local

Le règlement d'octroi d'une prime aux nouveaux arrivants sous forme de chèques commerce mais également aux jubilaires a continué à être mis en œuvre.

La valeur faciale du chèque est fixée à 12,50 €.

La Commune promeut les différents producteurs et commerces via une liste mise à jour par activité sur son site internet.

b) ASBL Coworking Fernelmont

L'ASBL a été créée par décision du Conseil communal du 18 avril 2018 afin de gérer l'espace de coworking rural. Cet espace est issu d'un appel à projets lancé par la Wallonie pour promouvoir le coworking rural. La Commune s'est associée à deux citoyens concernés par la problématique afin de répondre à cet appel et s'est vue octroyer un subside de 100.000 € destiné à financer l'animation, l'administration et l'équipement de l'espace.

Pour permettre à l'Asbl de remplir ses missions, la Commune a mis à la disposition de l'Association, via une convention, les locaux situés au sein du bâtiment sis Rue Goffin 3, 5380 NOVILLE-LES-BOIS. Elle a pris également en charge le financement de l'administration, de l'animation et de l'équipement de l'espace, à concurrence de la subvention octroyée dans le cadre de l'appel à projet introduit auprès de la Région wallonne, subside renouvelé en 2021 pour un montant de 70.000 € couvrant les dépenses effectuées du 30/11/2021 au 29/11/2023.

Une fois, cette période écoulée, le Conseil communal a approuvé le retrait de la Commune de Fernelmont au sein de l'asbl Coworking Fernelmont et a mis fin à la convention de partenariat.

Une nouvelle convention de mise à disposition du bâtiment communal sis rue Goffin 3 à NOVILLE LES BOIS, pour une durée de 3 ans prenant cours le 1er juin 2024, a été conclue moyennant paiement d'une indemnité d'occupation mensuelle de 500 € indexés.

3.9. EDUCATION POPULAIRE et ARTS (Salles).

Les salles ou maisons de village communales sont occupées régulièrement par les groupements et associations ci-après :

LOCAL	GROUPEMENT
Maison de village de Cortil-Wodon	Bièsses de Fièsse Patro Art Floral
Maison de village d'Hemptinne	3x20 Bièsses di Fièsse Fêtes d'école (Fancy-Fair + soupers)
Salle de Hingeon (réfectoire)	3 X 20 Comité d'animation de Hingeon Fête d'école (Fancy-Fair + soupers)
Salle de Noville-les-Bois (rue Mahy)	3 X 20 Fanfare École de musique Fernelmon' apéro
Maison de village de Pontillas	Taï Chi Yoga du rire Chorale Croix Rouge Comité des fêtes de Saint-Nicolas Tournoi de Scrabble Atelier Peinture

Maison de village de Sart d'Avril	ONE Groupe folk 'Yeramad' Stages (février, Pâques et grandes vacances) Garderie les mercredis CEFER Consultations Psychologues (CPAS)
Salle de Seron	T.T. Tillier Psychomotricité école de Forville Danse country
Maison de la ruralité Forville	Les Avettes du Mont des Frênes asbl Astronamur Cercle ferroviaire Namurois

En 2024, **les salles communales ont été louées gratuitement pour un total de 742 locations :**

Pontillas : 104
Cortil-Wodon : 79
Hemptinne : 29
Hingeon : 42
Sart D'Avril : 158
Seron : 145
Noville-les-Bois : 178
F@brik: 7

En 2024, **les salles communales ont été louées à 85 reprises en échange d'un prix de location.**

Voici la ventilation de ces locations

ASBL : 4
Locations Citoyens : 71
Stages : 6
Funérailles : 2
Groupe politiques : 2

Les recettes générées de ces locations atteignent le montant de 12.260 euros.

La plateforme RDV.biz remplit son rôle pour la gestion des réservations des salles depuis 2023. (PST int 1.2.2)

3.10. ELECTIONS et CORPS ELECTORAL.

Le **9 juin 2024** se sont déroulées les élections européennes, fédérales et régionales. Le nombre total d'électeurs s'élevait à 6.475, incluant les mineurs de plus de 16 ans.

Le **13 octobre 2024** ont eu lieu les élections communales et provinciales. Le nombre total d'électeurs s'élevait pour ces élections à 6.283 électeurs.

3.11. ENSEIGNEMENT/EXTRASCOLAIRE.

3.11.1. REPARTITION de la POPULATION SCOLAIRE et des EMPLOIS.

La liste d'inscription des élèves soumis à l'obligation scolaire pour l'année scolaire 2024-2025, comprend **1495 enfants** (ayant l'âge de 5 ans en 2024 jusqu'à ceux âgés de 18 ans dans le courant de la même année).

La population scolaire et la répartition des emplois au 01/10/2024 dans les écoles communales s'établissent comme suit :

Implantations	Classes primaires	Classes maternelles
BIERWART	5 emplois – 106 élèves	3 emplois 1/2 - 66 élèves
FORVILLE	4 emplois – 85 élèves	3 emplois – 53 élèves
HEMPTINNE	2 emplois – 24 élèves	1 emploi – 14 élèves
HINGEON	4 emplois – 81 élèves	2 emplois 1/2 - 39 élèves
MARCHOVELETTE	5 emplois – 114 élèves	3 emplois – 58 élèves
Directeur d'école	2 emplois	
TOTAL	22 emplois – 410 élèves	13 emplois - 230 élèves

3.11.2. PERSONNEL.

Enseignement	Définitifs	Temporaires	APE et Part APE
Primaire	22	10	
Maternel	12	6	
Puéricultrices	1		4
Psychomotricité	2	6	
Maîtres spéciaux	9	3	

3.11.3. SUBSIDES aux ASSOCIATIONS SCOLAIRES.

Réseau	Montant
Enseignement communal	
Association scolaire de BIERWART	2.755 €
Association scolaire de FORVILLE	2.245€
Association scolaire de HEMPTINNE	745 €
Association scolaire de HINGEON	1.975 €
Association scolaire de MARCHOVELETTE	2.755 €
Enseignement libre	
Association scolaire de CORTIL-WODON	1.600 €
Association scolaire de FRANC-WARET	1.089 €
Entrées aux bassins de natation	10.000 €
Enseignement de la Communauté Française	
E.P.A.C.F. Noville-les-Bois	1.124 €

3.11.4. CoPaLoc - CONSEIL de PARTICIPATION.

✓ La COPALOC :

La Commission s'est réunie à deux reprises en 2024: le 3 juin et le 7 octobre.

✓ Le Conseil de participation :

Le conseil de participation s'est réuni le 25 mars 2024.

3.11.5. Projets importants menés durant l'année 2024

1. Mission de suivi des directeurs d'écoles

Cette mission avait pour objectif de poursuivre le coaching individuel suivi par les Directeurs des Ecoles durant l'année scolaire 2022-2023, et ce, à raison d'une rencontre par trimestre.

Cette mission de suivi a débuté en août 2023 et s'est terminée en juillet 2024.

Elle a été menée par MEDIATION-ATTITUDE, Madame Bénédicte de Callataÿ, à la suite d'un marché de service, pour un montant de 1.597,20 € TVAC.

2. Mission d'accompagnement des équipes enseignantes

Cette mission avait pour objectif la gestion des conflits au sein des équipes enseignantes des implantations scolaires communales.

Celle-ci s'est déroulée entre les mois de janvier et juin 2024.

Elle a été menée par MEDIATION-ATTITUDE, Madame Bénédicte de Callataÿ, à la suite d'un marché de services pour un montant de 9680,21 € TVAC.

3. Octroi d'un budget extraordinaire visant à acquérir du mobilier pour l'extension de l'implantation scolaire de Marchovelette

Une première commande de mobilier destinée à meubler l'extension de l'implantation scolaire de Marchovelette a été passée en septembre 2024.

Il s'agissait d'acquérir :

- Des meubles muraux pour le nouvel espace garderie
- Des tables et chaises pour le nouvel espace garderie
- Des bancs et chaises pour la nouvelle classe de P5
- Des poubelles de tri-sélectif

Montant : 9816,69 € TVA (Art.budg. 722/741-51 (BE))

4. Aménagement de la cour de récréation de Marchovelette dans le cadre des contrats d'objectifs

Divers aménagements ont eu lieu au sein de la cour de récréation de l'implantation scolaire de Marchovelette afin de répondre aux exigences des contrats d'objectifs de nos écoles communales.

Montant : 4.840,24€ TVAC (Art.budg. 720/12405-48 (BO))

5. Octroi d'un budget extraordinaire pour l'acquisition de matériel numérique

La commune a octroyé aux écoles communales, un budget extraordinaire de 20.000€ pour l'acquisition et l'installation de tableaux interactifs au sein des classes (de 3ème maternelle et de primaire).

Détail du matériel acquis aux conditions de la centrale d'achat "Ecole numérique" du SPW (Région wallonne) :

- 6 écrans interactifs 75"

- Classe de P5 Bierwart
- Classe de P6 Bierwart
- Classe de P6 Forville
- Classe de M3 Hingeon
- Classe de P5 Marchovelette
- Classe de P6 Marchovelette
- 1 écran interactif 86" (Classe de P3-P4 Hingeon)
- 1 mini-pc (Classe de P3-P4 Hingeon)
- 1 écran moniteur LCD 24 (Classe de P3-P4 Hingeon)
- 1 ensemble clavier + souris (Classe de P3-P4 Hingeon) Total : 15.031€04 HTVA ou 18.187€56 TVAC

Montant :18.187,56€ TVAC (Art.budg. 722/742-53 (BE))

3.11.6. LOCAUX.

Les travaux d'extension de l'école de Marchovelette se sont poursuivis durant toute l'année 2024.

3.11.7. MOBILIER - EQUIPEMENT.

En 2024, du mobilier et du petit équipement scolaire courant ont été acquis pour une somme de 6893,81€ (6624,62 € en 2023). (Art.budg. 722/12402-48 (BO))

3.11.8. DIVERS.

La Commune est restée membre du Conseil de l'Enseignement ; la cotisation 2024 était de 6201,77€ pour la cotisation de membre et pour la cotisation numérique.

Coût total des traitements pris en charge par la Commune en 2024 : 50.187,02 €.

Les subventions de fonctionnement pour l'année scolaire 2024-2025 se sont élevées à 349.115,75 € pour l'enseignement primaire et maternel.

Le transport des élèves aux cours de gymnastique est effectué pour l'année 2024-2025 par le véhicule acquis par la Commune de Fernelmont.

Le transport des élèves au bassin de natation est confié, par voie d'adjudication, à une firme privée. Pour l'année 2024-2025, le marché a été attribué à la firme Autobus PEETERS, Route de Huy, n° 35 à 4280 HANNUT pour un montant de 46.860,00 €, HTVA. Ce marché est réalisé par la Commune au bénéfice des écoles communales et libres.

La Commune a poursuivi la prise en charge du transport scolaire pour les écoles de Bierwart et Forville sur base d'un contrat conclu avec le TEC pour 2024-2025, rémunérant ces prestations à hauteur de 1,6811€ htva (L-M-J-V) et 1,4420 € htva (Me) par kilomètre, le circuit étant fixé globalement à 52,34 kilomètres A/R par jour.

3.11.9. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE.

a) CCA

En séance du 21 avril 2016, le Conseil communal a décidé d'adhérer au décret ATL du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, et de conclure avec l'ONE la convention relative à la coordination communale dans le secteur ATL.

La Commune qui adhère au processus de coordination ATL s'engage à respecter les dispositions du décret ATL, notamment à réunir une commission communale de l'accueil (CCA), à en assurer la présidence, à réaliser un état des lieux et à établir un ou des programmes de coordination locale pour l'enfance (CLE).

Elle bénéficie à ce titre d'un subside pour engager un coordinateur ATL, qui se chargera notamment de réaliser un état des lieux de la situation actuelle, de préparer le programme CLE, ...

Le Collège Communal a ensuite décidé de déléguer les missions de coordination de l'accueil temps libre à l'ASBL COALA. La subvention forfaitaire de l'ONE est donc octroyée à l'ASBL COALA.

L'adhésion au décret ATL et l'octroi de subventions de coordination nécessitent la réunion d'une Commission communale de l'Accueil au minimum deux fois par an.

La CCA est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination ; elle est compétente pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre ; il s'agit d'un organe d'avis et non de décision.

La CCA est composée de 15 à 25 membres effectifs avec voix délibérative, répartis en cinq composantes (chaque composante disposant d'un même nombre de représentants) :

- Représentants du Conseil communal ;
- Représentants des écoles fondamentales ; chaque réseau qui dispose d'un établissement sur le territoire de la Commune est représenté ;
- Représentants des personnes qui confient les enfants : associations locales de parents d'élèves représentées aux conseils de participation des écoles, organisations d'éducation permanente représentant les familles ;
- Représentants des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'ONE ;
- Représentants des services ou institutions déjà agréés ou reconnus par la Communauté française.

Au 31/12/2024, les représentants du Conseil au sein de la Commission Communale de l'Accueil sont :

Membres effectifs :

- Madame Anne Paradis, Présidente
- Monsieur Nicolas HUBERTY
- Monsieur Maxime SOMVILLE
- Monsieur Laurent HENQUET

Membres suppléants :

- ❖ Madame Francine DESMEDT
- ❖ Madame Mélanie MOTTE
- ❖ Monsieur Didier DELATTE
- ❖ Monsieur Tommy PERMIGANAUX

b) ASBL Fern'Extra

La création de cette ASBL fait suite à l'adhésion de la commune à la coordination ATL. L'ASBL agit comme opérateur de l'accueil extrascolaire. Elle est constituée de représentants de la Commune, des directions d'écoles, de l'ASBL

Centre sportif et associatif de Fernelmont, opérateur d'accueil important sur le territoire, de représentants des comités de parents et de la coordination ATL ; les ressources en personnel de cette structure consisteront en un coordinateur à temps plein, les accueillant(e)s agissant dans les lieux d'accueil visés par l'ASBL et la coordination ATL en soutien ; des membres adhérents pourront siéger, en plus des membres effectifs, au sein de l'ASBL, à savoir le personnel de garderie et des représentants du personnel enseignant.

Suite au renouvellement du Conseil communal issu des élections du 13 octobre 2024, Madame Anne Paradis, Echevine, et Madame Christelle Plomteux, Bourgmestre, ont été désignées en qualité de représentantes du Conseil communal au sein de l'ASBL.

Durant l'année 2024, les actions principales de l'ASBL Fern'Extra ont été :

- ✓ Organisation de journées d'animation lors des journées pédagogiques ;
- ✓ Centralisation des mercredis après-midi ;
- ✓ Organisation de plaines de vacances organisées aux congés de détente (1 semaine), de printemps (1 semaine), aux vacances d'été (3 semaines) et au congé d'automne (1 semaine).
- ✓ Organisation d'ateliers
- ✓ Participer à des formations
- ✓ Pérenniser l'organisation des plaines de vacances (agrées CDV ONE) ;
- ✓ Gestion du Conseil Communal des Enfants ;

Les comptes de l'exercice 2024 de l'ASBL Fern'Extra (approuvés par le Conseil Communal en date du 30/10/2025) se présentent comme suit :

Bilan interne

		Ex. 2024 Rep 2024 => Clô 2024	Ex. 2023 Rep 2023 => Clô 2023
		01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2023 - 31/12/2023
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	832,93	1.402,31
Immobilisations corporelles	22/27	832,93	1.402,31
Mobilier et matériel roulant	24	832,93	1.402,31
240000 MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE		5.065,35	5.065,35
240009 AMORT SUR MOB ET MATERIEL BUREAU		(4.232,42)	(3.663,04)
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	129.862,51	148.440,27
Créances à un an au plus	40/41	80.032,52	55.541,68
Créances commerciales	40	36.050,60	35.126,98
400000 CLIENTS		36.050,60	35.126,98
409000 REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES (-)		0,00	0,00
Autres créances	41	43.981,92	20.414,70
413500 Subside à recevoir ONE ATL		21.481,92	20.414,70
413700 SUBSIDE COMMUNE		22.500,00	0,00
416000 AUTRES CREANCES DIVERSES		0,00	0,00
Valeurs disponibles	54/58	47.201,21	90.269,81
550000 COMPTES COURANTS		47.201,21	90.269,81
Comptes de régularisation	490/1	2.628,78	2.628,78
490000 CHARGES A REPORTER		2.628,78	2.628,78
Montant total de l'actif		130.695,44	149.842,58

		Ex. 2024 Rep 2024 → Cl6 2024	Ex. 2023 Rep 2023 → Cl6 2023
		01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2023 - 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES	10/15	97.961,48	116.122,19
Bénéfice reporté	140	116.122,19	116.122,19
140000 BENEFICE REPORTE		116.122,19	116.122,19
Solde 6 et 7		(18.160,71)	
*** 149999 RESULTAT PROVISoire REPORTE		(18.160,71)	0,00
DETTES	17/49	32.733,96	33.720,39
Dettes à un an au plus	42/48	31.509,26	32.204,16
Dettes commerciales	44	1.199,16	392,31
Fournisseurs	440/4	1.199,16	392,31
440000 FOURNISSEURS		1.199,16	392,31
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	30.310,10	31.811,85
Impôts	450/3	0,00	1.799,35
453000 PRECOMPTES RETENUS		0,00	1.799,35
Rémunérations et charges sociales	454/9	30.310,10	30.012,50
454000 OFFICE NATIONAL SECURITE SOCIALE		3.954,18	4.177,37
455000 REMUNERATIONS		(1,60)	1.331,17
456000 PECULES DE VACANCES		26.357,52	24.503,96
Comptes de régularisation	492/3	1.224,70	1.516,23
492000 CHARGES A IMPUTER		1.224,70	1.516,23
Montant total du passif		130.695,44	149.842,58

		Ex. 2024 Rep 2024 → Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024	Ex. 2023 Rep 2023 → Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023
COMPTE DE RESULTATS			
Ventes et prestations		229.528,39	234.525,79
Chiffre d'affaires	70	89.509,04	90.782,53
700101 Recettes ACCUEIL		70.776,19	67.906,53
700102 Recettes ATELIERS		410,60	3.661,50
700103 Recettes PLAINES		9.250,00	11.855,00
700104 Recettes JOURNEES PEDA		1.595,00	1.450,00
700105 Recettes ETUDES		7.477,25	5.909,50
Production immobilisée	72	140.019,35	130.448,26
*** 737000 Subside commune de Fernelmont		25.500,00	25.500,00
*** 737401 RW - Subsidés APE		75.568,16	75.919,56
*** 737500 Subside ONE accueil ATL		28.517,60	26.114,32
*** 737600 Subside ONE CDV		1.832,72	2.914,38
*** 737700 Subsidés ONE - PAD		8.600,87	0,00
Produits d'exploitation non récurrents	76A	0,00	13.295,00
764000 AUTRES PROD. EXCEPTIONNELS		0,00	13.295,00
Coût des ventes et des prestations		(247.093,05)	(232.885,00)
Approvisionnements et marchandises	60	(4.357,82)	(5.779,86)
Achats	600/8	(4.357,82)	(5.779,86)
600000 ACHATS DE MATIERES PREMIERES		(249,75)	(894,02)
601000 ACHATS DE FOURNITURES-JP		(36,79)	(78,88)
601001 ACHATS matériel ECOLES		(1.995,74)	(2.182,18)
601002 ACHATS matériel SART D'AVRIL		(306,84)	(582,66)
601003 ACHATS matériel PLAINES		(825,50)	(1.341,61)
602000 ACHATS DE SERVICES EXTERIEURS		(729,20)	0,00
602001 WINBOOKS (contrat annuel)		0,00	(506,81)
604000 ACHATS DE MARCHANDISES - cadeaux		(214,00)	(193,70)
Services et biens divers	61	(40.902,61)	(44.748,92)
610000 SERVICES ET BIENS DIVERS		0,00	(301,68)
610450 Loyers		(1.200,00)	(1.200,00)
611700 Remboursement des frais de déplacements		(1.869,99)	(1.849,00)
612110 Licences informatiques		(950,46)	(4,90)
612111 Achat smartphones QuickSchool		0,00	(100,00)

		Ex. 2024 Rep 2024 → Clô 2024	Ex. 2023 Rep 2023 → Clô 2023
		01/01/2024 - 31/12/2024	01/01/2023 - 31/12/2023
612112 Hébergement QuickSchool		(2.395,76)	(2.492,56)
612113 mobilophone Abonnement Coordination		(440,46)	(490,32)
612114 HEBERGEMENT WINBOOKS		(1.130,28)	(1.732,94)
612116 Télécom accueils		(172,85)	0,00
612400 Petit matériel d'animation ATELIERS		(83,84)	(122,10)
612401 Matériel d'animation - CCE		(463,11)	(565,78)
612420 Fournitures de bureau		(37,15)	(57,13)
612425 COTISATIONS ET AFFILIATIONS		(35,88)	0,00
612500 Secrétariat Social		(2.226,42)	(2.377,39)
612501 Gestion des avantages sociaux		(115,16)	0,00
612600 Frais de publication		(157,91)	(157,42)
613130 Assurance RC accid corp accueil		(2.377,50)	(2.377,50)
613140 Assurance RC administrateurs		(251,28)	(251,28)
613220 Honoraires comptables & fiscaux		(883,30)	(847,00)
613260 FORMATIONS - COURS		(2.915,00)	(315,00)
617000 Animations Ateliers (indép. / smart)		(300,00)	(1.975,24)
619000 Indemnités de volontariat - ACCUEILS		(6.475,26)	(8.395,03)
619001 Indemnités volontariat - ETUDES		(4.015,00)	(3.725,00)
619002 Indemnités volontariat - PLAINES		(5.547,00)	(6.012,15)
619003 Indemnités volontariat - ATELIERS		(700,00)	(1.605,00)
619004 Indemnités volontariat - CCE		(90,00)	0,00
619200 Chèques ALE		(6.069,00)	(7.794,50)
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	(199.398,41)	(187.951,39)
620000 REMUNERATIONS PERSONNEL COORDINATION		(47.647,03)	(45.244,77)
620100 REMUNERATIONS PERSONNEL ACCUEIL		(87.166,32)	(78.104,66)
621000 Cotisations ONSS		(48.290,97)	(44.922,02)
621010 Précompte professionnel		(9.153,24)	(9.464,42)
622000 Chèques-repas		(1.836,00)	0,00
623000 Assurance Loi		(1.357,90)	(1.558,98)
623110 Déplacements du personnel ALE		(1.139,52)	(1.836,89)
623200 Médecine du travail		(953,87)	(962,74)
625000 Dotation prov pecule de vacances		(26.357,52)	(24.503,96)
625100 REPRISE PROV PECULES VAC		24.503,96	18.647,05
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	(569,38)	(1.242,52)
630200 DOT. AMORT. IMMO. CORPORELLES		(569,38)	(1.242,52)
Réd. de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4	0,00	6.892,25
634100 REPRISES REDUCT. VAL. CREANCES 1 AN AU+		0,00	6.892,25

	Ex. 2024 Rep 2024 → Clô 2024		Ex. 2023 Rep 2023 → Clô 2023	
	01/01/2024 - 31/12/2024		01/01/2023 - 31/12/2023	
Autres charges d'exploitation	640/8	(1.864,83)		0,00
640005 RETROCESSIONS SUBSIDES		(1.864,83)		0,00
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	0,00		(54,56)
666100 DIFFERENCES PAIEMENTS EX. N-1 et plus		0,00		(54,56)
Bénéfice d'exploitation	70/64			1.640,79
Perte d'exploitation	64/70	(17.564,66)		
Produits financiers	75/76B	0,00		1.011,40
Produits financiers récurrents	75	0,00		1.011,40
Autres produits financiers	752/9	0,00		1.011,40
754000 DIFFERENCES DE PAIEMENTS BONIS		0,00		1.011,40
Charges financières	65/66B	(596,05)		(229,10)
Charges financières récurrentes	65	(596,05)		(229,10)
Autres charges financières	652/9	(596,05)		(229,10)
657000 FRAIS DE BANQUE NON TAXES		(190,01)		(172,85)
659200 Intérêts et majorations Onss et PP		(406,04)		(56,25)
Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66			2.423,09
Perte de l'exercice avant impôts	66/70	(18.160,71)		
Bénéfice de l'exercice	70/67			2.423,09
Perte de l'exercice	67/70	(18.160,71)		
Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68			2.423,09
Perte de l'exercice à affecter	68/70	(18.160,71)		

	Ex. 2024 Rep 2024 → Clô 2024		Ex. 2023 Rep 2023 → Clô 2023	
	01/01/2024 - 31/12/2024		01/01/2023 - 31/12/2023	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS				
Bénéfice à affecter	70/69			2.423,09
Perte à affecter	69/70	(18.160,71)		
Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68			2.423,09
Perte de l'exercice à affecter	68/70	(18.160,71)		
Bénéfice à reporter	693	0,00		(2.423,09)
693000 BENEFICE A REPORTER		0,00		(2.423,09)

		Ex. 2024 Rep 2024 → Clô 2024 01/01/2024 - 31/12/2024	Ex. 2023 Rep 2023 → Clô 2023 01/01/2023 - 31/12/2023
Comptes hors PCMN			
149999	RESULTAT PROVISoire REPORTE	(18.160,71)	0,00
737000	Subside commune de Fernelmont	25.500,00	25.500,00
737401	RW - Subsidés APE	75.568,16	75.919,56
737500	Subside ONE accueil ATL	28.517,60	26.114,32
737600	Subside ONE CDV	1.832,72	2.914,38
737700	Subsidés ONE - PAD	8.600,87	0,00

3.12. ENVIRONNEMENT/ENERGIE.

3.12.1. HYGIENE/DECHETS

a) Coût vérité.

Pour 2024, les recettes et dépenses communales en matière de gestion des déchets se détaillent comme suit (dépenses et recettes prises obligatoirement en considération pour le coût-vérité) :

- Recettes : 526.745,81€
- Dépenses : 554.054,18€

Le coût-vérité de la Commune de Fernelmont est donc couvert par 95% des recettes communales ; pour 2024, la Commune respecte donc le prescrit du décret et peut donc prétendre aux subventions régionales puisque le taux à atteindre est compris entre 95et 110%.

En 2024, le Règlement communal concernant la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés a été modifié suite à l'entrée en vigueur du Décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique.

b) Autres dépenses et recettes.

Dépenses	
- Traitement déchets cimetières :	1.905,27 € (2023: 3.372,51€)
- Enlèvement déchets divers (dépôts sauvages, etc....):	0,00 € (2023: 0,00 €)
- Achat conteneurs à puces :	2.240,06 € (2023 : 6.163,09€)
- Achat conteneurs papier-carton :	2.714,83 € (2023: 3.840,87€)
- Fonctionnement du parc à conteneurs :	221.967,00 € (2023: 221.967,00€)
- Dératisation :	7.000,00 € (2023 : 7.000,00€)
- Achat sacs biodégradables	1.842,49 € (2023: 1.151,56€)
- Achat sacs PMC – FOST PLUS	8.899,90 € (2023: 11.096,49€)
Primes petite enfance : 116 bébés de 0 à 2 ans	6.960,00 € (2023 : 10.500,00 €)
0 demande de Prime chauffe-eau solaire :	0,00€ (2023: 0,00: €)
18 primes travaux de rénovation + isolations toiture	9.477,41 € (2023 : 2.200,00 €)
35 primes vélos électriques	4.234,90€ (2023: 5.973,84€)
4 demandes de primes installation alarme électronique	634,87€ (2023: 704,57€)

9 demandes de prime audit énergétique	2.515,00€ (2023 : 3.530,00€)
1 demande de prime adaptation pour un logement sénior	200,00 (2023 : 0,00€)
Recettes	
Redevance sacs bio et PMC	1.536,00€ (2023 : 1.554,00€)
* 76 conteneurs jaunes délivrés en 2024	4.626,00 € (2023 : 5.175,00€)
* 73 conteneurs à puce délivrés en 2024	3.872,00€ (2023 : 5.304,00€)

c) Déchets textiles

Néant

d) Déchets encombrants.

La Commune de Fernelmont disposait d'un système traditionnel de collecte des encombrants, organisé par l'intercommunale BEP Environnement. Ce système présentait divers inconvénients. Le Conseil communal a dès lors décidé de lancer un marché de service pour la collecte à la demande et la valorisation des encombrants via une entreprise à finalité sociale.

Ce marché a été attribué à LA RESSOURCERIE NAMUROISE SCRL, Chaussée de Waterloo 484 à 5002 Saint-Servais.

Ce service de collecte, ainsi que le traitement des déchets, est rétribué au coût-vérité par les communes. Pratiquement, la Ressourcerie procède à la collecte des objets encombrants en bon et en mauvais état à domicile (sur rendez-vous sur appel téléphonique), à la réception d'apports volontaires au siège du prestataire de services, au tri, au démantèlement et au traitement des déchets encombrants par recyclage et par réemploi, la priorité étant donnée au réemploi. Ces services prestés ont un double objectif, environnemental et social, puisqu'ils favorisent par la collecte et la valorisation des encombrants la création d'emplois pour les personnes fragilisées sur le marché de l'emploi et la création d'activités sociales pour des personnes handicapées.

Le coût de ce service pour **2024** s'élève à **30.694,76 € (contre 33.689,49€ en 2023, contre 24.658,38€ en 2022, contre 25.013,19€ en 2021).**

e) Lutte contre les nuisibles et animaux errants.

- Un marché de services visant la **dératisation** et la lutte contre les animaux nuisibles sur le territoire communal a été attribué le 24 mai 2022 pour 3 ans à la société INSECTIRA pour un montant de 14.338,50 € Tva.
- Confrontée à des problèmes de plus en plus récurrents de populations de **chats errants**, la Région Wallonne a mis en place en 2023 un nouveau régime d'aide aux communes dans le cadre du bien-être animal. Les communes peuvent obtenir un subside de 3.000 € en vue de la mise en place des actions suivantes :
 - Soins vétérinaires pour les animaux errants ou sauvages : stérilisation des chats errants, capture et soins urgents des animaux errants ou sauvages, rapports vétérinaires rédigés dans le cadre d'un constat d'infraction au Code wallon du Bien-être des Animaux ou d'une saisie administrative ;
 - Chèques-vétérinaires pour les animaux appartenant à des personnes précarisées, permettant de financer la stérilisation des chats, ainsi que l'identification et l'enregistrement des chats et des chiens ;
 - Actions de sensibilisation : organisation d'événement, panneaux d'information, diffusion de contenu de sensibilisation ;
 - Création ou aménagement d'un parc canin ;
 - Création ou aménagement d'un pigeonier contraceptif ;
 - Abris pour chats errants.

Un subside de 3.000 € a été octroyé à la Commune de Fernelmont pour la stérilisation des chats errants, couvrant la période du 1 avril 2024 au 31 mars 2025.

En 2024, il a été décidé de ne pas renouveler la convention avec l'asbl Félin pour l'autre et de lancer un marché pour désigner un vétérinaire chargé de procéder à la stérilisation des chats errants, à rédiger rapport dans les cas de dangerosité animale ou maltraitance animale.

3.12.2. PERMIS d'ENVIRONNEMENT.

En 2024, les demandes suivantes ont été traitées :

Permis d'environnement.

Classe 2 :	5
Classe 3 :	103

<u>Permis uniques :</u>	1
-------------------------	---

3.12.3. ACTIONS/DECISIONS en matière d'environnement.

- En 2023, les Communes de Fernelmont et Wasseiges ont lancé un nouveau marché conjoint pour des prestations d'entretien de chemins agricoles par **traction chevaline** pour les années 2024 et 2025. Le marché a été attribué à Monsieur Adrien MELEBECK conformément à son offre soit 55 € HTVA par heure de prestation. Ce dernier a effectué des prestations pour une durée totale de 18 heures 30.
- La convention signée avec les Avettes du Mont des Frênes pour la **mise à disposition par l'asbl d'une ruche** d'abeilles mellifères placée dans le jardin de la Maison communale de Fernelmont a été reconduite en 2024. (Montant alloué à l'asbl : 700 €/an)
- En séance du 19 octobre 2023, le Conseil Communal a décidé de poursuivre son engagement dans une **démarche Zéro Déchet** pour l'année 2024 et de donner délégation à l'Intercommunale BEP ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'actions communales. Les actions suivantes ont été réalisées en 2024:

Axe A – Exemplarité de la Commune

- Fiche A1 : Gaspillage alimentaire :
Diffusion d'une brochure de recettes anti-gaspillage alimentaire au personnel communal
- Fiche A2 : Réduction des emballages en plastique
Mise en place d'une fontaine à eau raccordée à l'eau de distribution au réfectoire de l'Administration communale

Axe B – Collaboration avec les commerces

- Fiche B1 : Action « contenants réutilisables » dans les friteries

Axe C – Collaboration avec les acteurs de l'économie sociale

- NEANT pour 2024

Axe D – Mise en place d'actions d'information, d'animation et de formation

- Fiche D1 : Animations sur la thématique des déchets dans les écoles de Hingon et Franc-Warêt
- Fiche D2 : Distribution du Kit Nouveaux arrivants comprenant le leaflet 5R et la brochure Jardin zéro déchet Achat
- Fiche D3 : Atelier cosmétique à destination du grand public

3.12.4. Biodiversité (Gestion différenciée/Plan Maya).

Lancée en 2021 par la Wallonie, la subvention BiodiverCité rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la Semaine de l'arbre, du Plan Maya, des Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) et des Cimetières Nature.

En 2024, les actions suivantes ont été entreprises ou menées à bien:

- **Distribution de plants** aux particuliers dans le cadre de la semaine de l'arbre.
- **Organisation de la 2ème édition de la Bourse aux plantes** à Fernelmont.
- **Concrétisation des projets BiodiverCité 2023**, à savoir: *Plantation d'un verger didactique sur une parcelle communale située dans la zone d'activités économiques de Fernelmont; réalisation de panneaux didactiques sur les espèces présentes; organisation d'une formation à la reconnaissance des plantes sauvages comestibles; Formation de l'agent en charge à l'aménagement des cimetières et conception paysagère - AWaP; Achat des plantes indigènes - Ecosem - pour le projet de jardin cinéraire à Noville-les-Bois (arbustes, vivaces, bulbes) selon le schéma de plantation réalisé par Ecowal.*

Créé en juin 2021 par la Commune de Fernelmont dans le cadre de l'appel à projets « **BiodiverCité** », le Groupe de travail Biodiversité a poursuivi en 2024 sa mission en proposant notamment, les projets suivants en réponse à l'édition 2024 de l'appel « **BiodiverCité** »: Distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2025(2000 €); Achat de graines et de matériel de petit jardinage pour l'école du dehors(521 €); Achat de livres et jeux sur le thème de la biodiversité;

La subvention de 3500 € a été notifiée par courrier daté du 12 décembre 2024.

Ce groupe de travail a été mis en place pour remplir deux missions :

- *Faire des propositions pour répondre aux appels à projets « BiodiverCité », lancés chaque année par la Wallonie, et participer aux projets (propositions des projets à mener, rédaction des fiches-projets, participation active à la concrétisation des actions).*
- *Proposer un plan pluriannuel d'actions durables en faveur de la biodiversité (sur base notamment de l'étude du maillage écologique réalisée par Luca Covone en 2018 – Etudiant bio-ingénieur de Gembloux). Le Groupe est ouvert à tout habitant qui le souhaite.*

3.12.5. Actions Locales en matière d'énergie.

Dans son rôle d'exemplarité, la Commune de Fernelmont a poursuivi en 2024 ses initiatives en matière de maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux notamment au travers de la participation de son conseiller en énergie au programme de conception d'une stratégie de rénovation immobilière (**SIGLT**) coordonné par le *Bureau Économique de la Province* dans le cadre de POLLEC.

A l'instar de nombreuses communes wallonnes, et sur la proposition du Gestionnaire de réseau **ORES**, la Commune de Fernelmont a mis en œuvre un programme de réduction du temps d'éclairage public et continue la mise en œuvre de son programme de modernisation de l'éclairage public.

Voici les autres actions menées en 2024 :

- **Actions diverses :**

En 2024, les principales actions « Énergie » consistaient en :

- L'actualisation des **certificats énergétiques des bâtiments publics** via la centrale du BEP (actualisation des certificats existants) : (3.000 €)
- Mise en oeuvre de **l'étape 1 de la SIGLT**, à savoir la réalisation des audits sur les 15 bâtiments prioritaires désignés par le Collège communal.

➤ **Information du grand public**

Le conseiller en énergie a continué à mettre l'accent sur l'information du grand public en matière d'économies d'énergie.

Des articles ont été publiés via les médias communaux (à savoir principalement dans le bulletin communal trimestriel et sur la page Facebook officielle de la Commune) pour informer les citoyens qu'un conseiller en énergie est à leur disposition .

- **Modernisation de l'éclairage public communal.** Suivi du dossier avec ORES :
Ce projet vise le remplacement de l'éclairage existant par des lampes LED. Il est prévu un remplacement complet sur un phasage de 10 ans. L'investissement communal dans ce dossier est important et il a débuté en 2019.
Au total, le programme de modernisation prévoit le remplacement de 1.708 luminaires.

En 2024, ORES a initié la phase de remplacement de 63 luminaires de type MHHP sur le territoire de la Commune de FERNELMONT; cela représente pour Fernelmont un investissement à financer sur fonds propres: HTVA: € 46.173 - TVAc: € 55.870.

• **Coordinatrice POLLEC**

En plus du Conseiller en énergie, la Commune peut bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise d'une coordinatrice POLLEC, recrutée dans le cadre du subsidé POLLEC RH 2022, afin de mettre en oeuvre le PAEDC (plan d'actions énergie durable et climat).

Le PAEDC de Fernelmont comprend 6 axes prioritaires, à savoir :

- 1) **Communication** : en 2024, le personnel administratif et du CPAS, ainsi que la CCATM, le CCCA et la CLDR ont été rencontrés et les canaux de communication de la Commune ont été utilisés pour expliquer la démarche (bulletin communal, facebook...)
- 2) **Sensibilisation** : pour le grand public, une matinée de la rénovation a été organisée en collaboration avec le GAL Meuse@campagne et la Commune de Wasseiges le 8 novembre 2024 autour des panneaux photovoltaïques avec près de 20 participants. Deux ateliers d'utilisation rationnelle de l'énergie prévus en matinées le jeudi ont dû être annulés faute de participants.
Dans les écoles, une sensibilisation au tri des déchets a été effectuée dans toutes les classes de l'école de Forville. L'école d'Hemptinne a été inscrite au programme du label Ecole plus propre (Be Wapp). Une vingtaine d'animations ont été dispensées par Adalia concernant la biodiversité.
En termes d'énergie, la classe de P6 d'Hingeon a remporté le défi Zéro Watt et une vingtaine d'animations ont été dispensées par l'asbl Ose la Science.
Les classes de P5 et P6 de Bierwart et Forville ont bénéficié du programme d'OXFAM "d'où viennent les aliments ?" avec un spectacle d'improvisation et 3 animations dans les classes.
Dans le cadre du cours de citoyenneté, certains élèves ont suivi l'animation de la fresque du climat avec la coordinatrice POLLEC.
- 3) **Plateforme locale de rénovation énergétique** : une candidature commune a été déposée et validée au Conseil communal le 28 mars 2024, avec le GAL Meuse@campagnes, les cinq Communes du GAL ainsi que les

Communes de Gesves et Assesse, pour bénéficier d'un subside de 500 000 € pour des frais de personnel pendant 3 ans à 80 %.

4) **Doper la biodiversité pour limiter le ruissellement et les inondations :**

Plusieurs actions ont été réalisées dans ce cadre :

- Réalisation d'un cadastre des zones propices à la plantation de haies sur le territoire communal par le Conseil'haie de Faunes et Biotopes
- la mise en place de Mesures Agro-environnementales et Climatiques via la rencontre de 55 agriculteurs par Faune et Biotopes
- le travail de la Chargée de Mission du GAL Meuse@campagnes pour améliorer la fonction écologique des zones humides
- les actions prévues par le bureau d'études Sher et les Contrats Rivières

5) Mettre à disposition un **véhicule électrique partagé** : pas d'avancée en 2024.

6) **Charges urbanistiques et environnementales** : pas d'avancée en 2024.

3.12.6. Actions en matière de cours d'eau.

Contrats de rivière

Dans le cadre de sa participation aux Contrats de Rivière, la Commune de Fernelmont a établi un **programme d'actions 2023-2025** définissant les interventions à mener pour la protection des cours d'eau, la prévention des inondations et la sensibilisation des habitants. Ces programmes sont le fruit d'inventaires de terrain réalisés par la cellule de coordination, qui permettent d'identifier les points sensibles et zones à risque sur les cours d'eau. Les Contrats de Rivière jouent également un rôle de partenaires essentiels, en soutenant et coordonnant les actions communales.

Le Conseil communal avait validé ces actions lors de ses séances :

- **Contrat de Rivière Haute Meuse (CHRM)** – 25 août 2022
- **Contrat de Rivière Meuse Aval (CRMA)** – 23 juin 2022

Fernelmont – CRMA/CRHM 2023-2025 : Actions clés

Assainissement & eaux usées

- Informer habitants sur assainissement collectif/autonome
- Organiser séances sur épuration et bonnes pratiques
- Lutter contre rejets polluants (fosses septiques, ZAE, zones tampons)

Sensibilisation & formation

- Ateliers produits d'entretien respectueux de l'environnement
- Formations agents communaux sur santé et environnement
- Sensibilisation aux risques phytosanitaires

Prévention inondations & gestion de sites

- Mettre en œuvre conclusions des études GISER et PGRI
- Réaliser travaux anti-inondations / coulées boueuses
- Nommer un gestionnaire “inondation” pour suivi SPW

Lutte contre espèces invasives

- Campagnes Balsamine de l'Himalaya et Berce du Caucase
- Former ouvriers communaux aux techniques de gestion
- Sensibiliser écoles, privés, communes à la problématique

Mobilisation citoyenne & infrastructures

- Nettoyage des cours d'eau avec services communaux et associations
- Vérifier et entretenir passerelle piétonne du Ruisseau du Saule

Partenariat & financement

- Engagement moral de Fernelmont pour soutenir les Contrats de rivière

Points clés du suivi 2024

- Les actions PGRI ont progressé avec la réalisation de travaux à Pontillas et la plantation d'arbustes indigènes pour limiter le ruissellement.
- Les nettoyages de cours d'eau et opérations participatives continuent, avec implication des Scouts, Club des Jeunes et grand public.
- La planification des formations et des ateliers se fait en concertation avec le CRMA (produits d'entretien et espèces invasives).
- Le suivi des actions agricoles et des zones tampons se poursuit via l'agent constatateur, avec rapport d'avancement.
- Certaines séances d'information et actions de sensibilisation doivent être replanifiées selon disponibilité et calendrier CRMA/INASEP.

Conclusion

Le programme d'actions 2023-2025 progresse globalement selon le calendrier, avec plusieurs actions clés réalisées, d'autres en cours de mise en œuvre, et un plan clair pour 2024 afin de renforcer la prévention des inondations, la protection des cours d'eau et la sensibilisation de la population.

Gestion des inondations

Rappel 2023

En 2023, la Commune de Fernelmont a poursuivi ses actions pour réduire le risque d'inondations sur son territoire :

- Finalisation par la DCENN du SPW du renforcement de la digue le long de la Soile à Hemptinne.
- Poursuite du plan d'actions à Pontillas en collaboration avec le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents (CRMA), incluant rencontres avec les riverains et concertation avec les agriculteurs concernés.
- Attribution en novembre 2023 d'un marché de services à SHER s.a. pour analyser les sites affectés par le ruissellement et les coulées boueuses et proposer des solutions durables.

Programme 2024 – PGRI 2022-2027

Dans le cadre des PGRI 2022-2027 et grâce à la double subvention par droit de tirage accordée par la Wallonie

en 2021 et 2022, la Commune a validé le 24 décembre 2024 le « rapport formel » récapitulant les projets à mettre en œuvre.

Ce rapport a été élaboré **sur la base des conclusions et recommandations de SHER Ingénieurs-Conseils** issues de la mission précitée.

Les projets retenus concernent notamment : études hydrologiques, aménagement de fossés et zones d'inondation temporaires, décaissements ciblés, protections routières et installation de barrières anti-inondation.

Estimation budgétaire détaillée des principaux projets (HTVA et TVAC)

Projet / Fiche	Travaux HTVA	Mission auteur de projet (15%)	Total HTVA	Total TVAC (21%)
Décaissement rive droite du Seron – Pontillas	107.590 €	16.140 €	123.730 €	149.710 €
Zone d'immersion temporaire – Voie d'Eau B – Pontillas	104.640 €	15.700 €	120.340 €	145.610 €
Création fossé au nord des parcelles agricoles – rue du Baty	7.000 €	–	7.000 €	8.470 €
Protection routière type cassis + fossé à redent – Marchovelette	71.920 €	10.790 €	82.710 €	100.080 €

Budget total estimé pour les projets principaux (TVAC) : ~ 403 870 €

⚠ Certaines dépenses complémentaires (acquisition foncière, études supplémentaires, traitement des remblais) ne sont pas encore définies, le budget final pourrait donc être supérieur.

Ces actions, planifiées avec l'appui technique des Contrats de Rivière (CRMA et CRHM), visent à renforcer la résilience de la Commune face aux inondations et feront l'objet d'un suivi annuel.

3.13. ETAT CIVIL / POPULATION.

3.13.1. DENOMINATION DES RUES

Néant

3.13.2. CIMETIERES/CONCESSIONS.

Les statistiques de ce secteur pour 2024 sont les suivantes :

- Nombre total d'inhumations : **63** (dont **60** cercueils **et 3** urnes)
- Nombre de mises en columbarium : **8**
- Nombre de dispersion des cendres au cimetière : **6**
- Nombre de conservation, inhumation ou dispersion d'urnes au domicile : **3**
- Nombre d'exhumations autorisées : **2**
- Nombre de concessions accordées pour une période de 30 ans : **21**
- Produit de la taxe sur les inhumations : **4.750 Eur en 2024**

3.13.3. ETAT-CIVIL.

Les données de ce secteur pour 2024 sont les suivantes :

Déclaration de Naissances à Fernelmont : **0**

Naissances (hors commune) : **79**

Transcription de naissance : **4**

Reconnaissances : **44**

Adoptions transcrites : **0**

Déclarations de Décès : **31**
 Transcription de décès : **1**
 Déclarations de mariage : **29**
 Mariages célébrés : **30**
 Transcription de mariage : **1**
 Déclarations de cohabitations légales : **61**
 Cessations de cohabitations légales (hors mariages) : **32 (32 de commun accord et 0 unilatérale)**
 Options de nationalité : **6**
 Attribution ou Changement de nom : **14**

3.13.4. POPULATION.

Les chiffres au 31/12/2024 sont les suivants :

Population totale (belges et étrangers):

8.184 habitants

dont : **4.055 hommes**

4.129 femmes

128 étrangers

Inscriptions et radiations :

556 personnes ont été inscrites au Registre de la Population pendant l'année **2024**

Elles sont réparties comme suit :

- nouveau-nés : **79**

- venant d'une autre commune du Royaume : **477 dont 29 étrangers**

604 personnes ont été rayées du Registre de la Population qui se répartissent comme suit :

- pour cause de décès : **75**

- par suite d'un départ pour une autre commune du Royaume ou pour l'étranger : **520**

- par radiation d'office : **9**

3.13.5. STATISTIQUES DIVERSES :

Nature des actes ou des documents	Recettes 2024
Permis de conduire de tous types : 839	20.954,00 €
Cartes d'identité électroniques : 1357 Titres de séjours pour les ressortissants étrangers : 50	30.730,20 €
Nombre de ressortissants étrangers inscrits à Fernelmont à la date du 31.12.2024 : 128 (total) dont 63 hommes 65 femmes	
Passeports internationaux délivrés : Pour adultes : 413 Pour mineurs d'âge : 135	43.570,00 €

3.14. FINANCES.

3.14.1. BUDGET 2024 et EVOLUTION en COURS d'EXERCICE.

Budget approuvé en séance du 21 décembre 2023		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	11.507.331,71	2.605.910,71
Dépenses exercice proprement dit	11.457.831,44	3.063.556,68
Boni / Mali exercice proprement dit	49.500,27	-457.645,97
Recettes exercices antérieurs	966.210,56	0,00
Dépenses exercices antérieurs	21.332,79	10.000,00
Prélèvements en recettes	0,00	971.336,68
Prélèvements en dépenses	850.000,00	503.690,71
Recettes globales	12.473.542,27	3.577.247,39
Dépenses globales	12.329.164,23	3.577.247,39
Boni / Mali global	144.378,04	0,00
Budget approuvé par la tutelle (séance du 22 février 2024)		
Modification n°1 ordinaire et extraordinaire (séance du 20 juin 2024)		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercices proprement dit	11.708.852,64€	10.369.170,14€
Dépenses totales exercices proprement dit	11.708.852,64€	4.881.266,78€
Boni/Mali exercice proprement dit	0,00€	5.487.903,36€
Recettes exercices antérieurs	2.271.540,85€	0,00€
Dépenses exercices antérieurs	53.459,59€	6.174.562,21€
Prélèvement en recettes	0,00€	1.810.415,00€
Prélèvement en dépenses	1.850.000,00€	1.123.756,15€
Recettes globales	13.980.393,08€	12.179.585,14€
Dépenses globales	13.612.312,23€	12.179.585,14€
Boni/Mali global	368.080,85€	0,00€
MB n°1 – approuvée par la tutelle (séance du 22 août 2024)		

MB n° 2 services ordinaire et extraordinaire (séance du 24 octobre 2024)		
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercices proprement dit	11.762.627,86€	10.436.380,14€
Dépenses totales exercices proprement dit	11.690.813,26€	4.851.266,78€
Boni/Mali exercice proprement dit	71.814,60€	5.585.113,36€
Recettes exercices antérieurs	2.271.540,44€	9.500,00€
Dépenses exercices antérieurs	83.483,91€	6.218.092,46€
Prélèvement en recettes	0,00€	1.758.945,25€
Prélèvement en dépenses	1.885.000,00€	1.135.466,15€
Recettes globales	14.034.168,30€	12.204.825,39€
Dépenses globales	13.659.297,17€	12.204.825,39€
Boni/Mali global	374.871,13€	0,00€
MB n° 2 réformée par la tutelle (séance du 19 décembre 2024)		

3.14.2. COMPTES et BILAN 2024.

Ces documents comptables ont été approuvés par le Conseil communal le 19 juin 2025 :

1. Compte budgétaire.

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	14.104.248,85	748.760,26	14.853.009,11
- Non-Valeurs	13.837,39	0,00	13.837,39
= Droits constatés net	14.090.411,46	748.760,26	14.839.171,72
- Engagements	12.199.579,88	7.753.501,32	19.953.081,20
= Résultat budgétaire de l'exercice	1.890.831,58	-7.004.741,06	-5.113.909,48
Droits constatés	14.104.248,85	748.760,26	14.853.009,11
- Non-Valeurs	13.837,39	0,00	13.837,39
= Droits constatés net	14.090.411,46	748.760,26	14.839.171,72
- Imputations	11.754.627,48	5.549.953,39	17.304.580,87
= Résultat comptable de l'exercice	2.335.783,98	-4.801.193,13	-2.465.409,15
Engagements	12.199.579,88	7.753.501,32	19.953.081,20
- Imputations	11.754.627,48	5.549.953,39	17.304.580,87
= Engagements à reporter de l'exercice	444.952,40	2.203.547,93	2.648.500,33

2. Compte de résultats 2024.

Le compte de résultat au 31/12/2024 a été approuvé et arrêté aux montants suivants :

Commune de Fernelmont (Organisme 01) Numéro I.N.S. : 92138					
COMPTE DE RESULTATS à la date du 31/12/2024					
CHARGES			PRODUITS		
I.	CHARGES COURANTES		I'.	PRODUITS COURANTS	
A.	Achat de matières	630.032,43	A'.	Produits de la fiscalité	7.206.914,41
B.	Services et biens d'exploitation	1.649.612,15	B'.	Produits d'exploitation	367.016,36
C.	Frais de personnel	4.478.576,85	C'.	Subside d'exploitation reçus et récupération de charges de personnel	3.478.950,24
D.	Subsides d'exploitation accordés	2.783.371,57			
E.	Remboursement des emprunts	711.156,01	D'.	Récupération des remboursements d'emprunts	87.570,61
F.	Charges financières	332.334,32	E'.	Produits financiers	158.501,67
a	Charges financières des emprunts	328.939,80	a'	Récupération des charges financières des emprunts et prêts accordés	69.055,56
b	Charges financières diverses	1.103,88	b'	Produits financiers divers	89.446,11
c	Frais de gestion financière	2.290,64			
II.	SOUS TOTAL (CHARGES COURANTES)	10.585.083,33	II'.	SOUS TOTAL (PRODUITS COURANTS)	11.298.953,29
III.	BONI COURANT (II' - II)	713.869,96	III'.	MALI COURANT (II - II')	
IV.	CHARGES RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET PROVISION		IV'.	PRODUITS RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN, REDRESSEMENT ET TRAVAUX INTERNES	
A.	Dotation aux amortissements	2.055.423,64	A'.	Plus-values annuelles	495.160,78
B.	Réductions annuelles de valeur	,00	B'.	Variation des stocks	,00
C.	Réduction et variation des stocks	,00	C'.	Redressements des comptes de remboursements d'emprunts	711.156,01
D.	Redressement des comptes de récupération des remboursements d'emprunts	87.570,61	D'.	Réductions des subsides d'investissement, des dons et legs obtenus	305.176,70
E.	Provisions pour risques et charges	65.000,00	E'.	Travaux internes passés à l'immobilisé	,00
F.	Dotations aux amortissements des subsides d'investissement accordés	17.471,10			
V.	SOUS TOTAL (CHARGES NON DÉCAISSÉES)	2.225.465,35	V'.	SOUS TOTAL (PRODUITS NON ENCAISSÉS)	1.511.493,49
VI.	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V)	12.810.548,68	VI'.	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II' + V')	12.810.446,78
VII.	BONI D'EXPLOITATION (VI' - VI)		VII'.	MALI D'EXPLOITATION (VI - VI')	101,90
VIII.	CHARGES EXCEPTIONNELLES		VIII'.	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
A.	Service ordinaire	4.544,15	A'.	Service ordinaire	63.977,38
B.	Service extraordinaire	,00	B'.	Service extraordinaire	8.240,00

C.	Charges exceptionnelles non budgétées	5,98	C'.	Produits exceptionnels non budgétés	4.721,25
	Sous total (charges exceptionnelles)	4.550,13		Sous total (Produits exceptionnels)	76.938,63
IX.	DOTATIONS AUX RÉSERVES		IX'.	PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES	
A.	Du service ordinaire	1.100.000,00	A'.	Du service ordinaire	,00
B.	Du service extraordinaire	210.134,23	B'.	Du service extraordinaire	420.982,46
	Sous - total des dotations aux réserves	1.310.134,23		Sous - total des prélèvements sur les réserves	420.982,46
X.	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DES DOTATIONS AUX RÉSERVES (VIII + IX)	1.314.684,36	X'.	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES (VIII' + IX')	497.921,09
XI.	BONI EXCEPTIONNEL (X' - X)		XI'.	MALI EXCEPTIONNEL (X - X')	816.763,27
XII.	TOTAL DES CHARGES (VI + X)	14.125.233,04	XII'.	TOTAL DES PRODUITS (VI' + X')	13.308.367,87
XIII.	BONI DE L'EXERCICE (XII' - XII)		XIII'.	MALI DE L'EXERCICE (XII - XII')	816.865,17
XIV.	AFFECTATION DES BONIS (XIII)		XIV'.	AFFECTATION DES MALIS (XIII')	
A.	Boni d'exploitation à reporter	,00	A'.	Mali d'exploitation à reporter	101,90
B.	Boni exceptionnel à reporter	,00	B'.	Mali exceptionnel à reporter	816.763,27
	Sous total (affectation des résultats)	,00		Sous total (affectation des résultats)	816.865,17
XV.	CONTRÔLE DE BALANCE (XII + XIV = XV')	14.125.233,04	XV'.	CONTRÔLE DE BALANCE (XII' + XIV' = XV)	14.125.233,04

3. Bilan au 31/12/2024:

Le BILAN au 31/12/2024 a été approuvé et arrêté aux montants suivants :

Commune de Fernelmont (Organisme 01) Numéro I.N.S. : 92138					
BILAN à la date du 31/12/2024					
ACTIFS IMMOBILISÉS		50.717.795,77	FONDS PROPRES		44.320.188,51
I.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	58.525,30	I'.	CAPITAL	7.951.990,49
II.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45.599.709,17	II'.	RESULTATS CAPITALISES	13.614.807,86
	Patrimoine immobilier	39.352.215,99			
A.	Terres et terrains non bâtis	4.743.922,35			
B.	Constructions et leurs terrains	19.904.107,62			
C.	Voiries	13.902.120,65			
D.	Ouvrages d'art	328.843,13			
E.	Cours et plans d'eau	473.222,24			
	Patrimoine mobilier	500.425,14			
F.	Mobilier, matériel, équipements et signalisation routière	435.560,78			
G.	Patrimoine artistique et mobilier divers	64.864,36			
	Autres immobilisations corporelles	5.747.068,04			
H.	Immobilisations en cours d'exécution	5.719.114,73			
I.	Droits réels d'emphytéoses et superficies	27.953,31			
J.	Immobilisations en location - financement	,00			

III.	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT ACCORDES	103.148,76	III'	RESULTATS REPORTEES	1.999.834,38
A.	Aux entreprises privées	,00	A'.	Des résultats antérieurs	365.839,57
B.	Aux ménages, ASBL et autres organismes	6.688,40	B'.	De l'exercice précédent	2.450.859,98
C.	A l'Autorité supérieure	,00	C'.	De l'exercice	-816.865,17
D.	Aux autres pouvoirs publics	96.460,36			
IV.	PROMESSES DE SUBSIDES ET PRETS ACCORDES	1.827.701,40	IV'	RESERVES	4.401.851,54
A.	Promesses de subsides à recevoir	1.827.701,40	A'.	Fonds de réserve ordinaire	2.616.025,43
B.	Prêts accordés	,00	B'.	Fonds de réserve extraordinaire	1.785.826,11
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.128.711,14	V'	SUBSIDES D'INVESTISSEMENT, DONES ET LEGS OBTENUS	13.066.765,42
A.	Participations et titres à revenus fixes	3.128.711,14	A'.	Des entreprises privées	225.919,46
B.	Cautionnements versés à plus d'un an	,00	B'.	Des ménages, des ASBL et autres organismes	27.570,27
			C'.	De l'autorité supérieure	9.204.527,67
			D'.	Des autres pouvoirs publics	3.608.748,02
			VI'	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.284.938,82
ACTIFS CIRCULANTS		5.683.576,80	DETTES		12.081.184,06
VI.	STOCKS	,00			
VII.	CREANCES A UN AN AU PLUS	1.861.635,84	VII'.	DETTES A PLUS D'UN AN	10.153.805,46
A.	Débiteurs	489.679,58	A'.	Emprunts à charge de la Commune	9.408.155,81
B.	Autres créances	1.269.375,33	B'.	Emprunts à charge de l'autorité supérieure	745.649,65
1	Tva & taxes additionnelles	397.944,83	C'.	Emprunts à charge des tiers	,00
2	Subsides ,dons, legs, et emprunts	759.125,78	D'.	Dettes de location-financement	,00
3	Intérêts, dividendes et ristournes	25.746,40	E'.	Emprunts publics	,00
4	Créances diverses	86.558,32	F'.	Dettes diverses à plus d'un an	,00
C.	Récupération des remboursements d'emprunts	102.580,93	G'.	Garanties reçues à plus d'un an	,00
D.	Récupération des prêts	,00			
VIII.	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	,00	VIII'.	DETTES A UN AN AU PLUS	1.576.204,82
			A'.	Dettes financières	839.002,22
			1	Remboursements des emprunts	752.506,91
			2	Charges financières des emprunts	86.495,31
			3	Dettes sur comptes courants	,00
			B'.	Dettes commerciales	479.935,62
			C'.	Dettes fiscales, salariales et sociales	-52.785,28
			D'.	Dettes diverses	310.052,26
IX	COMPTES FINANCIERS	3.206.915,99	IX'.	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	137,22
A.	Placements de trésorerie à un an au plus	,00			
B.	Valeurs disponibles	3.419.979,04			
C.	Paiements en cours	-213.063,05			
X.	COMPTES DE RÉGULARISATION ET D'ATTENTE	615.024,97	X'	COMPTES DE RÉGULARISATION ET D'ATTENTE	351.036,56
TOTAL DE L'ACTIF		56.401.372,57	TOTAL DU PASSIF		56.401.372,57

Le compte budgétaire, le compte de résultat et le bilan ont été approuvés par la Tutelle (séance du conseil communal du 21 août 2025).

3.14.3. EMPRUNTS SOUSCRITS :

En 2024 aucun emprunt n'a été souscrit.

3.14.4. MONTANT de la DETTE et des CHARGES Y RELATIVES :

Dettes :

A charge de la Commune au 31/12/2024 : 9 178 857,99 €

A charge de l'Etat au 31/12/2024 : 1 051 467,69 €

Amortissements :

A charge de la Commune au 31/12/2024 : 588 770,58 €

A charge de l'Etat au 31/12/2024 : 122 385,42 €

Intérêts :

A charge de la Commune au 31/12/2024 : 281 649,82 €

A charge de l'Etat au 31/12/2024 : 40 753,43 €

3.14.5. DIVERS :

Réserves et Provisions au 31/12/2024.

Situation des réserves et provisions au 31/12/2023	En euros
Fonds de roulement	1 859,20
Fonds de réserve ordinaire	2.614.166,23
Fonds de réserve extraordinaire	869.250,97
Provisions	3.284.938,82
Réserve FRIC	439.758,88
Réserve PIMACI	476.816,26
Total	7.686.790,36

3.15. FISCALITE

En 2024, les taxes et redevances suivantes étaient en vigueur :

TAUX 2024

Taxe sur l'enlèvement par conteneur à puce, le traitement et la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés	○ taxe forfaitaire : isolés : 67,50 € ménages de 2 personnes et plus : 95,00€
---	---

	seconds résidents : 100,00 € ○ taxe à la vidange : 2,75 € ○ taxe au poids : 0,30 €/kilo
Centimes additionnels au précompte immobilier	2.500 cent. Additionnels
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	7,50%
Redevance pour la délivrance de documents administratifs (hors urbanisme) : 1. Renseignements administratifs 2. Délivrance de cartes touristiques IGN (Institut Géographique National)	La redevance est fixée à 25 € par heure, chaque heure entamée étant due. La redevance couvre tous les frais afférents aux recherches ou aux tâches liées à la demande Cartes ordinaires : 10 euros Cartes plastifiées : 15 euros
Redevance pour la mise à disposition de conteneurs Destinés à la collecte de papiers et cartons:	45 € le conteneur 220 € pour un conteneur de 660 litres 330 € pour un conteneur de 1100 litres 14 € pour un couvercle de 240 litres 4 € par roue pour conteneur 240 litres 22 € par roue pour conteneur 660L/1100L 4 € par axe de roue 240 litres 2 € par axe de couvercle 240 litres 5 € pour tourillon 1100 litres
Redevance pour l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés conditionnés dans des récipients autres que ceux prévus par l'ordonnance de police administrative	frais pour ouverture de dossier (photos, courrier, ...) : 25,00 euros tarif horaire ouvrier : 25 euros/heure - forfait minimum 1 H. petit véhicule y compris petit matériel : 80 € (forfait) autre véhicule (grue, J.C.B.) 125 € (forfait) frais de parcours : 1,5 €/km participation aux frais de mise en décharge : suivant la facturation de la SCRL BEP-environnement
Redevance pour la vente de conteneurs à puce de déchets ménagers et assimilés:	40L : 47 € 140L : 50 € 240L : 55 € 660L : 250 € 1100L : 340 € supplément serrure : 45 € puce : 7 € couvercle pour 140 litres: 10 € Couvercle pour 240 litres: 14 € Roues 140L/240L: 4 €/roue Roues 660L/1100L: 22 €/roue Axe de roue 140L/240L: 4 €/roue Axe de couvercle 140L/240L: 2 €/roue Tourillon 1100 litres: 5 €
Redevance sur la délivrance de copies de documents:	Le prix de la photocopie sur les documents suivants est fixé comme suit :

	- Du papier blanc et impression noire format A4 : 0,15 € par page - Du papier blanc et impression noire format A3 : 0,17 € par page - Du papier blanc et impression en couleur format A4 : 0,62 € par page - Du papier blanc et impression en couleur format A3 : 1,04 € par page - D'un plan sur papier blanc et impression noire de 90 cm sur 1 m : 0,92 € par plan - Frais d'envoi : conformément aux tarifs postaux en vigueur.
Redevance sur les demandes et la délivrance de documents en matière de permis et certificats d'urbanisme, d'urbanisation et d'environnement, de division et d'information notariale: · Demande, modification et dérogation de permis d'urbanisation et permis d'urbanisme groupé : - Demande de certificats d'urbanisme n°1 ou de plan de division (concerne le traitement et la délivrance): - Demande de permis d'urbanisme et de certificat d'urbanisme n°2 : - Demande d'informations notariales (concerne le traitement et la délivrance) dans le cadre de l'article D.IV.99 du CoDT : · Demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 (permis d'environnement) : - Demande de permis d'implantation commerciale et déclaration préalable d'implantation commerciale : - Demande de permis intégré :	-100,00 € par logement/unité de logement prévue dans le projet. -75,00 € par unité prévue dans le projet. Dans l'hypothèse où le permis d'urbanisation fait référence à un nombre maximal de logements autorisés, c'est ce chiffre qui est utilisé pour calculer le montant de la redevance. - 50,00 €. -75,00 € par demande quand il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique ou une annonce de projet et pas d'avis à solliciter. -150,00€ par demande quand il y a lieu de procéder à une enquête publique ou une annonce de projet ou avis à solliciter. 30,00 € par demande avec un supplément de 10 euros par parcelle lorsqu'il y en a plusieurs. 350,00 € pour un permis de classe 1 100,00 € pour un permis de classe 2 25,00 € pour une déclaration de classe 3 - Demande de permis unique : 500,00 € pour un permis comprenant une demande classe 1 150,00€ pour un permis comprenant une demande classe 2 50,00 € par déclaration préalable 150,00 € par demande de permis

- Demande de raccordement à l'égout ou canalisations de voirie (concerne le traitement et la délivrance) :	500,00 € pour les demandes portant sur un établissement ou une activité reprise en classe 1 au sens du permis d'environnement. 150,00 € pour les demandes qui soit ne portent pas sur un établissement classé ou une activité classée, soit portent sur un établissement ou une activité reprise en classe 2 ou 3 au sens du permis d'environnement. - 30,00 € par demande.
Taxe sur la délivrance de documents administratifs: · Carte d'identité électronique pour efts. de moins de 12 ans – Kids ID : · cartes d'identité électroniques : · Documents de séjour électroniques délivrés aux étrangers: <u>En Procédure d'urgence:</u> ○ cartes d'identité électroniques : ○ Documents de séjour électroniques délivrés aux étrangers: · Passeports ○ Procédure urgente · Titres de voyage pour réfugiés, apatrides et étrangers: ○ Procédure normale: ○ Procédure urgente: · Permis de conduire : ○ Provisoire : ○ 1er permis : ○ Echange permis : ○ International : · Autre documents administratifs: certificats, attestations, extraits de casier, légalisations de signature, copies conformes, autorisations parentales et autres :	- au-delà du coût de revient de la nouvelle carte : pas de taxe - Frais de fabrication de la CI + 5 € - Frais de fabrication du document + 5 € Frais de fabrication de la CI + 8 € Frais de fabrication du document + 8 € Frais de fabrication + 20 € frais de fabric.+30 € Frais de fabrication +20€ frais de fabrication +30 € ○ prix de revient + 5 € ○ prix de revient + 5 € ○ prix de revient + 5€ ○ prix de revient + 8 € 3,00 €
Redevance pour l'exhumation: - Frais liés aux exhumations de confort de restes mortels réalisées par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisée: - Frais liés aux procédures de rassemblement de restes mortels réalisées par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisée - Exhumations de confort d'urnes cinéraires effectuées par le personnel communal:	350,00 € 350,00 € 550 €

Tarif des concessions de sépulture: - Concession de sépulture en pleine terre octroyée pour l'inhumation de cercueils (maximum 2) ou d'urnes cinéraires (1 urne équivaut à 1/4 de cercueil) pour une durée de 30 ans: - Concession de sépulture pour placer un caveau octroyée pour l'inhumation de cercueils (maximum 3) ou d'urnes cinéraires (1 urne équivaut à 1/4 de cercueil) pour une durée de 30 ans: - Concession de sépulture comprenant un caveau placé par la Commune pour l'inhumation de cercueils (maximum 2) ou d'urnes cinéraires (1 urne équivaut à 1/4 de cercueil) pour une durée de 30 ans: - Concession pour une loge au columbarium octroyée pour une durée de 30 ans : - Concession pour le placement d'une caverne octroyée pour une durée de 30 ans (maximum 2 urnes):	- 350 euros pour les personnes qui en font la demande et sont domiciliées sur le territoire communal, pour les personnes qui, au moment du décès, sont inscrites aux registres de population de la Commune ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non; - 800 euros pour les personnes qui, au moment du décès ou de la demande, ne sont pas inscrites à ces registres. - 350 euros pour les personnes qui en font la demande et sont domiciliées sur le territoire communal, pour les personnes qui, au moment du décès, sont inscrites aux registres de population de la Commune ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non - 800 euros pour les personnes qui, au moment du décès ou de la demande, ne sont pas inscrites à ces registres. - 1.250 euros pour les personnes qui en font la demande et sont domiciliées sur le territoire communal, pour les personnes qui, au moment du décès, sont inscrites aux registres de population de la Commune ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non - 1.800 euros pour les personnes qui, au moment du décès ou de la demande, ne sont pas inscrites à ces registres. Si les frais encourus par la Commune pour le placement du caveau dépassent le montant forfaitaire proposé, la redevance s'élèvera au montant des frais réellement engagés par la Commune. - 300 euros pour les personnes qui en font la demande et sont domiciliées sur le territoire communal, pour les personnes qui, au moment du décès, sont inscrites aux registres de population de la Commune ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non - 700 euros pour les personnes qui, au moment du décès ou de la demande, ne sont pas inscrites à ces registres. - 375 euros pour les personnes qui en font la demande et sont domiciliées sur le territoire communal, pour les personnes qui, au moment du décès, sont inscrites aux
---	---

- Concession de plaquettes commémoratives des aires de dispersion des cendres :	registres de population de la Commune ou qui y ont été inscrites durant un minimum de 25 ans de manière ininterrompue ou non - 750 euros pour les personnes qui, au moment du décès ou de la demande, ne sont pas inscrites à ces registres. - 30 euros pour la fourniture et le placement d'une plaquette commémorative, pour une durée de 10 ans. La gravure étant à charge du demandeur. ,
Taxe sur les secondes résidences:	640 € par sec. Résidence 100 € par logement pour étudiant
Redevance sur les prestations d'implantation des constructions et d'établissement des procès-verbaux en résultant:	Le montant de la redevance correspond au prix des prestations des géomètres
Taxe sur les logements inoccupés:	1ère taxation : 60,00 € par mètre courant de façade 2ème taxation : 120 € par mètre courant de façade 3ème taxation : 2000 € par mètre courant de façade
Redevance sacs biodégradables destinés au ramassage des déchets organiques:	3 € le rouleau de 10 sacs
Redevance sacs bleus destinés au ramassage des déchets du type PMC :	3 € le rouleau
Taxe sur la distribution d'écrits publicitaires non adressés:	- par exemplaire jusqu'à 10 grammes:0,0150€ - par exemplaire au-delà de 10 grammes et jusque 40 grammes: 0,0390€ - par exemplaire au-delà de 40 grammes et jusqu'à 225 grammes: 0,0585€ - par exemplaire supérieur à 225 grammes: 0,1050 € - par exemplaire émanant de la presse régionale : 0,010 €
Redevance fixant la tarification des interventions du service communal des travaux face à une situation dont les causes ou les effets ne sont pas imputables à la Commune:	- Frais de gestion des dossiers : 10% du devis réalisé (avec un minimum de 25,00 euros) - Tarif horaire ouvrier : 25 €/heure (forfait min. 1h) - Mise à disposition d'un petit véhicule communal : 80 €/heure (forfait min. 1h) - Mise à disposition gros véhicule communal (grue, JCB, camion...): 125 € (forfait) - frais de déplacements : 1,50 €/km - Achat de matériel : facturation au prix coûtant
Redevance pour l'enlèvement et l'entreposage des véhicules abandonnés sur la voie publique:	Camion :12,40 €/jour Voiture :6,20 €/jour Motocyclette : 3,10 €/jour Cyclomoteur : 3,10 €/jour

Redevance relative aux demandes de changement de prénom :	490 € par demande 49 € (prévu par la loi pour les personnes transgenres)
Taxe sur les mâts d'éoliennes:	Puissance nominale inf. à 1 MW : 0,00 € Puissance entre 1 et 2.4 MW:12.500 € Puissance entre 2,5 et 5 MW :15.000 € Puissance supérieure à 5 MW : 17.500 €
Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mise en columbarium:	250 €

Afin de pallier le problème de recouvrement des créances communales, des prestations de recouvrement ont été confiées à l'étude d'huissiers Guy Moré à Namur.

Ce marché a permis d'augmenter les perceptions des recettes issues des taxes et redevances.

3.16. INTERCOMMUNALES, ASSOCIATIONS, SOCIETES DIVERSES et COMMISSIONS:

3.16.1. REPRESENTATION.

La Commune est membre en 2024 des intercommunales, associations et sociétés ci-après :

Intercommunales

B.E.P., BEP expansion, BEP environnement, BEP Crematorium, IDEFIN, IMAJE, IMIO, INASEP, ORES ASSETS.

A.S.B.L.

Agence Locale pour l'Emploi (ALE)
Agence Immobilière Sociale (AIS)
Centre Culturel Régional de Namur
Centre Sportif et Associatif de Fernelmont (CSAF)
CRECCIDE
Contrat de rivière de la Haute Meuse
Contrat de rivière Meuse aval et affluents
Fern'Extra ASBL
GAL Meuse@campagnes ASBL
Maison du Tourisme du Pays de Namur
NEW asbl
Union des Villes et Communes Wallonnes (UVCW)

Sociétés

Régie Communale Autonome Fernelmont Sport Culture
Champs d'énergie (SCRL)
ETHIAS Co srl
ETHIAS Pension Fund OFP
FOYER NAMUROIS scrl (société publique de logement)
Holding Communal S.A. (en liquidation)
Marchôvent (SA)
Notre Avenir (SC)
O.T.W. Opérateur de Transport de Wallonie
PROXIPRET (SA)
Société Wallonne des Eaux (SWDE)
TERRIENNE DU CREDIT SOCIAL

Tige Cointinne (SCRL)

Commissions communales

CLDR – CCATM – CCA (accueil extrascolaire) – CCCA (conseil des aînés) – Conseil des enfants – Commission communale agricole – Conseil consultatif de la santé.

3.16.2. ACTIONS/DECISIONS en 2024.

En 2024, plusieurs décisions importantes ont été prises par le Conseil communal concernant la représentation de la Commune au sein d'intercommunales, sociétés, asbl et comités :

- **Intercommunales :**
À la suite de l'installation du nouveau Conseil communal, le mode de répartition a été fixé et les représentants communaux ont été désignés au sein de plusieurs intercommunales : INASEP, ORES Assets, IMIO, IMAJE, IDEFIN ainsi que les différentes structures du BEP (Économie, Expansion, Environnement, Crématorium) (Séance du Conseil communal du 19/12/2024).
- **Sociétés :**
 - Augmentation des parts de la Commune au sein du *Foyer Namurois* (CC du 22/02/2024).
(BE : art. 930/812-51 20240048)
 - À la suite de l'installation du nouveau Conseil communal, les représentants communaux ont été désignés auprès de diverses sociétés et opérateurs : SA Marchôvent, Champs d'Énergie srl, Société Wallonne des Eaux, SC « Notre Avenir », OTW, Ethias Pension Fund, Ethias Co srl, SA Proxipret ainsi que la Holding Communal S.A. (en liquidation) (Séance du Conseil communal du 19/12/2024)
- **Associations et régies :**
À la suite de l'installation du nouveau Conseil communal, les représentants communaux ont été désignés au sein de plusieurs asbl et régies : GIG, La Terrienne du Crédit Social, Agence Locale pour l'Emploi, Centre Sportif et Associatif de Fernelmont, Régie communale autonome Fernelmont Sport Culture, Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant, Contrats de rivière Haute Meuse et Meuse aval, Centre Culturel Régional de Namur, CSAF, UVCW, N.E.W., Agence Immobilière Sociale (Séance du Conseil communal du 19/12/2024).
- **Comités et groupes de travail :**
 - Province de Namur – Conseils consultatifs : désignation d'un mandataire politique communal (CC du 28/03/2024).
 - À la suite de l'installation du nouveau Conseil communal, les comités suivants ont été renouvelés : le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT), le Comité de concertation Commune-CPAS, le Comité particulier de négociation syndicale ainsi que le Comité supérieur de concertation (Séance du Conseil communal du 19/12/2024).

3.17. JEUNESSE/ENFANCE.

Associations jeunesse

- L'Administration assure un **appui logistique important pour les manifestations** organisées par les associations jeunesse (kermesses, parades halloween, etc.) . En 2024, la Commune de Fernelmont compte 3 clubs des jeunes et une association pour la jeunesse: le Comité des jeunes d'Hingeon, le club des jeunes de Marchovelette, le club des jeunes d'Hemptinne et le comité des Jeux intervillages de Fernelmont.

- La Commune de Fernelmont soutient les **mouvements de jeunesse** (scouts, guides...) par l'octroi de **subsidés exceptionnels** destinés à l'organisation de manifestations ou à l'aménagement des locaux. (cfr supra). Elle leur offre une **aide logistique** notamment pour le transport des bagages aux camps d'été et à l'organisation d'événements.
- Une **brochure d'accueil** à l'attention des **camps des mouvements de jeunesse** reprenant des infos pratiques mais aussi des « règles de vivre ensemble » est distribuée à tous les responsables des camps qui s'installent à Fernelmont chaque été. Cette brochure est également disponible à l'accueil et sur le site de la commune. Une visite sur place de l'agent communal désigné "Monsieur camps" est assurée afin de rappeler les règles de vivre ensemble mais aussi d'établir un contact avec l'administration communale. Un travail de prévention est également mené à chaque alerte météo (canicule ou inondations) pour les camps qui n'étaient pas hébergés dans des bâtiments.

Actions jeunesse

En 2024, des actions à l'attention **des jeunes (12-25 ans)** ont pu être organisées :

- ACTION JOB ETUDIANT : organisée en février 2024 avec Infor Jeunes Namur. Permet aux jeunes de se renseigner sur leurs droits mais aussi de réaliser un CV. (15 participants)
- FORMATION PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE : 1 session en mars 2024 (une quinzaine d'inscriptions), 1 session en avril 2024 (10 inscriptions) et 1 session en octobre 2024 (16 inscriptions).
- SEMAINE JEUNESSE : la troisième édition de la Semaine Jeunesse a été organisée du 5 au 10 août. Au total, 90 inscriptions ont été enregistrées sur l'ensemble de la semaine. Le programme était le suivant :
 - LUNDI 07 AOÛT : Laser Game.
 - MARDI 08 AOÛT : Fabrication de produits cosmétiques.
 - MERCREDI 09 AOÛT : Graff sur Vinyllle avec Andenn'AMO.
 - JEUDI 10 AOÛT : Balade Sauvage.
 - VENDREDI 11 AOÛT : Batlle Kart.

La collaboration avec **Andenn'AMO** (travail de rue, contact avec les clubs des jeunes, etc.) s'est poursuivie.

Le subside jeunes a de nouveau été mis en place en 2024. Ce subside exceptionnel de 3.000 euros inscrit au budget communal (article 761/33207-02) est destiné aux jeunes de 12 à 25 ans de la commune. L'objectif est de rendre les jeunes davantage acteurs en soutenant les initiatives locales nouvelles, fédératrices et originales en faveur de la jeunesse. Cela vise des projets (ou activités) physiques, sportifs, culturels, artistiques, sociaux... pensés et portés par des jeunes pour les jeunes.

Le projet ayant remporté le subside en 2024 est la soirée d'halloween organisée par le club des jeunes d'Hemptinne.

3.18. LOGEMENT.

La politique de logement visant à **imposer un logement AIS par projet de construction de 10 logements** se poursuit en 2024.

Les logements sociaux sont gérés par la société de logement de service public à laquelle la Commune est affiliée (le Foyer Namurois), laquelle prélève 15% des loyers pour les frais de gestion.

Pour 2024, la Commune a reçu la somme de 74.646,78 €, soit

loyers 2024 =	102.038,18 €
frais de gestion =	-18.519,93 €
travaux =	-8.871,47 €

Suite à l'arrêté d'octroi de subvention du 22 décembre 2022 d'un montant de 320.000 euros pour un logement deux chambres et un logement trois chambres, la Commune a décidé de recourir à l'accord-cadre de la Société wallonne du Logement pour commander deux **logements de type modulaires** à implanter sur des terrains communaux, rue de Namur à **Pontillas**. Ces logements ont été placés courant 2024 et seront gérés par le CPAS et destinés à accueillir les familles de réfugiés ukrainiennes encore présentes dans les logements collectifs.

3.19. PARTICIPATION CITOYENNE.

Depuis 2019, la Commune s'est engagée dans une démarche de valorisation de projets citoyens participatifs, en y consacrant un budget annuel dédié de 50 000 €.

Pour rappel, conformément à la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en œuvre des Programmes communaux de développement rural (PCDR), une commune disposant d'un PCDR en cours de validité peut, tous les deux ans et sur proposition de la CLDR, solliciter une subvention wallonne pouvant atteindre 10 000 € pour soutenir un projet de budget participatif.

En 2023, sur proposition de la CLDR, le Conseil communal a décidé d'affecter une partie du budget ordinaire communal – dénommé « budget participatif » – fixée à 60 000 €, à des projets émanant de comités de quartier (minimum 5 citoyens) ou d'associations citoyennes dotées de la personnalité juridique. La Commune a, dans ce cadre, sollicité la subvention wallonne de 10 000 €.

Lors de la troisième édition du budget participatif lancée en 2023, cinq projets ont été retenus :

1. *Balades contées et méditatives pour tous*
2. *Matériel pour les animations du comité des fêtes de Forville*
3. *Tente de réception 8x16 m pour Hingeon et autres villages*
4. *Aire de convivialité à Hingeon*
5. *BBQ, pétanque et balançoire à Seron*

Le montant total des projets sélectionnés était inférieur à l'enveloppe budgétaire communale annoncée.

Édition 2024 – 4e édition du budget participatif

En 2024, la Commune a lancé la quatrième édition de son budget participatif, dans la continuité de l'édition précédente : même règlement, mêmes critères de sélection et supervision assurée par la CLDR, agissant en tant que comité de sélection.

Toutefois, contrairement à 2023, la Commune n'a pas pu bénéficier de la subvention wallonne complémentaire de 10 000 €.

Dotée d'un budget communal de 50 000 €, cette édition a été organisée en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) et la CLDR. Neuf projets ont été déposés, pour un montant total de 73 841 €. À l'issue de l'analyse du comité de sélection, six projets ont été retenus, pour un montant total de 48 986 €. Conformément au règlement, aucune étape de vote n'a été nécessaire puisque le total des subsides attribués restait inférieur à l'enveloppe disponible.

Projets lauréats 2024

1. Comité Oufi – Achat de matériel pour les activités du comité – 9700€

Acquisition de matériel durable (tonnelles, vaisselle réutilisable...) afin de faciliter l'organisation d'événements communautaires à Noville-les-Bois et dans l'ensemble de la commune. Le projet vise à réduire les coûts de location, renforcer la convivialité et encourager la durabilité des événements locaux.

2. Comité scolaire de Hingon – Achat de tonnelles – 7 830 €

Achat de tonnelles professionnelles pour abriter les événements annuels de l'école (fancy-fair, brocante...). L'objectif est d'améliorer le confort du public, de soutenir l'économie locale et de favoriser des pratiques plus durables à travers l'usage de matériel réutilisable.

3. Tillier en fête – Aménagement de la place du Baty – 9 931 €

Installation d'un espace couvert de type car-port / kiosque, première étape d'un réaménagement global destiné à favoriser les rencontres intergénérationnelles et offrir un lieu convivial accessible en toutes saisons, en collaboration avec les services communaux.

4. Poubelles de propreté canine à Pontillas – 2 030 €

Installation de deux poubelles équipées de distributeurs de sacs et pelle à crottes aux abords du sentier de la rue de Seressia. Le projet encourage la propreté publique et contribue à améliorer la qualité de vie en réduisant les nuisances liées aux déjections canines.

5. Balade guidée « du moulin à l'éolienne » – 9 500 €

Création d'un parcours thématique de 6 km retraçant l'évolution des modes de production énergétique. Le projet comprend la conception de panneaux d'information, des brochures papier et numériques, un événement d'inauguration, ainsi qu'une traduction néerlandaise pour renforcer l'accessibilité.

6. Fernel'Music Festival – 9 995 €

Organisation d'un festival musical le 28 septembre 2024, porté par l'ASBL Fernel'Events et les comités des fêtes de Fernelmont. L'événement comprend des concerts dans des lieux insolites, suivi d'un grand concert au château de

Fernelmont. Le subsidie soutiendra la mise en place des infrastructures (scènes, son, lumière) et la promotion d'artistes locaux.

Bien que le financement de ces projets soit assuré par un crédit inscrit au budget communal 2024, leur mise en œuvre effective est prévue à partir de janvier 2025, à l'exception du Fernel'Music Festival qui s'est déroulé en septembre 2024.

3.20. PATRIMOINE.

3.20.1. PATRIMOINE FORESTIER :

Signature de la nouvelle charte 2024-2027 dans le cadre de la certification de gestion forestière durable

3.20.2. PATRIMOINE IMMOBILIER.

Décisions et actions menées en 2024 :

a). Acquisitions ou cessions.

- La délivrance du permis octroyé en date du 30 mai 2023 à la société SOTRABA sa visant la construction de 4 habitations jumelées et 3 villas à 5380 NOVILLE-LES-BOIS, rue Dachelet, sur la parcelle cadastrée Sion B n° 163f a été subordonnée au respect de charges d'urbanisme dont la cession à titre gratuit à la Commune du solde de la parcelle non viabilisée par le projet, sur sa partie boisée, afin de pouvoir l'intégrer au site du Centre Sportif et permettre un bon agencement des parcelles autour des infrastructures communales dont la future Maison Rurale Polyvalente dans le cadre d'un projet sport-nature. En séance du 22 février 2024, le Conseil Communal a marqué son accord de principe sur le projet de cession à titre gratuit et pour cause d'utilité publique du lot n° 9 tel que repris au plan de division dressé en date du 11 octobre 2023 par Mr CORDIER, Géomètre-expert, au profit de la Commune de Fernelmont par la SA SOTRABA.
- En séance du 21 novembre 2024, le Conseil Communal a approuvé le projet de cession à titre gratuit et pour cause d'utilité publique des équipements du PAE MECALYS (à savoir la voirie, la zone tampon, les bassins d'orage, servitudes et emprise en sous-sol) par le BEP Expansion Economique au profit de la Commune de Fernelmont
- En séance du 20 juin 2024, le Conseil Communal a marqué son accord de principe sur la cession des équipements du PAE de Fernelmont suite à son extension vers l'autoroute par le BEP Expansion Economique au profit de la Commune de Fernelmont (à savoir voirie et zone verte).
- En séance du 19 septembre 2024, le Conseil Communal a approuvé la résiliation de commun accord du bail emphytéotique intervenu en date du 4 mars 2008 entre la Commune et le CPAS de Fernelmont concernant l'immeuble situé rue du Calvaire 3 à Marchovelette (logement de transit).

b) Aliénations.

- En séance du 22 février 2024, le Conseil Communal a décidé de marquer son accord de principe sur le projet d'aliénation de la parcelle située division de CORTIL-WODON, rue Belle-Vue, cadastrée section A n° 309f2 (anciens terrains de tennis-, d'une contenance de 25 ares 68 centiares, au prix de 15 €/m².
- Dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme visant à construire une habitation sur la parcelle située Place Saint Pierre 21 à 5380 FORVILLE, la propriétaire du bien concerné s'était engagée à acquérir une partie d'une parcelle communale en vue d'y créer une zone de stationnement. En séance du 20 juin 2024, le Conseil Communal a approuvé le projet d'aliénation des parcelles situées Place Saint Pierre à FORVILLE, précadastrées Section A n° 520a, 520b, 520c et 520d, aux propriétaires riverains, conformément au plan dressé en date du 12 septembre 2022 par Monsieur AUPAIX, Géomètre-Expert. Les lots 1 et 4 ont été vendus au prix de 3.280,00 ; le lot 2 au prix de 4.080,00 € et le lot 3 au prix de 880,00 €.
- Le presbytère de Hemptinne situé rue Saint Georges 2 à 5380 HEMPTINNE étant en très mauvais état et la réhabilitation du bâtiment exigeant de nombreux travaux, le Conseil Communal a décidé, en séance du 25 avril 2024, de procéder à la vente de l'ensemble immobilier comprenant le presbytère et les terrains ; cet ensemble immobilier étant cadastré section B n° 349s, n° 349w et 349v, et n° 350c et appartenant pour partie à la Commune de Fernelmont et à la Fabrique d'église d'Hemptinne. Il a été décidé de recourir à la vente de gré à gré par remise d'offres suivie d'une séance de vente au plus offrant et de fixer le prix minimum de vente au montant proposé par le Comité d'Acquisition, à savoir 315.000 €.

Le Conseil Communal a également marqué accord sur la répartition du prix de cet ensemble immobilier appartenant pour partie à la Commune de Fernelmont et à la Fabrique d'église d'Hemptinne, comme suit : pour un prix jusque 315.000 €, une répartition à hauteur de 43% pour la Commune et 57% pour la Fabrique d'église et au-delà de 315.000 €, une répartition à hauteur de 57% pour la Commune et de 43% pour la Fabrique d'église.

c). Autres.

- **Adaptation** à la date du 1^{er} janvier 2023 des **loyers** des bâtiments communaux repris ci-après :
Local de la Poste situé avenue de la Libération 64 à FORVILLE – LA POSTE :
$$\frac{157,66 \text{ €} \times 214,58 \text{ (base 1988)}}{68,45} = 494,24 \text{ €}$$

Parcelle située rue Albert 1^{er} à NOVILLE LES BOIS - SALINAS Vincent (loyer annuel) :
$$\frac{113,37 \text{ €} \times 177,97 \text{ (base 1996)}}{114,25} = 176,60 \text{ €}$$
- **Adaptation** à la date du 1^{er} mars 2024 des **loyers** dus pour le bâtiment désigné ci-après :
Appartement du C.S.A.F. :
$$\frac{475,00 \text{ €} \times 130,95 \text{ (base 2013)}}{102,53} = 606,66 \text{ €}$$

- **Adaptation des fermages des terrains communaux** pour l'année 2024 suite à l'actualisation des coefficients visés par le Décret du 20 octobre 2016 limitant les fermages et par l'Arrêté du 24 novembre 2016 portant exécution de ce décret.
Les coefficients de fermage de terres agricoles pour l'année 2024 sont fixés à :
 - o Condroz Namur : 3,98 (au lieu de 3,79)
 - o Région limoneuse Namur : 4,10 (au lieu de 3,90)
- Le Conseiller en prévention ayant constaté que certaines mesures de sécurité n'étaient pas respectées dans les bâtiments communaux mis à disposition des associations, il a préconisé de prévoir le respect de telles mesures dans le **projet de convention de mise à disposition des bâtiments** en insérant les points 6.7 Responsabilités et recommandations et 6.8 Interdictions tels que repris ci-dessous. En séance du 19 avril 2024, le Conseil Communal a approuvé ladite modification.

6.7. : Responsabilités et recommandations

§1. Dès la fin des activités, les occupants sont tenus de fermer à clé les portes d'accès au bâtiment, de vérifier que les lumières sont bien éteintes et les appareils débranchés (sauf indications contraires).

§2. Les occupants seront tenus responsables des vols et dégâts lorsque ceux-ci sont facilités par des oublis ou négligences de leur part.

§3. Les portes d'accès et les sorties de secours doivent rester accessibles et libres en tout moment afin de ne pas entraver une évacuation rapide des lieux.

Les portes coupe-feu doivent être maintenues fermées, les portes coupe-feu sur rétenteur ne doivent pas être encombrées et pouvoir se fermer en cas d'incendie.

§4. Les occupants s'obligent à maintenir le bâtiment en bon état de propreté et à ranger le matériel conformément aux instructions reçues du service et/ou affichées dans ledit bâtiment.

§5. Les occupants sont tenus de ne laisser traîner aucun débris ou objet résultant de leur activité. Le bénéficiaire est personnellement responsable de l'évacuation des déchets qui encombreraient les lieux.

§6. Le bénéficiaire est responsable tant à l'égard des tiers qu'envers l'Administration communale, des pertes, dégâts, accidents ou dommages de toute nature qui résulteraient de l'utilisation du bâtiment ou des équipements.

6.8. : Interdictions

§1. Les occupants ne pourront rien fixer, et ce par n'importe quel moyen, dans les murs ni déplacer le matériel et le mobilier en-dehors du bâtiment, sans l'accord préalable du Collège communal.

§2. Il est formellement interdit à quiconque, en ce compris l'occupant, de modifier, même provisoirement, l'installation électrique et en particulier, d'y apporter une surcharge ou de procéder à des raccordements non réglementaires, d'utiliser des appareils qui pourraient engendrer des risques.

§3. Aucun élément inflammable ne pourra être utilisé pour la décoration des locaux.

Le stockage de substances combustibles ou inflammables doit être évité ou limité au strict nécessaire.

Le stockage de produits pouvant exploser (bonbonnes de gaz, aérosol, engins pyrotechniques, ...) est interdit.

§4. L'Administration communale de Fernelmont, en fonction de la configuration des lieux et/ou des équipements dont le local est doté, se réserve le droit d'autoriser ou non la confection et le service de repas chauds cuisinés dans les locaux dont elle est propriétaire (particulièrement l'utilisation de friteuses ou matériels non adaptés ou présentant un risque pour les personnes ou les infrastructures).

§5. Les animaux, mêmes accompagnés de ceux qui en assurent la garde, ne sont pas admis à l'intérieur des bâtiments communaux.

Par dérogation, est autorisée la présence :

- *de chiens accompagnant des personnes malvoyantes ;*
- *de chiens des forces de l'ordre, dans le cadre de l'exercice de leurs missions ;*
- *de chiens d'entreprises agréées de gardiennage, dans l'exercice de missions qui leur sont spécifiquement confiées en accord avec la commune et dûment habilitées par l'autorité compétente à en faire usage ;*
- *d'animaux dans le cadre d'exposition, concours ou autres événements de nature similaire organisés ou autorisés par la commune.*

§6. Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments, en ce compris dans les toilettes. Le bénéficiaire prévoira, à proximité des sorties, des seaux de sable ou autre dispositif pour y recueillir les mégots. Il les évacuera de manière régulière.

§7. Il est interdit de dormir sur place.

- **Un accord de coopération** a été signé en décembre 2022 entre le **STP et la Commune en matière de géomatique** et d'expertise foncière en vue d'une meilleure collaboration en matière de voirie. Une estimation du coût à charge de la Commune a été fixée à 115 €/unité pour une analyse ordinaire et 1.850 € pour une analyse approfondie.
L'adhésion à cet accord de coopération a été maintenue en 2024. Il a été décidé d'estimer, pour l'année 2024, le nombre de demandes d'analyse simple (115 € par analyse) à 6 et le nombre de demandes d'analyse approfondie (1.850 € par analyse) à 1, pour un montant total de 2.540 € TVAC. Un report du solde de la participation financière fixée pour 2023 a été obtenue pour l'année 2024.

Il s'agit d'un accord de coopération horizontale non institutionnalisée qui portera sur trois axes :

- la gestion patrimoniale : visant à mettre à disposition du citoyen un fonds d'archives centralisé, organisé et le plus complet possible sur la voirie communale... et, de cette manière, contribuer à garantir les droits de tous.,
- l'analyse domaniale : visant à clarifier les incertitudes domaniales dans l'intérêt du vivre – ensemble ;
- l'évaluation de projets domaniaux : visant à apporter la sécurité « procédurale » aux opérations foncières valorisant l'aménagement du territoire en matière de voirie communale.

Il s'agit là de missions d'expertises.

3.20.3. PATRIMOINE MOBILIER.

Décisions et actions menées en 2024 :

- Remplacement de 2 véhicules du service technique pour un montant de 109.999,99 € TVAC

3.21. AMÉNAGEMENT FONCIER RURAL (anciennement REMEMBREMENT).

Aménagement foncier rural appelé « Soile et affluents » (Hemptinne – Forville)

La commune n'a pris aucune mesure dans ce cadre en 2024.

3.22. SOCIAL.

3.22.1. PETITE ENFANCE.

Accueil des 0-3 ans

Dans le domaine de l'accueil, il existe à Fernelmont en 2024:

- 6 maisons d'enfants/crèches.
- 1 gardienne encadrée par IMAJE
- 1 gardienne encadrée par SONEFA.
- 2 gardiennes indépendantes.

La Commune est affiliée au Service de Coordination de la Petite Enfance et à la Société Intercommunale IMAJE dont l'objet social est de créer des structures d'accueil pour jeunes enfants (crèches, haltes garderies, gardiennes encadrées, etc....). .

3.22.2. Services aux familles

La plupart des services à la famille sont assurés par le CPAS, ceux-ci rentrant davantage dans ses missions.

3.22.3. TROISIEME AGE.

Il existe des **groupements de troisième âge** dans pratiquement tous les villages de l'entité. Ces derniers se réunissent dans des locaux communaux sauf à Forville (salle paroissiale). Tous ces groupements bénéficient de subsides communaux. (cfr supra)

Un **Conseil Consultatif des Aînés** a été mis en place en 2008. Il comprend 15 membres élus siégeant à titre personnel ou représentant les associations actives dans le domaine du troisième âge. Le Conseil compte également 4 membres issus du Conseil Communal. L'objectif de cette commission est d'intégrer les besoins spécifiques des aînés dans les politiques menées au niveau communal.

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés se réunit normalement tous les deux à trois mois et est à l'initiative de différentes activités, dont en 2024 :

- 4 séances de ciné-débat,
- 1 formation smartphone pour débutant,
- Visite au Parlement Wallon à Namur.

Sa composition a été renouvelée suite aux élections du 13 octobre 2024.

Plusieurs couples ont été mis à l'honneur à l'occasion de leur anniversaire de mariage (**noces d'or**, de diamant...). Ceux qui le désirent ont reçu la visite des autorités communales à leur domicile.

3.22.4. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Le Conseil communal a adhéré aux souhaits formulés par l'AWIPH, de la mise en place de Référents de proximité destinés aux personnes en situation de handicap.

Le **CPAS** a pris la décision de reprendre ce service au sein d'une prise en charge complète et globale de la personne handicapée.

3.23. SANTE.

En 2020, la Commune a mis en œuvre une action du **mieux vivre ensemble** et passé commande auprès de l'**asbl Faunes & Biotopes** asbl, Rue Nanon 98, 5000 Namur, des prestations suivantes :

- ▣ Un travail forfaitaire de 200 € par agriculteur rencontré, comprenant la prise de contact, le travail préparatoire à l'entrevue (analyse de l'exploitation), deux rencontres individuelles, la cartographie des aménagements envisagés par l'agriculteur, la fourniture d'informations techniques ;
- ▣ Frais de déplacement 0,65€/km au départ de Namur, comprenant les frais de déplacements eux-mêmes et le temps de trajet) ;
- ▣ Objectif : 20 agriculteurs rencontrés par an ; l'ensemble des agriculteurs de la commune (environ 60) rencontrés sur 3 ans.

Ce travail bien que suspendu suite à la crise sanitaire, a pu reprendre par la suite et notamment au cours de l'année 2023.

Enfin, en séance du 22 décembre 2022, le Conseil Communal a décidé de constituer un **conseil consultatif de la santé**, d'approuver la composition, le fonctionnement et les objectifs de ce Conseil consultatif et de désigner ses représentants au sein du Conseil consultatif de la santé.

En 2023, un appel à candidatures a été lancé auprès des professionnels de la santé et, en séance du 16 mai 2023, le Conseil Communal a décidé de retenir toutes les candidatures reçues et de désigner comme suit les représentants du monde professionnel de la santé au sein du Conseil consultatif de la Santé :

<u>NOM</u>	<u>Activité</u>	<u>Village</u>
MOURAUX Thierry	Pédiatre	HINGEON
TOLBECQ Thibaut	Kinésithérapeute	FORVILLE
MOERMAN Séverine	Coach en nutrition	HINGEON
LEMAIRE Edouard	Ostéopathe	NOVILLE LES BOIS
SANCHEZ Dimitri	Psychothérapeute	BIERWART
BELLE Marie-France	Service Provincial d'Aide familiale	
PADUANO Teresa	Service Provincial d'Aide familiale	

Ledit Conseil s'est réuni une fois en 2024 pour discuter du projet d'organisation d'un salon pour les aidants proches.

3.24. SPORT.

3.24.1. PERSONNEL.

En 2024, la Commune a poursuivi son soutien à la politique sportive par la gestion via les services communaux de l'entretien des infrastructures extérieures du Centre sportif.

Par ailleurs, les services techniques communaux assurent sur les différents autres sites sportifs l'entretien et les réparations nécessaires (Football, TT Tillier, ...)

3.24.2. SUBSIDES.

Les subsides généraux et spécifiques aux groupements (et associations) sportifs Fernelmontois en 2024 sont établis comme suit :

REPARTITION DES SUBSIDES aux ASSOCIATIONS et GROUPEMENTS SPORTIFS de FERNELMONT ANNEE 2024			
ARTICLE BUDGETAIRE	CATEGORIE	DENOMINATION DU GROUPEMENT	MONTANT 2024

SPORT Formation jeunes et sports encouragement Article : 764/33201-02 C.B. : 30.000€	Football :	- Renaissance Sportive Fernelmont-Hemptinne	11.568,89
	Cyclisme :	- S.C.V.M Marchovelette: - Cyclo Fernelmont : - Fernelmont Mountain Bike	2.495,66 352,76 866,13
	Basket :	- Basket Club de Fernelmont	5.849,18
	Tennis de table :	- T.T. TILLIER	335,70
	Gymnastique :	- Gymnastique douce Forville	125,23
	Tennis:	- Tennis Club de Franc-Warêt	832,55
	Arts Martiaux:	- JU-JUTSU Club de Fernelmont	320,21
		- SOO BAKH DOO – Mission 2000	186,10
		- Krav Maga	500,61
		- Moo Do Fighting	1.365,98
		- ISS-HOGAI-DOJO	103,58
	Badminton:	- Badminton Fernelmont	1.529,52
	Colombophilie :	- L'Avenir (Forville)	205,13
	Equitation :	- Poney Club Hingeon (Trans'Horse)	164,73
	Volley-ball :	- Volley Club Macumba	110,34
	Pétanque :	- La Boule Qui March'O'Velette	277,32
		- Les Fêlés d'la Boule	296,40
	Danse :	-Fuzion School (Compagnie Tribality)	1.255,64
		-Sway and Smile Dancers	136,18
	Jogging	- Running Fernelmont Asbl	550,69
		- Marche : Les Joyeux Lurons	360,06
		- Enéosport marche nordique	229,38
	TOTAL		30.000,00€

En séance du 23 mai 2024, le Conseil communal a décidé d’octroyer une subvention à Monsieur CROES pour la participation au Championnat de tir à l’arc en numéraire de 250,00 €.

3.24.3. INFRASTRUCTURES.

- La **mise à disposition des infrastructures sportives** sises à Forville, avenue de la Libération au profit de l’**A.S.B.L Renaissance Sportive Fernelmont-Hemptinne** s’est poursuivie, de même que celles de Bierwart. A ce titre, des conventions ont été conclues;

- La salle de Seron est toujours **mise à disposition du Club de tennis de table de Tillier**.
Des travaux visant le remplacement des menuiseries extérieures ont été lancés en 2023.

- Un vaste projet de **rénovation du centre sportif** en plusieurs phases a été entamé.
Une demande de subside Infrasport a été introduite en 2023 afin de poursuivre la remise en ordre de l’infrastructure et de compléter l’offre sportive (construction de terrains de tennis et de padel), le dossier a été jugé recevable. Le relai sera pris par la RCA pour la suite du dossier.

- Enfin, un projet de **rénovation des infrastructures du Football de Forville** a été sollicité auprès d’Infrasport en séance du 23 novembre 2023. La demande de subside portera sur :

- le remplacement du revêtement du terrain de football synthétique
- la construction de nouveaux locaux vestiaires et cafétéria;
- les accès et parkings.

3.24.4. RCA Fernelmont Sport Culture.

Le hall de sports a été confié pour sa gestion et son animation à l'ASBL Centre sportif et associatif de Fernelmont. Celle-ci gère une partie de la politique sportive communale, dont les stages sportifs. L'ensemble des conseillers communaux sont membres de droit de celle-ci.

La Commune assure un soutien financier à celle-ci, en termes de personnel et de fonctionnement ainsi que la tutelle sur sa gestion. Dans ce cadre, elle approuve le budget et les comptes de l'association lors de chaque exercice.

Comptes annuels 2024 de l'ASBL CSAF

Bilan et résultat en accord avec CSA: société à capital

(EUR)	31/12/2024
Actif	
Actifs immobilisés	9 497,66
II. Immobilisations incorporelles	2 596,24
211101 Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires - Centre sportif	2 835,13
211119 Amortissements concessions, brevets, licences, - Centre sportif	-238,89
III. Immobilisations corporelles	6 901,42
B. Installations, machines et outillage	6 901,42
230010 Installations, machines et outillage - Centre sportif	6 950,00
230019 Amortissements Installations, machines et outillage - Centre sportif	-48,58
Actifs circulants	116 750,30
VII. Créances à un an au plus	20 871,65
A. Créances commerciales	19 594,87
400000 Créances commerciales à un an au plus - Clients	14 653,87
403000 Fournisseurs débiteurs	126,32
404010 Facture à établir	4 814,68
B. Autres créances	1 276,78
411200 TVA à récupérer - Compte-Courant	1 276,78
IX. Valeurs disponibles	94 003,51
550001 Banque	93 346,55
570001 Espèces	656,96
X. Comptes de régularisation	1 875,14
490000 Charges à reporter	1 875,14
TOTAL DE L'ACTIF	126 247,96

(EUR)	31/12/2024
Passif	
Capitaux propres	50 000,00
I. Apport	50 000,00
A. Disponible	50 000,00
1. Capital Souscrit	50 000,00
100000 Capital souscrit	50 000,00
Résultat non affecté	-58 157,18
Dettes	134 405,14
IX. Dettes à un an au plus	134 405,14
C. Dettes commerciales	37 102,68
1. Fournisseurs	37 102,68
440000 Fournisseurs	26 442,50
443000 Dettes commerciales: Clients créditeurs	1 925,00
444000 Factures à recevoir à un an au plus	4 280,01
444100 Note de crédit à établir	4 455,17
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	46 302,46
1. Impôts	5 820,24
453000 Précomptes retenus	5 820,24
2. Rémunérations et charges sociales	40 482,22
454000 Dettes salariales et sociales - Office National de Sécurité Sociale	14 911,53
455000 Dettes salariales et sociales - Rémunérations	1 266,08
456000 Provision pour pécule de vacances - Employés	15 637,67
456010 Provision pour pécule de vacances - Ouvriers	8 666,94
F. Autres dettes	51 000,00
489200 Dettes Compte courant ASBL	51 000,00
TOTAL DU PASSIF	126 247,96

(EUR)

31/12/2024

Compte de résultats	
I. Ventes et prestations	83 520,11
A. Chiffre d'affaires	49 203,39
700101 Droit d'accès aux installations sportives -Centre Sportif	24 811,19
700102 Droit d'accès aux installations sportives - Stade Forville	2 431,10
700103 Droit d'accès aux installations sportives - Stade Bierwart	1 463,28
700151 Subsidés liés au prix - Centre sportif	9 613,45
700152 Subsidés liés au prix - Stade Forville	2 030,30
700153 Subsidés liés au prix - Stade Bierwart	502,09
700300 Concession du droit d'exercer une activité économique - Cafétéria - Centre Sportif	3 253,27
700301 Concession du droit d'exercer une activité économique - Cafétéria - Stade Forville	277,85
700302 Concession du droit d'exercer une activité économique - Cafétéria - Stade Bierwart	277,88
700320 700320 Location immobilière ponctuel (0%)	200,00
700351 Stages	4 342,98
D. Autres produits d'exploitation	34 316,72
740100 Subsidés d'exploitation Intervention CSL	16 272,60
743500 Autres produits et subsidés d'exploitation	17 975,45
743900 Intervention travailleur - Chèques repas	68,67
II. Coût des ventes et des prestations	141 576,66
B. Services et biens divers	29 343,99
611701 Entretien et réparations installations et équipements - Centre Sportif	1 750,83
611702 Entretien et réparations installations et équipements -Stade de Forville	180,40
611703 Entretien et réparations installations et équipements -Stade de Bierwart	180,40
611900 Frais de Bureau	300,00
612000 Fournitures de bureau et imprimés	320,24
612201 Petit matériel - Centre Sportif	855,00
612211 Petits matériels sportif - Centre Sportif	49,50
612301 Produits d'entretien - Centre Sportif	1 271,72
612501 Consommation d'eau - Centre Sportif	2 746,42
612502 Consommation d'eau Forville	151,09
612503 Consommation d'eau - Bierwart	86,31
612601 Consommation de mazout et gaz- Centre Sportif	4 361,60
612701 Consommation d'électricité - Centre Sportif EAN4187 - 3623	4 144,19
612702 Consommation d'électricité - Stade de Forville EAN9802	40,41
612703 Consommation d'électricité - Stade de Bierwart EAN9741	40,41
612910 Carburant machines / utilitaires	49,99
613110 Commissions sur vente	35,25
613200 Honoraires comptable	5 065,08
613220 Honoraires réviseurs	2 650,00
613300 Secrétariat social	2 040,83
613310 Prestations informatiques	1 120,00
613350 Contrôle technique	56,10
614000 Assurances Incendie - Général	33,85
614615 Assurance Accidents Corporels et bénévoles	108,00
616201 Téléphonie - Centre sportif	563,83
616202 Téléphonie - Stade Forville	195,90

(EUR)	31/12/2024
616203 Téléphonie - Stade Biewart	66,68
616210 GSM - Abonnement	38,94
616590 Frais de Restaurants	573,70
616640 Frais pour événements & activités	221,93
616700 Pharmacie	45,39
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	111 945,20
620200 Rémunérations et avantages sociaux directs - Employés	47 501,55
620300 Rémunérations et avantages sociaux directs - Ouvriers	18 537,48
621000 Cotisations patronales d'assurances sociales	18 830,97
623000 Assurance Loi	614,56
623130 Redevance Cesi	146,69
623600 Formation du personnel	1 484,20
623900 Autres frais personnels	525,14
625000 Dot à payer pour pécules de vacances - Employés	15 637,67
625010 Dot à payer pour pécules de vacances ouvriers	8 666,94
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	287,47
630101 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles - Centre Sportif	238,89
630201 Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles - Centre Sportif	48,58
III. Bénéfice/Perte d'exploitation	-58 056,55
IV. Produits financiers	1,78
C. Autres produits financiers	1,78
756000 Différence de paiement	1,78
V. Charges financières	102,41
A. Charges des dettes	46,00
657150 Intérêts de retard - Frais de rappel	46,00
C. Autres charges financières	56,41
653100 Frais de banque	4,24
656200 Frais Stripe	52,17
VI. Bénéfice/perte de l'exercice avant Impôts	-58 157,18
IX. BÉNÉFICE/PERTE DE L'EXERCICE	-58 157,18
XI. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-58 157,18

L'ASBL CSAF a mis à jour ses statuts en 2023 afin qu'ils soient conformes au Code des sociétés et Asbl. Ces statuts ont été validés par le Conseil communal le 22 février 2024.

Des subsides en personnel et fonctionnement ainsi qu'un subside exceptionnel ont été octroyés à l'ASBL à hauteur de 116.000,00 € durant l'exercice 2024.

➤ **Création de la Régie Communale autonome Fernelmont Sport Culture**

Pour faire face aux nombreux investissements sportifs, après une étude de faisabilité, le Conseil communal a décidé de **créer une régie communale autonome** afin de reprendre les activités de l'ASBL CSAF et de gérer la politique sportive ainsi que les infrastructures du Centre sportif, des terrains de sports extérieurs, du football de Forville et de Bierwart et du parcours vita.

Une mission de **consultance** avait été attribuée à la société Isiro, qui a présenté son étude de faisabilité au Conseil communal en séance du 19 octobre 2023. Lors de cette même séance, la structure a été créée, les statuts approuvés et les membres désignés.

En séance du 19 décembre 2024, la composition a été renouvelée suite aux élections communales :

Monsieur SOMVILLE, Monsieur RENNOTTE P-O, Monsieur PURNODE, Madame GRANVILLE, Monsieur TARGEZ, Monsieur PERMIGANAU.

Parallèlement, la Commune a poursuivi son soutien aux clubs et écoles fréquentant le hall en prenant en charge une partie des coûts de location via des **subsides liés au prix** ou des subsides aux écoles d'autres réseaux. Les subsides récurrents de fonctionnement et personnel de l'ASBL CSAF seront donc supprimés. De même que les frais d'entretien de certaines installations qui seront reprises par la RCA (hall – piste Vita – foot de Forville et Bierwart).

3.25. SECURITE.

3.25.1. RGPA (Règlement général de police administrative)

Néant

3.25.2. POLICE.

Zone de police.

La Commune fait partie de la zone de police des Arches regroupant les villes et communes d'Andenne, Assesse, Fernelmont, Gesves et Ohey.

L'intervention de la Commune s'est élevée en 2024 à **679.487,54 €** (contre 659.696,64€ en 2023, contre 549.742,20€ en 2022, contre 533.735,14 € en 2021, contre 518.189,46€ en 2020 contre 434.167,20 € en 2019, 447.192,22 € en 2018, 434.167,20 € pour 2017).

Un rapport d'état des lieux du **plan de sécurité établi par la Zone des Arches** a été présenté au Conseil communal par le Chef de corps, Monsieur Tubetti.

Règlements, ordonnances et arrêtés de police.

- **285 (203 en 2023) arrêtés de police** ont été signés par la Bourgmestre en 2024.

Sanctions administratives.

Une demande de subside a été introduite dans le cadre de l'engagement ou le **maintien de l'engagement d'un agent constatateur** pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Par arrêté ministériel du 21 octobre 2024, un subside de 10.000 € a été octroyé.

Au cours de l'année 2024, 7 PV, dont 4 pour non-entretien de terrain, 2 pour une taille de haie et 1 pour dépôt clandestin constaté à l'aide de la caméra mobile, ont été dressés par l'agent constatateur et transmis au fonctionnaire sanctionnateur.

3.25.3. PROTECTION INCENDIE.

En 2024, la Commune fait partie de la **Zone de secours NAGE**.

Dotations : clé de répartition zonale et provinciale

Le Conseil de Zone NAGE avait approuvé le 18 décembre 2018 une nouvelle clé de répartition pour la mandature 2019-2024.

En date des 14 mai et 09 juillet 2020, le Gouvernement wallon a décidé d'une reprise graduelle du financement communal des zones de secours par le biais des Provinces.

Les circulaires du 17 juillet 2020 du Ministre des Pouvoirs locaux ont apporté les précisions et indications quant à la reprise de ce financement provincial.

Il convenait donc de revoir le mécanisme de financement « local » de la zone en intégrant les apports évolutifs de la Province et de redéfinir la clé de répartition du financement communal.

Le Conseil zonal, en date du 1er décembre 2020, a adopté le mécanisme suivant :

1. Le budget est dans un premier temps établi "hors dotations communales et hors dotation provinciale" sur base de tous les éléments connus de recettes et dépenses. Il peut comporter des mouvements de réserves et provisions dans le souci de maintenir un déficit "local" identique à celui de l'exercice précédent ;
2. le déficit en résultant est partagé entre la Province et les communes selon la clé évolutive régionale, soit :
 - 2021 : 30% Province /70% Communes
 - 2022 : 40% Province /60% Communes
 - 2023 : 50% Province /50% Communes
 - 2024 et suivants : 60% Province /40% Communes
3. La part communale est, quant à elle, partagée au prorata des apports respectifs qui prévalaient en 2019 (in tempore non suspecto).

Resteront toutefois à charge des communes-centres les éventuelles heures supplémentaires non transférables à la zone au 01/01/2015 et éventuels frais qui résulteraient d'actions en justice entamées par des pompiers à l'encontre de ces communes.

Les apports proportionnels des communes aux comptes depuis 2015 de la zone de secours sont établis comme suit :

Andenne	6,129%
Assesse	1,454%
Eghezée	4,901%
Fernelmont	2,113%
Gembloux	7,079%
Gesves	1,940%
La Bruyère	1,844%
Namur	70,646%
Ohey	1,353%
Profondeville	2,543%

La dotation communale pour 2024 à la Zone de secours NAGE s'élevait à **268.726,05€**.

3.25.4. PLANIFICATION D'URGENCE.

La Commune de Fernelmont est affiliée au **portail Be-Alert**, permettant une information via SMS et mailing auprès des citoyens inscrits, voire au sein d'une zone géographique, de toute situation d'urgence et des mesures à mettre en œuvre. Un exercice a d'ailleurs été réalisé en 2024.

Lors de l'exercice 2020, au vu des crises successives, des **kits d'urgence** ont été constitués. Il s'agit de malles placées dans chaque école et au sein du hall de voirie, comprenant radios, piles, lampes de poche, couvertures chauffantes, bouilloires, réchauds, masques, gel hydroalcooliques, trousse d'urgence, corde, ... La malle du hall de voirie comprend en plus tous les éléments pour déployer rapidement un centre d'accueil.

Cette malle a pu servir lors des **inondations** de 2021 pour l'ouverture d'un centre d'accueil. Elle a continué à être alimentée en 2024.

Une procédure de **veille** en cas de conditions météorologiques extrêmes annoncées a été formalisée afin de vérifier les niveaux d'eau, les infrastructures, préparer le matériel nécessaire, mettre en alerte le personnel nécessaire. Des sacs de sable sont mis en dépôt au centre des différentes zones à risque d'inondation.

Un **cadastre** et une remise à jour des **zones à risque d'inondation** ont été opérés par les services et modélisés sur la cartographie communale.

En 2022, suite à une campagne d'information citoyenne sur la responsabilisation face aux risques, le groupe de travail « inondations » mis sur pied à la suite de la crise de 2021 a proposé de mettre en place des facilitateurs pour la mise en place par les citoyens de **dispositifs de protection contre les inondations et coulées boueuses** au sein des zones les plus à risques. Le Conseil communal a dès lors adopté un règlement relatif à **l'octroi d'une prime communale**. Le montant de la prime anti-inondation s'élève à 60 % des travaux exécutés ou des équipements mis en place avec un maximum de 500 € par immeuble pour une période de dix ans. Elle s'est poursuivie en 2024.

La **communication de crise** est un pan important de la planification d'urgence. Il est nécessaire de responsabiliser tout un chacun à l'auto-protection, aux risques et à leur gestion. Des publications relatives aux campagnes fédérales ou régionales ont été relayées tant au regard des risques climatiques que des risques pour la santé. (cfr communication).

Enfin, dans le cadre des inondations et des réflexions du groupe de travail communal, des projets d'aménagements ont été proposés par des cellules wallonnes telles que Giser, la DaFor ainsi que le contrat de rivière. Afin de conforter celles-ci, en séance du Conseil communal du 24 août 2023, dans le cadre des subventions PGRI, une mission d'auteur de projet pour une **étude hydraulique et hydrologique** dans le cadre de la lutte contre les inondations a été lancée et attribuée au bureau Sher. Cette étude vise les 3 villages les plus impactés : Pontillas, Hemptinne et Marchovelette. Cette étude a débouché sur un programme d'actions présenté fin 2024 et introduit dans le cadre de la subvention résilience (cfr infra).

3.26. AIDE INTERNATIONALE.

En 2024, aucune demande de subvention n'a été introduite dans le cadre de la politique communale d'aide internationale.

En 2024, la Commune a **continué à s'impliquer activement** dans le Programme de Coopération internationale communale (PCIC) en partenariat avec la Commune de Tiébélé au Burkina Faso. Cette participation, soutenue sur les plans structurel et financier par l'UVCW, permet de maintenir une dynamique de collaboration durable et d'appuyer les initiatives locales de développement menées à Tiébélé.

Projets PCIC

Pour rappel, en 2022, la Commune s'était engagée dans un nouveau cycle du Programme de Coopération internationale communale (PCIC) aux côtés de la Commune de Tiébélé, au Burkina Faso. Ce programme, coordonné par l'UVCW, vise à renforcer les capacités des autorités locales à travers un accompagnement technique, institutionnel et organisationnel, dans une logique de développement communal durable.

En **2024**, les dépenses engagées ont porté principalement sur la participation à la plateforme belgo-burkinabè organisée par l'UVCW à Namur du 28 au 31 mai 2024. Cette rencontre technique a rassemblé les coordinateurs et les gestionnaires du PCIC afin de :

- relancer la dynamique stratégique du programme après plusieurs années perturbées (crise sanitaire, instabilité politique) ;
- ajuster la théorie du changement (ToC) du PCIC à l'évolution des contextes locaux ;
- améliorer les modes de collaboration entre partenaires ;
- définir les orientations de l'évaluation intermédiaire de la phase 2022-2026.

Les travaux ont permis de confirmer les axes prioritaires du programme (gouvernance locale, état civil, assainissement du cadre de vie) et de souligner l'importance de renforcer la durabilité des acquis, notamment par une meilleure planification, une communication accrue et une organisation plus structurée des concertations locales.

Sur base du décompte fourni par la Commune, la subvention qui a été octroyée dans le cadre de la phase 2024 se monte à 6.878,53 €.

Commerce équitable

La Commune ayant reçu le label « Communes du commerce équitable » en 2011, elle poursuit ses actions dans ce domaine.

Pour le café, le thé et le sucre, la Commune fait appel aux fournisseurs qui offrent des produits répondant aux critères internationaux du commerce équitable.

En 2024, un petit déjeuner a été organisé, comme chaque année, au sein de l'administration et diverses autres actions ont été lancées (Nuit de l'Obscurité avec distribution de biscuits et boissons issus du commerce équitable,...).

3.27. TRAVAUX/INVESTISSEMENTS :

3.27.1. VOIRIE/COURS D'EAU/ESPACES PUBLICS.

Décisions prises par le Conseil Communal :

Les décisions suivantes ont été prises par le Conseil communal en 2024 :

PROJET	Mode de passation du marché	Estimation
Marché de travaux visant la création d'un mobipôle à Noville-les-bois et la réfection d'un tronçon de la rue des Combattants	procédure ouverte	747.558,21 € hors TVA ou 904.545,43 €, 21% TVA comprise (424.253,41 € hors TVA ou 513.346,63 €, 21% TVA comprise à charge du PIC et 323.304,80 € hors TVA ou 391.198,81 €, 21% TVA comprise à charge du PIMACI)
Aménagement mobilité douce et redynamisation de la rue du Tronquoy sur le parc d'activité économique de Fernelmont	Convention de financement	673.000€ TVAC dont 250.000 € TVAC à charge de la commune
Marché de travaux visant à l'entretien de voiries 2024	procédure ouverte	179.390,35 € hors TVA ou 217.062,32 €, 21% TVA comprise
Marché de travaux visant à l'entretien des routes en béton 2024	procédure négociée sans publication préalable	112.602,39 € hors TVA ou 136.248,89 €, 21% TVA comprise

3.27.2 . ETUDES.

Le Conseil Communal a décidé de passer des marchés de services ou des conventions pour la réalisation des études et missions suivantes :

ETUDE/MISSION	Mode de passation du marché	Estimation
Marché de services d'auteur de projet pour la rénovation des installations du football de Forville	procédure négociée directe avec publication préalable	165.289,25 € hors TVA ou 199.999,99 €, 21% TVA comprise

3.27.3. Matériel/Mobilier/véhicules.

Décisions prises par le Conseil Communal :

Les décisions suivantes ont été prises par le Conseil communal en 2024:

PROJET	Mode de passation du marché	estimation
Marché de fournitures de mobilier et d'équipement pour la F@brik	procédure négociée sans publication préalable	112.655,00 € hors TVA ou 136.312,55 €, 21% TVA comprise
Marché de fournitures visant au remplacement de 2 véhicules du service technique	procédure négociée directe avec publication préalable	90.909,08 € hors TVA ou 109.999,99 €, 21% TVA comprise

3.27.4. PERSONNEL TECHNIQUE et d'ENTRETIEN :

a. Données RH au 31/12/2024

Responsable des services techniques : Debelle Christine

Agent technique en chef et conseiller en mobilité : Dahin Adrien

Contrôleur des travaux : SWINNEN Ludovic

Situation au 31 décembre 2024 :

- Agents statutaires : 2 équivalents temps plein
- Agents contractuels et APE : **27.6** équivalents temps plein
- 2 étudiants ont été engagés durant une période de 15 jours durant les vacances d'été 2024, ce qui a représenté

0.85 ETP

Les décisions importantes intervenues en 2024 concernant le personnel ouvrier sont les suivantes :

- La Commune a procédé à la passation d'un marché de services visant à assurer la **formation continue** des agents communaux afin de maintenir et renouveler leur Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) de leurs permis C/D. Ce marché, essentiel pour garantir la conformité réglementaire et la sécurité des missions de conduite, a été attribué à la société ERS Academy pour une durée de quatre ans, conformément à la décision du Collège communal du 05/03/2024.
- La Commune a organisé la formation et l'examen en vue de l'obtention du **permis de conduire catégorie E (remorque)** pour plusieurs ouvriers du service technique, afin de renforcer leurs compétences et répondre aux besoins opérationnels.

- Le Collège communal a décidé d’octroyer une **allocation spécifique pour travaux dangereux, insalubres ou incommodes** au personnel ouvrier chargé des opérations d’exhumation (décision du 16/04/2024). Cette mesure vise à reconnaître la pénibilité et les risques inhérents à ce type d’intervention, qui exige des conditions de travail particulières et un respect strict des normes de sécurité et d’hygiène. L’octroi de cette allocation s’inscrit dans une démarche de valorisation des fonctions les plus exposées et de protection du bien-être des agents communaux.
- En 2024, trois ouvriers communaux ont bénéficié d’une formation dans le cadre du Règlement Général des Barèmes (RGB) afin de permettre leur évolution d’échelle : deux ouvriers sont passés de l’échelle E2 à E3 et un ouvrier de l’échelle D2 à D3 (approbation du Collège du 20/02/2024).

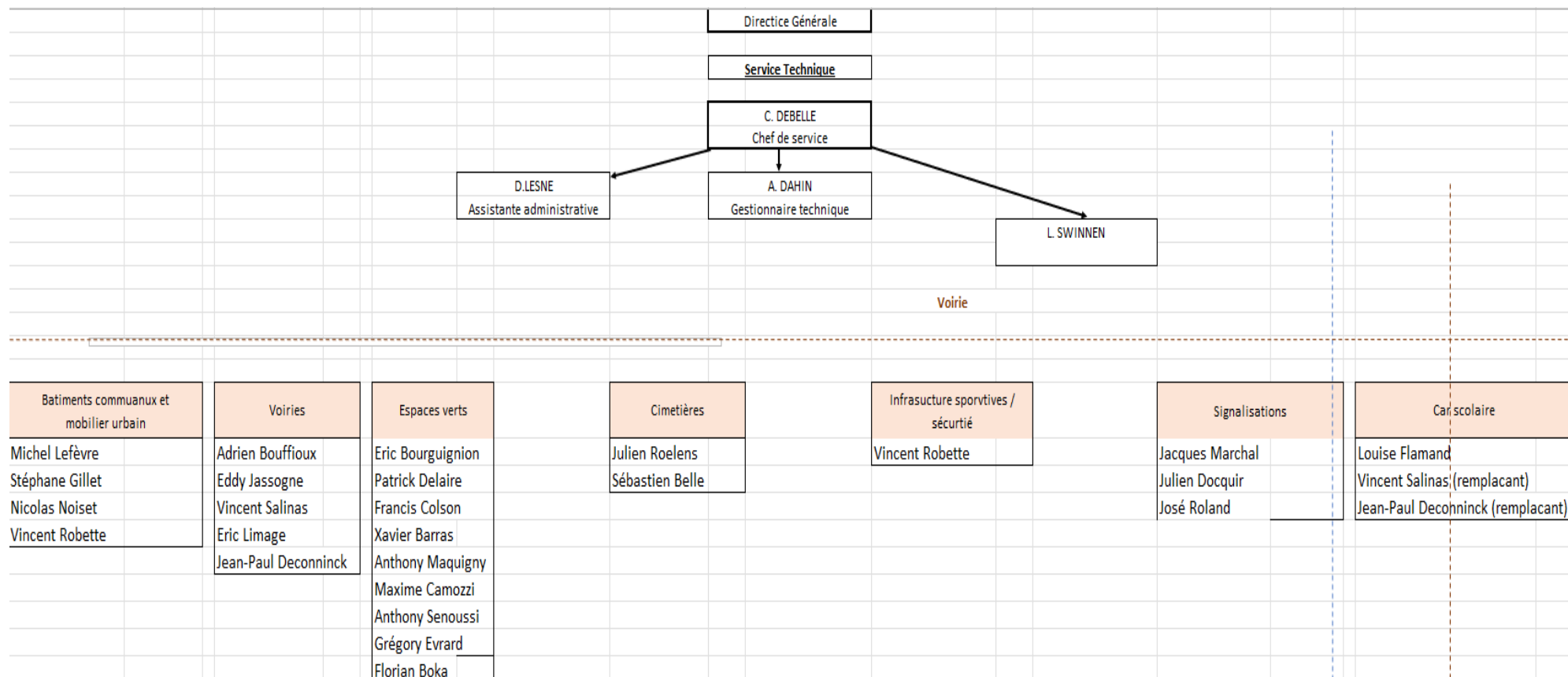
Recrutements :

- Recrutement d'un ouvrier qualifié en voirie au grade D1 (APE) sous contrat à durée indéterminée : désignation au Collège du 06/02/2024 et entrée en fonction le 1er mars 2024.
- Recrutement en procédure spécifique d'urgence d'un manœuvre E2 pour l'entretien des espaces verts, en contrat à durée déterminée de 4 mois (APE) : désignation au Collège du 28/05/2024 et entrée en service le 1er juin 2024.
- Recrutement en procédure spécifique d'urgence d'un manœuvre E2 pour l'entretien des espaces verts, en contrat à durée déterminée de 4 mois (APE) : désignation au Collège du 02/07/2024 et entrée en service le 8 juillet 2024.
- Désignation d'un ouvrier auxiliaire E2 pour l'entretien des espaces verts, en contrat à durée déterminée de 6 mois (APE) au Collège du 01/10/2024.

Les décisions importantes intervenues en 2024 concernant le personnel d'entretien :

- Recrutement d'un technicien de surface sous contrat à durée indéterminée en date du 1er février 2024 : approbation (CE du 30/01/2025)

b) Organigramme des services techniques



3.28. URBANISME, AMENAGEMENT du TERRITOIRE

3.28.1. Dossiers traités.

Statistiques 2024 relatives à la délivrance de :

- permis d'urbanisme : 75
- permis d'urbanisation : 4
- certificats d'urbanisme n° 1 : 5
- n° 2 : 1

3.28.2. Décisions du Conseil communal.

- Modification d'une voirie communale dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisation visant la création de 9 lots destinés à la construction d'habitations unifamiliales et 1 lot destiné à la construction d'une cabine électrique relative à un bien sis à Noville-les-Bois, rue Salinas - séance du 22.02.2024;
- Appel à la Plateforme Locale de Rénovation Energétique (SPW) - Accord sur la candidature groupée: séance du 28.03.2024
- Modification d'une voirie communale dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme visant la construction de 7 habitations unifamiliales et une cabine électrique relative à un bien sis à Noville-les-Bois, rue des Comognes et rue de la Victoire - séance du 20.06.2024;
- Recours au Conseil d'Etat contre l'arrêté du Ministre Wallon octroyant la construction de 8 habitations unifamiliales et d'une cabine électrique à la société DURABRICK rue de Cognelée à Marchovelette- séance du 22.08.2024 ;
- Comité de Pilotage POLLEC: composition - séance du 19.08.2024;
- Infraction du Code du Développement Territorial (CoDT) - Désignation d'un agent constatateur communal – séance du 19.08.2024;
- Recours en annulation avec demande de suspension au Conseil d'état contre l'arrêté du Ministre Wallon octroyant la construction de 3 hangars de stockage de pommes de terre et de matériel non motorisé rue d'Eghezée à Forville - séance du 21.11.2024;
- Modification par élargissement du domaine public dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisation relative à la création de 3 lots destinés à la construction d'habitations, rue de la Chasse à Marchovelette - séance du 19.12.2024;
- Comité de Pilotage POLLEC: désignation des représentants du Conseil communal - séance du 19.12.2024;

3.28.3. COMMISSION CONSULTATIVE d'AMÉNAGEMENT du TERRITOIRE et de la MOBILITE (C.C.A.T.M)

Composition

La composition de la CCATM en 2024 était répartie comme suit :

1. Représentation citoyenne :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
DESTAIN Marie-France	L'HOMME Raphaël
LIEVENS Pierre-Yves	LESAGE Christophe
MAILLEUX Stéphane	REMY David
DESPY Laurent	DUMONCEAUX Philippe
VAN REYBROECK Antoine	MAHAUX Gauthier
CANAUTTE Luc	DUPONT Georges

2. Représentation politique :

REPARTITION POLITIQUE	EFFECTIFS	SUPPLEANTS
MAJORITE (LdB+) 12 sièges sur 19	1. DESMEDT Francine	1. MOTTE Mélanie
MINORITE EPF 5 sièges sur 19	2. HOUBOTTE Louis	
ECOLO 2 sièges sur 19		3. LAMBERT Louis
	TOUS CONSEILLERS COMMUNAUX	TOUS CONSEILLERS COMMUNAUX

3. Présidence :

Monsieur Emile ROELEN a été désigné en qualité de Président de la C.C.A.T.M.

Activités de la CCATM.

La C.C.A.T.M s'est réunie en 2024 à six reprises : les 08 janvier, 12 février, 11 mars, 08 avril, 13 mai et 13 juin.

Elle a examiné les dossiers suivants à la demande du Collège communal, à savoir :

Dossiers soumis pour consultation obligatoire de la Commission selon les dispositions du CoDT :

1. Demande d'avis sur l'Arrêté ministériel du 24 novembre 2023 arrêtant que le site n° SAR/NA 170 dit « Domaine du Petit Hoyoux » est à réaménager ;
2. Demande de permis unique de classe 1 relatif à la construction et l'exploitation d'un parc de 2 éoliennes sur le territoire de la commune d'Andenne, le long de l'autoroute E42 rue de Sissoule/Rue d'Andenne à 5300 ANDENNE ;
3. Mise à jour des arbres remarquables ;

Demandes de permis d'urbanisme soumises pour avis en raison de leur caractère particulier :

4. Demande de permis d'urbanisme relative à la construction de 91 unités PME et 4 build-to-suit dans le ZAE de Noville-les-Bois, à FRANC-WARET, Rue de la Petite Bolette (le long de la E42, entre l'éolienne et la ferme Baudoin – face à la société DUBAIL MATERIAUX).
5. Demande de permis d'urbanisation pour la création de neuf lots destinés à des habitations, d'un lot destiné à une cabine électrique et l'élargissement du domaine public à NOVILLE-LES-BOIS, Rue Salinas (entre les habitations n° 37 et 49) ;
6. Demande de permis d'urbanisme relative à la démolition d'une habitation et ses annexes - Construction d'un immeuble de 6 appartements à BIERWART, Rue de la Forge n° 19 ;
7. Demande de permis d'urbanisation relatif à la création de seize lots destinés à des habitations et d'un lot destiné à une cabine électrique, la création d'une voirie et l'élargissement du domaine public à HEMPTINNE, à l'angle des rues de la Soile, Saint-Georges et de Seron, sur les parcelles cadastrées Sion B n° 327 R et 328 W
8. Demande de permis d'urbanisme relative à la rénovation et la transformation d'une habitation unifamiliale en deux logements et un gîte, à FRANC-WARET, Rue du Village n° 27, sur les parcelles cadastrées Sion B n° 230 E, 230 F et 230 D

9. Demande de permis d'urbanisation relative à la création de trois lots destinés à l'habitation et l'aménagement d'un espace public à MARCHOVELETTE, Rue de la Chasse, sur les parcelles cadastrées DIV 7 Sion C n° 159B, 167D, 167F et 245A (entre les numéros 39-41 et 45) ;
10. Demande de permis d'urbanisme relative à la construction de sept habitations unifamiliales et d'une cabine électrique, à NOVILLE-LES-BOIS, Rue des Comognes et Rue de la Victoire, sur la parcelle cadastrée Sion B n° 9 A.

Autres :

11. Mobilité à Franc-Warêt : hier, aujourd'hui et demain ;
12. Présentation des missions de la coordinatrice POLLEC – Madame Vanessa SUBLET ;
13. Désignation d'un représentant de la CCATM au sein du Comité de pilotage POLLEC (POLitique Locale Energie Climat) ;

3.29. MOBILITE.

Le 20.06.2019, le Conseil communal a décidé d'approuver le **Plan Communal de Mobilité** comprenant le rapport final ainsi que le programme d'actions - phase 3, réalisé par le Bureau d'études TRAJECT.

Les actions suivantes ont été réalisées en 2024 :

- Circulation routière - Règlement complémentaire : Rue du Calvaire à Marchovelette - Zone résidentielle

-----oOO=====OOo-----

Fait à FERNELMONT, le 09 décembre 2025

Par le COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale,

C. DEMAERSCHALK

La Bourgmestre,

C. PLOMTEUX

Annexe 1 : registre institutionnel – désignations au sein des mandats communaux 2024-2030

**ANNEXE 8 : Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunérations :
Législature 2024-2030 : à partir du 19 décembre 2024**

<u>Mandataire</u>	<u>Apparement</u>	<u>Intercommunale ou autres</u>	<u>Fonction</u>	<u>Rémunération</u>	<u>Montant total brut par an</u>
PLOMTEUX Christelle, Bourgmestre	Engagés	1. Intercommunale BEP crematorium 2. SA Ethias 3. ASBL UVCW 4. ASBL communale Centre sportif et associatif de Fernelmont 5. Commission Locale du développement rural 6. ASBL Fern'Extra 7. ASBL GAL meuse@campagnes 8. SA Holding communal en liquidation 9. Comité de concertation Commune-CPAS 10. Comité de négociation syndicale 11. Comité de participation écoles 12. Copaloc 13. Terrienne du crédit social	1. Membre de l'AG 2. Membre de l'AG 3. Membre de l'AG 4. Membre de l'AG 5. Membre suppléant 6. Administrateur 7. Administrateur 8. Membre de l'AG 9. Présidente 10. Présidente 11. suppléante 12. Membre 13. Délégué AG	Non-rémunéré Non-rémunéré Non-rémunéré Non-rémunéré Non-Rémunéré Non-rémunéré Non-rémunéré Non-rémunéré Non-rémunéré Non-rémunéré Non-rémunéré Non-rémunéré Non rémunéré	
PARADIS Anne Echevine	Engagés	1. ASBL Centre sportif et associatif de Fernelmont 2. ASBL Fern'Extra 3. Commission communale de l'accueil (extrascolaire) 4. BEP environnement 5. IMAJE 6. ASBL ALE 7. Commission locale de l'agriculture 8. CLDR 9. ASBL CECF 10. Comité de concertation Commune-CPAS 11. Copaloc 12. Comité de participation écoles 13. Commission constat dégâts agricoles	1. membre AG 2. Administrateur 3. membre effectif 4. Délégué AG 5. déléguée AG 6. Membre AG + administrateur 7. membre effectif 8. Présidente/effectif 9. Membre suppléante CA 10. membre effectif 11. membre effectif 12. membre effectif 13. Membre/Présidente	1. non rémunéré 2. non rémunéré 3. non-rémunéré 4. non rémunéré 5. non rémunéré 6. Non rémunéré 7. non rémunéré 8. Non-rémunéré 9. Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	
DETHIER Vincent Echevin	Engagés	1. ASBL Centre sportif et associatif de Fernelmont 2. ASBL CRHM 3. ASBL CRMA 4. Ores Assets 5. IDEFIN 6. BEP environnement 7. INASEP 8. Commission locale de l'agriculture 9. Comité de négociation syndicale 10. ASBL GIG 11. OTW 12. SWDE 13. BEP	1. membre AG 2. membre AG 3. membre AG 4. délégué AG 5. Délégué AG 6. délégué AG 7. délégué AG 8. Membre 9. suppléant 10. délégué AG 11. délégué AG 12. délégué AG 13. délégué AG	1. non rémunéré 2. non rémunéré 3. non rémunéré 4. non rémunéré 5. Non rémunéré 6. non rémunéré 7. non rémunéré 8. Non rémunéré 9. Non rémunéré 10. non rémunéré 11. non rémunéré 12. non rémunéré 13. non rémunéré	

DELATTE Didier Echevin	Engagés	1. BEP 2. INASEP 3. Ores Assets 4. Foyer Namurois 5. CSAF ASBL 6. Commission Consultative Accueil 7. SA Marchôvent 8. SCRL Champs d'énergie 9. commission locale de l'agriculture 10. Centre culturel d'Andenne	Délégué AG Délégué AG Délégué AG Délégué AG Délégué AG Membre suppléant Membre AG + Administrateur Membre AG Membre Membre AG + administrateur	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	
SOMVILLE Maxime Echevin	Non-apparenté	1. BEP 2. New ASBL 3. BEP expansion économique 4. IMAJE 5. IMIO 6. RCA Fernelmont Sport Culture 7. CSAF ASBL 8. Commission Communale de l'Accueil 9. SCRL Notre Avenir 10. Comité de concertation Commune-CPAS 11. Maison du Tourisme Namur-Dinant 12. ASBL GAL Meuse@campagne	1. délégué AG 2. Membre AG 3. Délégué AG 4. Délégué AG 5. Délégué AG 6. Membre CA et BE 7. membre AG et administrateur 8. membre effectif 9. membre AG 10. membre Délégué AG. Administrateur	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré non-rémunéré	
JAVAUX Pascale Conseillère (Présidente du CPAS)	PS	1. ASBL Centre sportif et associatif de Fernelmont 2. ASBL ALE 3. Terrienne du crédit social 4. BEP Crematorium 5. IDEFIN 6. ORES ASSETS 7. Foyer Namurois 8. Comité de négociation syndicale 9. Conseil consultatif de la Santé 10. Conseil consultatif Aînés 11. AIS Un toit pour tous	1. membre AG 2. Administrateur 3. déléguée AG 4. déléguée AG 5. Déléguée AG 6. Délégué AG 7. membre AG 8. Vice-Présidente 9. Présidente 10. Membre de droit 11. Délégué AG	1. non rémunéré 2. non rémunéré 3. non rémunéré 4. non-rémunéré 5. non-rémunéré 6. non rémunéré 7. non- rémunéré 8. non-rémunéré 9. non-rémunéré 10. Non rémunéré 11. Non rémunéré	
TARGEZ Marc Conseiller	MR	1. ASBL Centre sportif et associatif de Fernelmont 2. RCA Fernelmont Sport Culture 3. Maison du tourisme 4. IDEFIN 5. BEP expansion économique 6. IMIO 7. GAL Meuse @campagne	1. membre AG + Admin 2. Membre CA 3. délégué AG 4. Délégué AG 5. Délégué AG 6. Délégué AG 7. Membre AG	1. non rémunéré 2. Non rémunéré 3. non-rémunéré 4. non-rémunéré 5. non-rémunéré 6. Non rémunéré 7. non rémunéré	

HOUBOTTE Louis Conseiller	MR	1. ASBL Centre sportif et associatif de Fernelmont 2. INASEP 3. BEP environnement 4. Conseil consultatif des aînés 5. Commission communale agricole	1. membre AG 2. délégué AG 3. Délégué AG 4. membre 5. Membre effectif	1. non rémunéré 2. non rémunéré 3. non rémunéré 4. Non rémunéré 6. Non rémunéré	
HENQUET Laurent Conseiller	MR	1. ASBL CSAF 2. IMAJE 3. Commission Communale Accueil 4. RCA Fernelmont Sport Culture 5. ASBL NEW	Membre AG Délégué AG Membre effectif Commissaire aux comptes Délégué AG	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	
DESMEDT Francine	Engagés	1. ASBL CSAF 2. CC Accueil 3. IMIO 4. BEP expansion économique 5. SLSP Foyer Namurois 6. Conseil des aînés 7. ASBL ALE 8. Comité de participation écoles	1. Membre AG 2. Membre suppléant 3. délégué AG 4. Délégué AG 5. Délégué AG 6. Membre 7. Administrateur 8. suppléante	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	

LICOT conseiller	Pierre,	PS	1. BEP 2. RCA Fernelmont Sport Culture 3. ASBL CSAF 4. ASBL NEW 5. IDEFIN 6. IMAJE 7. IMIO 8. ASBL ALE 9. CLDR 10. SA Proxiprêt 11. SLSP Foyer namurois 12. Conseil consultatif de la santé	1. Délégué AG 2. Commissaire aux comptes 3. Membre AG 4. Membre AG 5. délégué AG 6. délégué AG 7. Délégué AG 8. Administrateur 9. Membre suppléant 10. membre AG 11. Membre AG 12. membre	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	
PERMIGANAUX Tommy		MR	1. ASBL CSAF 2. CCA 3. CLDR 4. BEP crematorium 5. Ores Assets 6. RCA Fernelmont Sport Culture 7. Conseil consultatif de la santé	1. AG + Administrateur 2. Membre suppléant 3. Suppléant 4. Délégué AG 5. Délégué AG 6. Membre CA 7. membre	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	
RENNOTTE Pierre-Olivier		Engagés	1. BEP environnement 2. BEP expansion économique 3. IMIO 4. ASBL CSAF 5. RCA Fernelmont Sport Culture 6. CC Accueil 7. Centre Culturel régional Namurois	1. délégué AG 2. délégué AG 3. Délégué AG 4. AG + Administrateur 5. Membre CA et BE 6. Suppléant 7. Délégué AG	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	
PURNODE Quentin		Engagés	1. ASBL CSAF 2. RCA Fernelmont Sport Culture 3. Maison du tourisme 4. ORES ASSETS 5. Marchôvent SA 6. BEP expansion économique 7. IDEFIN 8. CLDR	Membre AG + administrateur Membre CA Membre AG délégué AG Délégué AG Délégué AG délégué AG membre effectif	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	

MAHAUX Gauthier	Non apparenté	1. ASBL CSAF 2. SLSP Foyer Namurois 3. BEP 4. ASBL ALE 5. CLDR 6. Terrienne du crédit social	1. Membre AG 2. Délégué AG 3. Délégué AG 4. administrateur 5. membre effectif 6. Délégué AG	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	
GRANVILLE Laurence	Engagés	1. CSAF ASBL 2. RCA Fernelmont Sport Culture 3. Copaloc 4. IMAJE 5. BEP crematorium 6. Comité de participation écoles 7. CLDR 8. Maison du tourisme	1. AG + Administrateur 2. Membre CA 3. membre 4. Délégué AG 5. Délégué AG 6. Membre suppléant 7. Membre suppléant 8. Délégué AG	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	
COOLEN Tristan	Non apparenté	1. ASBL CSAF 2. CCA 3. CLDR 4. BEP environnement 5. INASEP 6. Conseil consultatif de la santé	1. membre AG 2. Membre effectif 3. effectif 4. Délégué AG 5. Délégué AG 6. membre	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	
MAECK Jean-Marie	Engagés	1. BEP crematorium 2. INASEP 3. ASBL CSAF 4. Comité de participation écoles 5. Conseil consultatif des aînés	1. Délégué AG 2. Délégué AG 3. Membre AG 4. Membre suppléant 5. membre	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	
MAHIEU Laura	Ecolo	RCA Fernelmont Sport Culture ASBL CSAF ASBL ALE Commission locale de l'agriculture Conseil consultatif de la santé	Observatrice CA Observatrice CA Administrateur Membre membre	Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré Non rémunéré	

